

FICHE DIAGNOSTIC PAYSAGE

Document intermédiaire
22 décembre 2021

SOMMAIRE

| | | |
|------------|---|-----------|
| 1.1 | Eléments de cadrage | 1 |
| 1.1.1 | CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE | 1 |
| 1.1.1.a | Rappel du code de l'urbanisme | 1 |
| 1.1.1.b | La loi Littoral..... | 1 |
| 1.1.1.c | La loi Montagne | 1 |
| 1.1.1.d | Définition et prise en compte du paysage dans la réglementation..... | 4 |
| 1.1.2 | DOCUMENTS DE RANG SUPÉRIEUR..... | 7 |
| 1.1.2.a | Le SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes..... | 7 |
| 1.1.2.b | Le SCoT du bassin annécien..... | 7 |
| 1.1.2.c | La Charte du PNR du Massif des Bauges | 9 |
| 1.1.3 | IMAGINE LE GRAND ANNECY..... | 11 |
| 1.1.4 | MÉTHODOLOGIE ET SOURCES | 11 |
| 1.2 | Le patrimoine paysager reconnu..... | 13 |
| 1.2.1 | LE PATRIMOINE PROTÉGÉ PAR UNE SERVITUDE DE SITES INSCRITS ET CLASSÉS | 13 |
| 1.2.2 | LE PATRIMOINE GÉOLOGIQUE..... | 19 |
| 1.2.3 | LES ARBRES REMARQUABLES | 19 |
| 1.2.4 | LA RECONNAISSANCE DES PAYSAGES À TRAVERS L'ICONOGRAPHIE ET LES TEXTES ANCIENS..... | 20 |
| 1.3 | La charpente paysagère du Grand Annecy : une structure paysagère affirmée et des spécificités locales | 28 |
| 1.3.1 | UN CADRE PAYSAGER EXCEPTIONNEL, LES MASSIFS COMME FONDS DE SCÈNE DU PAYSAGE, MIS EN EXERGUE PAR LA CLUSE ET LE LAC D'ANNECY OU LES COLLINES DE L'AVANT-PAYS | 28 |
| 1.3.1.a | Une forte empreinte de la géomorphologie | 30 |
| 1.3.1.b | Des lignes de force majeures dans le paysage et des vues remarquables | 34 |
| 1.3.1.c | Des adaptations du bâti ancien aux configurations topographiques des lieux qui se sont perdues..... | 37 |
| 1.3.1.d | Enjeux paysagers..... | 40 |
| 1.3.2 | LE LAC AU CŒUR DES PERCEPTIONS ET LE MAILLAGE DES COURS D'EAU | 41 |
| 1.3.2.a | Le lac, comme élément spécifique des paysages du Grand Annecy | 41 |
| 1.3.2.b | Les vallées, comme structures paysagères de chaque unité et supports de liens à l'échelle du territoire | 41 |
| 1.3.2.c | L'eau oubliée ou niée dans les développements des dernières décennies, des continuités paysagères altérées..... | 44 |
| 1.3.2.d | Enjeux paysagers..... | 49 |
| 1.3.3 | UNE TRAME VÉGÉTALE DIVERSIFIÉE, QUI SOULIGNE LES RELIEFS, ANIME ET DESSINE LES PAYSAGES AGRICOLES, STRUCTURE ET AGRÉMENTE LES ESPACES BÂTIS | 50 |
| 1.3.3.a | Du lac aux sommets, l'étagement de la végétation, les structures arborées et les continuités agricoles comme sources d'identité et de qualité paysagères | 50 |

| | | |
|------------|--|------------|
| 1.3.3.b | <i>Des continuités agricoles ouvertes de moins en moins lisibles et des structures paysagères qui disparaissent</i> | 56 |
| 1.3.3.c | <i>Le caractère du végétal dans les espaces bâtis</i> | 60 |
| 1.3.3.d | <i>Enjeux paysagers</i> | 69 |
| 1.3.4 | LES IMPLANTATIONS BÂTIES, DES STRUCTURES PAYSAGÈRES QUI COMPOSENT LES SPÉCIFICITÉS DES PAYSAGES | 70 |
| 1.3.4.a | <i>Des implantations diverses qui tirent parti des spécificités du socle naturel et des voies de communication</i> | 71 |
| 1.3.4.b | <i>Des villages et hameaux aux formes regroupées</i> | 77 |
| 1.3.4.c | <i>Des extensions urbaines en rupture avec la trame naturelle et les noyaux originels</i> | 79 |
| 1.3.4.d | <i>Enjeux paysagers</i> | 86 |
| 1.3.5 | LES AXES DE DÉPLACEMENT STRUCTURANT LE PAYSAGE ET SA DÉCOUVERTE | 86 |
| 1.3.5.a | <i>Les axes historiques et grandes voies structurantes</i> | 86 |
| 1.3.5.b | <i>Des entrées d'agglomération en évolution</i> | 90 |
| 1.3.5.c | <i>Des entrées et traversées de bourgs banalisées, progressivement mises en valeur</i> | 101 |
| 1.3.5.d | <i>Les axes de découverte des paysages, des routes « Paysage »</i> | 101 |
| 1.3.5.e | <i>Enjeux paysagers</i> | 101 |
| 1.4 | Des perceptions visuelles remarquables et d'une grande diversité | 103 |
| 1.4.1 | DES VUES REMARQUABLES | 103 |
| 1.4.1.a | <i>Des ouvertures visuelles remarquables et exceptionnelles</i> | 105 |
| 1.4.1.b | <i>Des silhouettes bâties et repères bâtis remarquables</i> | 107 |
| 1.4.1.c | <i>Des vues axiales et échappées visuelles vers le lac ou les sommets emblématiques</i> | 107 |
| 1.4.2 | LES ESPACES VISUELLEMENT SENSIBLES | 110 |
| 1.4.2.a | <i>L'importance des espaces agricoles ouverts dans la lisibilité du paysage et la qualité du paysage perçu</i> | 110 |
| 1.4.2.b | <i>Les espaces ouverts sensibles, d'intérêt paysager</i> | 110 |
| 1.4.2.c | <i>Les coupures paysagères ou coupures vertes entre groupements bâtis</i> | 112 |
| 1.4.3 | LES LIMITES ET TRANSITIONS ENTRE ESPACES BÂTIS ET ESPACES AGRICOLES OU NATURELS, GARANTES DE LA LISIBILITÉ ET DE LA MISE EN VALEUR DES PAYSAGES | 115 |
| 1.4.3.a | <i>Les franges vertes, des espaces et lieux d'articulation entre villes et éléments naturels (reliefs, lac)</i> | 115 |
| 1.4.3.b | <i>La ceinture verte de l'agglomération</i> | 116 |
| 1.4.3.c | <i>Des limites urbaines ou péri-urbaines qui se durcissent, des transitions qui s'effacent</i> | 118 |
| 1.4.4 | ENJEUX PAYSAGERS | 120 |
| 1.5 | Les 6 unités paysagères du territoire | 121 |
| 1.5.1 | L'IDENTIFICATION DES UNITÉS PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE | 121 |
| 1.5.2 | COLLINES DE L'ALBANAIS | 125 |
| 1.5.2.a | <i>Caractéristiques</i> | 125 |
| 1.5.2.b | <i>Enjeux paysagers</i> | 127 |
| 1.5.3 | BALCON DES BAUGES SUR LE LAC : VALLÉE DU LAUDON ET VAL D'ENTREVERNES | 130 |
| 1.5.3.a | <i>Caractéristiques</i> | 130 |
| 1.5.3.b | <i>Enjeux paysagers</i> | 134 |
| 1.5.4 | RIVES DU LAC | 135 |
| 1.5.4.a | <i>Caractéristiques</i> | 135 |

| | | | |
|------------|---------|--|------------|
| | 1.5.4.b | Enjeux paysagers..... | 137 |
| 1.5.5 | | BALCON DES BORNES SUR LE LAC | 140 |
| | 1.5.5.a | Caractéristiques..... | 140 |
| | 1.5.5.b | Enjeux paysagers..... | 144 |
| 1.5.6 | | PLATEAU ET CONTREFORTS DES BORNES..... | 145 |
| | 1.5.6.a | Caractéristiques..... | 145 |
| | 1.5.6.b | Enjeux paysagers..... | 147 |
| 1.5.7 | | TERRASSES ANNÉCIENNES..... | 150 |
| | 1.5.7.a | Caractéristiques..... | 150 |
| | 1.5.7.b | Enjeux paysagers..... | 154 |
| 1.6 | | Les 10 grandes ambiances paysagères du territoire | 155 |
| 1.6.1 | | L'IDENTIFICATION DES AMBIANCES PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE | 155 |
| 1.6.2 | | VILLE HISTORIQUE | 155 |
| 1.6.3 | | PLAINE ET TERRASSES ALLUVIALES URBAINES | 157 |
| 1.6.4 | | COLLINES URBAINES | 157 |
| 1.6.5 | | RIVES DU LAC..... | 158 |
| 1.6.6 | | VALLÉES | 159 |
| 1.6.7 | | PLAINE OUVERTE | 159 |
| 1.6.8 | | PENTES ET PLATEAUX RURAUX..... | 159 |
| 1.6.9 | | MONTAGNE HABITÉE | 160 |
| 1.6.10 | | VERSANTS BOISÉS | 161 |
| 1.6.11 | | ESPACES D'ALTITUDE | 161 |
| 1.6.12 | | ENJEUX PAYSAGERS..... | 162 |
| 1.7 | | Les éléments paysagers patrimoniaux..... | 163 |
| 1.7.1 | | L'IDENTIFICATION DES ÉLÉMENTS PAYSAGERS PATRIMONIAUX | 163 |
| 1.7.2 | | LE PATRIMOINE PAYSAGER DES ESPACES OUVERTS À DOMINANTE VÉGÉTALE | 163 |
| | 1.7.2.a | Parcs et jardins d'agrément | 163 |
| | 1.7.2.b | Vergers | 167 |
| | 1.7.2.c | Jardins potagers ou d'accompagnement | 170 |
| | 1.7.2.d | Enjeux..... | 171 |
| 1.7.3 | | LE PATRIMOINE PAYSAGER DES STRUCTURES ARBORÉES PONCTUELLES OU LINÉAIRES | 171 |
| | 1.7.3.a | Arbres isolés et Alignements d'arbres | 171 |
| | 1.7.3.b | Haies bocagères et ripisylves..... | 175 |
| | 1.7.3.c | Bois et bosquets | 177 |
| | 1.7.3.d | Enjeux..... | 177 |
| 1.8 | | Les constats et tendances évolutives qui menacent la qualité des paysages | 178 |
| 1.8.1 | | DES ATTEINTES À LA COMPOSITION ET AUX ÉQUILIBRES DU PAYSAGE..... | 178 |
| | 1.8.1.a | Une perte du rapport au socle naturel, à la topographie et aux cours d'eau | 178 |
| | 1.8.1.b | Une détérioration des espaces de transition entre bâti et espaces naturels, les franges vertes..... | 178 |
| | 1.8.1.c | Une fragmentation des continuités agricoles, essentielles à la lisibilité des paysages | 179 |
| | 1.8.1.d | Une fragilisation de la ceinture d'agglomération | 179 |

| | | |
|------------|--|------------|
| 1.8.1.e | <i>Une fermeture des paysages par la déprise agricole sur les pentes et l'avancée de la forêt.....</i> | 179 |
| 1.8.2 | UNE PERTE DE MOTIFS PAYSAGERS, SOURCES DE DIVERSITÉ ET D'IDENTITÉ PAYSAGÈRE | 179 |
| 1.8.2.a | <i>Une simplification de la trame arborée des espaces agricoles.....</i> | 179 |
| 1.8.2.b | <i>Un effacement des « ceintures vivrières » autour des groupements bâtis, transitions entre espaces bâtis et agricoles</i> | 180 |
| 1.8.2.c | <i>Une densification des espaces bâtis au détriment des espaces de respiration et de qualité paysagère.....</i> | 180 |
| 1.8.3 | UNE BANALISATION DES PAYSAGES | 180 |
| 1.8.3.a | <i>Des extensions résidentielles disparates</i> | 180 |
| 1.8.3.b | <i>Des limites qui se durcissent.....</i> | 181 |
| 1.8.3.c | <i>Des entrées d'agglomération et entrées de ville dégradées</i> | 181 |
| 1.8.3.d | <i>Des zones d'activités peu intégrées.....</i> | 181 |
| 1.8.4 | UNE DÉGRADATION DES PERCEPTIONS VISUELLES | 182 |
| 1.8.4.a | <i>Une perte de points de vue et d'ouvertures visuelles</i> | 182 |
| 1.8.4.b | <i>Une dégradation des silhouettes et points repère bâtis remarquables</i> | 182 |
| 1.8.4.c | <i>Un brouillage des perceptions.....</i> | 182 |
| 1.8.4.d | <i>Des impacts paysagers ponctuels.....</i> | 182 |
| 1.9 | Enjeux..... | 183 |
| 1.9.1 | LA LISIBILITÉ DU TERRITOIRE ET LES GRANDS ÉQUILIBRES PAYSAGERS | 183 |
| 1.9.2 | LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES, ENTRE LAC ET MONTAGNE, ENTRE CENTRES URBAINS PATRIMONIAUX ET « BELLE CAMPAGNE », SUPPORTS D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE | 183 |
| 1.9.3 | LA QUALITÉ DES VUES ET LA PRÉSERVATION DE PAYSAGES OUVERTS | 184 |
| 1.9.4 | LA QUALIFICATION DES FRANGES URBAINES | 184 |
| 1.9.5 | LA VALORISATION DES PAYSAGES DU QUOTIDIEN | 185 |

TABLE DES FIGURES

CARTES

| | |
|--|-----|
| - CARTE 1 – Communes concernées par les Lois « Montagne et Littoral » | 3 |
| - CARTE 2 - Communes incluses dans le périmètre du PNR du Massif des Bauges..... | 10 |
| - CARTE 3 - Sites classés et inscrits | 18 |
| - CARTE 4 – Charpente paysagère | 29 |
| - CARTE 5 – Topographie et structures paysagères..... | 35 |
| - CARTE 6 – Grandes rivières et fonds de vallées humides | 42 |
| - CARTE 7 – Etagement et continuités de végétation..... | 51 |
| - CARTE 8 – Implantations bâties des noyaux originels..... | 72 |
| - CARTE 9 – Axes structurants | 88 |
| - CARTE 10 – Perceptions visuelles..... | 104 |
| - CARTE 11 – Coupures vertes et transitions..... | 114 |
| - CARTE 12 – Les familles de paysages de la DREAL | 123 |
| - CARTE 13 – Les unités paysagères du Grand Annecy..... | 124 |
| - CARTE 14 – Les ambiances paysagères du Grand Annecy | 156 |
| - CARTE 15 – Le patrimoine des parcs et jardins..... | 166 |
| - CARTE 16 – Le patrimoine des vergers et parcelles agricoles arborées..... | 168 |
| - CARTE 17 – Le patrimoine des arbres isolés, en bouquet ou en alignement..... | 174 |
| - CARTE 18 – Le patrimoine des haies bocagères ou champêtres..... | 176 |

IMAGES

| | |
|--|----|
| - IMAGE 1 - Sites classés du Grand Annecy | 14 |
| - IMAGE 2 – Sélection de lithographies et peintures anciennes du territoire..... | 22 |
| - IMAGE 3 – Sélection de cartes postales anciennes du territoire (source net)..... | 26 |
| - IMAGE 4 - Affiches Paris Lyon Méditerranée (source net)..... | 27 |
| - IMAGE 5 – Situation et contexte paysager..... | 28 |
| - IMAGE 6 – Structures et motifs paysagers liés à la topographie/géomorphologie | 33 |
| - IMAGE 7 – Coupes topographiques du territoire..... | 36 |
| - IMAGE 8 – Implantations bâties dans la pente | 38 |
| - IMAGE 9 – Evolution des espaces bâtis entre 1956 et aujourd’hui, au regard de la topographie | 39 |
| - IMAGE 10 – Structures et motifs paysagers liés à l’eau..... | 43 |
| - IMAGE 11 – Implantations bâties liées au lac | 44 |
| - IMAGE 12 – Evolution des espaces bâtis entre 1956 et aujourd’hui, au regard du lac | 45 |
| - IMAGE 13 – Implantations bâties et constructions liées à l’eau | 46 |
| - IMAGE 14 – Evolution des espaces bâtis entre 1956 et aujourd’hui, au regard des cours d’eau | 47 |
| - IMAGE 15 – Implantations bâties récentes au bord de l’eau..... | 47 |
| - IMAGE 16 – Evolution des espaces bâtis entre 1956 et aujourd’hui, dans les fonds de vallée | 48 |
| - IMAGE 17 – Implantations d’activités à proximité de l’eau | 49 |
| - IMAGE 18 – Représentation schématique des différents étages de végétation dans les Alpes - Source : wikipedia | 50 |
| - IMAGE 19 – Structures et motifs paysagers liés à la couverture végétale..... | 53 |
| - IMAGE 20 – Tableau paysager animé par la trame arborée depuis Leschaux | 54 |

| | |
|--|-----|
| - IMAGE 21 – Structures et motifs paysagers liés au végétal, dans les espaces agricoles | 55 |
| - IMAGE 22 – Pentés exploitées des paysages du début du 20 ^e siècle..... | 56 |
| - IMAGE 23 – « Fermeture » des espaces agricoles entre 1956 et aujourd’hui | 57 |
| - IMAGE 24 – Perte des structures et motifs arborés, au sein des espaces agricoles, entre 1956 et aujourd’hui | 58 |
| - IMAGE 25 – Perte des structures et motifs arborés entre 1956 et aujourd’hui, supprimés par le développement urbain..... | 59 |
| - IMAGE 26 – Le schéma paysager patrimonial – Source : Les chemins du paysage – département de l’Isère..... | 60 |
| - IMAGE 27 – Jardins et vergers en couronnes villageoises dans les paysages du début du 20 ^e siècle..... | 60 |
| - IMAGE 28 – Structures et motifs paysagers liés au végétal, dans les cœurs villageois | 62 |
| - IMAGE 29 – Parcs et espaces verts publics | 63 |
| - IMAGE 30 – Alignements d’arbres et arbres isolés structurants | 64 |
| - IMAGE 31 – Parcs arborés remarquables..... | 65 |
| - IMAGE 32 – Urbanisation des parcs arborés..... | 65 |
| - IMAGE 33 - Structures et motifs paysagers liés au végétal, dans les cœurs urbains..... | 66 |
| - IMAGE 34 – Patrimoine des jardins collectifs | 67 |
| - IMAGE 35 - Structures et motifs paysagers liés au végétal, dans les espaces pavillonnaires | 69 |
| - IMAGE 36 – Extrait de la carte d’État-major (1835-1863) – Source Géoportail..... | 70 |
| - IMAGE 37 – Implantation du bâti en plaine | 71 |
| - IMAGE 38 – Implantation du bâti en piémont et bord de lac | 73 |
| - IMAGE 39 – Implantation du bâti sur versant ou pentes | 74 |
| - IMAGE 40 – Implantation du bâti en balcon ou léger replat | 75 |
| - IMAGE 41 – Implantation du bâti en fond de vallée ou gorge | 75 |
| - IMAGE 42 – Implantation du bâti en rebord ou rupture de pente | 76 |
| - IMAGE 43 – Implantation du bâti en crête | 77 |
| - IMAGE 44 – Silhouettes bâties remarquables..... | 78 |
| - IMAGE 45 – Epaissement et extensions des noyaux historiques, entre 1956 et aujourd’hui | 80 |
| - IMAGE 46 – Extension urbaine à l’échelle de l’agglomération | 82 |
| - IMAGE 47 – Développement en « nappe » urbaine qui a englobé les noyaux anciens, entre 1956 et aujourd’hui | 83 |
| - IMAGE 48 – Extensions récentes sur les espaces agricoles..... | 84 |
| - IMAGE 49 – Formes urbaines récentes disparates | 85 |
| - IMAGE 50 – Axes historiques existants dès la période romaine | 87 |
| - IMAGE 51 – Séquences paysagères de l’entrée SO d’agglomération depuis la RD1201 (1/2)..... | 91 |
| - IMAGE 52 – Séquences paysagères de l’entrée SO d’agglomération depuis la RD1201 (2/2)..... | 92 |
| - IMAGE 53 – Séquences paysagères de l’entrée Sud d’agglomération depuis la RD1508 (2/2)..... | 93 |
| - IMAGE 54 – Séquences paysagères de l’entrée Sud d’agglomération depuis la RD1508 (1/2)..... | 94 |
| - IMAGE 55 – Séquences paysagères de l’entrée NO d’agglomération depuis la RD1508..... | 95 |
| - IMAGE 56 – Séquences paysagères de l’entrée Nord d’agglomération depuis la RD1201 (1/2)..... | 96 |
| - IMAGE 57 – Séquences paysagères de l’entrée Nord d’agglomération depuis la RD1201 (2/2)..... | 97 |
| - IMAGE 58 – Séquences paysagères de l’entrée NE d’agglomération depuis la RD1203 (1/2)..... | 99 |
| - IMAGE 59 – Séquences paysagères de l’entrée NE d’agglomération depuis la RD1203 (2/2)..... | 100 |
| - IMAGE 60 – Entrées et traversées de villages, « routes paysage »..... | 102 |

| | |
|---|-----|
| - IMAGE 61 – Ouvertures visuelles remarquables et exceptionnelles | 107 |
| - IMAGE 62 – Vues axiales et échappées visuelles vers le lac ou les sommets emblématiques | 108 |
| - IMAGE 63 – Repères bâtis remarquables..... | 109 |
| - IMAGE 64 – L’importance des espaces agricoles ouverts dans la lisibilité des paysages | 112 |
| - IMAGE 65 – Perceptions sur le cadre montagnard environnant depuis la coupure verte de la plaine du marais de l’Enfer, entre Sevrier et St-Jorioz | 113 |
| - IMAGE 66 - Visualisation des franges vertes naturelles (versants boisés et rebords de la vallée du Fier) | 115 |
| - IMAGE 67 – Visualisation de la frange verte lacustre | 116 |
| - IMAGE 68 – Visualisation de la ceinture verte d’agglomération | 117 |
| - IMAGE 69 – Limites et transitions entre espaces bâtis et espaces agricoles ou naturels..... | 119 |
| - IMAGE 70 - Présentation des grands paysages d’Auvergne-Rhône-Alpes – Centre de ressources régional des paysages – DREAL Auvergne-Rhône-Alpes | 121 |
| - IMAGE 71 – Carte des paysages d’Auvergne-Rhône-Alpes – Centre de ressources régional des paysages – DREAL Auvergne-Rhône-Alpes | 122 |
| - IMAGE 72 – Ambiances et motifs des collines de l’Albanais..... | 126 |
| - IMAGE 73 – Structure paysagère des collines de l’Albanais | 127 |
| - IMAGE 74 – Ambiances et motifs du Balcon des Bauges sur le lac..... | 131 |
| - IMAGE 75 – Structure paysagère du Balcon des Bauges sur le lac | 134 |
| - IMAGE 76 – Ambiances et motifs de la rive gauche du lac | 136 |
| - IMAGE 77 – Structure paysagère des Rives du lac | 137 |
| - IMAGE 78 – Ambiances et motifs du Balcon des Bornes sur le lac | 141 |
| - IMAGE 79 – Structure paysagère du Balcon des Bornes sur le lac..... | 144 |
| - IMAGE 80 – Ambiances et motifs du plateau et des contreforts des Bornes | 146 |
| - IMAGE 81 – Structure paysagère du plateau et des contreforts des Bornes..... | 147 |
| - IMAGE 82 – Ambiances et motifs des Terrasses annéciennes..... | 151 |
| - IMAGE 83 – Structure paysagère des Terrasses annéciennes | 154 |
| - IMAGE 84 – Ville historique | 155 |
| - IMAGE 85 – Plaine et terrasses alluviales urbaines | 157 |
| - IMAGE 86 – Collines urbaines | 158 |
| - IMAGE 87 – Rives du lac..... | 158 |
| - IMAGE 88 – Vallée..... | 159 |
| - IMAGE 89 – Plaine ouverte | 159 |
| - IMAGE 90 – Pentés et plateaux ruraux | 160 |
| - IMAGE 91 – Montagne habitée..... | 160 |
| - IMAGE 92 – Versants boisés..... | 161 |
| - IMAGE 93 – Espaces d’altitude | 162 |
| - IMAGE 94 – Le patrimoine des parcs et jardins privés..... | 165 |
| - IMAGE 95 – Le patrimoine des parcs et jardins publics | 167 |
| - IMAGE 96 – Le patrimoine des vergers et parcelles agricoles arborées | 169 |
| - IMAGE 97 – Le patrimoine des jardins potagers ou d’accompagnement | 170 |
| - IMAGE 98 – Le patrimoine des arbres isolés et alignements d’arbres..... | 173 |
| - IMAGE 99 – Le patrimoine des haies bocagères | 175 |

TABLEAUX

| | |
|--|----|
| - TABLEAU 1 - Sites classés du Grand Annecy | 13 |
| - TABLEAU 2 - Sites inscrits du Grand Annecy | 17 |

1.1 Eléments de cadrage

1.1.1 CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

1.1.1.a Rappel du code de l'urbanisme

Les articles L.151-19 et L.151-23 du Code de l'Urbanisme prévoient que le PLU peut « *identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation* ».

L'article R.151-41 du Code de l'Urbanisme mentionne que « *le patrimoine bâti et paysager à protéger, à conserver, à restaurer, à mettre en valeur ou à requalifier, mentionné à l'Art L.151-19 pour lesquels des travaux non soumis à un permis de construire sont précédés d'une déclaration préalable et dont la démolition est subordonnée à la délivrance d'un permis de démolir et définir, s'il y a lieu, les prescriptions de nature à atteindre ces objectifs* ».

L'article R.151-7 du Code de l'Urbanisme définit que « *les orientations d'aménagement et de programmation peuvent comprendre des dispositions portant sur la conservation, la mise en valeur ou la requalification des éléments de paysage, quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs qu'elles ont identifiés et localisés pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique, notamment dans les zones urbaines réglementées en application de l'article R. 151-19*».

1.1.1.b La loi Littoral

La loi n° 86-2 du 3 janvier 1986, codifiée aux articles L.121-1 à L.121-37 du Code de l'Urbanisme, relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral met en avant plusieurs grands principes à respecter :

- L'extension de l'urbanisation en continuité des zones urbanisées sur l'ensemble du territoire communal
- L'extension de l'urbanisation limitée, justifiée et motivée dans les espaces proches du rivage
- L'urbanisation interdite dans la bande littorale
- La préservation des coupures d'urbanisation
- La préservation des espaces remarquables ou caractéristiques et des milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques
- Le classement des parcs et ensembles boisés
- De servitude de passage longitudinale : Les propriétés privées riveraines du domaine public maritime sont grevées sur une bande de trois mètres de largeur d'une servitude destinée à assurer exclusivement le passage des piétons.

7 communes sont concernées par la loi Littoral : Anancy, Duingt, Menthon-Saint-Bernard, Saint-Jorioz, Sevrier, Talloires-Montmin, Veyrier-du-Lac.

1.1.1.c La loi Montagne

La loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 dite « loi Montagne » codifiée aux articles [L. 122-1](#) à [122-25](#) du Code de l'urbanisme, a pour objectif le développement et la protection des espaces de montagne. L'article [L. 122-9](#) du code de l'urbanisme dispose que les documents et décisions relatifs à l'occupation des sols comportent **les dispositions propres à préserver les espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard.**

L'application de ce principe suppose au préalable **d'identifier les sites naturels et les éléments du patrimoine culturel à préserver.**

La loi Montagne érige en grands principes :

- L'extension de l'urbanisation en continuité de l'urbanisation existante
- La préservation des terres agricoles, pastorales et forestières.
- La préservation des parties naturelles des rives des plans d'eau naturels ou artificiels d'une superficie inférieure à mille hectares.
- Le développement touristique et, en particulier, la création ou l'extension des unités touristiques nouvelles qui doivent prendre en compte les communautés d'intérêt des collectivités territoriales concernées et la vulnérabilité de l'espace montagnard au changement climatique.

22 communes sont concernées par la loi Montagne : Annecy, Allèves, Bluffy, Duingt, La Chapelle Saint Maurice, Charvonnex, Cusy, Entrevernes, Fillière, Groisy, Gruffy, Leschaux, Menthon Saint Bernard, Nâves-Parmelan, Quintal, Saint-Eustache, Saint-Jorioz, Sevrier, Talloires-Montmin, Veyrier-du-Lac, Villaz, Viuz-la-Chiésaz.

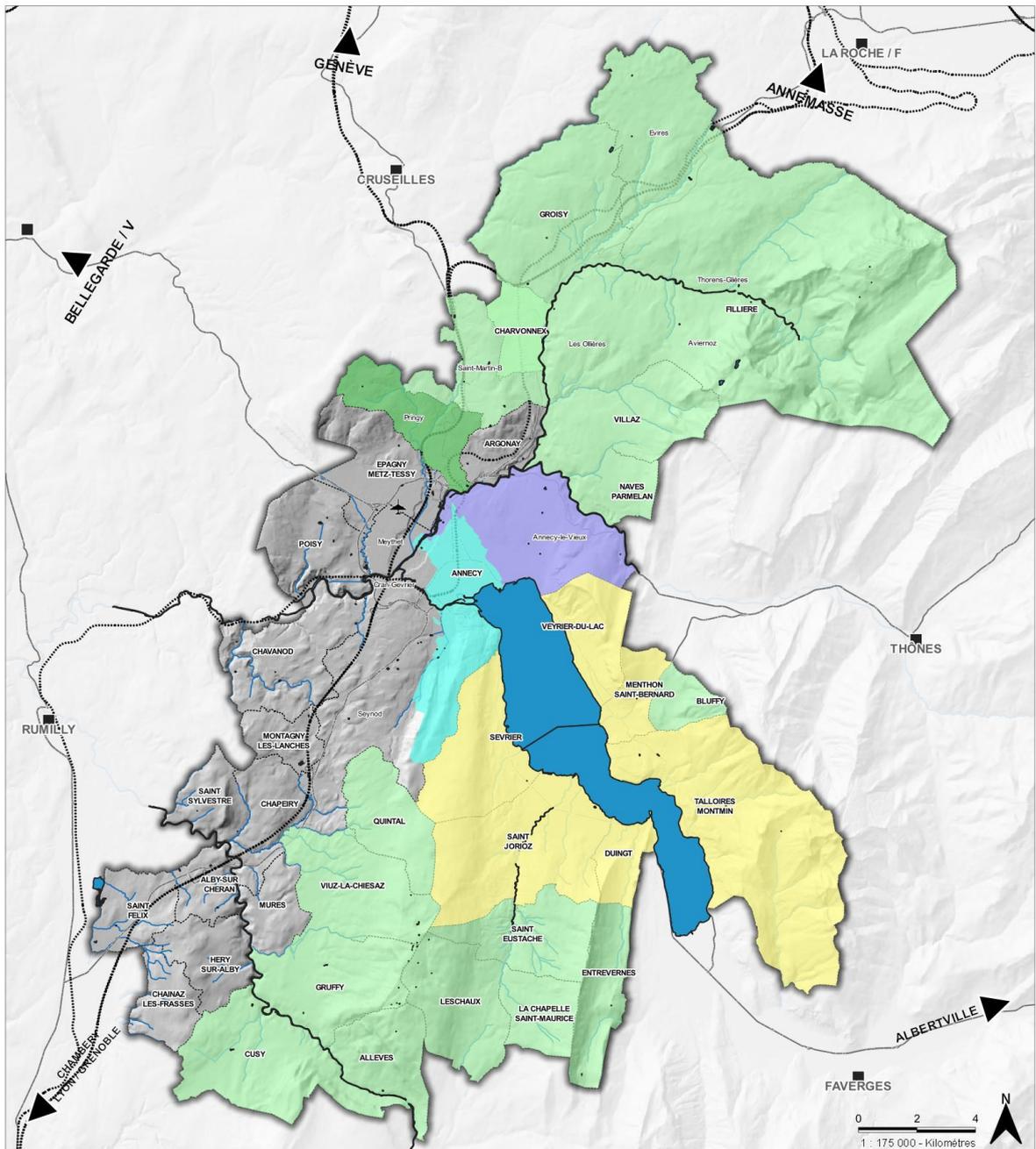
6 communes sont concernées à la fois par les lois Littoral et Montagne : Duingt, Menthon-Saint-Bernard, Saint-Jorioz, Sevrier, Talloires-Montmin, Veyrier-du-Lac.

Annecy est concernée par les lois Littoral et Montagne (de manière partielle).

12 communes ne sont pas concernées par les lois Littoral et Montagne : Alby-sur-Chéran, Argonay, Chainaz-les-Frasses, Chapeiry, Chavanod, Epagny, Héry-sur-Alby, Montagny-les-Lanches, Mûres, Poisy, Saint-Félix, Saint-Sylvestre.

PLUi-HD
Grand Anney

Communes concernées par les lois "Littoral" et "Montagne"



Auteur : [SV] - N° Version [1] - Validation [] / Réalisation : CapT - Sylvie VALLET urbaniste, 2020. Source(s) : ADMIN EXPRESS, BDTOPO ©IGN, SANDRE, MapSurfer

| | | |
|-----------------------------|------------------------------|--|
| Eléments de repère : | ✈ Aéroport Annecy Mont-Blanc | Communes concernées par : |
| ▭ Grand Anney | ⋯⋯⋯ Autoroute | ■ Loi Montagne |
| ⋯⋯⋯ Limite communale | — Axe principal | ■ Loi Montagne partiellement |
| ▭ Commune déléguée | ⋯⋯⋯ Voie ferrée | ■ Loi Littoral |
| — Cours d'eau | | ■ Lois Montagne et Littoral |
| | | ■ Loi Montagne et Littoral partiellement |

CARTE 1 – Communes concernées par les Lois « Montagne et Littoral »

1.1.1.d Définition et prise en compte du paysage dans la réglementation

Les premières lois concernent la protection des sites et monuments (Loi du 2 mai 1930 sur la protection des monuments naturels et des sites ; Loi du 25 février 1943 sur la protection des abords des monuments historiques), puis le législateur est passé de la notion de protection stricte, à la notion de « gestion du paysage » par la préservation, la gestion, la création de paysages. De nombreuses lois et documents confortent et maintiennent ces qualités paysagères. Ils se traduisent par plusieurs approches d'interventions sur l'environnement et le patrimoine.

- *Loi relative à la protection de la nature – 10 juillet 1976*

Article 1 : La protection des paysages est une mission d'intérêt général.

- *Loi sur la protection et la mise en valeur des paysages - 8 janvier 1993*

L'importance de la notion de paysages est née la loi du 8 janvier 1993 dite "Loi Paysages" dont la volonté est la prise en compte des territoires remarquables par leur intérêt paysager et leur préservation ainsi que celle d'éléments paysagers, naturels (arbres, haies...) ou architecturaux (monument,...). Cette loi s'attache essentiellement aux paysages remarquables et assez peu aux paysages du quotidien.

- *Loi ALUR (Volet Paysages) - 24 mars 2014*

La loi inscrit la prise en compte des paysages dans les documents d'urbanisme dans une approche concrète et opérationnelle, qui ne se limite pas à la préservation des paysages remarquables.

- *Loi pour la reconquête de la nature, de la biodiversité et des paysages - 9 août 2016*

Après la loi relative à la protection de la nature de 1976 et la loi sur la protection et la mise en valeur des paysages de 1993, la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a été promulguée le 9 août 2016. Cette loi inscrit dans le droit français une vision dynamique et renouvelée de la biodiversité et a pour ambition de protéger et de valoriser notre patrimoine naturel, reconnaît les atlas du paysage et la fixation d'objectifs de qualité paysagère.

- *Convention européenne du paysage - 20 octobre 2000*

La Convention européenne du paysage - appelée également Convention de Florence - a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine. Elle a été adoptée le 20 octobre 2000 à Florence (Italie) et est entrée en vigueur en France le 1er juillet 2006 et publiée au Journal officiel par décret du 22 décembre 2006. Cette convention fixe un cadre juridique aux politiques de paysage des États européens.

Il s'agit du premier traité international dédié au paysage.

- **Contenu**

La Convention européenne du paysage a défini différents termes et notamment « paysage » afin d'en garantir une interprétation uniforme par tous (cf. ci-après). Elle aborde la question du paysage en privilégiant son utilité sociale :

« Le paysage...

... participe de manière importante à l'intérêt général, sur les plans culturel, écologique, environnemental et social, et ... constitue une ressource favorable à l'activité économique... ;

... concourt à l'élaboration des cultures locales et ... représente une composante fondamentale du patrimoine culturel et naturel de l'Europe... ;

...est partout un élément important de la qualité de vie des populations : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien... ;

...constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social, et... sa protection, sa gestion et son aménagement impliquent des droits et des responsabilités pour chacun ».

(Préambule de la Convention européenne du paysage)

- Définitions

- « Paysage »

« Paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. »

Le terme « paysage » est défini comme une zone ou un espace, tel que perçu par les habitants du lieu ou les visiteurs, dont l'aspect et le caractère résultent de l'action de facteurs naturels et/ou culturels (c'est-à-dire humains). Cette définition tient compte de l'idée que les paysages évoluent dans le temps, sous l'effet des forces naturelles et de l'action des êtres humains. Elle souligne également l'idée que le paysage forme un tout dont les éléments naturels et culturels sont considérés simultanément.

- « Politique du paysage »

«Politique du paysage» désigne la formulation par les autorités publiques compétentes des principes généraux, des stratégies et des orientations permettant l'adoption de mesures particulières en vue de la protection, la gestion et l'aménagement du paysage ;

La « politique du paysage » est l'expression de la prise de conscience par les pouvoirs publics de la nécessité d'énoncer une politique publique en matière de paysage. Elle consistera à formuler des orientations fondamentales, des principes généraux et des choix stratégiques qui serviront de guide aux décisions de protection, de gestion et d'aménagement du paysage ;

- « Objectif de qualité paysagère »

«Objectif de qualité paysagère» désigne la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie ;

Un « objectif de qualité paysagère » consiste, pour un paysage particulier, après qu'il a été identifié et qualifié, à énoncer précisément les caractéristiques que les populations locales concernées souhaitent voir reconnaître pour leur cadre de vie.

- « Protection des paysages »

«Protection des paysages» comprend les actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ou de l'intervention humaine ;

« Protection des paysages » concerne les mesures prises dans le but de préserver le caractère et la qualité existants d'un paysage auquel les populations attachent une grande valeur du fait de sa forme naturelle ou culturelle particulière. Cette protection doit être active et s'accompagner de mesures d'entretien pour maintenir les aspects significatifs d'un paysage.

- « Gestion des paysages »

«Gestion des paysages» comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales ;

« Gestion des paysages » concerne les mesures prises conformément au principe de développement durable pour accompagner les transformations induites par les nécessités économiques, sociales ou environnementales. Les mesures pourront concerner l'organisation de ces paysages ou les éléments de leur composition. Elles viseront à assurer l'entretien régulier d'un paysage et à veiller à ce qu'il évolue harmonieusement et de manière à satisfaire les besoins économiques et sociaux. La gestion devra être dynamique et tendre à améliorer la qualité des paysages en fonction des aspirations des populations.

- « Aménagement des paysages »

« Aménagement des paysages » comprend les actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages.

« Aménagement des paysages » concerne le processus formel d'étude, de conception et de construction par lequel de nouveaux paysages sont créés de manière à répondre aux aspirations de la population concernée. Il s'agira d'élaborer de véritables projets d'aménagement, notamment dans les espaces les plus touchés par le changement et fortement détériorés (banlieues, zones périurbaines et industrielles, littoraux). Ces projets d'aménagement visent à restructurer profondément des paysages dégradés

- Recherche d'équilibre entre protection, gestion et aménagement d'un paysage

Dans chaque zone paysagère, l'équilibre entre [la protection, la gestion et l'aménagement des paysages] dépendra du caractère de ladite zone et des objectifs définis relativement à son futur paysage. Certaines zones peuvent mériter une protection très rigoureuse. A l'opposé, il peut y avoir des zones dont le paysage extrêmement abîmé demande à être entièrement remodelé. La plupart des paysages ont besoin d'une combinaison des trois modes d'action, et certains d'entre eux ont besoin d'un certain degré d'intervention.

Dans la recherche d'un juste équilibre entre protection, gestion et aménagement d'un paysage, il faut garder à l'esprit que l'on ne cherche pas à préserver ou à « geler » des paysages à un stade donné de leur longue évolution. Les paysages ont toujours changé et continueront à changer, tant sous l'effet de processus naturels que de celui de l'action humaine. En réalité, l'objectif devrait être d'accompagner les changements à venir en reconnaissant la grande diversité et la qualité des paysages dont nous héritons et en s'efforçant de préserver, voire enrichir, cette diversité et cette qualité au lieu de les laisser périr.

1.1.2 DOCUMENTS DE RANG SUPÉRIEUR

1.1.2.a Le SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes

La valorisation de la richesse et de la diversité des paysages, patrimoines et espaces naturels remarquables ordinaires de la région est définie comme l'objectif opérationnel n° 1.6. du SRADDET concourant à l'objectif stratégique n° 1 « Garantir un cadre de vie de qualité pour tous » et à l'objectif général n° 1 « Construire une région qui n'oublie personne ».

1.1.2.b Le SCoT du bassin annécien

Le SCoT définit comme orientations avec lesquelles le PLUi-HMB devra être compatible

- *La préservation-valorisation des paysages, des milieux naturels et des terres agricoles.*
 - Pour la trame paysagère
 - Les objectifs
 - Préservation des grands espaces naturels et agricoles,
 - Maîtrise de l'urbanisation (développement dans un ou deux sites par commune).
 - Maintenir la visibilité sur les grands paysages dans de nombreuses entrées d'agglomération et en bordure de certaines routes.
 - Rendre lisibles les limites urbaines, tout particulièrement celles qui sont sous pression urbaine.
 - Préserver les paysages de coteaux ou de montagne
 - Les prescriptions pour l'Agglomération d'Annecy
 - Structurer l'image de la ville, en définissant en particulier des limites lisibles entre espace urbain et rural, qui s'appuient sur les repères visuels des sites collinaires entourant l'agglomération.
 - Améliorer les liens entre les espaces collectifs urbains et l'armature des espaces agricoles et naturels de l'agglomération afin de favoriser les continuités modes doux et écologiques.
 - Les prescriptions pour le Pays de Filière
 - Préserver les vastes paysages à dominante agraire et les perceptions sur ces espaces, en particulier depuis les principaux axes routiers.
 - Structurer et qualifier les séquences de perceptions paysagères le long des principaux axes routiers (RD 1508, RD 1201, RD 1203 et A41...), vitrine d'entrée de l'agglomération d'Annecy.
 - Les prescriptions pour les rives du Lac d'Annecy et son bassin versant
 - Structurer les espaces urbanisés en rive gauche, pour développer une perception claire des limites entre espaces urbains et espaces ouverts agricoles.
 - Préserver la lisibilité des vastes espaces ouverts agricoles en amont et de part et d'autre de St-Jorioz et autour de Doussard et de Lathuile.
 - Préserver l'équilibre acquis entre les panneaux paysagers (espaces urbanisés, rives végétalisées, lignes et espaces boisés, espaces agricoles ouverts) et agricoles en rive droite.
 - Conforter et aménager des vues et des accès au lac.

- Pour la trame écologique

- Les objectifs

- Concentrer la consommation de foncier pour le développement urbain dans un, voire deux sites dans les communes non comprises dans le coeur d'agglomération,
 - Préserver la richesse de la biodiversité du territoire,
 - Contribuer à l'attractivité du bassin annécien et à la qualité du cadre de vie des habitants,
 - Maintenir, voire restaurer les fonctionnements écologiques, en cohérence avec la dynamique des territoires voisins.

- Les prescriptions

- Préserver les espaces naturels majeurs (classe 1A) réservoirs de biodiversité terrestres, aquatiques et zones humides et les corridors écologiques.
 - Préserver l'intérêt écologique des espaces de classes 1B, espaces naturels d'intérêt écologiques en extension des réservoirs de biodiversité
 - Préserver des espaces de nature ordinaire, relais des réservoirs de biodiversité

- Pour les terres agricoles

Le SCoT distingue :

- Les zones à enjeux forts à délimiter dans les PLU
- Les zones agricoles à enjeu multi-usage (agricole / tourisme / loisirs)
- Les espaces à enjeux ordinaires (Zones Agricoles Ordinaires)
- Les alpages dont certains sont dans des domaines skiabiles (Thorens-Glières, Semnoz, Montmin,...)

- *La définition d'un projet architectural et urbanistique de qualité pour le bassin annécien*

- Les objectifs

- Une qualité des formes urbaines, notamment dans l'objectif de permettre un accroissement des densités,
 - Une qualité des paysages urbains en rapport avec le patrimoine bâti.
 - Entretenir, à travers son patrimoine architectural et l'articulation de celui-ci à la production architecturale et urbaine contemporaine, sa mémoire, la questionner et l'enrichir
 - Lier mise en valeur de son patrimoine et production contemporaine d'une architecture et d'espaces urbains de qualité

- Les prescriptions pour les entrées de villes et de bourgs

- Requalifier les entrées de villes, notamment le long des RD 1201, 1203 et 1508, en préservant des coupures d'urbanisation, en gérant les limites d'urbanisation, en incitant à la requalification des espaces bâtis, à des aménagements paysagers et à la maîtrise de l'affichage publicitaire, des enseignes et des pré-enseignes.
 - Pour les entrées de ville et de bourgs identifiées sur la carte de la trame paysagère, élaborer des OAP aménagement.
 - Dans les communes de rang D situées le long des RD 1201, 1203 et 1508, élaborer des OAP « Aménagement » dans les documents d'urbanisme locaux

- Les prescriptions pour le patrimoine bâti

Il est important que le patrimoine soit entretenu, montré, expliqué pour rester vivant. Châteaux, maisons fortes, lieux de cultes, fermes anciennes ayant une valeur architecturale et paysagère, certains habitats et lieux de travail, l'hôtellerie fin XIXe siècle au début XXe siècle, ... constituent un patrimoine bâti considérable, présent dans un grand nombre de communes du bassin annécien et très diversifié.

- Inventorier le patrimoine bâti, le situer dans son histoire et dans son environnement spatial, identifier ses spécificités.
- Prendre en compte ces spécificités et définir les mesures de gestion à appliquer au titre de l'article L123-1-5/7° du Code de l'Urbanisme : protection, réhabilitation ou mise en valeur dans le cadre d'une reconversion ou d'une intégration respectueuse à une réalisation nouvelle.

1.1.2.c La Charte du PNR du Massif des Bauges

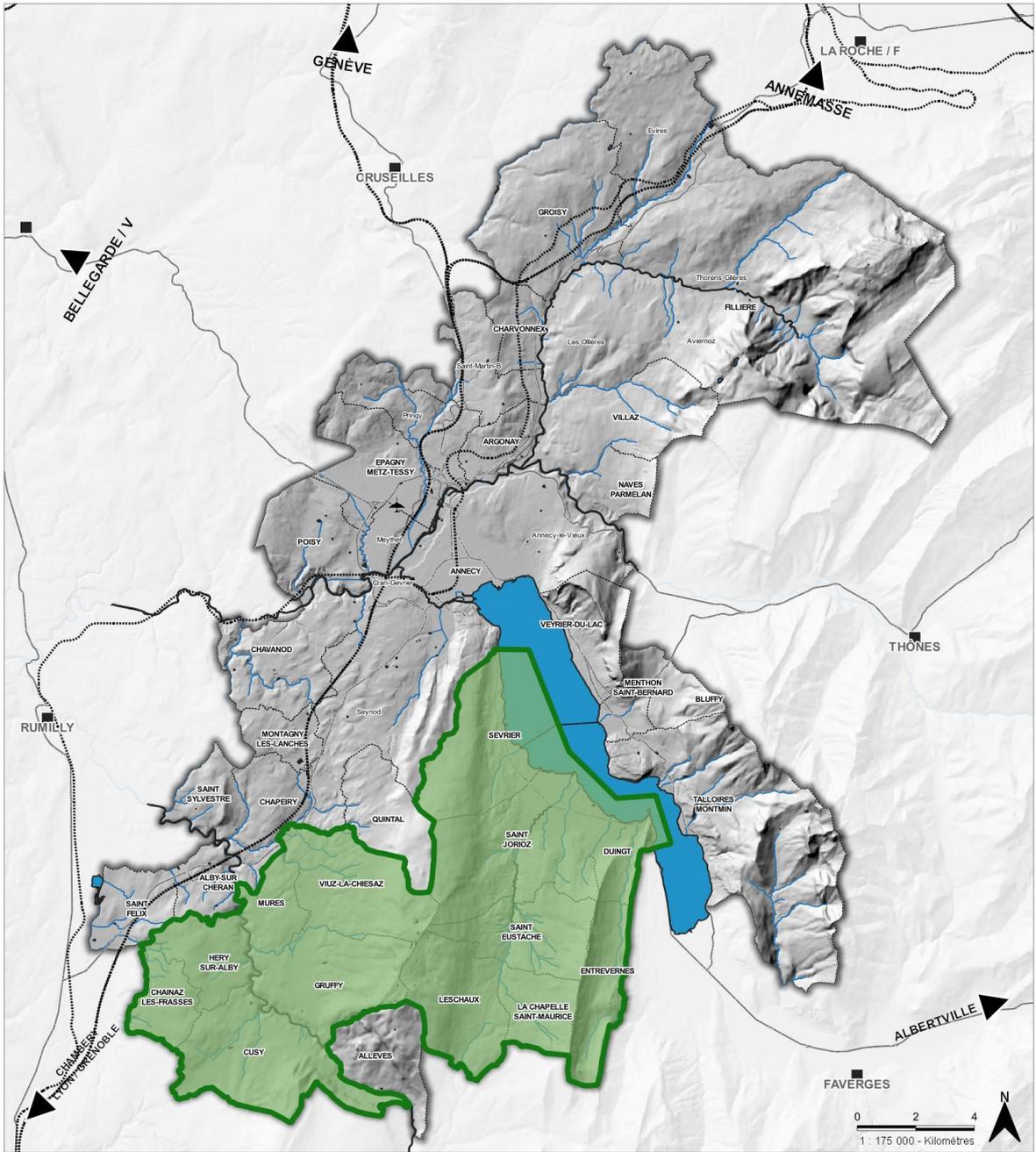
La charte du PNR du Massif des Bauges est en cours de révision. La charte actuelle présente diverses dispositions relatives au paysage :

- > Maintenir, protéger et mettre en valeur les ensembles paysagers remarquables identifiés (Semnoz et Montagne de Banges).
- > Maintenir les fenêtres / coupures paysagères identifiées.
- > Maintenir ou recréer les vergers ou haies ou bosquets entourant les hameaux et villages.
- > Préserver, étoffer, valoriser les centres des villages, regrouper l'urbanisation autour des noyaux existants, concevoir les extensions urbaines en continuité et respecter les limites d'urbanisation identifiées.

La Charte du parc énonce par ailleurs des dispositions orientant significativement l'urbanisme voir <http://www.parcdesbauges.com/fr/documentation-urbanisme>

PLUi-HD
Grand Anney

Communes incluses dans le périmètre du PNR du massif des Bauges



Auteur : [SV] - N° Version [1] - Validation [] / Réalisation : CapT - Sylvie VALLET urbaniste, 2020.

Source(s) : ADMIN EXPRESS, BDTOPO ©IGN, SANDRE, MapSurfer

| | | |
|-----------------------------|---------------------------------|---|
| Eléments de repère : | ✈️ Aéroport Anney Mont-Blanc | ■ Communes faisant partie du PNR du massif des Bauges |
| ▭ Grand Anney | ⚡ Autoroute | |
| ⋯ Limite communale | — Axe principal | |
| — Commune déléguée | ⋯ Voie ferrée | |
| — Cours d'eau | | |

CARTE 2 - Communes incluses dans le périmètre du PNR du Massif des Bauges

1.1.3 IMAGINE LE GRAND ANNECY 2050

Six objectifs du projet « Imagine le Grand Annecy » trouvent un écho avec la thématique du paysage et du patrimoine :

Obj.7 : Elaborer une charte des promoteurs pour maîtriser les opérations d'urbanisme et renforcer la prise en compte de la nature et des paysages.

Obj.20 : Etablir un programme de reconquête des friches agricoles ou forestières, en partenariat avec la Chambre d'agriculture et l'ONF.

Obj.23 : Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion et de protection des sites naturels sensibles (alpages, marais, zones humides, rivières ...) en partenariat avec le Département.

Obj.24 : Apprendre à nos enfants à vivre et respecter la montagne et le paysage (en partenariat avec le Conseil départemental, le Parc des Bauges, les associations...).

Obj.28 : Un habitant, un arbre : planter 250 000 arbres d'ici 2050 (espèces adaptées au changement climatique, arbres fruitiers en ville, vergers, remplacement des arbres malades...).

Obj.79 : Elargir le festival « Annecy paysages », en identifiant des sites complémentaires emblématiques.

1.1.4 MÉTHODOLOGIE ET SOURCES

Le paysage se définit par les interactions entre l'homme et le socle naturel. Il se dessine à travers le temps. L'histoire géologique façonne la morphologie du territoire, les interventions et pressions anthropiques liées au développement de l'agriculture jusqu'aux mutations modernes de l'ère industrielle ont participé aux modifications de ce paysage. Le paysage peut être à dominante naturelle, rurale, urbaine, industrielle... Le paysage n'est jamais figé, il évolue au fil des années, c'est un élément en perpétuelle transformation.

- La notion de paysage implique la présence d'un observateur. Chacun porte un regard sur le paysage en fonction de ses sensibilités, de son histoire, de son vécu, de sa culture... Sur un même lieu, le regard de l'agriculteur, du promoteur, du naturaliste, du touriste... ne sera pas le même.
- Le paysage peut participer à l'attractivité d'un territoire par un ou plusieurs facteurs déterminés par le patrimoine, l'économie et le cadre de vie. Certains paysages sont reconnus et inventoriés, ou classés, comme patrimoniaux. Ils peuvent être le support d'activités économiques, touristiques. Ils contribuent au cadre de vie quotidien de la population et à son bien-être.
- Le paysage est porteur de la réciprocité des vues par rapport aux territoires voisins. Sur les territoires montagnards, le relief amplifie les perceptions du paysage. Le territoire offre une ambiance de l'extérieur comme de l'intérieur des limites communales.
- Le paysage n'est pas figé et évolue dans le temps, selon l'interaction de l'homme et de son environnement. Ces cinquante dernières années, la surface urbanisée a doublé en France. De nombreux paysages changent rapidement de visage, et certains changements brouillent la lecture des lieux.

Si le paysage est une notion subjective (liée à chaque individu), elle repose cependant sur des motifs et des valeurs reconnus collectivement au sein d'une culture partagée. L'approche paysagère du PLUi-HMB du Grand Annecy a ainsi pour objectifs de :

- Rendre lisible la structuration du territoire,
- Caractériser les composantes et ambiances paysagères et les perceptions visuelles du territoire,
- Comprendre les évolutions du paysage,
- Identifier les valeurs paysagères reconnues par les acteurs locaux,
- Repérer structures et motifs paysagers vecteurs d'identité et de qualité,

Afin de :

- Définir les enjeux paysagers au regard du projet de développement, en termes de protection, de mise en valeur, d'aménagement et de maîtrise de l'évolution des paysages,
- Qualifier les futurs aménagements en s'appuyant sur la géographie des lieux et les paysages qui y sont liés
- Interroger le dialogue entre les différentes échelles de paysage ainsi qu'entre les paysages naturels, agricoles et urbains.

L'approche paysagère est une méthodologie qui s'appuie sur trois échelles d'analyse :

1. La charpente paysagère qui identifie les grandes structures paysagères à l'échelle du territoire,
2. Les unités paysagères qui témoignent des spécificités par « morceaux » de territoire
3. Les ambiances paysagères qui reflètent des particularités locales fonction des composantes paysagères dominantes.

Chacune de ces trois échelles d'analyse se complètent et se déclinent mutuellement.

Cette approche paysagère s'est appuyée sur :

- Une analyse des données existantes :
 - Sept familles de paysages (DREAL Rhône-Alpes)
 - Atlas des paysages de la Haute-Savoie, Direction Départementale de l'Équipement, Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme, CAUE, 1997
 - Note d'Enjeux de l'Etat (DDT – Pôle de compétence « Aménagement du territoire »)
 - Schéma d'aménagement du Pays du Laudon / Etude intercommunale d'aménagement – Communauté de Communes de la Rive gauche du Lac d'Annecy - Parc Naturel Régional du Massif des Bauges – Epure – Janvier 2004
 - Rapports de présentation des PLU du territoire
 - Rapport de présentation de l'AVAP d'Annecy
- L'exploitation des diverses données compilées dans l'étude, par thématiques (milieu naturel, activité agricole, cadre de vie...) qui participent à la qualification des composantes paysagères.
- Des investigations de terrain qui ont permis d'apprécier les paysages et les perceptions visuelles du territoire

1.2 Le patrimoine paysager reconnu

1.2.1 LE PATRIMOINE PROTÉGÉ PAR UNE SERVITUDE DE SITES INSCRITS ET CLASSÉS

Le Grand Annecy compte 6 sites classés et 29 sites inscrits. Ce sont des espaces reconnus comme exceptionnels du point de vue paysager. Dans les périmètres définis de protection de ces sites, tout aménagement ou toute construction doit s'insérer de manière harmonieuse, afin de ne pas dénaturer le paysage classé. Ces aménagements et ces constructions font l'objet d'avis conformes de l'ABF.

La majeure partie des sites classés et inscrits sont des éléments de patrimoine bâti ou urbain (quelques châteaux, le centre-ville d'Annecy, les canaux du Thiou et du Vassé), mais quelques-uns appartiennent aux sites de nature de l'agglomération.

| N° | Les sites classés | Commune | N° | Création |
|----|---|---------------------------------------|-------|------------|
| 1 | <i>Canaux du Thiou et du Vassé : Plan d'eau, berges et quais du canal du Thiou (jusqu'au pont de la rue de la République) et du canal du Vassé, y compris leurs dérivations</i> | ANNECY | SC125 | 31/05/1939 |
| 2 | <i>Forêt communale, le vallon de Ste-Catherine et ses abords</i> | ANNECY | SC126 | 21/02/1951 |
| 3 | <i>Parcelles sur le flanc Est du Taillefer</i> | DUINGT DOUSSARD | SC133 | 27/03/1950 |
| 4 | <i>Fontaine de la Goutte, à proximité du chemin d'Annecy à Semnoz</i> | SEVRIER | SC156 | 14/06/1909 |
| 5 | <i>Roc de Chère</i> | MENTHON SAINT BERNARD TALLOIRES | SC138 | 19/10/1976 |
| 6 | <i>Tours Saint-Jacques</i> | ALLEVES | SC124 | 14/06/1909 |

TABLEAU 1 - Sites classés du Grand Annecy



Canal du Vassé



Vanne sur le Thiou depuis la promenade du Saint-Sépulcre



Forêt communale et vallon de Ste-Catherine
(Source : DREAL ARA)



Fontaine de la Goutte
(Source : DREAL ARA)



Tours Saint Jacques
(Source : DREAL ARA)



Roc de Chère

IMAGE 1 - Sites classés du Grand Annecy

Les canaux d'Annecy dévoilent un ensemble patrimonial varié. De vieux couvents côtoient des hôtels particuliers, des églises et même une ancienne prison... Ces bâtiments composent un tissu urbain remarquable dont le fil rouge est l'eau canalisée. Dès le Moyen Âge, le Thiou, exutoire du lac d'Annecy, est une artère essentielle à la vie de la cité. Il permet d'acheminer les marchandises et les nouvelles. Près de 300 moulins fonctionnent alors dans les environs du lac pour moudre le grain, tanner les peaux, fabriquer du papier ou travailler les métaux. Ce caractère industriel perdure jusqu'à la fin du XIX^e siècle. L'aménagement de vannes permet alors une meilleure utilisation de la force hydraulique. Le canal du Vassé propose une ambiance très différente de celle du Thiou. Au milieu de parcs et d'allées, ses berges sont ombragées par une rangée de platanes qui forment une voûte au-dessus de l'eau. Depuis le pont des Amours, les promeneurs peuvent contempler l'île aux Cygnes sur le lac environné de montagnes.

Le Roc de Chère, situé entre les communes de Menthon-Saint-Bernard et Talloires-Montmin, est un « îlot » boisé surplombant le lac d'Annecy. Il fait partie des rares espaces non urbanisés en bordure de lac. C'est dans l'objectif de préserver ce site de la pression urbaine que l'État avait proposé son classement. Aujourd'hui, le Roc de Chère est également protégé par le périmètre de la réserve naturelle, et géré par Asters. Le site, très fréquenté, est parcouru par plusieurs chemins de randonnée.

La forêt communale et le vallon de Sainte-Catherine : à seulement 10 minutes du centre-ville, le vallon de Sainte-Catherine, qui abritait la communauté religieuse de Sainte-Catherine la Montagne, constitue un véritable espace de nature et de calme pour les citoyens.

Les Tours Saint-Jacques, à 991 mètres d'altitude, font partie du patrimoine géologique du Grand Annecy. Ces 3 tours de calcaire formées par l'érosion marquent singulièrement les pentes boisées du Semnoz.

La fontaine de la Goutte, élément ponctuel pittoresque, est une petite cuvette artificielle récoltant les eaux de ruissellement d'un pan rocheux.

Parmi les sites inscrits figurent le lac dans son ensemble, ainsi que les secteurs de rives d'Albigny à Annecy et de Veyrier-du-Lac. Le lac est classé dans son ensemble pour les paysages lacustres qu'il propose et les vues sur les montagnes alentour, qui en font l'élément majeur du paysage et de l'identité annéciens.

D'autres sites de nature figurent parmi les sites inscrits, comme la cascade d'Angon et le pont de l'Abîme et ses abords, qui constituent des éléments du patrimoine naturel et culturel du territoire et sont des lieux de promenade et de découverte.

| N° | Les sites inscrits | Commune | N° | Création |
|----|---|---|-------|------------|
| 1 | <i>Plan d'eau du Lac d'Annecy et ses rives dans les limites du domaine public</i> | ANNECY, ANNECY LE VIEUX, MENTHON ST BERNARD, VEYRIER-DU-LAC, TALLOIRES, SEVRIER, SAINT-JORIOZ, DUINGT | SI553 | 24/08/1937 |
| 2 | <i>Rives du lac d'Annecy à Albigny sur le territoire de la commune d'Annecy-le-Vieux comprenant les parcelles cadastrales n°s 1169 à 1198, 1361 à 1382, 1384 à 1407 section C</i> | ANNECY-LE-VIEUX (commune déléguée d'Annecy) | SI555 | 17/03/1943 |
| 3 | <i>Abords de la D 909 au lieu-dit « La Tour » (abords de la R.N. 509 au lieu-dit « la Tour » comprenant les parcelles cadastrales n°743 et 744 de la section C3)</i> | ANNECY-LE-VIEUX (commune déléguée d'Annecy) | SI554 | 17/03/1943 |
| 4 | <i>Place du Bourg y compris la fontaine, la Croix, les parties situées sous les arcades, appartenant à la commune, depuis la parcelle cadastrale n°650 jusqu'à la place, ainsi que le chemin d'intérêt commun n°15 et le chemin de la Touvière d'Alby à Saint-Ours. L'inscription s'applique aux immeubles donnant sur les chemins et la place et cadastrés sous les n° 554-555-557 à 561-563-564-568 à 570-583-584-587-588-608-610-611-613-621-622-624-625-633 à 637-650-651-654-655-660 à 663-667-668-671-672-675 à 677-684-685-708-710-712-718 à 720-724-726-727-732-734-736 à 742-746 à 748 section A. En ce qui concerne les immeubles bâtis, la mesure vise les façades, élévations et toitures, y compris les façades sous les arcades</i> | ALBY-SUR-CHERAN | SI528 | 22/03/1943 |
| 5 | <i>Ensemble formé par le Château de Monthoux et son parc. La mesure vise également le plan d'eau des ruisseaux ou rivières situés au droit des parcelles concernées</i> | PRINGY | SI690 | 16/11/1943 |
| 6 | <i>Gorges du Fier</i> | CHAVANOD LOVAGNY | SI593 | 02/12/1943 |
| 7 | <i>Terrains situés entre la voie du chemin de fer et la RN 508 au lieu-dit « la Maladière » au voisinage du lac d'Annecy</i> | DUINGT | SI579 | 23/02/1944 |

| N° | Les sites inscrits | Commune | N° | Création |
|----|---|--|-------|------------|
| 8 | Maisons anciennes, parcelles 118, 144, 155 section A | DUINGT | SI580 | 21/02/1944 |
| 9 | Château et ses abords (Châteauvieux) | DUINGT | SI582 | 21/02/1944 |
| 10 | Terrains en contre bas de la route départementale n°12 du col de Leschaux aux lieux-dits "Les Combes" et "Côte" | SAINT-JORIOZ | SI636 | 21/02/1944 |
| 11 | Bois et rochers de la montagne de Chère | TALLOIRES | SI642 | 21/02/1944 |
| 12 | Port de Balmette | TALLOIRES | SI644 | 21/02/1944 |
| 13 | Château d'Héré et ses abords | DUINGT | SI740 | 21/02/1944 |
| 14 | Pont de Presles sur le Bioson et ses abords | MENTHON SAINT BERBARD | SI600 | 24/02/1944 |
| 15 | Rives du lac d'Annecy entre la D 909 et le lac, entre Veyrier et Presles | VEYRIER-DU-LAC | SI691 | 12/04/1944 |
| 16 | Terrains et maisons de Pensière | VEYRIER-DU-LAC | SI663 | 14/04/1944 |
| 17 | Bois du Poète | CHAVANOD LOVAGNY | SI594 | 20/04/1944 |
| 18 | Chapelle de St-Germain et masses de verdure qui l'entourent | TALLOIRES | SI646 | 19/07/1944 |
| 19 | Clos de Chère et abbaye | TALLOIRES | SI645 | 20/07/1944 |
| 20 | Nant d'Oy, cascade inférieure d'Angon et leurs abords | TALLOIRES | SI643 | 21/09/1944 |
| 21 | Les Prés Nouveaux | DUINGT | SI578 | 4/07/1945 |
| 22 | Défilé et Pont St Clair | ANNECY-LE-VIEUX (commune déléguée d'Annecy) | SI530 | 02/07/1946 |
| 23 | Moulin et Pont de Banges | ALLEVES | SI531 | 26/07/1946 |
| 24 | Pont de l'abîme et ses abords | GRUFFY CUSY | SI573 | 26/07/1946 |
| 25 | Ensemble formé par le château et le hameau de Promery et leurs abords | PRINGY | SI620 | 20/01/1947 |
| 26 | Ensemble formé par le domaine de Taine (lieudit Boringe), les bords du Lac, le Port et les prés avoisinants | MENTHON SAINT BERBARD | SI601 | 24/04/1947 |
| 27 | Plateaux des Glières, de Dran, et Montagne des Auges | FILLIERE | SI557 | 16/07/1947 |
| 28 | Ensemble urbain formé par le centre-ville | ANNECY | SI536 | 23/07/1976 |

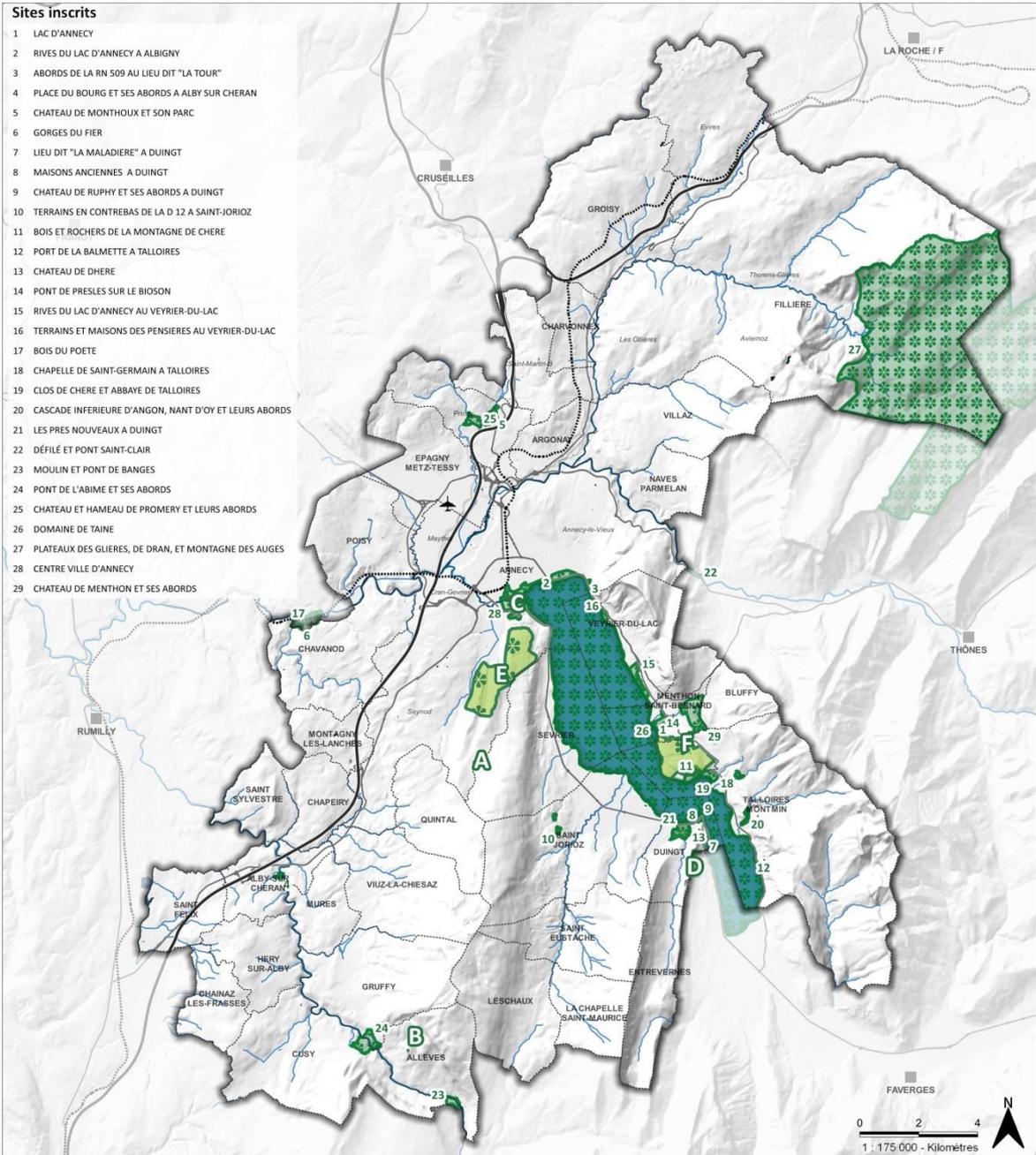
| N° | Les sites inscrits | Commune | N° | Création |
|----|--|--------------------|----------------|------------|
| | <i>Église Notre-Dame, square de l'Evêché et leurs abords</i> | | | 4/01/1943 |
| | <i>Quai des Marquisats</i> | | | 16/11/1943 |
| | <i>Promenade du Pâquier, avenue d'Albigny, Champ de mars, jardin de l'Hôtel de Ville et Ile aux Cygnes</i> | | | 16/11/1943 |
| | <i>Rue Filaterie</i> | | | 12/04/1944 |
| | <i>Maisons riveraines du canal du Thiou</i> | | | 24/10/1944 |
| | <i>Porte Ste-Claire et ses abords</i> | | | 24/05/1945 |
| | <i>Porte du Sépulcre, tour Saint-Sixt et maisons contiguës</i> | | | 24/05/1945 |
| | <i>Hôtel de Charmoisy</i> | | | 24/05/1945 |
| | <i>Rue de l'Île</i> | | | 24/05/1945 |
| | <i>Rue Jean-Jacques Rousseau</i> | | | 24/05/1945 |
| | <i>Pont Morens et rue du Pont Morens</i> | | | 24/05/1945 |
| | <i>Maisons à arcades de la rue du Pâquier</i> | | | 24/05/1945 |
| | <i>Rue Sainte-Claire</i> | | | 24/05/1945 |
| | <i>Faubourg Sainte-Claire</i> | | | 24/05/1945 |
| | <i>Côte Saint-Maurice</i> | | | 24/05/1945 |
| | <i>Île d'Annecy, quais et maisons de la rive nord du canal du Thiou</i> | | | 24/05/1945 |
| | <i>Jardins de la Préfecture</i> | | | 06/11/1946 |
| | <i>Rue Perrière et sa porte (façades, élévations et toitures)</i> | | | 24/03/1972 |
| 29 | <i>Château de Menthon et ses abords</i> | MENTHON BERBARD | SAINT SI602 | 5/12/1986 |

TABLEAU 2 - Sites inscrits du Grand Annecy

PLUi-HD

Grand Anancy

Sites classés et inscrits



CARTE 3 - Sites classés et inscrits

1.2.2 LE PATRIMOINE GÉOLOGIQUE

Le territoire est marqué par un patrimoine géologique riche, dont les singularités viennent ajouter à la beauté des paysages :

- Les lapiaz du Parmelan,
- La faille de Saint-Sylvestre,
- Le Roc de Chère (site classé).

Le PNR des Bauges est labellisé Géoparc. Les éléments patrimoniaux sont bien connus sur ce territoire :

- les tours St Jacques (site classé),
- les gorges du Chéran,
- le synclinal perché d'Entrevernes,
- Les grottes (Banges, Quintal).

1.2.3 LES ARBRES REMARQUABLES

L'ONF a réalisé un premier inventaire des arbres remarquables du département de la Haute-Savoie. Ce travail a fait l'objet d'un ouvrage paru en juillet 2016 « Du Mont-Blanc au Léman, Arbres remarquables en Haute-Savoie ». La « remarquabilité » des arbres est analysée au regard de leurs dimensions, leur intérêt paysager et/ou écologique, leur port/esthétisme, ou en référence à des données historiques.

Ces arbres gagneraient à être préservés des aménagements et opérations urbaines futures.

| Nom Français | Commune | Localisation | Remarquabilité |
|----------------------------|---|---|--|
| Cèdre du Liban | Talloires- Montmin | Plage communale de Talloires-Montmin | Dimensions (hauteur : 30 m, circonférence : 5,10 m, âge : 200 ans) Intérêt paysager |
| Epicea commun | Commune nouvelle d'Annecy (Annecy-le-Vieux) | Pré Vernet (Mont Veyrier) | Port/esthétisme : forme du tronc particulière |
| Séquoia géant | Commune nouvelle d'Annecy | Séquoias géants des Jardins de l'Europe | Dimensions (hauteur : 35 m, circonférence de 4 à 5,60 m, âge : 150 ans) Port/esthétisme |
| Aulne glutineux | Poisy | Marais de Poisy | Dimensions (hauteur : 15 m, circonférence : 4,46 m, âge → 150 ans) Intérêt écologique |
| Hêtre commun | Villaz | Les Rochettes | Dimensions (hauteur : 35 m, circonférence : 3,50 m, âge : 150 ans) |
| Hêtre pourpre | Commune nouvelle d'Annecy (Annecy-le-Vieux) | Parc Gabriel Fauré | Dimensions (hauteur : 25 m, circonférence 3,55 m, âge : 150 ans) Intérêt paysager, historique, port/esthétisme, |
| Platane | Veyrier-du-Lac | Route de la Tournette | Dimensions (hauteur : 30 m, circonférence : 6,20 m) Port/esthétisme |
| Platanes | Commune nouvelle d'Annecy | Alignement de platanes de l'avenue d'Albigny | Dimensions (hauteur : 35 m, circonférences : 3,5 à 4 m, âge : 180 ans) Intérêt paysager du double alignement légèrement penché vers le lac, port/esthétisme |
| Platanes | Commune nouvelle d'Annecy | Platanes du bord du lac sur la presqu'île de l'Impérial | Dimensions (hauteur : 22 m, circonférence 3,5 m, âge : de 150 à 200 ans) Intérêt paysager, système racinaire apparent, port/esthétisme |
| Chêne pédonculé | Saint-Martin-Bellevue | Chez Chenal | Dimensions (hauteur : 24 m, circonférence : 7,90 m, âge : 400 à 500 ans) Port/esthétisme |
| Saule blanc | Commune nouvelle d'Annecy (Annecy-le-Vieux) | Sur les Bois | Dimensions (hauteur : 8 m, circonférence : 7m) Port/esthétisme |
| Tilleul à grandes feuilles | Talloires-Montmin | Ermitage de Saint-Germain | Dimensions (hauteur : 16 m, circonférence : 3,10 m, âge : 180 ans) Intérêt paysager et historique |
| Tilleul à feuilles en cœur | Talloires-Montmin | Pont des fées, au-dessus de la cascade d'Angon | Dimensions (hauteur : 8 m) Port/esthétisme |

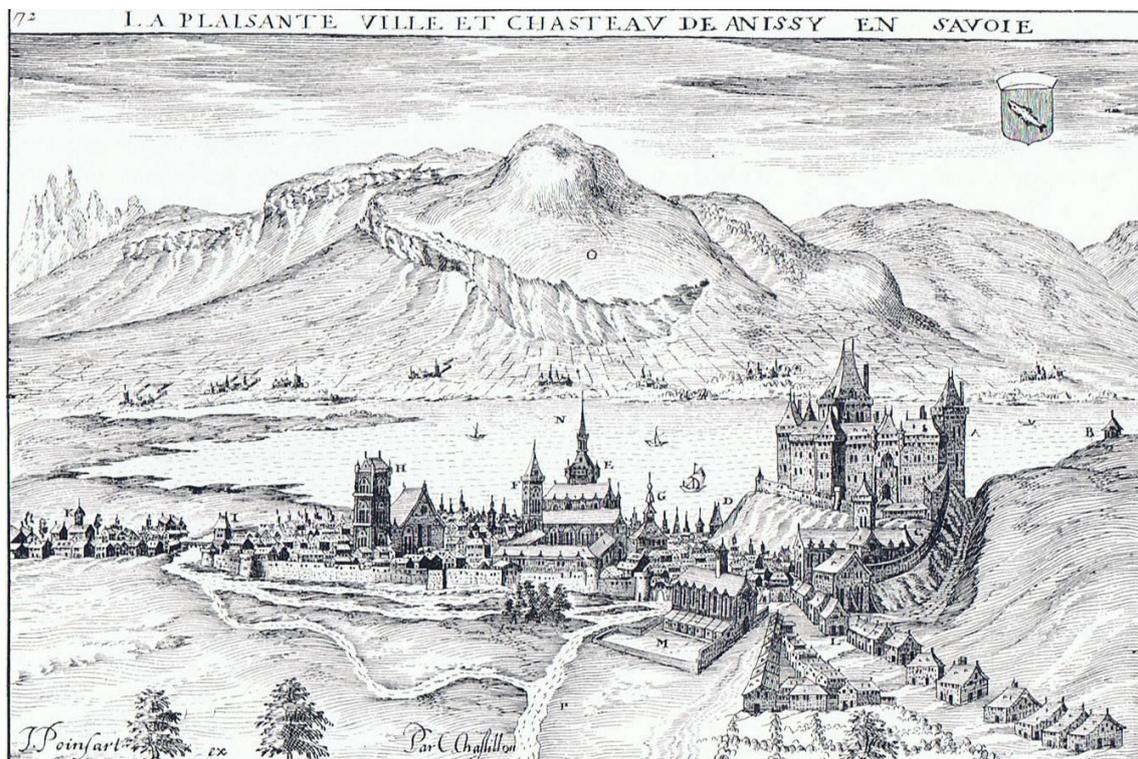
1.2.4 LA RECONNAISSANCE DES PAYSAGES À TRAVERS L'ICONOGRAPHIE ET LES TEXTES ANCIENS

Les canaux du vieil Annecy, la presqu'île de Duingt, figure de proue de la montagne du Taillefer, les reflets de la Tournette dans les eaux turquoise du lac, les plages, le Semnoz et son panorama exceptionnel sur le massif du Mont Blanc et les 2 lacs alpins... ont inspiré bien des peintres, comme Cézanne, écrivains, poètes, photographes ou créateurs d'affiches touristiques vantant le lac d'Annecy ou prônant une halte sur la route des Grandes Alpes. Des milliers de cartes postales éditées depuis 1 siècle ont représenté ces paysages idylliques et les sites touristiques à la mode. (Source : La collection des chemins du patrimoine du PNRM, 1999-2000).

L'ensemble de ces textes et représentations participe à la reconnaissance des paysages par les populations, ainsi qu'au caractère emblématique de certains lieux.

Dans les premières gravures et lithographies des albums de la Haute Savoie et de la Savoie, au 19^e s., le lac et le cadre montagnard créent un fond de scène récurrent, souvent très affirmé, exprimant la magnificence des lieux, largement relayée dans les différents écrits...Sont mis en avant tant les éléments naturels (lac, végétation des bords de lac, massifs et sommets emblématiques...) que les repères bâtis caractéristiques (châteaux, églises...).

« Les rives du lac d'Annecy, couvertes de prairies et de vignobles au milieu desquels sont parsemés de charmants villages et de jolies villas, présentent un aspect des plus pittoresques...Le touriste qui entreprend de faire le tour du lac en bateau à vapeur voit [...] se dérouler devant lui un magnifique panorama. La ville se présente sous son aspect le plus pittoresque, dominée par le château qui apparaît dans toute sa majesté. A droite s'élèvent la colline de la Puya et le Semnoz ; à gauche le regard est attiré par la Montagne de Veyrier, par le Roc de Chère, qui s'avance en promontoire au Sud de Menthon, et surtout par la Tournette, qui dresse sa cime, jusque dans les nues. » (Source : Guide Diamant AD. Joanne, Dauphiné et Savoie, 1875).



Première représentation d'Annecy - Gravure de Châtillon en 1598.

Les versants du Veyrier sont cultivés, sans doute viticoles, et accueillent des hameaux implantés à mi-pente. Autour de la ville médiévale, le Thiou et le Vassé divaguent dans un paysage ouvert de prés, prés-marais et marécages au bord des rives du lac, naturelles à cette époque.



Lake of Annecy, Joseph Mallord William Turner, 1841
(Source net)



Le Lac bleu (1896) – Paul Cézanne
Le peintre séjourna à l'Abbaye de Talloires en été 1896. Il y exécuta de nombreuses aquarelles et ce seul tableau.
(Source net)



Lithographie d'Annecy – Pierre-Alexandre Jeannot - Milieu 19^e siècle (Source : Souvenirs d'Annecy)



Lithographie du Petit Lac d'Annecy – 19^e siècle.
(Source net)



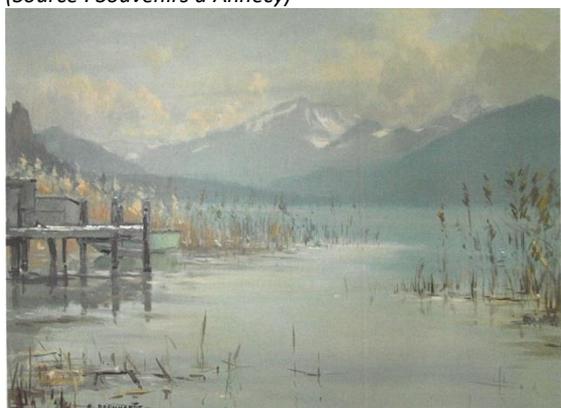
Lithographie Route de Genève – Laurent Isidore Deroy - Milieu 19^e siècle (Source : Souvenirs d'Annecy)



Menthon depuis Bluffy – Prosper Dunant – 1833
(Source : Souvenirs d'Annecy)



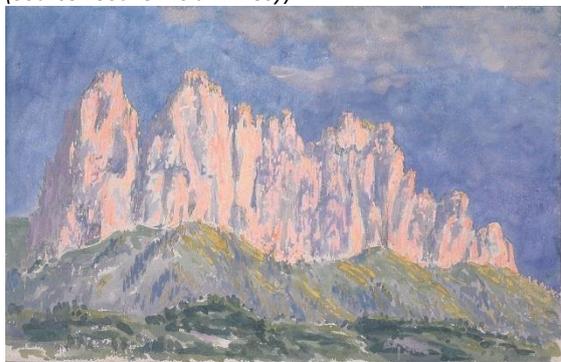
Le lac depuis Pringy – Antoine Ponthus-Cinier – Milieu 19^e siècle (Source : Souvenirs d'Annecy)



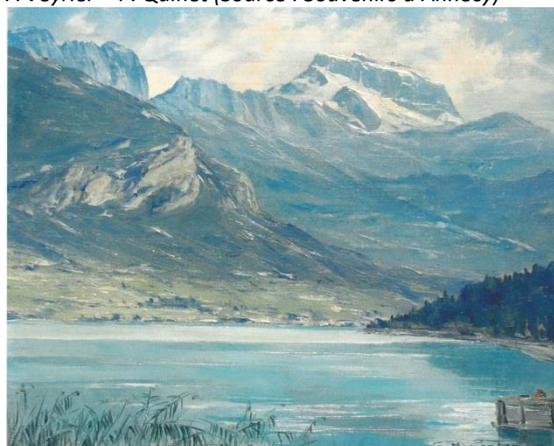
Le Petit Port – Eugène Bernhardt – Milieu 20^e siècle
(Source : Souvenirs d'Annecy)



A Veyrier – P. Quinet (Source : Souvenirs d'Annecy)



Les Dents de Lanfon depuis Saint-Jorioz – Jean-François Auburtin – Début 20^e siècle (Source : Souvenirs d'Annecy)



La Tournette depuis les Marquisats - Charles-Henri Contencin – Début 20^e siècle (Source : Souvenirs d'Annecy)

Note : une grande partie des images ci-dessus sont issues de l'ouvrage « Souvenirs d'Annecy – Ecrivains et peintres »

IMAGE 2 – Sélection de lithographies et peintures anciennes du territoire

Plus tard, au début du 20^e siècle, le territoire est largement photographié (carte postale) tant pour ses grands paysages, le lac et les sommets, ses sites pittoresques, que pour ses monuments, silhouettes villageoises et scènes de vie quotidienne. Les quelques images ci-après en témoignent et nous renseignent sur les paysages de l'époque.

Autour du lac

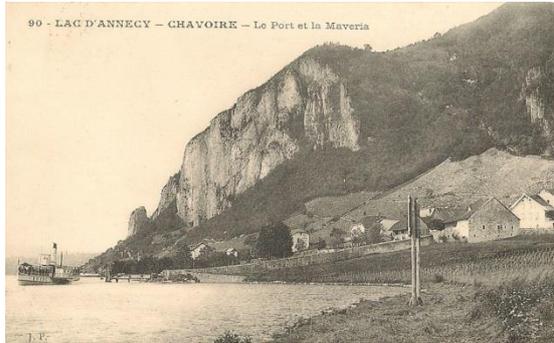
« Cependant, je jouissais de naviguer dans cette partie du lac. Une suite de tableaux neufs et variés occupaient agréablement mes regards. A l'occident on voyait s'avancer dans le sein de l'onde la charmante presqu'île que forme le Château de Duingt. Ses belles terrasses qui s'élèvent en gradins, son avenue plantée de peupliers, marronniers, la tour antique qui domine le village, la montagne azurée de Saint-Jorioz qui se trouve encadrée et chassée par celle de Duingt et le Roc de Chère, tout concourt à former un paysage des plus riants et des plus parfaits. » Prosper Dunant, *Journal 1810*.



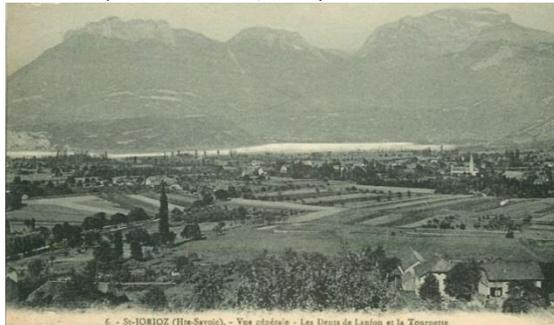
Duingt, Talloires, les Dents de Lanfon et le Parmelan

« Duingt, dont le château bâti dans une presqu'île « au milieu d'un amphithéâtre de terrasses »

Talloires, agréablement situé au fond d'une petite anse, au pied d'un coteau couvert de vignobles. La fraîcheur des ombrages, le bleu foncé des eaux, l'épanouissement précoce des floraisons rappellent les contées méridionales les plus fortunées. » (*Guide Diamant AD. Joanne, 1875*)



*Veyrier « entouré de noyers magnifiques qui le déroberent à la vue » (*Guide Diamant, 1875*)*



Saint-Jorioz

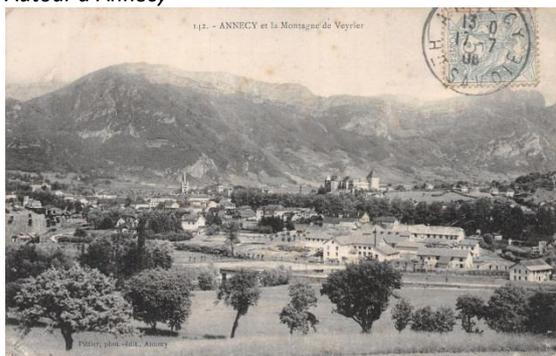


*Menthon et le château Saint-Bernard, « situé dans un vallon verdoyant abrité des vents du Nord et protégé contre les ardeurs du soleil par de nombreux bouquets d'arbres. Sur une éminence, au milieu de la gorge, se voit l'ancien château des seigneurs de Menthon » (*Guide Diamant, 1875*)*

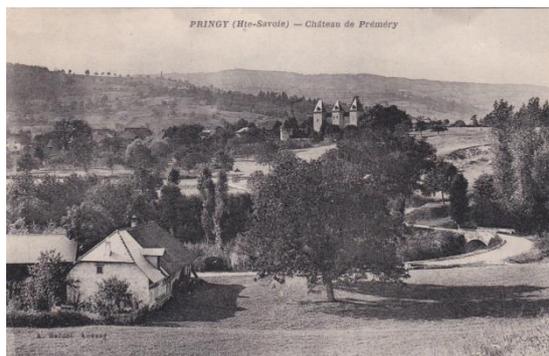


Sevrier

Autour d'Annecy



Annecy et Mont Veyrier



Pringy et le château de Proméry



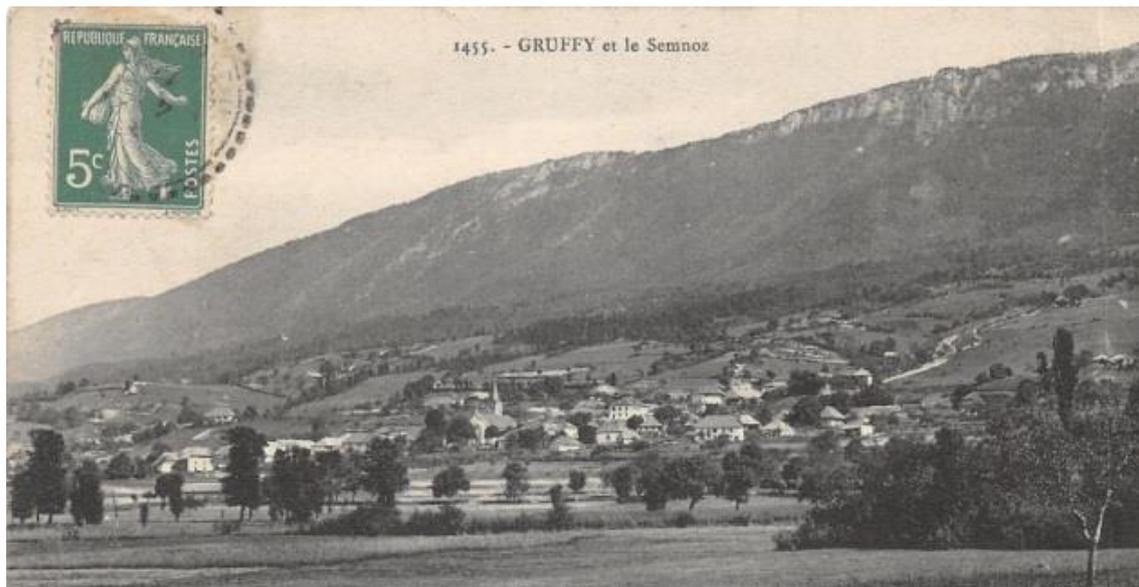
*Annecy
Collines de l'Albanais*



Alby-sur-Chéran
« Alby, sur le chéran, petite ville très ancienne, autrefois fortifiée et environnée de sept châteaux, dont on voit encore quelques vestiges. » (Guide Diamant AD. Joanne, 1875)



Allèves et les Tours Saint-Jacques



Gruffy et le Semnoz
Plateau des Bornes



Villaz



Thorens-Glières

« La vallée de Thorens, qu'arrose la Fillière, [...] une vallée magnifique, à la végétation forte et luxuriante, couvertes de bois de sapins et de petites chaumières construites à la manière des chalets suisses.

Le château de Thorens, assis sur un tertre, à l'entrée d'une vallée encaissée entre deux montagnes hérissées de sapins gigantesques, semble participer du caractère de la nature agreste au milieu de laquelle il est placé. Au-delà [...] de Thorens, s'étend la partie la plus pittoresque de la vallée... de l'usine de la verrerie dépendaient autrefois la plupart des belles forêts qui couvrent les versants voisins. » (Guide Diamant AD. Joanne, 1875)



Groisy
En montagne



Montmin et le col de Forclaz

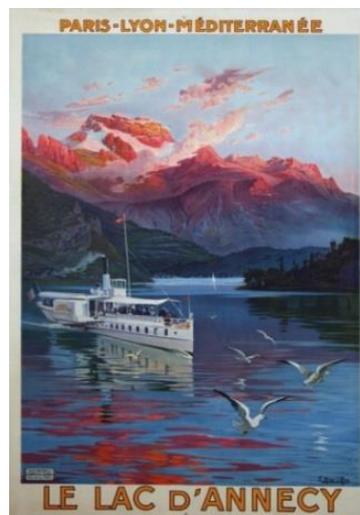


Entrevernes

IMAGE 3 – Sélection de cartes postales anciennes du territoire (source net)

Le paysage, le lac avec ses monuments repères, sont aussi largement mis en avant dans les affiches Paris Lyon Méditerranée (P.L.M.). Ces affiches, premières brochures touristiques, imagent les sites emblématiques du territoire dans l'objectif d'attirer les touristes et de fixer leurs souvenirs.

« Je travaille en ce moment [...] à faire de la réclame en faveur d'Anney et de ses environs, au moyen d'articles insérés dans les guides et les albums qui se publient à Paris, à Lausanne et à Nice. [...] Nous allons avoir une grande affiche avec toutes les couleurs de l'arc-en-ciel représentant le château, le lac d'Anney et la Tournette. Nous avons déjà une carte d'Anney et de ses environs [...] faisant très bien ressortir la hauteur des montagnes et la profondeur des vallées [...].» Camille Dunant, 1895.



Excursions en H^{TE} SAVOIE

Compagnie de Bateaux à Vapeur

sur le Lac d'ANNECY

CORRESPONDANCE P.L.M.

Service d'été à partir du 15 Juin

COMPAGNIE DES BATEAUX A VAPEUR SUR LE LAC D'ANNECY
Correspondance des lignes de la P.L.M.

GORGES DU FIER

A 7 heures de la gare de Annecy P.L.M.

TOUR DU LAC D'ANNECY

Service spécial pour les étrangers en route à Aix-les-Bains par le bateau EXPRESS

LE MONT-BLANC

| | | | | | | | | | | |
|---------|------|-------|-------|-------|-------|------|------|------|------|------|
| DEPARTS | 8.40 | 9.40 | 10.40 | 11.40 | 12.40 | 1.40 | 2.40 | 3.40 | 4.40 | 5.40 |
| RETOURS | 9.30 | 10.30 | 11.30 | 12.30 | 1.30 | 2.30 | 3.30 | 4.30 | 5.30 | 6.30 |

RESTAURANT DE PREMIER ORDRE à bord - TABLE D'HÔTE, à bord et

RUE ROYALE 5 - ANNECY

ANNECY-CHAMONIX

ST GERVAIS LES BAINS

Galerie des Gorges du Fier

A 7 heures de la gare de Annecy P.L.M.

MENTHON LES BAINS

Anciens Thermes Romains

SITUATION EXCEPTIONNELLE

Merveilleuse Route du Val de LARLY

HOTEL-PENSION DU SEMNOZ-ALPES

HOTEL-PENSION DU SEMNOZ-ALPES

MAGNIFIQUE ETABLISSEMENT COMPLETEMENT NEUF

MONTAGNE ETABLISSEMENT COMPLETEMENT NEUF

SITUATION EXCEPTIONNELLE

GRAND SERVICE REGULARIER

ANNECY - CHAMONIX

SEMNOZ-ALPES

HOTEL-PENSION DU SEMNOZ-ALPES

PANORAMA SEMNOZ-ALPES

(Région de Savoie)

MONTAGNE ETABLISSEMENT COMPLETEMENT NEUF

IMAGE 4 - Affiches Paris Lyon Méditerranée (source net)

1.3 La charpente paysagère du Grand Anancy : une structure paysagère affirmée et des spécificités locales

La **charpente paysagère** met en évidence les éléments paysagers caractéristiques, spécifiques et structurants à l'échelle du territoire que sont le socle naturel, les continuités vertes et bleues, les espaces ouverts agricoles, les vues et repères, les implantations bâties, les axes historiques et structurants, les entrées de ville, les seuils et lisières... Elle s'appuie sur un travail d'emboîtement du général au particulier, se décline selon les unités paysagères et ambiances du territoire, pour reconnaître les éléments ou espaces porteurs de qualité et d'identité paysagères afin de les préserver, les ménager et les mettre au cœur des futurs projets, comme support de composition et de mise en valeur. Elle permet de mettre en perspective les projets en les impliquant dans une situation donnée : proximité d'un cours d'eau ou d'une frange agricole ; mise en relation visuelle avec un site emblématique, une pente...

Les composantes de la charpente sont successivement présentées dans les chapitres qui suivent. La carte ci-après en synthétise les principaux éléments.

1.3.1 UN CADRE PAYSAGER EXCEPTIONNEL, LES MASSIFS COMME FONDS DE SCÈNE DU PAYSAGE, MIS EN EXERGUE PAR LA CLUSE ET LE LAC D'ANNEY OU LES COLLINES DE L'AVANT-PAYS

Le territoire s'inscrit dans un cadre paysager exceptionnel, marqué par le lac et le cadre montagnard ponctué de sommets emblématiques :



Situation du territoire

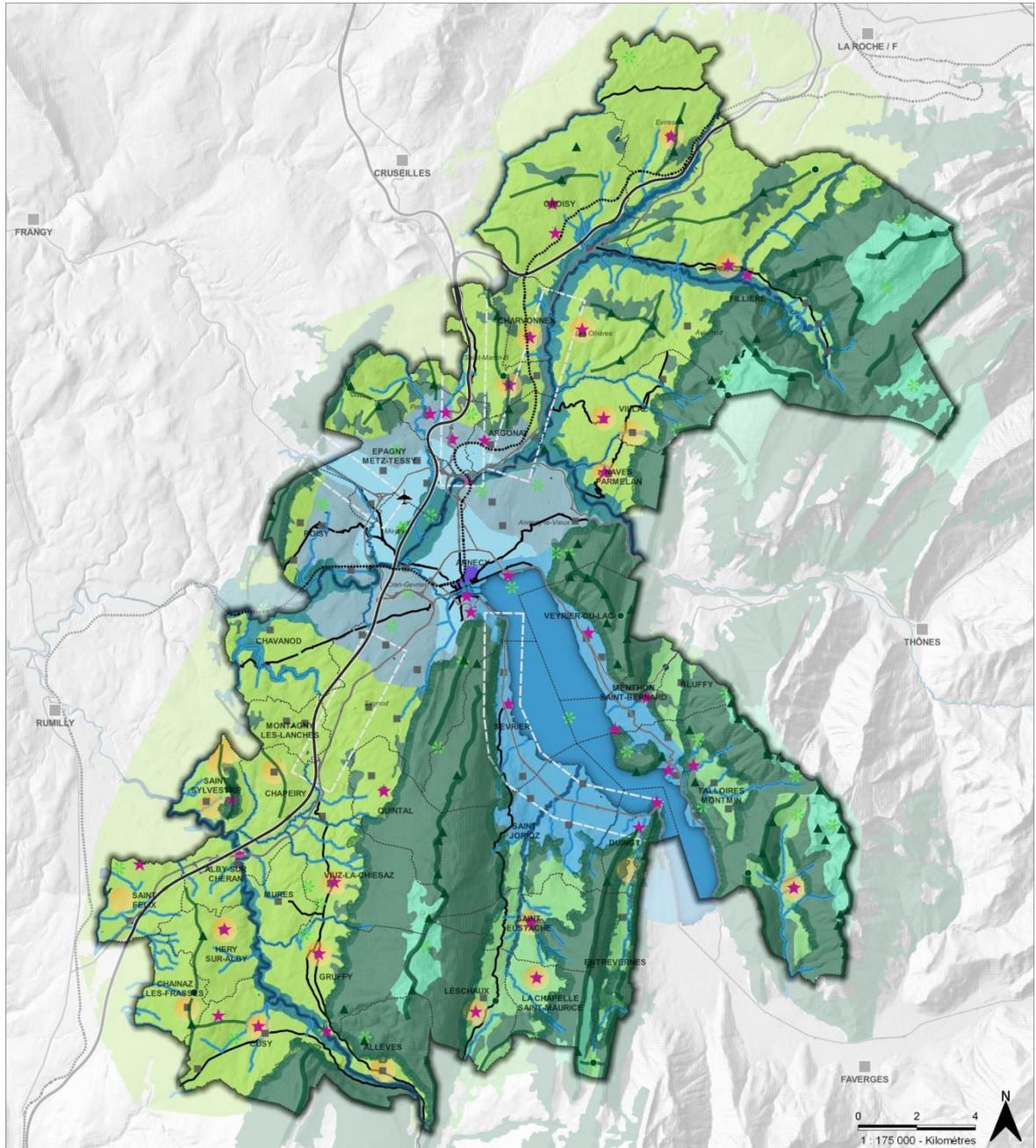


Cadre paysager : entre lac et montagne

Source : 2006-08-18_Aggl_Vue-

Aerienne_1__@JMFavre-Wooloomooloo

IMAGE 5 – Situation et contexte paysager



Auteur : [CG] - N° Version [2] - Validation [] / Réalisation : CapT - Sites & Paysages, 2020

Source(s) : ADMIN EXPRESS, BDTOPO ©IGN, SANDRE, BDAIt.

| | | |
|--|---|--|
| <p>Éléments de repère :</p> <p> Grand Anney Cours d'eau Aéroport Annecy Mont-Blanc Autoroute Voie ferrée Route historique Entrée d'agglomération </p> | <p>Structure topographique</p> <p> ▲ Sommet ● Col Ligne de crête Front visuel boisé </p> <p>Ambiances paysagères</p> <p> Ville historique : vieille ville d'Annecy et extension 19-20e Plaine et terrasses alluviales urbaines Collines urbaines Rives du lac </p> | <p> Vallées Pentés et plateaux ruraux Montagne habitée Versants boisés Espaces d'altitude </p> <p>Éléments repères</p> <p> Noyau bâti ancien Silhouette bâtie remarquable ★ Repère bâti patrimonial ★ Site naturel remarquable </p> |
|--|---|--|

CARTE 4 – Charpente paysagère

1.3.1.a Une forte empreinte de la géomorphologie

Les reliefs structurent et cadrent les paysages à l'Est du territoire. Les massifs des Bornes et des Bauges constituent un arrière-plan visuel constant pour les vues orientées vers l'Est et permises par l'ouverture des collines de l'avant-pays savoyard, pour les vues au sein même des massifs ou ouvertes par la présence du lac.

Les massifs dessinent les lignes de force majeures du territoire et dévoilent de multiples formes et sommets, caractéristiques, parfois emblématiques, qui attirent les regards et forment les points repères du territoire. Localement se distinguent des microreliefs (Roc de chère, Montagne d'Age, colline de Saint-Sylvestre...), tout aussi emblématiques et qui constituent aussi des repères importants dans le paysage. L'ensemble de ces montagnes et massifs constituent des arrière-plans visuels constants, ils forment l'écran paysager du territoire et, à cet égard, présentent de fortes sensibilités paysagères.

– *Le Massif des Bornes*

Le **Plateau des Glières** (entre 1300 et 1800 m) se singularise par son aspect de large dépression, très ouverte, à relief mou, couverte d'alpages, et cadrée par les montagnes des Frêtes et des Auges.

La **montagne de Sous-Dîne** (2004 m) est un splendide mont jurassien qui est moulé sur l'Urgonien de l'anticlinal du Parmelan.

La **Tête du Parmelan** (1832 m) se caractérise par l'aspect tabulaire de son vaste plateau de lapiaz urgoniens, qui se développe entre les deux entailles de la vallée du Fier, côté sud-ouest, et de la Fillière, du côté nord-est.

La **montagne de Veyrier** (1291 m) domine de sa falaise urgonienne la rive orientale de la partie nord du lac d'Annecy.

Le **Roc de Chère** (650 m) est une bosse rocheuse qui surhausse la rive orientale du lac au sud de Veyrier. Elle s'avance dans le lac en promontoire vers l'ouest, de façon antagoniste avec le saillant de la pointe du Château de Rupy en rive opposée, ce qui contribue à étrangler la limite entre Grand et Petit Lac.

La **montagne de la Tournette** (2351 m) revêt l'aspect d'un puissant château-fort dont le petit donjon sommital (appelé le "fauteuil" de La Tournette) est protégé par trois niveaux de murs d'enceinte superposés.

Les crêtes découpées des **dents de Lanfon** (1828 m), petite chaîne montagneuse urgonienne, marquent le paysage par ses pointes Nord, Centrale et Sud.

– *Le Massif des Bauges*

La **montagne du Semnoz**, qui culmine à 1699 m au Crêt de Châtillon, est un typique mont jurassien, formé par la carapace urgonienne d'un anticlinal dont la voûte plonge doucement à la fois vers le sud et vers le nord depuis le point culminant. Du côté sud le chaînon du Semnoz est limité, par la **cluse de Bange**, où il est tranché orthogonalement par le Chéran. Dans sa partie médiane, le versant oriental du Semnoz tombe sur le **large val du Col de Leschaux**. Ce très large sillon, longitudinal par rapport aux plis, met en communication deux dépressions l'une et l'autre au contraire transversales aux plis, la cuvette du lac d'Annecy et la vallée du Chéran.

Le **Roc des Bœufs** (1610 m) et la **Montagne d'Entrevernes**, dont l'extrémité septentrionale sépare le large val de Leschaux de la dépression du Petit Lac d'Annecy, constitue un splendide exemple d'inversion du relief : c'est un "synclinal perché", qui s'abaisse en direction du lac d'Annecy, encadrée de deux crêtes dissymétriques.

– *La cluse d'Annecy*

Le lac d'Annecy occupe la partie nord de la trouée d'Annecy-Ugine qui sépare les Bauges des Bornes-Aravis. La plaine alluviale du lac et du Fier accueille l'agglomération d'Annecy.

– *Le sillon molassique périalpin*

Les collines de l'avant pays savoyard à l'ouest du Semnoz et de la rive droite du Fier, au nord-ouest d'Annecy : collines sculptées dans le remplissage de grès tendres (molasses), d'âge essentiellement miocène, du sillon molassique péri-alpin. Elles sont parfois garnies de dépôts glaciaires qui y ont été abandonnés lors du retrait du grand glacier wurmien issu du Léman et de la vallée de l'Arve.

Il en émerge un petit chaînon plus saillant et plus boisé, allongé NE-SW, qui est formé de matériel calcaire d'âge jurassique et crétacé. À la latitude de La-Balme-de-Sillingy ce chaînon est partagé en deux tronçons : la **Montagne de Mandallaz** au nord et la **Montagne d'Age** (plus basse) au sud.

Ainsi, la géomorphologie structure, qualifie et diversifie fortement le paysage. Elle identifie des unités paysagères distinctes en appui sur :

- Des reliefs majeurs à l'échelle du territoire
 - Le massif des Bornes : son flanc Ouest sur la Fillière et le Daudens et son flanc Sud sur le lac
 - Le massif des Bauges : le Semnoz, les vals du Laudon et d'Entrevernes
- Des ensembles collinaires
 - Les collines de l'Albanais / ou les collines du Chéran
 - Le plateau ou les collines des Bornes / ou les collines de la Fillière
- Des plaines et terrasses alluviales
 - Les terrasses alluviales du Fier, du Thiou et du lac
 - Les rives du lac



Cusy – Montagne de Bange



Le Sangle - 899m

Montagne de la Mandallaz depuis Seynod



Massif du Mont Blanc depuis les hauteurs de Poisy



Massif de la Tournette depuis Poisy



Dents de Lanfon depuis Veyrier-du-lac



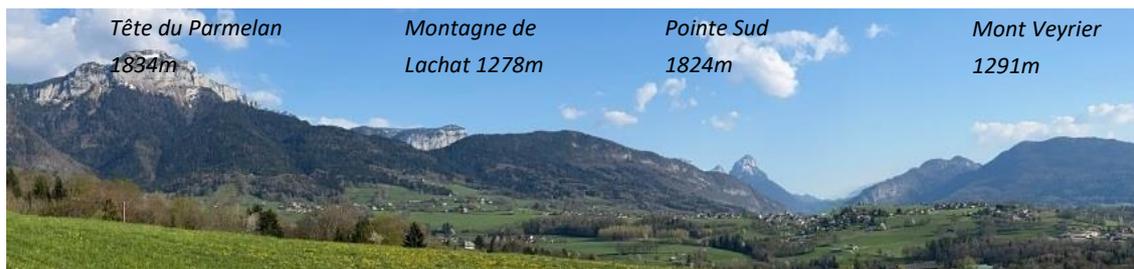
Tête du Parmelan depuis Villaz



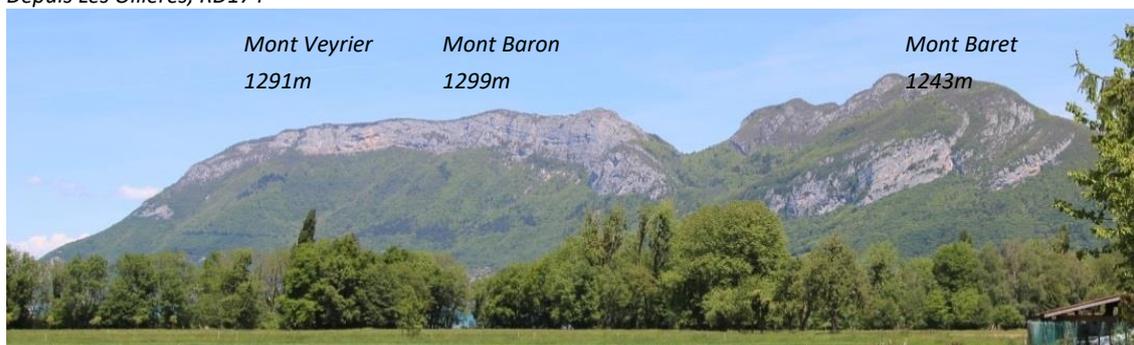
Massif de la Tournette et ouverture de la Vallée du Fier entre Montagne de Lachat et Mont Barret, depuis St-Martin de Bellevue



Depuis Groisy, RD102, vers Les Chappes (Thorens-Glières)



Depuis Les Ollières, RD174



Mont Veyrier, depuis Saint-Jorioz



Depuis Annecy-le-Vieux vers la rive gauche du lac, vers le massif des Bauges



Depuis Duingt vers la rive droite du lac, vers le massif des Bornes

IMAGE 6 – Structures et motifs paysagers liés à la topographie/géomorphologie

1.3.1.b Des lignes de force majeures dans le paysage et des vues remarquables

– *Les lignes de force principales du relief*

Présentant des pentes parfois fortes et boisées, les massifs créent des ruptures de pente importantes avec les plaines ou ensembles collinaires qu'ils jouxtent, et génèrent des fronts visuels constants : pentes du Semnoz, du Roc des Bœufs, du Massif des Bornes...

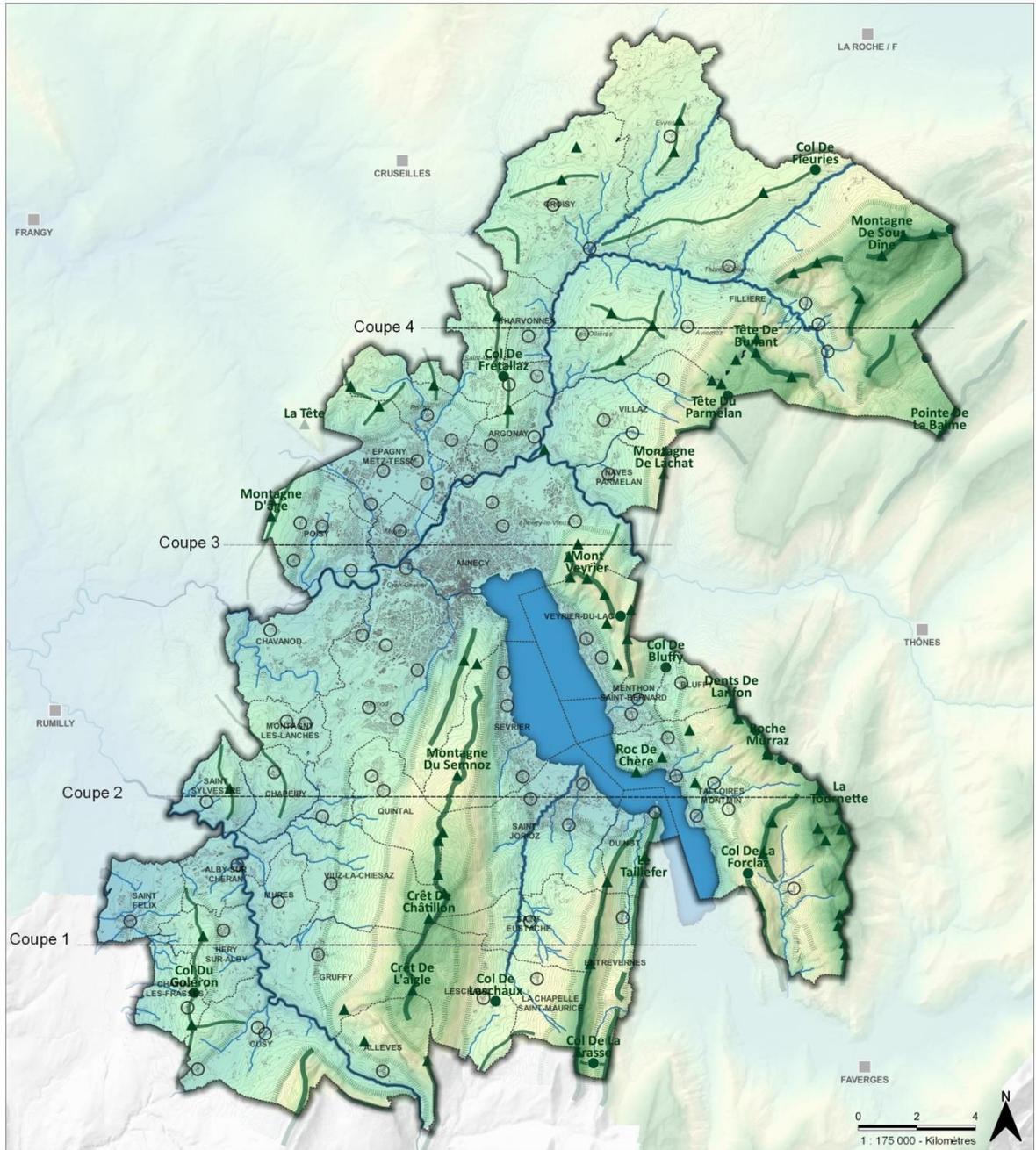
Cette géomorphologie particulière a aussi conditionné les implantations humaines, en piémont. Les lignes de forces du relief composent différents panneaux paysagers, associés aux espaces bâtis, originels ou d'extension :

- Pententes boisées :
 - Semnoz au-dessus de Gruffy, Viuz, Quintal, Seynod, Annecy, Sevrier, Leschaux, Allèves
 - Montagne de Banges au-dessus de Cusy
 - Défilé de Banges vers Allèves
 - Roc des Bœufs au-dessus de La Chapelle-St-Maurice, Saint-Eustache, Duingt et Entrevernes
 - Massif de la Tournette et des Dents de Lanfon au-dessus de Talloires-Montmin, Bluffy
 - Mont Veyrier au-dessus de Menthon, Veyrier, Annecy-le-Vieux
 - Montagne de Lachat et Massif du Parmelan au-dessus de Nâves-Parmelan, Villaz et Aviernoz
 - Haute vallée de la Fillière entre Tête de Bunant et Montagne de Sous-Dîne vers Thorens-Glières
- Crêtes et collines :
 - Héry-sur-Alby, Chainaz-les-Frasses et Saint-Félix
 - Collines de Saint-Sylvestre et Chapeiry
 - Montagne d'Age à Poisy
 - La Mandallaz (et collines associées) à Epagny, Metz-Tessy, Pringy
 - Crêtes du Bois de la Cute et du Bois Boccard à St-Martin-de-Bellevue et Charvonnex
 - Collines de Groisy et Evires
 - Collines et crêtes de Thorens-Glières, Les Ollières et Aviernoz

– *Des vues remarquables*

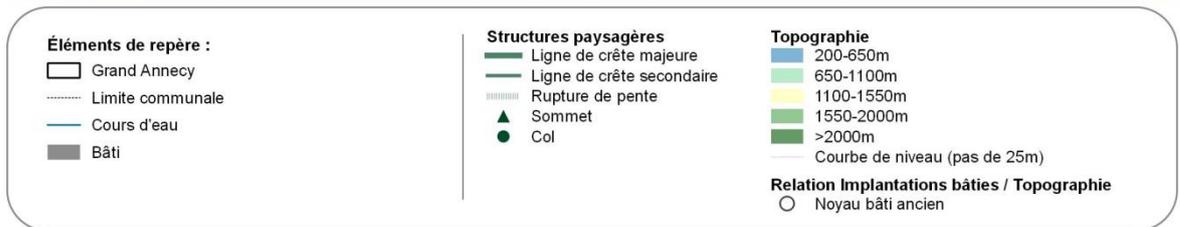
La géographie et les diverses situations topographiques, (plaine, coteau, plateau, vallon, balcon, versant, sommet...) permettent une grande diversité de perceptions visuelles :

- Des belvédères spectaculaires depuis les points hauts
- Des vues dominantes exceptionnelles depuis les différents massifs et pentes
- Des vues panoramiques ouvertes sur les montagnes, le lac, le grand paysage, depuis les plaines et collines
- Des effets « balcon » depuis les rebords ou depuis les routes de montagne ;
- Des jeux de covisibilité entre les versants opposés d'une vallée, de part et d'autre du lac, ou encore d'un versant à la plaine et inversement ;
- De nombreuses perspectives sur les reliefs au cœur des espaces urbanisés : mises en scène depuis les rues cadrées par le bâti ou générées par des ouvertures dans le tissu urbain (rivière, parc...)
- Des vues plus intimes dans les espaces boisés le long des rivières ou des versants.



Auteur : [CG] - N° Version [1] - Validation [] / Réalisation : CapT - Sites & Paysages, 2020

Source(s) : ADMIN EXPRESS, BDTOPO ©IGN, SANDRE, BDAIt.



CARTE 5 – Topographie et structures paysagères

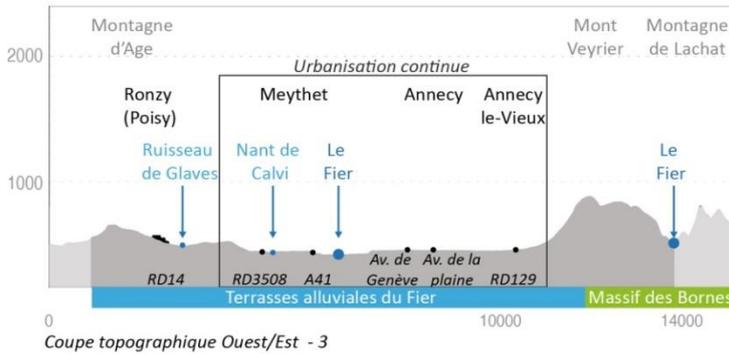
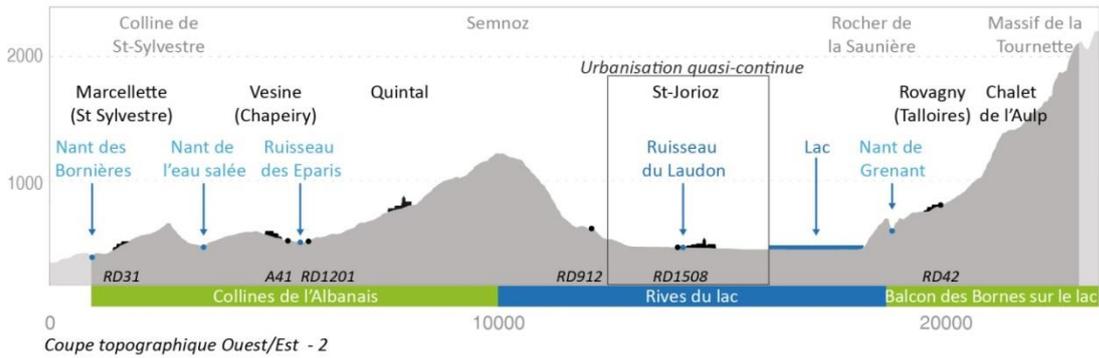
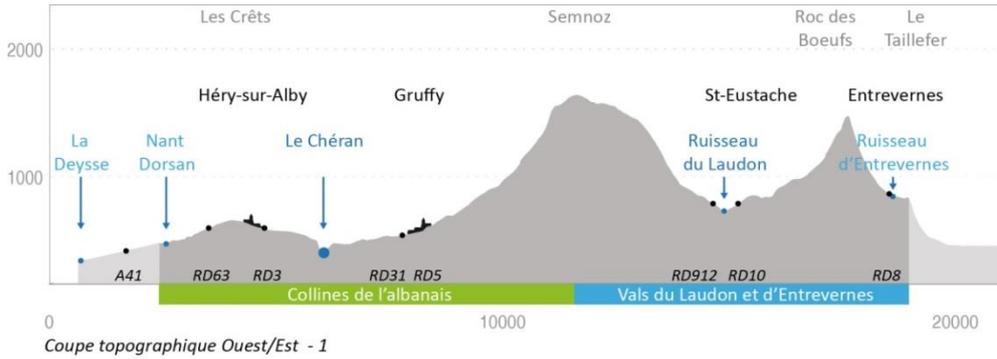


IMAGE 7 – Coupes topographiques du territoire

1.3.1.c Des adaptations du bâti ancien aux configurations topographiques des lieux qui se sont perdues

Au fil du temps, la topographie des lieux a guidé les implantations bâties : en piémont à l’abri des inondations, au creux d’un vallon, à mi-pente, au sommet d’une colline, sur un cône de déjection, un rebord ou un balcon... Le territoire offre une grande diversité de situations topographiques et dévoile les adaptations de chaque noyaux bâtis anciens à la pente, et plus largement aux caractéristiques de chaque lieu (prise en compte de l’eau, orientation des vues, utilisation des matériaux issus du site ou à proximité...).

Aujourd’hui, les techniques de construction ont permis de s’affranchir de nombreuses contraintes liées à la pente, à la présence de l’eau, à l’économie de foncier agricole, aux risques naturels... et ont développé des modèles « standard » générant une banalisation des paysages. Ces évolutions sont perceptibles à l’échelle du grand paysage (l’urbanisation nappe les pentes, collines ou crêtes sans différenciation, ou s’approche des versants boisés sans transition...) comme à l’échelle de la parcelle (où les constructions ne s’adaptent plus aux pentes et le terrain est remanié, mis à plat pour accueillir les constructions).

Forme urbaine adaptée à la pente, l’étéagement des constructions accompagne et souligne la pente



Alby-sur-Chéran, les constructions s’organisent le long de la rue, dans le sens de la pente. Les façades sont alignées sur la rue, ou relayées par des murs de soutènement.



Allèves, les constructions sont implantées en cascade le long de la rue dans le sens de la pente. Les façades sont alignées sur la rue ou des jardins, soutenus par des murs, font la transition avec la rue.

Forme urbaine récente



Adaptation à la pente



Forme urbaine peu adaptée à la pente

Implantation bâtie intégrée dans la pente



Murs de soutènement en prolongement de la façade et étagés selon la pente - Entrevernes



Étagement des niveaux, accès par le haut, gestion du dénivelé végétalisé – Argonay



Étagement des niveaux selon la pente, gestion du dénivelé en herbe - Allèves



Étagement des niveaux, accès par le bas, gestion du dénivelé en herbe – Epagny-Metz-Tessy

Implantation bâtie dans la pente nécessitant des terrassements et aménagements impactant



Terrassements générant une artificialisation - Cusy



Terrassements – Thorens-Glières



Enrochement impactant, par contraste avec les abords enherbés - Aviernoz

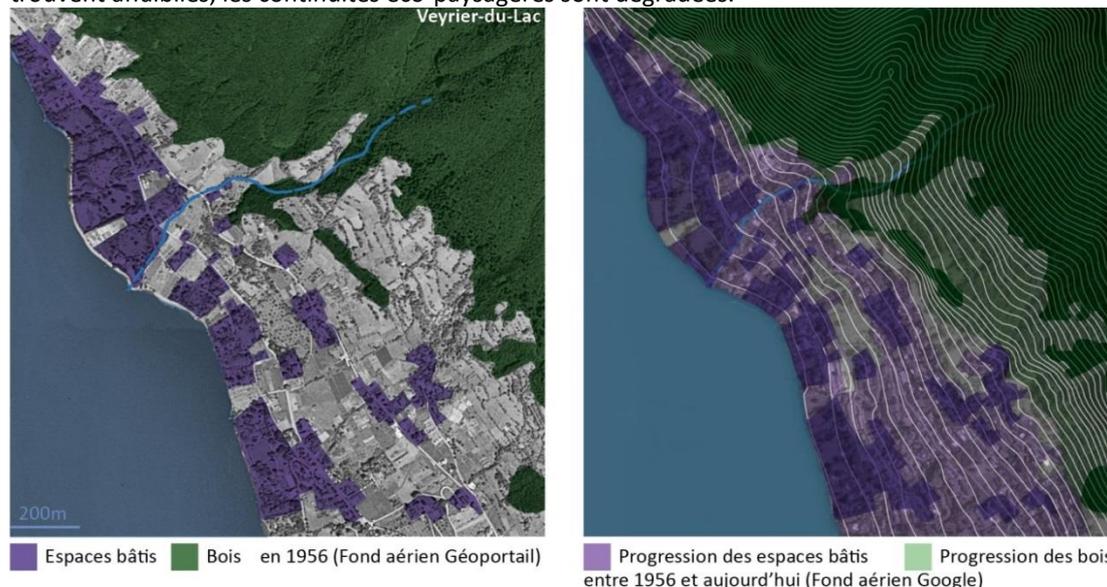


Succession de soutènements de gabions ou d'enrochement – Les Ollières

IMAGE 8 – Implantations bâties dans la pente

Les montagnes et les versants boisés, qui apparaissent régulièrement en toile de fond, font partie intégrante du paysage perçu depuis les espaces bâtis. Au-delà des relations visuelles de la ville à la montagne et de la montagne sur la ville, peu de prolongements naturels s'insèrent dans les territoires urbanisés. Les interfaces entre montagne et ville, sont souvent ponctuelles, au départ de chemins.

La comparaison de photos aériennes, ancienne et actuelle, montre la progression des espaces bâtis qui « remontent » sur les pentes et de la forêt qui « descend ». Ces deux dynamiques paysagères sont liées, l'urbanisation se rapproche de la forêt et altère l'entretien des espaces agricoles, qui s'enfrichent alors. La bande de transition agricole entre bâti et forêt disparaît, la lisibilité et la qualité du paysage s'en trouvent affaiblies, les continuités éco-paysagères sont dégradées.



A Poisy, la comparaison de photos aériennes ancienne et actuelle montre la progression des espaces bâtis sur les replats, les pentes et lignes de crête des ondulations topographiques sans différenciation et en continuité.

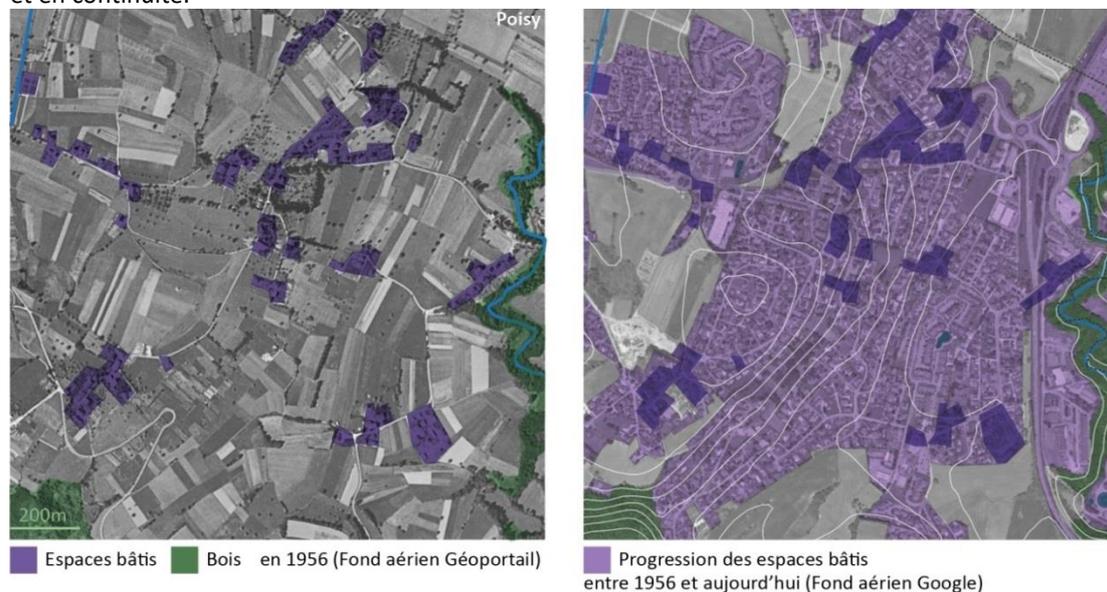


IMAGE 9 – Evolution des espaces bâtis entre 1956 et aujourd'hui, au regard de la topographie

1.3.1.d Enjeux paysagers

- La mise en scène des massifs et points repères qui participent à l'identité paysagère du territoire
- Une configuration topographique, participant à la lisibilité et à l'identité du paysage, à respecter et affirmer à travers les projets et aménagements futurs :
 - la préservation de secteurs sensibles (lignes de crête, ruptures de pente),
 - l'adaptation des formes urbaines à la pente,
 - l'adaptation des formes urbaines à la proximité des reliefs
 - le maintien d'une transition entre espace bâti et versant forestier
- Des sensibilités paysagères et visuelles à prendre en considération lors du développement de nouveaux projets :
 - liées à la petite échelle de certaines unités et la proximité des limites visuelles (ex. val d'Entrevernes, haute vallée de la Fillière...),
 - liées aux situations des versants et premières pentes en front visuel et covisibilités.
- L'affirmation des liens entre espaces bâtis et reliefs

1.3.2 LE LAC AU CŒUR DES PERCEPTIONS ET LE MAILLAGE DES COURS D'EAU

L'eau, sous toutes ses formes « visibles », dévoile un fort potentiel de naturalité, et constitue une source de diversité d'ambiances et de qualités urbaines et paysagères : divagation naturelle de rivières, image mouvante des torrents, zones humides de plaine comme d'altitude.... Certains sites naturels sont reconnus et ont fait l'objet de mises en valeur (ex. Marais de Macully à Poisly).

1.3.2.a Le lac, comme élément spécifique des paysages du Grand Annecy

Le lac constitue un site exceptionnel (inscrit à l'inventaire des sites), qui fait la renommée et l'attractivité du territoire. Au cœur du territoire, il participe fortement à sa structure paysagère et constitue une valeur paysagère incontestable, tant par ses dimensions que par son rapport d'échelle avec les montagnes qui le cadrent. Le lac, bien sûr, attire tous les regards, lorsqu'il est perceptible... Bien souvent, l'urbanisation des rives empêche les vues sur le lac, qui sont alors permises en prenant un peu de distance et de hauteur selon la topographie des lieux.

1.3.2.b Les vallées, comme structures paysagères de chaque unité et supports de liens à l'échelle du territoire

Les principaux cours d'eau structurent les paysages et signent l'identité de chaque vallée. Les nombreux ruisseaux affluents rythment les paysages, participent à la trame paysagère, et font le lien de la montagne aux plaines et vallées :

- le Fier (affluent du Rhône), qui parcourt le territoire d'Est en Ouest, au Nord d'Annecy
- le Thiou, principal exutoire du lac et affluent du Fier, au bord duquel s'est installée la vieille ville d'Annecy
- Le Viéran, affluent du Fier
- la Fillière (affluent du Fier) qui prend sa source au pied du plateau des Glières et structure le « Pays de Fillière » au Nord du territoire, et ses affluents dont le Daudens, le Flan et le Crénant
- En rive gauche du lac : le Laudon, le ruisseau d'Entrevernes, le ruisseau des Champs fleuris et autres ruisseaux affluents du lac
- En rive droite du lac : le nant de Grenant, le nant de Craz, le nant sec, le nant des Charmières et autres ruisseaux affluents du lac, ainsi que le ruisseau de Montmin au Sud-Est du territoire
- Le Chéran qui prend sa source dans le massif des Bauges, et entaille l'ensemble collinaire du Pays d'Alby, et ses affluents (ruisseau de la Perraille, ruisseau des Eparis, le nant de l'eau salée, la Meudra...)

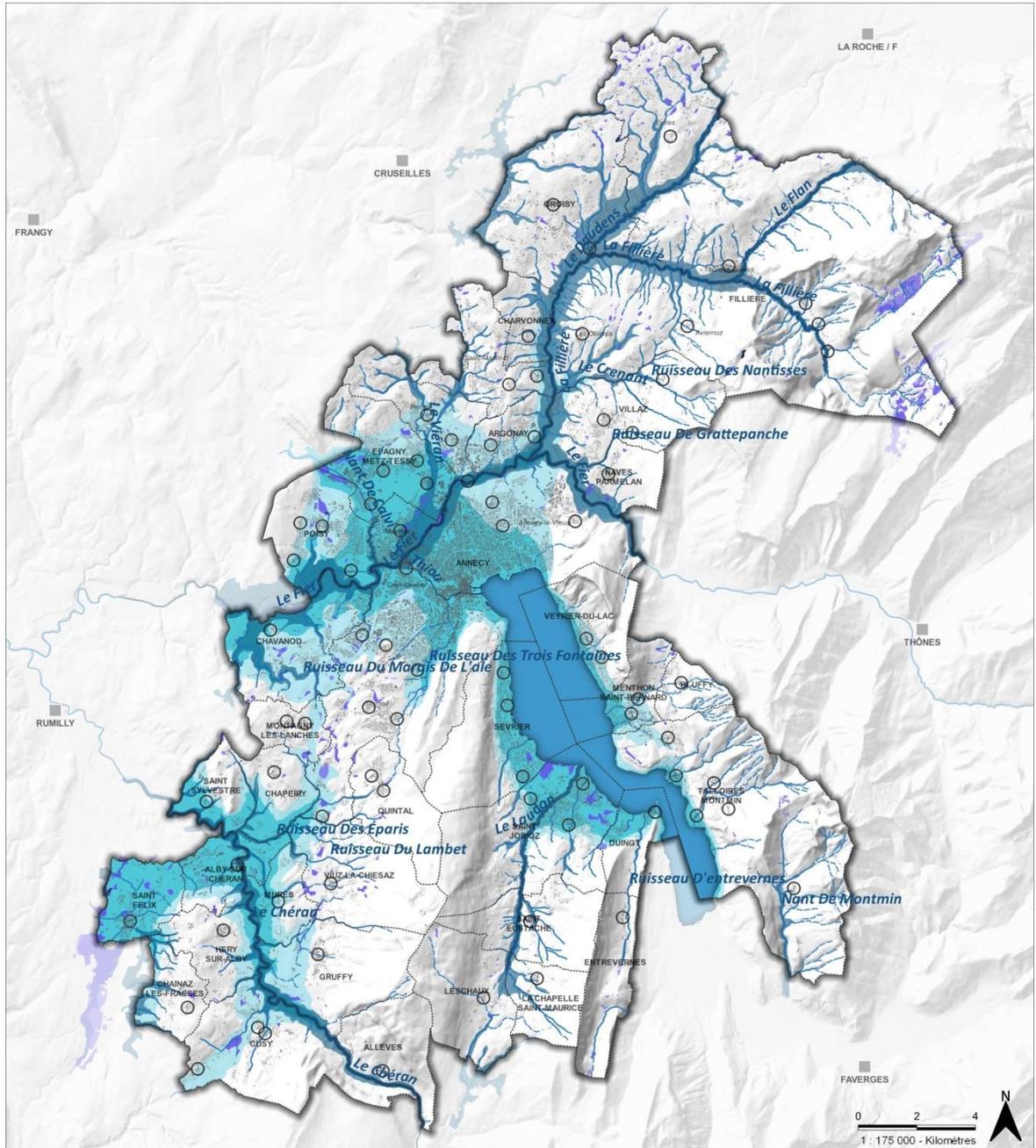
Les rivières et ruisseaux, lorsqu'ils ne sont pas noyés dans les espaces bâtis, sont accompagnés de ripisylves plus ou moins épaisses, qui permettent leur lecture dans le paysage. Pour autant, les rivières principales restent peu perceptibles, elles sont rarement longées (avec vues sur l'eau ou les rives), seuls quelques points de passage permettent de les percevoir. Elles se découvrent souvent de l'intérieur.

Lecture dans le paysage des ruisseaux accompagnés de leur ripisylve : cf. IMAGE 20 – Tableau paysager animé par la trame arborée depuis Leschaux

PLUi-HD

Grand Anancy

Les grandes rivières et fonds de vallées humides



Auteur : [CG] - N° Version [1] - Validation [] / Réalisation : CapT - Sites & Paysages, 2020

Source(s) : ADMIN EXPRESS, BDTOPO ©IGN, SANDRE, BDAIt.

| | | |
|--|---|--|
| <p>Éléments de repère :</p> <ul style="list-style-type: none"> Grand Anancy Limite communale Cours d'eau Bâti | <p>Hydrographie</p> <ul style="list-style-type: none"> Cours d'eau principal permanent Cours d'eau secondaire permanent Cours d'eau intermittent Surface en eau Zone humide | <p>Fond de vallée, plaine et premières pentes</p> <ul style="list-style-type: none"> Vallée Plaine alluviale Altitude < 550m <p>Relation Implantations bâties / Présence d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> Noyau bâti ancien |
|--|---|--|

CARTE 6 – Grandes rivières et fonds de vallées humides



Le lac à Sevrier



Le lac à Saint-Jorioz



Le Fier à Nâves-Parmelan/Annecy-le-Vieux



La Fillière à Groisy



Le Chéran à Alby-sur-Chéran



Le Chéran à Alby-sur-Chéran



Le Laudon à Saint-Jorioz



Ruisseau d'Entrevernes à Duingt

IMAGE 10 – Structures et motifs paysagers liés à l'eau

1.3.2.c L'eau oubliée ou niée dans les développements des dernières décennies, des continuités paysagères altérées

– Le lac

Attractif dès l'origine des implantations humaines (stations préhistoriques, villages lacustres existaient au Néolithique...), le lac a fixé plusieurs implantations bâties sur ses rives ou à proximité (Annecy, Sevrier, Duingt, Talloires, Veyrier-du-lac, Menthon-Saint-Bernard...) et des châteaux encore marquants dans le paysage (Château de Menthon-Saint-Bernard, de Dhéré ou encore bien sûr celui de Ruphy). Le front de lac, pendant longtemps marécageux a été assaini et aménagé au cours du 19^e s. Au 20^e s., le tourisme se développe, avec une clientèle estivale d'aristocrates, d'industriels et d'artistes attirés par le lac et ses bateaux à vapeur, la montagne et ses sites (tramway de Thônes, gorges du Fier). Les villes se tournent vers le lac, des hôtels s'implantent sur son rivage (l'Impérial Palace et son parc, le Beau Rivage, le Palace à Menthon-Saint-Bernard...) ainsi que des villas et demeures bourgeoises accompagnées de parcs. Tout au long du 20^e s. et aujourd'hui encore, le lac attire toujours plus de résidents qui souhaitent s'installer au plus proche du lac ou bénéficier d'une vue. Cette urbanisation aux bords du lac et sur les premières pentes n'est pas sans effet sur les paysages, sur l'écrin paysager du lac et la perception de ses repères patrimoniaux.

Implantations bâties et constructions liées au lac



Le château de Duingt



Bâti et frange de jardins sur la lac - Duingt



Menthon-Saint-Bernard



Villa, patrimoine de villégiature, en position dominante avec vue sur le lac - Sevrier

IMAGE 11 – Implantations bâties liées au lac

La comparaison de photos aériennes, ancienne et actuelle, montre la progression des espaces bâtis vers le lac, au plus proche de ses rives. Si les groupements bâtis anciens se sont implantés en retrait du lac et en légère surélévation (ex. le hameau de la Planche ci-dessous, le long du ruisseau), le bâti s’est ensuite fixé le long des axes de communication puis au bord du lac (Villégiature). Aujourd’hui, l’urbanisation s’étend du piémont jusqu’aux rives du lac. La bande de transition agricole ou naturelle entre bâti et lac a disparu, la lisibilité et la qualité du paysage s’en trouvent affaiblies, les continuités éco-paysagères sont dégradées.

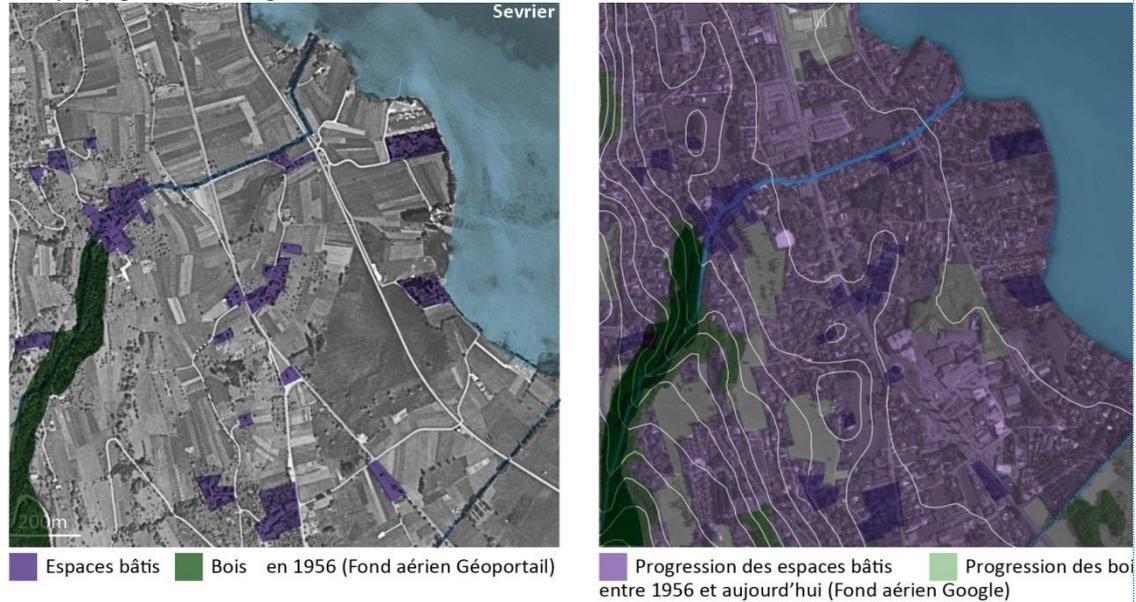


IMAGE 12 – Evolution des espaces bâtis entre 1956 et aujourd’hui, au regard du lac

– Les vallées et ruisseaux

L’encassement de nombreux cours d’eau (Fillière, Laudon, Chéran...) ou de certaines portions, n’a pas permis l’implantation de bâti sur leurs rives. Les noyaux anciens se sont parfois implantés à proximité, sur les rebords ou ruptures de pente des vallons et talwegs (ex. Metz et Meythet sur les rebords du Viéran). Dans d’autres cas, les villages et hameaux sont situés à flanc de versant, en situation dominante sur les grandes rivières et à proximité de ruisseaux affluents qui dévalent les pentes (ex. Charvonnex, nombreux hameaux de Thorens-Glières, Poisy, Viuz-la-Chiésaz, Gruffy, Cusy...).

Lorsque la topographie devient plus accueillante en revanche, l’habitat s’est développé : Anney sur le Thiou, Alby-sur-Chéran, Talloires sur le nant de Craz, Saint-Jorioz à proximité du Laudon... Dès la période romaine, les argiles du Thiou sont utilisées par de petites industries de potiers. Au cours du XII^e siècle, Anney s’étend vers les rives du Thiou où sont établis des artisans attirés par l’énergie de la rivière (moulins et ateliers). Puis le Thiou actionne de grands moulins à farine du comte et des religieux, mais aussi des artifices privés : battoirs, meules, soufflets, marteaux.... Il participe à l’essor de la ville qui s’est spécialisée dans le travail des métaux (couteliers, arbalétriers, fabricants d’épées), la préparation du cuir (tanneurs, peaussiers, gainiers, cordonniers) et compte quelques drapiers. Les canaux du Thiou font ainsi partie de l’histoire de la ville, de son patrimoine et de son identité, tout comme sa relation au lac d’Anney, mis en exergue via les espaces verts du Pâquier.



Canal du Vassé - Annecy



Le Thiou et le palais de l'île depuis l'Ouest - Annecy



Alby-sur-Chéran



Alby-sur-Chéran



La Verrerie, Thorens-Glières, le long de la Fillière



Moulin à Entrevernes

IMAGE 13 – Implantations bâties et constructions liées à l'eau

Le développement du territoire et la protection contre les inondations ont souvent réalisé des aménagements conséquents sur les cours d'eau (levées de terre, endiguement, reprofilage du lit...) qui artificialisent et déprécient le paysage rivulaire, détériorent la qualité et le fonctionnement écologique du cours d'eau, quand ils ne l'ont pas simplement enfoui. Ces aménagements ont contribué à éloigner l'homme de son milieu naturel, de la présence d'eau, qui était pourtant à l'origine des installations humaines et faisant partie du quotidien des habitants.

La comparaison de photos aériennes suivante montre le développement des espaces bâtis sur et à proximité des cours d'eau, et la perte de continuités éco-paysagères.

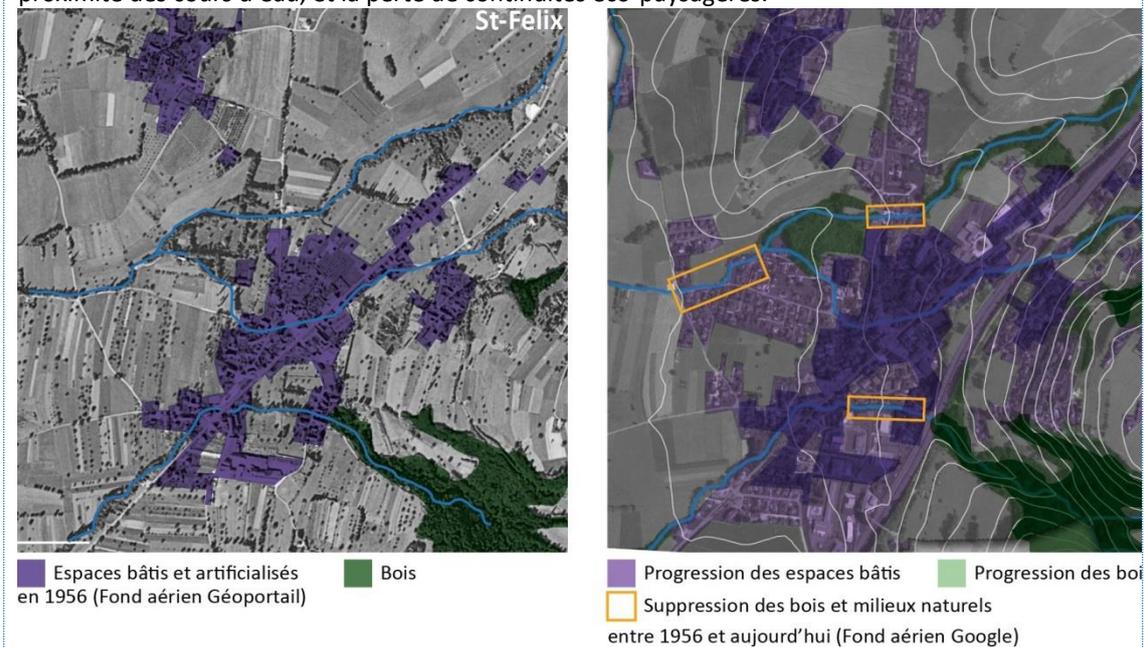


IMAGE 14 – Evolution des espaces bâtis entre 1956 et aujourd'hui, au regard des cours d'eau

Certaines opérations récentes s'ouvrent sur les rivières, proposant des vues, des accès à l'eau et des promenades le long du Thiou



Cran-Gevrier



Pringy

IMAGE 15 – Implantations bâties récentes au bord de l'eau

Les fonds « plats » de vallée ont été rapidement exploités pour l'industrie (ex. vallée du Thiou) puis les zones d'activités se sont développées, occupant l'espace naturel du cours d'eau et altérant ainsi les continuités éco-paysagères. Ce phénomène est ancien et se poursuit.

Les exemples suivants montrent la progression des espaces d'activités dans les fonds de vallée (Thiou, Fillière), la suppression d'espaces naturels boisés ou du lit du cours d'eau et la perte de continuités éco-paysagères. L'emprise des cours d'eau est souvent réduite à son minimum, la composition des espaces bâtis ne tire pas parti de la présence d'eau.

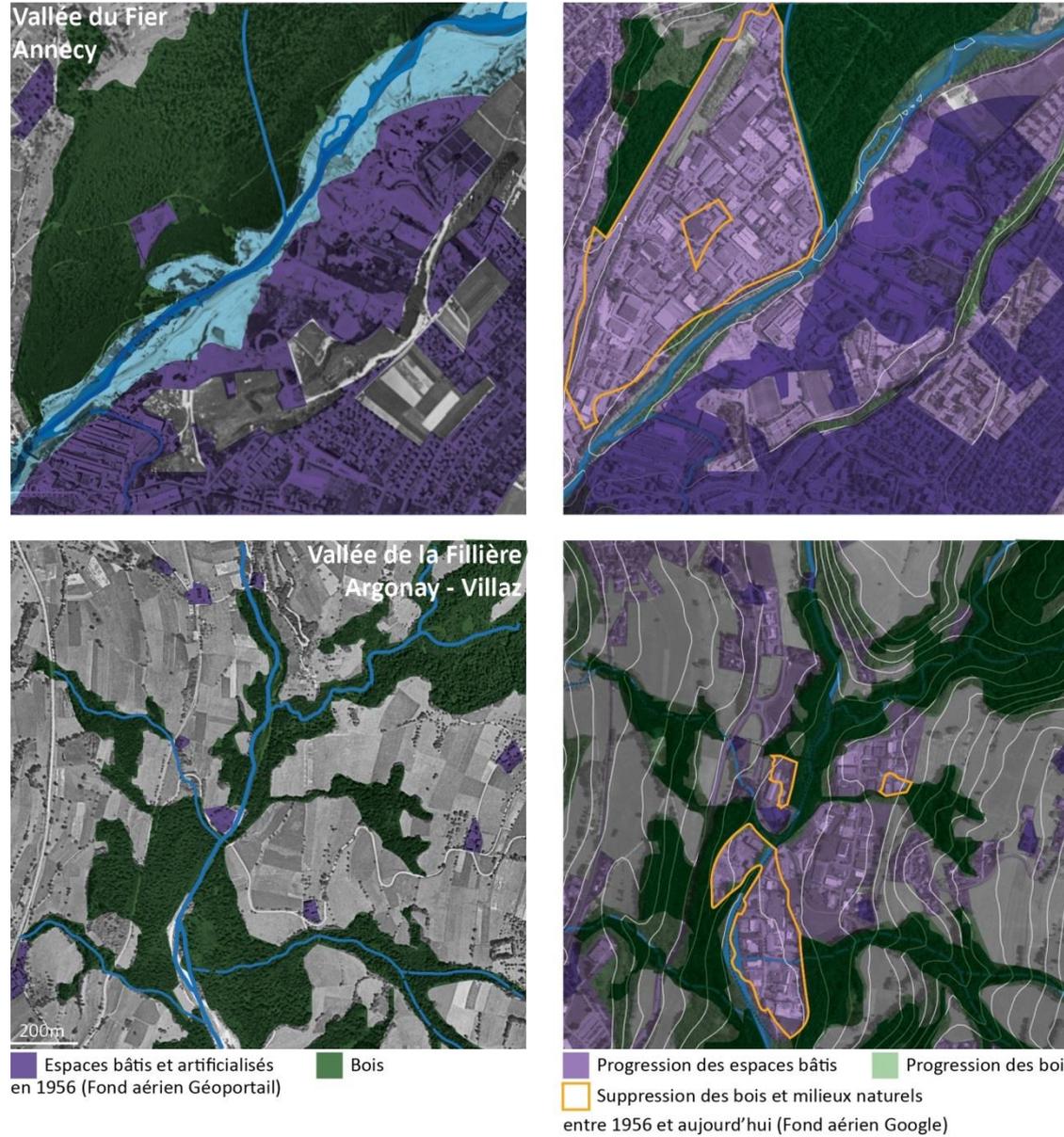


IMAGE 16 – Evolution des espaces bâtis entre 1956 et aujourd'hui, dans les fonds de vallée

Implantations d'activités qui ne mettent pas en valeur la présence d'eau



Au bord de la Fillière - Groisy



Au bord du Fier - Meythet



Fond de vallée du Fier - Meythet

IMAGE 17 – Implantations d'activités à proximité de l'eau

1.3.2.d Enjeux paysagers

- La reconnaissance et la mise en valeur de l'eau comme élément structurant du paysage et source de valeur paysagère
- L'affirmation de la trame paysagère dessinée par les cours d'eau, de la montagne à la plaine, en passant par les espaces bâtis
- La préservation des bords d'eau comme espaces naturels et agricoles
- La visibilité du lac et ses accès physiques
- La lecture des ruisseaux dans le paysage (identification visuelle par leur ripisylve et végétation rivulaire).
- L'accès visuel et physique aux cours d'eau, à l'eau en général
- La reconquête des ruisseaux et canaux dans l'espace public
- La mise en valeur des sites emblématiques liés à l'eau

1.3.3 UNE TRAME VÉGÉTALE DIVERSIFIÉE, QUI SOULIGNE LES RELIEFS, ANIME ET DESSINE LES PAYSAGES AGRICOLES, STRUCTURE ET AGRÉMENTE LES ESPACES BÂTIS

1.3.3.a Du lac aux sommets, l'étagement de la végétation, les structures arborées et les continuités agricoles comme sources d'identité et de qualité paysagères

La couverture végétale est conditionnée par le socle naturel (la topographie, les sols, l'exposition, l'hydrographie...), les conditions climatiques et les implantations humaines. Il en résulte une répartition qui révèle les logiques d'agencement du paysage : forêt et bois sur les fortes pentes, prairies sur les pentes plus accueillantes, alpages en altitude et cultures ou prairies de fauche dans les plaines.

– *Les versants boisés comme écrin paysager*

La forêt couvre une grande partie du territoire. Les versants boisés des massifs des Bornes et des Bauges, forment un arrière-plan visuel constant du territoire et présentent de ce fait un fort intérêt et une forte sensibilité paysagère. Les forêts sont constituées de hêtraies, de hêtraies-sapinières, de pessières (épicéas) et de forêts mixtes dans les ravins. Leur importance et leur répartition varie selon l'altitude (cf. ci-dessous), la pente, l'exposition et le sol.

Les fortes pentes sont boisées et constituent un écrin végétal et une présence constante pour la ville comme pour les villages. Les versants forestiers constituent un milieu naturel riche, support de continuités écologiques et d'une biodiversité reconnue. La forêt assure ainsi de nombreuses fonctions : ressource, protection contre les risques naturels... Elle constitue aussi un espace de loisirs très prisé.

La végétation naturelle s'étage selon l'altitude, la pente et l'orientation :

- Étage collinéen (jusqu'à 800 m d'altitude) : vallées et collines préalpines. C'est l'étage du chêne : taillis de chêne pubescent, charme, érable champêtre ; aulnes sur les sols alluviaux et humides ;
- Étage montagnard (800 m à 1 400-1 700 m d'altitude), étage de la hêtraie-sapinière : hêtre, bouleau, tremble, chêne pédonculé, érable sycomore, saule marsault, sapin, puis épicéa ;
- Étage subalpin (de 1 400-1 700 m à 1 800-2 400 m d'altitude), de la moyenne montagne et des alpages d'altitude, étage de l'épicéa et du pin de montagne (ou pin à crochets) adaptés au froid et aux sols à humus brut, acides et pauvres : épicéa, pin à crochets, pin cembro, rhodoraies, landes ;
- Étage alpin (de 1 800-2 400 m à 3 000 m d'altitude), étage de la haute montagne : pelouses, éboulis, rochers ;
- Étage nival (au-dessus de 3 000 m d'altitude), étage des neiges éternelles : roches et glaciers dominant, quelques mousses et lichens.

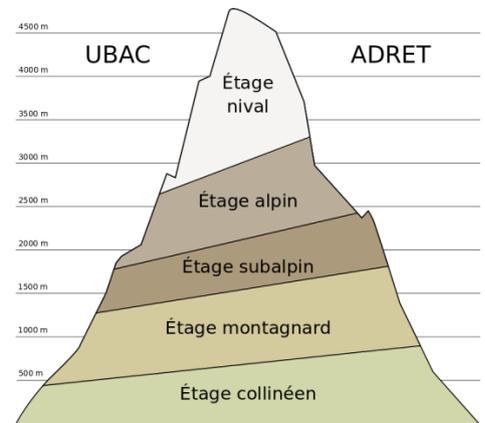
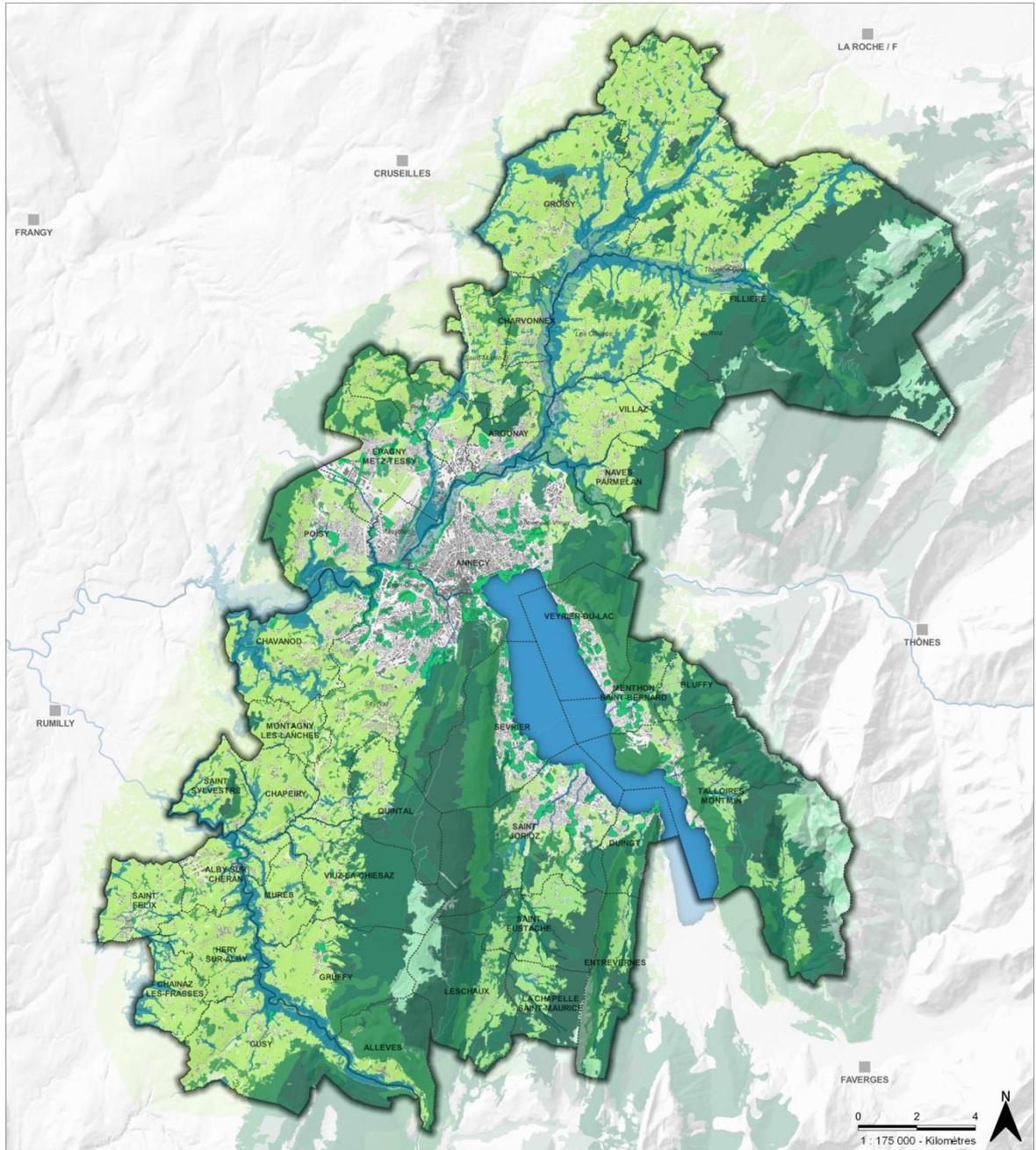


IMAGE 18 – Représentation schématique des différents étages de végétation dans les Alpes - Source : wikipedia

Sur certains versants (Semnoz, Roc des Bœufs...), les tranchées liées au passage de lignes électriques créent des impacts visuels (aspect rectiligne, contraste de couleur et de texture entre la tranchée et le couvert boisé).



Auteur : [CG] - N° Version [1] - Validation [] / Réalisation : CapT - Sites & Paysages, 2020

Source(s) : ADMIN EXPRESS, BDTOPO ©IGN, SANDRE, BDAIt.

| | | |
|--|---|--|
| <p>Éléments de repère :</p> <ul style="list-style-type: none"> Grand Anancy Limite communale Cours d'eau Bâti | <p>Structures arborées</p> <ul style="list-style-type: none"> Végétation liée aux cours d'eau et talwegs Forêt fermée de feuillus Forêt fermée mixte Forêt fermée de conifères | <p>Continuités agricoles, pastorales ou herbacées</p> <ul style="list-style-type: none"> Prairies et cultures Pelouses montagnardes, subalpines et alpines Vallées <p>Espaces verts et parcs arborés</p> <ul style="list-style-type: none"> Espaces verts urbains et périurbains, espaces de respiration au sein du tissu urbain |
|--|---|--|

CARTE 7 – Etagement et continuités de végétation

– *Des paysages agricoles où l’herbe est dominante*

Les espaces agricoles et milieux ouverts, les prés, les prairies et les champs, contribuent grandement à la lisibilité et la qualité des paysages. Ils “donnent à voir” du paysage et “se donnent à voir”. Ils permettent la lecture des nuances topographiques, de l’hydrographie, des structures bâties et de l’étagement des activités selon la pente. Ils ouvrent de grands espaces et permettent ainsi des vues remarquables sur le grand paysage. Ils dévoilent des ambiances diversifiées, de grande qualité et recherchées. Ils contribuent de façon essentielle au cadre de vie offert, dévoilant des espaces humanisés, vivants et soignés. Ils constituent également des habitats naturels importants et sont supports de continuités écologiques. Ils constituent bien sûr l’outil de travail de l’ensemble de la filière agricole du territoire.

En grande partie dédiée à l’élevage bovin, l’agriculture produit des paysages très « verts », où l’herbe domine. Les prairies naturelles de pâtures, les prairies de fauche et cultures fourragères dessinent des paysages au caractère souvent remarquable, avec de larges plans ouverts, qui couvrent et illuminent :

- les plaines de la rive gauche du lac (Saint-Jorioz et Duingt),
- les collines du Pays de Fillière et du Pays d’Alby, majoritairement couvertes par des prairies de fauche et de pâture, associées à des cultures de blé, maïs et orge, plus nombreuses dans le Pays d’Alby.
- les pentes et espaces de moyenne montagne des Bauges (Allèves, vals du Laudon et d’Entrevernes) et des Bornes (Talloires-Monmin, Bluffy, Fillière)
- les alpages du plateau des Glières, du Parmelan, de la Tournette, d’Entrevernes et du Semnoz

Les espaces « résiduels » d’Annecy et d’Epagny-Metz-Tessy sont plutôt destinés aux céréales et oléagineux.

À une altitude où, l’absence d’activité agricole entraîne “naturellement” l’avancée de la forêt, les prés, les prairies et les champs sont autant de respirations précieuses qui valorisent grandement le cadre de vie. À ce titre, le tracé de nombreuses routes, dites « routes Paysage », offre à la vue de vastes espaces agricoles qui participent à la mise en scène des lieux.

– *Les formations végétales qui soulignent et signalent la présence d’eau dans le paysage*

Les ripisylves (aulnes, frênes, saules...) accompagnent les rivières et ruisseaux, et permettent leur lecture dans le paysage. Ces boisements linéaires dessinent sur le territoire des lignes claires et structurantes qui rythment les paysages, en construisant une succession de repères visuels, et participent à la lisibilité paysagère d’ensemble.

Les marais et zones humides apparaissent ponctuellement dans certains creux ou aux abords du lac, du Fier, de la Fillière et autres rivières ou ruisseaux. Ils sont identifiables par la palette végétale spécifique (carex, phragmites, saules, aulnes...) qu’ils développent. Ces espaces associant formation végétale particulière, topographie singulière et présence d’eau dévoilent des ambiances de qualité, porteuse de sens, qui enrichissent les paysages.



Versants boisés de la Montagne de Bange - Cusy



Plateau de Poisy



Collines du Pays de Fillière - Villaz



Collines du Pays d'Alby - Gruffy



Pentes et espaces de moyenne montagne des Bauges – Leschaux vers La Chapelle-St-Maurice et St-Eustache



Pentes et espaces de moyenne montagne des Bornes – Thorens-Glières



Prairie fleurie en plaine à Duingt



Céréales dans la plaine d'Epagny-Metz-Tessy

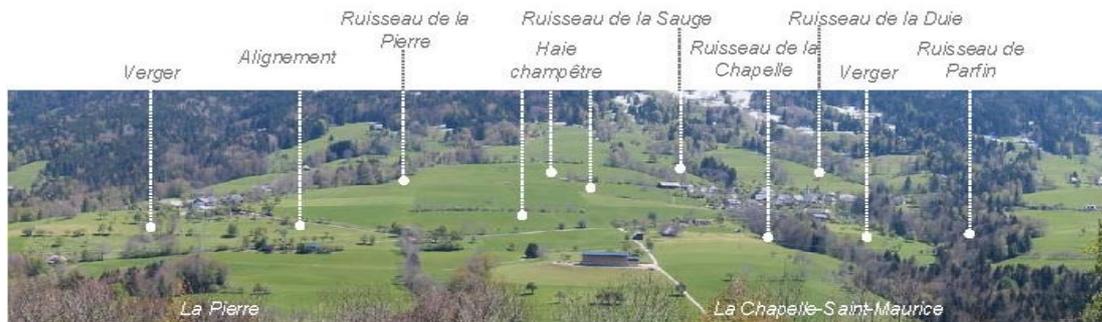
IMAGE 19 – Structures et motifs paysagers liés à la couverture végétale

– *De nombreuses structures arborées qui animent et identifient les paysages agricoles*

Les paysages agricoles du territoire sont tous marqués par une présence plus ou moins forte de l'arbre. Arbre ponctuel, arbres en bouquet ou en alignement, bois, ripisylves, haies, ou encore vergers, animent et structurent les paysages, soulignent un parcellaire ou un chemin, signalent un bâti, accompagnent une rivière... Leur présence, leur forme, leur composition marquent les spécificités de chaque paysage. De nombreux motifs arborés structurent et animent les paysages, participent à leur qualité et aux ambiances rurales qui en émanent :

- Haies champêtres ou de haut jet soulignent les terres : elles marquent une limite parcellaire, le haut d'un talus, un fossé de drainage ou le bord d'un chemin, et composent une succession d'écrans visuels plus ou moins filtrants qui structurent le territoire
- Arbres isolés, en bouquet ou en alignement ponctuent et structurent les paysages. Ils apparaissent sous différentes formes : des arbres fruitiers de plein vent comme certains "poiriers maudes" aux chênes isolés anciennement émondés ; des saules têtard ou peupliers d'Italie, qui signalent encore parfois la présence d'eau dans le paysage ; des alignements de tilleuls ou platanes qui marquent l'entrée de châteaux ou autres sites remarquables... Chaque sujet est porteur d'une représentation singulière qui fait écho en chacun de nous et imprime l'âge du lieu.
- Prés-vergers et alignements de fruitiers autour des villages et hameaux : témoins de l'ancienne polyculture, ils dessinent souvent une transition entre bâti et espaces agricoles, ou animent les espaces agricoles. Ces motifs, encore présents et lisibles sur le territoire, sont fragiles et vulnérables à l'urbanisation compte tenu de leur situation en frange bâtie. Le motif tend également à disparaître par manque d'entretien et renouvellement des arbres.
- Bosquets ou bois : ils apparaissent ponctuellement sur le territoire au gré de certaines ruptures de pente, de dépressions du relief ou de zones humides. Ils sont constitués majoritairement d'essences feuillues et jouent un rôle de cadrage, de masque ou de repère dans la perception visuelle des lieux.

Les motifs arborés constituent des tableaux paysagers sur les versants (piémonts du Semnoz et du Roc des Bœufs, piémonts occidentaux de la montagne de Lachat, du Parmelan, de la montagne de Sous-Dîne...), jusqu'à composer parfois un bocage lâche, sur les hauts de versants. Ils structurent et rythment les paysages par les lignes qu'ils dessinent.



Depuis Leschaux

IMAGE 20 – Tableau paysager animé par la trame arborée depuis Leschaux



Verger à Saint-Eustache - Route de Drand



Verger à Chapeiry



Arbre isolé à la Chapelle-Saint-Maurice



Thorens-Glières, RD55, haute vallée Fillière



Alignement - Villaz



Peupliers d'Italie à Saint-Jorioz



Haie de haut-jet - Groisy



Alignement de saules têtards - Cusy

IMAGE 21 – Structures et motifs paysagers liés au végétal, dans les espaces agricoles

1.3.3.b Des continuités agricoles ouvertes de moins en moins lisibles et des structures paysagères qui disparaissent

– Des paysages qui se ferment

Les espaces agricoles « plans », ou les plus accessibles, sont soumis à une forte pression foncière et deviennent de moins en moins lisibles, sous l'effet de l'extension de l'urbanisation et de l'étalement de zones d'activités (perte de vues remarquables, perte de lisibilité d'ensemble, altération des continuités ouvertes). Sur les pentes, rebords et vallons, les continuités agricoles ouvertes sont aussi mises à mal par le développement urbain qui tend à lier les groupements bâtis entre eux et à fermer les vues depuis les routes. Parfois les espaces agricoles sont aussi altérés par l'implantation d'unités de production agricoles qui peuvent avoir un impact visuel.

La tendance au recul des terres agricoles, la fermeture progressive des pentes, liée à la déprise agricole de secteurs contraints, s'ajoute à la fermeture produite par le développement urbain et génère des paysages plus boisés, plus uniformes et plus sombres. Cette avancée de la forêt gomme les transitions et nuances de la topographie, supprime de nombreuses vues remarquables, et limite la lisibilité des paysages en particulier au-dessus des villages de piémonts, cf. IMAGE 23 – « Fermeture » des espaces agricoles entre 1956 et aujourd'hui. Cet enjeu écologique et paysager est repéré et reconnu, certaines parcelles bénéficient d'ores et déjà de mesures agri-environnementales (cf. diagnostic agricole).



Veyrier-du-lac



Talloires

IMAGE 22 – Pentes exploitées des paysages du début du 20^e siècle

– Des structures et motifs paysagers qui disparaissent

Au sein des espaces agricoles, pour ceux qui n'ont pas été construits, le parcellaire s'est agrandi. Cet agrandissement a souvent généré une perte des structures arborées qui ponctuaient ou soulignaient autrefois les parcelles et chemins (alignements d'arbres et arbres isolés, en limites parcellaires, le long des chemins ou en transition entre bâti et cultures), parfois avec une forte densité et ce sur l'ensemble du territoire, cf. IMAGE 24 – Perte des structures et motifs arborés, au sein des espaces agricoles, entre 1956 et aujourd'hui.

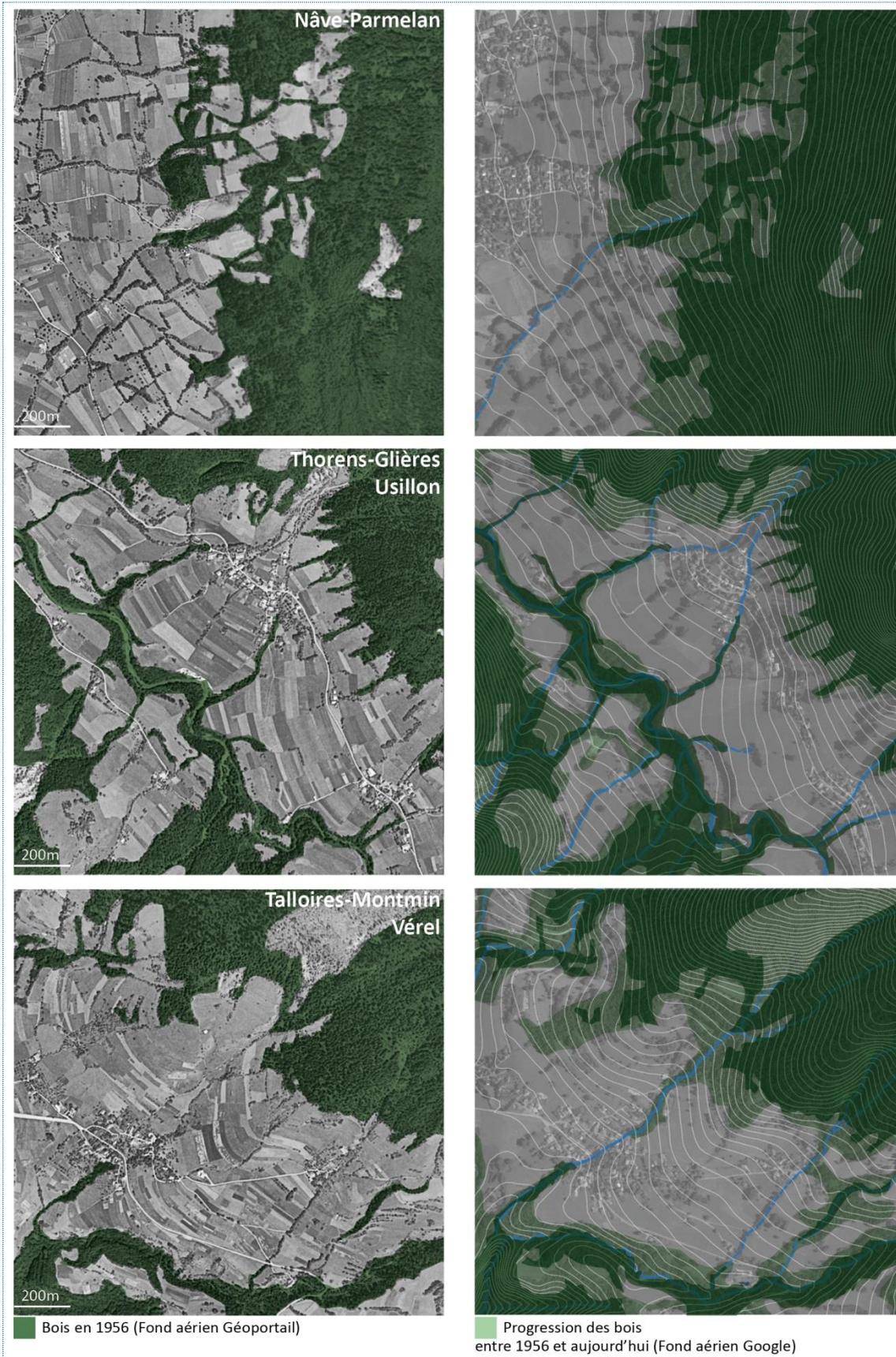


IMAGE 23 – « Fermeture » des espaces agricoles entre 1956 et aujourd'hui

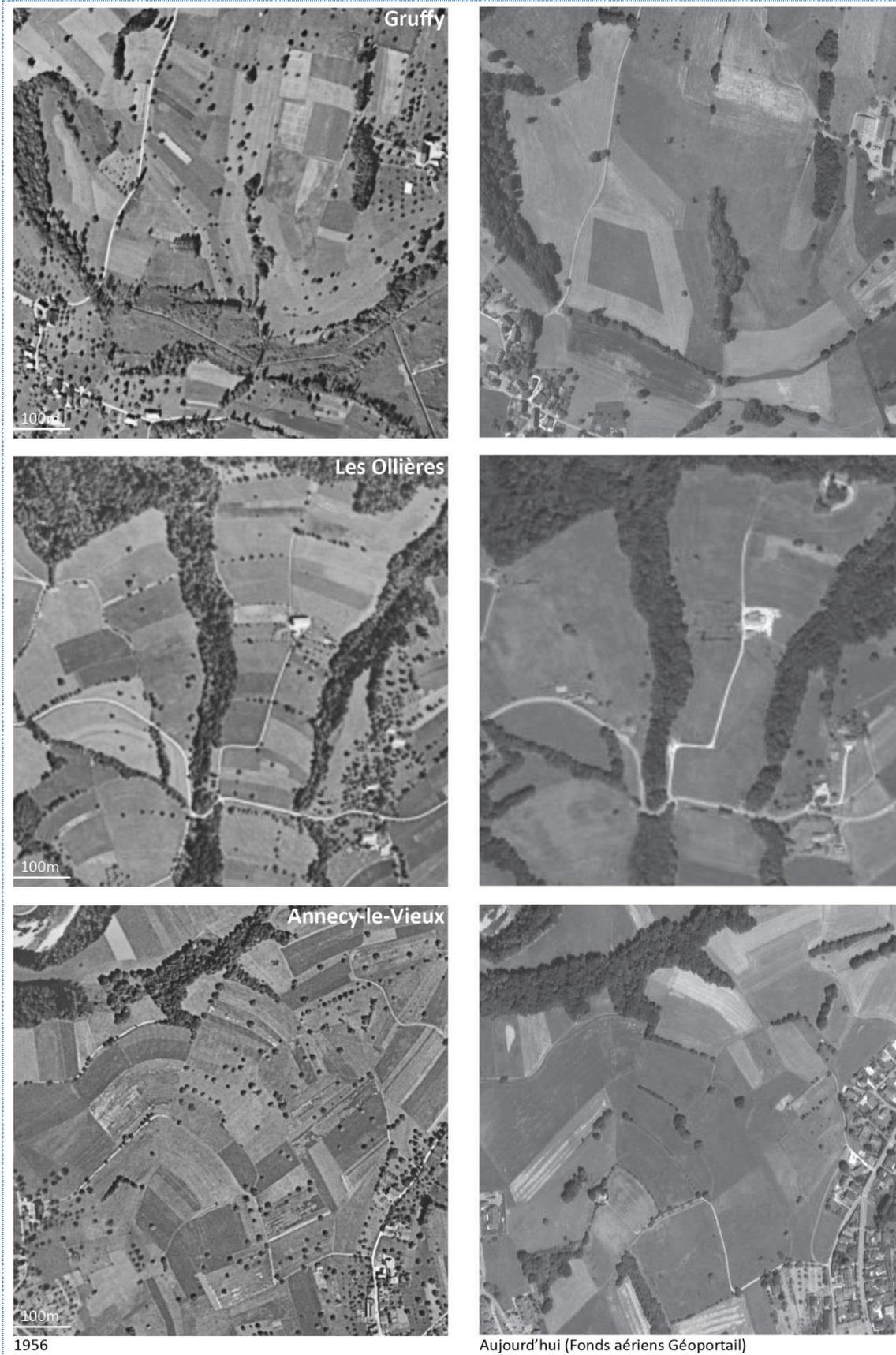


IMAGE 24 – Perte des structures et motifs arborés, au sein des espaces agricoles, entre 1956 et aujourd'hui

On note par ailleurs un épaississement des ripisylves (cordons de végétation le long des ruisseaux), qui augmente la lisibilité des rivières et ruisseaux dans le paysage mais s’associe aussi parfois à l’épaississement des haies et bosquets pour contribuer à la fermeture des paysages suite à la déprise agricoles des secteurs en pente et peu accessibles.

De nombreux vergers ont également disparu, soit en lien avec des extensions urbaines qui ne les ont pas renouvelés soit en lien avec le vieillissement et non renouvellement des arbres. cf. IMAGE 25 – Perte des structures et motifs arborés entre 1956 et aujourd’hui, supprimés par le développement urbain. Malgré ces pertes, les vergers constituent encore un motif récurrent dans les paysages du territoire, et ont fait l’objet d’études et d’actions de sauvegardes, notamment par le PNR du Massif des Bauges (vergers conservatoires).

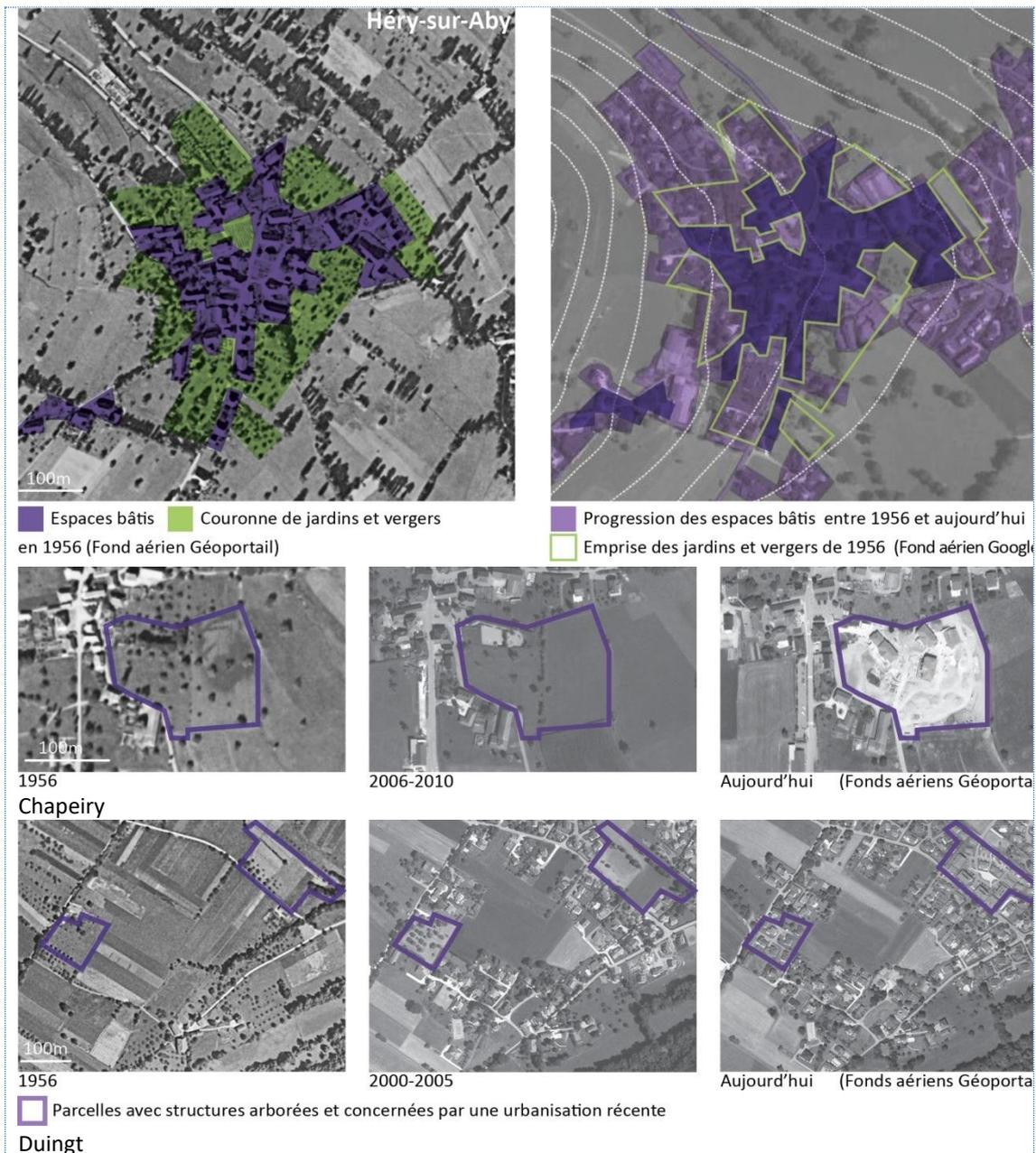


IMAGE 25 – Perte des structures et motifs arborés entre 1956 et aujourd’hui, supprimés par le développement urbain

1.3.3.c Le caractère du végétal dans les espaces bâtis

– *Dans les villages, hameaux et noyaux bâtis originels*

Sur les collines de Fillière ou de l’Albanais, comme sur les secteurs de montagne, le modèle ancestral de l’agriculture de subsistance associant agriculture, pastoralisme et culture vivrière est encore lisible dans les paysages et révèle le schéma paysager patrimonial :

- Le noyau bâti ou les bâtiments d’exploitation (Domus) ;
- Au plus près du bâti, la couronne de vergers et potagers (Hortus), qui nécessite surveillance et entretien ;
- La sphère des surfaces agricoles : céréales, prairies (Ager) ;
- Les espaces de pâturages (Saltus) ;
- Enfin les bois (Sylva).

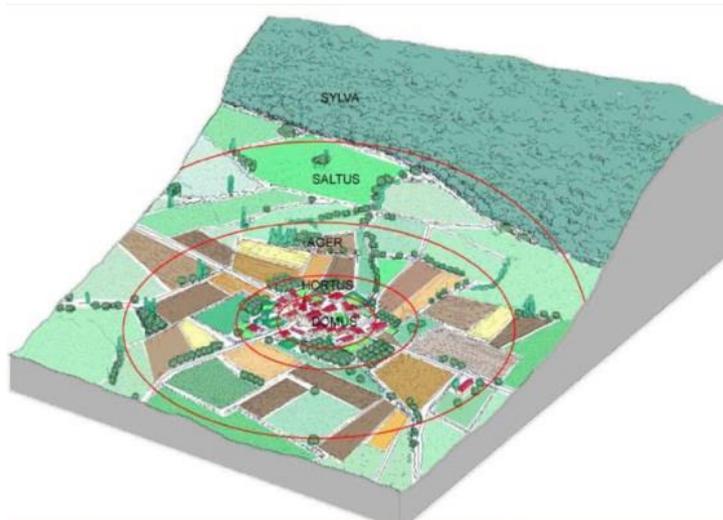


IMAGE 26 – Le schéma paysager patrimonial – Source : Les chemins du paysage – département de l’Isère

De nombreux jardins potagers ou d’agrément s’associent aux pré-vergers pour dessiner les ceintures vivrières et franges villageoises. Ils forment aussi des espaces de respiration qualitatifs au cœur des groupements et animent les parcours quotidiens tout en marquant le contraste des saisons. Ils sont souvent bordés de clôtures transparentes (simple grillage ou muret de pierre surmonté de grillage), et participent ainsi pleinement aux perceptions depuis l’espace public. Ils transmettent des images et ambiances rurales qualitatives, tout comme les pieds de mur végétalisés (herbe, vivaces, grimpantes) qui forment également une constante dans les tissus urbains ruraux.



Groisy



Thorens

IMAGE 27 – Jardins et vergers en couronnes villageoises dans les paysages du début du 20^e siècle

En montagne, dans les espaces ruraux et dans les noyaux bâtis anciens, une forte présence du végétal :

- Des abords simples, enherbés, souvent sans clôture



Chavanod



St-Martin de Bellevue

- Présence d'arbres fruitiers ou d'une trame naturelle en prolongement avec l'espace agricole



Evires



Poisy

- Des pieds de murs et bâtiment végétalisés



Pringy



Menthon



Pringy



Accompagnement végétal dans l'aménagement des espaces publics d'Alby-sur-Chéran



- Des jardins et potagers, avec limites transparentes



Meythet



Nâves-Parmelan



Chainaz-les-Frasses



Saint-Eustache - Village

- Des jardins de présentation du bâti (maisons de maître, villas) avec clôture transparente



Viuz-la-Chiésaz



Nâves-Parmelan

- Des parcs arborés accompagnant le bâti prestigieux (château)



Château de Songy - St-Sylvestre



Château de Songy - St-Sylvestre

IMAGE 28 – Structures et motifs paysagers liés au végétal, dans les cœurs villageois

– *Dans les cœurs urbains et villes*

Dans les cœurs urbains, les espaces de nature sont éparés et souvent dissociés, constitués par :

•• *Les parcs et espaces verts*

Composés de grandes pelouses et plantés de massifs arborés, les parcs et espaces verts sont propices à la détente ou à la promenade pour les habitants. Parfois, quelques espaces sont aménagés et gérés de manière plus naturelle pour favoriser la biodiversité (couvre-sol, prairie de fauche, bosquets plus denses, vieux bois et souches...). On dénombre quelques grands parcs, espaces de loisirs qui dégagent des vues sur les horizons et sont des réservoirs de biodiversité (Jardins de l'Europe, Parc Charles Bosson, Parc des Raisses, Parc Vignières-Pommaries, Parc du Taillefer, Parc du Pré-Vassy...). Ces espaces sont parfois directement liés à l'eau, au lac (Le Pâquier, Plage d'Albigny, Promenade des Seines...) ou aux rivières (le long du Thiou, du Fier, du ruisseau de Loverchy...)



Le Pâquier, ouvert sur le lac



Les jardins de l'Europe



Remarquable promenade plantée de l'avenue d'Albigny



Promenade Louis Lachenal le long du Thiou



Parc Gabriel Fauré – Annecy-le-Vieux



Parc de l'hôtel de ville – Meythet

IMAGE 29 – Parcs et espaces verts publics

- Les alignements d'arbres et arbres isolés structurant les rues et les places.

Les rues et avenues sont assez fréquemment plantées d'arbres d'alignement (Bords de lac : Av. d'Albigny, Av. du Petit Port, Av. de Chavoires... ; dans la ville : Av. de Genève, av. de la Plaine...). Ils laissent parfois un peu de place à la présence de nature en ville, telle que des bandes enherbées, massifs, cépées...



Massifs en pied d'alignement - Avenue de France - Annecy



Rue de la Tuilerie – Epagny-Metz-Tessy



Pieds d'arbres « généreux » - Rue centrale – Annecy-le-V



Alignement intégré dans un espace vert – Annecy-le-V



Veyrier-du-lac



Séquoias en duo devant l'église de Duingt

IMAGE 30 – Alignements d'arbres et arbres isolés structurants

- Les parcs arborés et arbres remarquables associés au patrimoine bâti (belles demeures, villégiature...)

Des arbres remarquables (cèdres, séquoias, allée de platanes, marronniers), ponctuent les espaces urbains : arbres isolés, parcs arborés, arbres en duo aux entrées, alignements... Ces parcs et jardins, perceptibles depuis l'espace public, participent à la qualité des paysages urbains par le patrimoine arboré qu'ils développent et les espaces de respiration qu'ils génèrent dans le tissu bâti. Ils constituent aussi des pièces maîtresses dans les continuités écologiques et sont des habitats propices à la faune.



Château de Metz



Parc arboré remarquable à Sevrier



Talloires-Montmin



Annecy

IMAGE 31 – Parcs arborés remarquables

Les parcs et jardins arborés constituent parfois de grands tènements et constituent des opportunités foncières pour la densification urbaine.



Urbanisation du parc avec préservation de quelques arbres - Annecy



Annecy-le-Vieux - 1956



2005-2010



Aujourd'hui (fonds géoportail)

IMAGE 32 – Urbanisation des parcs arborés

•• Les quartiers ou secteurs dévoilant une trame verte importante,

Ces quartiers s'appuient sur un réseau d'espaces verts tel que le quartier de Champ Fleuri, dont la trame bocagère préexistante a été préservée. Plusieurs opérations récentes montrent une attention à la présence de nature en ville (espaces verts généreux, multi-strates végétales...), au confortement de la trame verte et des continuités paysagères (cheminements doux, trame arborée...), à Cran Gevrier, Seynod, Argonay....



Proximité du Parc de Val Vert - Seynod



Espace vert de Champfleuri - Seynod



Trame verte et promenade le long du Thiou à Cran Gevrier



Coulée verte et pieds de bâtiments végétalisés à Seynod



Accompagnement végétal et continuité douce à Argonay



IMAGE 33 - Structures et motifs paysagers liés au végétal, dans les cœurs urbains

•• Les jardins collectifs

Dans le prolongement des jardins potagers privés « traditionnels », et issus du concept des jardins ouvriers du 19^e siècle, les jardins collectifs se développent sur le territoire. Plusieurs communes ont mis en place des jardins ouvriers (mis à la disposition des ouvriers par les collectivités ou industriels), familiaux (souvent à destination des familles à faible revenu), partagés (entretenus en commun par les habitants des quartiers alentours)... en lien avec des associations d'habitants. Le terme de jardins collectifs est plus couramment utilisé aujourd'hui pour désigner l'ensemble de ces jardins, qui présentent des vocations et motivations proches :

- Espace de rencontre multi-générationnel, mixité sociale
- Espace de détente en plein air
- Espace de partage du savoir et de l'entraide
- Espace de mise en pratique des connaissances et des goûts
- Espace de production et récolte de fruits et légumes
- Espace de mise en œuvre de pratiques respectueuses de l'environnement (végétaux adaptés au sol et au climat, absence de produit phytotoxiques, compostage, récupération des eaux pluviales, cultures associées et permaculture...)
- Espace pédagogique (éducation à l'environnement pour les enfants, observation de la faune et de la flore, botanique...)
- Espace à vocation d'insertion parfois (accueil de personnes en situation de handicap, personnes victime d'exclusion sociale ou bénéficiaires du revenu minimum d'insertion).



Le jardin du Marais - Epagny-Metz-Tessy



Le jardin du Manoir de Novel - Ancey

Source : Revue Paysage – le Magazine des paysages de Haute-Savoie – Nov. 2013

IMAGE 34 – Patrimoine des jardins collectifs

– Dans les espaces pavillonnaires

Les espaces pavillonnaires accueillent une composante végétale importante via les jardins, mais celle-ci est souvent fragmentée (les jardins ne sont pas forcément en continuité, ponctués de constructions) et non ou peu perceptible depuis l'espace public du fait des clôtures. Certaines constructions pavillonnaires, plus ou moins récentes montrent des jardins ou espaces perceptibles depuis l'espace public (absence de clôture, limite transparente, accompagnement végétal...) à l'image des motifs paysagers caractéristiques.

Mais souvent, les clôtures sont souvent formées de haies monospécifiques taillées, qui constituent un motif récurrent quels que soient les lieux sur le territoire. Ce motif banalise les paysages résidentiels et crée des écrans visuels importants (perte de vues). Les motifs paysagers de clôture spécifiques au territoire (murets, transparence, absence de clôture...) sont peu repris, renouvelés ou réinterprétés à travers les aménagements. Plus récemment, les clôtures sont réalisées en treillis soudés et plaques opaques ou en clôtures « plastiques », générant des impacts dans le paysage.



Limite transparente, préservation d'un fruitier ancien - Groisy



Construction récente avec préservation de la végétation arbustive et arborée existante



Jardin ouvert, absence de clôture - Epagny-Metz-Tessy



Jardin ouvert, absence de clôture - Pringy



Epagny-Metz-Tessy

Haies monospécifiques taillées, agrémentées d'une certaine diversité liée à la végétation arborée débordante, à la végétation en pied de clôture sur l'espace public, ou encore à la discontinuité...



Seynod



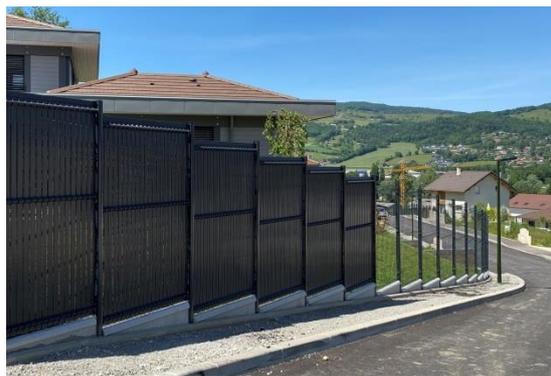
Poisy



Duingt



Epagny-Metz-Tessy
Limites occultantes en rupture avec l'espace public



Epagny-Metz-Tessy

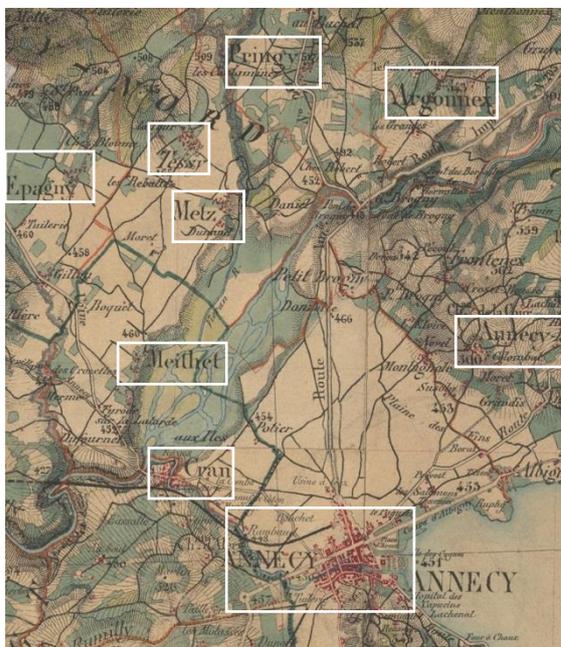
IMAGE 35 - Structures et motifs paysagers liés au végétal, dans les espaces pavillonnaires

1.3.3.d Enjeux paysagers

- Le maintien de versants boisés diversifiés (en essences) et continus, constitutifs de l'écrin paysager du territoire.
- La préservation des espaces agricoles, qui contribuent à l'ouverture et à la qualité des paysages.
- Le maintien et l'entretien des structures arborées qui structurent, soulignent et ponctuent les espaces agricoles : vergers, arbres isolés, en bouquet, en alignement, haies, cordons rivulaires des cours d'eau et ruisseaux.
- Le renouvellement/réinterprétation des motifs paysagers de vergers, potagers ou alignements dans les nouveaux aménagements.
- La préservation et le confortement des continuités éco-paysagères, des espaces agricoles et naturels jusque dans les cœurs bâtis.
- La préservation des franges urbaines et ceintures vivrières existantes, la composition de nouveaux liens entre espaces bâtis et agricoles ou naturels, en appui sur les spécificités de la trame végétale des lieux
- Le maintien d'espaces de respiration au sein des espaces bâtis.
- Le développement et la mise en réseau des espaces de nature en ville, aux fonctions urbaines, paysagères, écologiques et sociales.
- La préservation et la valorisation du patrimoine arboré dans les espaces urbains : parcs et arbres remarquables.
- La maîtrise de la fermeture du paysage

1.3.4 LES IMPLANTATIONS BÂTIES, DES STRUCTURES PAYSAGÈRES QUI COMPOSENT LES SPÉCIFICITÉS DES PAYSAGES

Le territoire est structuré depuis longtemps en de nombreux villages et hameaux, très anciens car déjà bien lisibles sur les cadastres historiques et cartes anciennes : la mappe sarde (fin du XVIIIème siècle), carte d'État-major et cadastre français (milieu du XIXème siècle).



Plaine et terrasses alluviales du Fier



Lac



Plateau des Bornes



Collines de l'albanais

IMAGE 36 – Extrait de la carte d'État-major (1835-1863) – Source Géoportail

Les chapitres sur les formes urbaines et le patrimoine détaillent ces aspects. Le patrimoine bâti, qui participe aussi à l'identité et la qualité paysagères du territoire y sont présentés.

1.3.4.a Des implantations diverses qui tirent parti des spécificités du socle naturel et des voies de communication

Pour l'analyse du paysage et de sa structure, il importe de signaler les implantations originelles du bâti en fonction de la topographie des lieux, de la présence d'eau, des pratiques agro-sylvo-pastorales et des axes de communication. Chaque implantation trouve une signification au regard des lieux investis, les noyaux bâtis s'installent généralement en piémont ou sur une hauteur. Ils n'empiètent pas sur les terres agricoles de bonne qualité et facilement exploitables, et sont éloignés des zones marécageuses (comme les rives du lac autrefois).

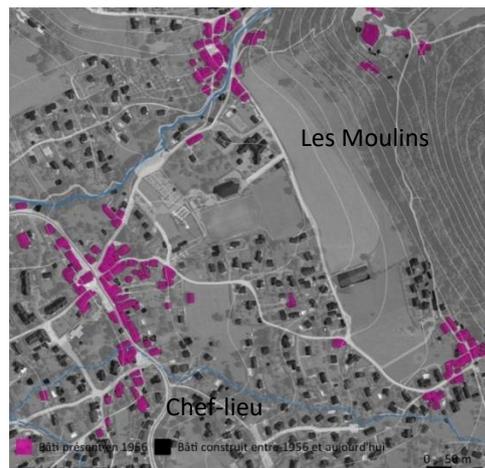
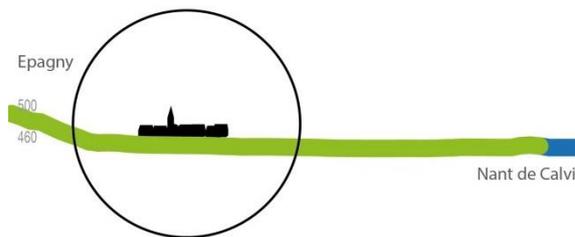
Ces implantations lient parfois plusieurs contextes, comme la ville d'Annecy qui s'est développée à partir d'une implantation en rive gauche du lac d'Annecy, « à cheval » sur le Thiou et le versant du Crêt du Maure, le long d'un axe de circulation. La ville prospère, avec ses activités au bord du Thiou et une position géographique favorable aux échanges par voie de terre ou d'eau. Elle se situe au croisement d'itinéraires importants (vers Genève au nord, vers Aix à l'ouest et vers Faverges au sud) et fréquentés, le lac fournit la pêche et permet la navigation, la forêt du Semnoz procure le combustible, la plaine des Fins est fertile.

La trame bâtie traditionnelle offre un premier niveau de lecture mettant en évidence les logiques d'implantation des noyaux bâtis principaux devenus bourgs ou villages. Plusieurs typologies d'implantation peuvent être identifiées en fonction de la topographie des lieux, sachant que sur une même commune les groupements adoptent des implantations variées qui reflètent la diversité topographique des lieux :

– Implantation bâtie en plaine ou très légère pente

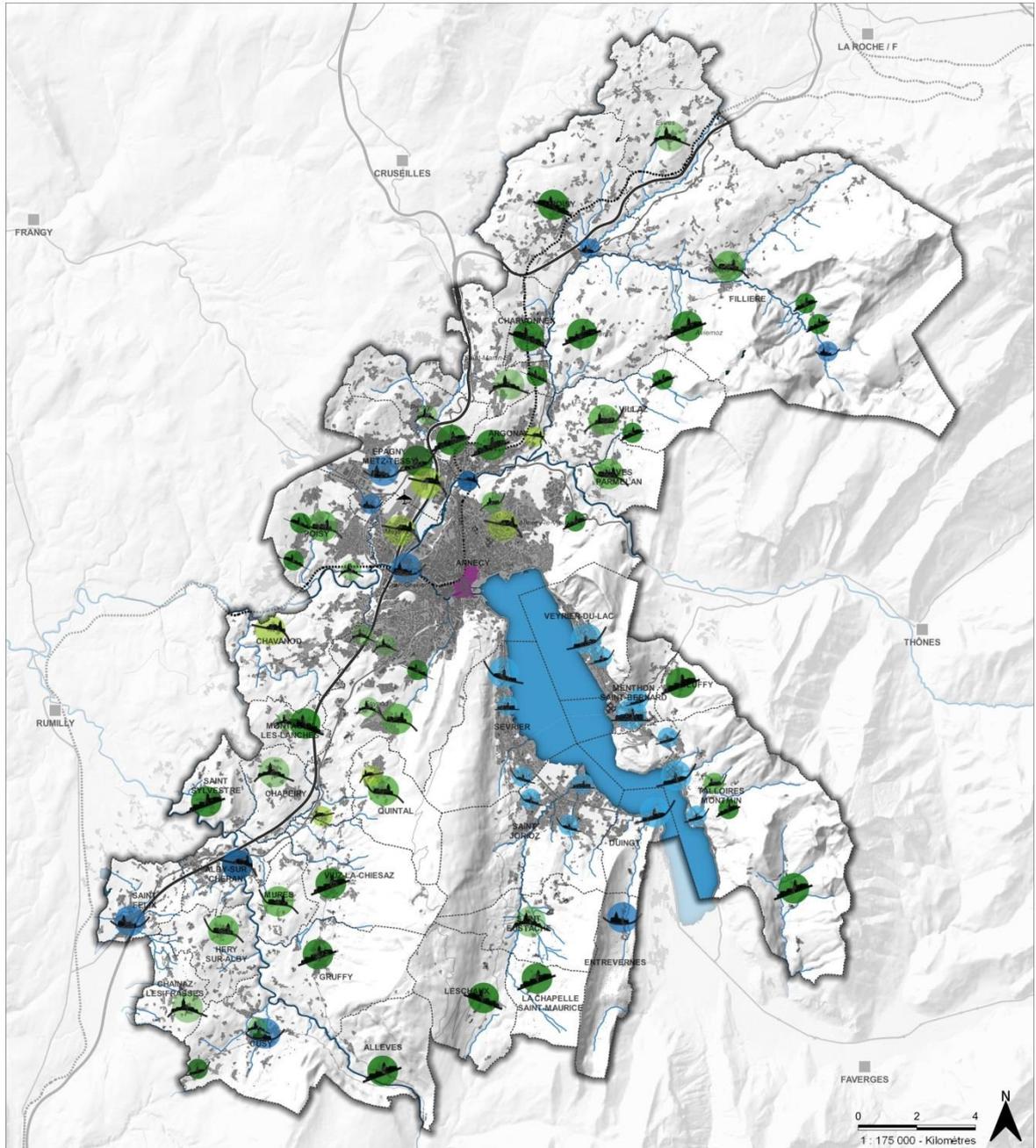
Les plaines et terrasses alluviales du territoire se concentrent autour du lac et du Fier. Les noyaux bâtis originels sont très rarement implantés au sein même de ces plaines (hormis de petits groupements comme à St-Jorioz le hameau de la vieille église), anciennement marécageuses ou utilisées pour les cultures, mais plutôt en appui sur un relief proche (Annecy en piémont du Crêt de Maure, Epagny en pied des reliefs collinaires de la Mandallaz, les groupements du Villard et d'Epagny à St-Jorioz en pied des premières pentes des Bauges, Saint-Félix...). En rive droite du lac, les plaines sont moins étendues et les groupements se sont implantés, en pente très douce, sur les cônes de déjection des ruisseaux affluents du lac (Menthon-St-Bernard, Talloires et hameau d'Angon...). Sans contrainte topographique, le bâti s'organise en fonction des voies de communication et des reliefs proches.

Implantation bâtie en plaine



Menthon – Forme linéaire du chef-lieu et forme en « tas » du hameau Les Moulins

IMAGE 37 – Implantation du bâti en plaine



Auteur : [CG] - N° Version [2] - Validation [] / Réalisation : CapT - Sites & Paysages, 2020

Source(s) : ADMIN EXPRESS, BDTOPO ©IGN, SANDRE, BDAIt.

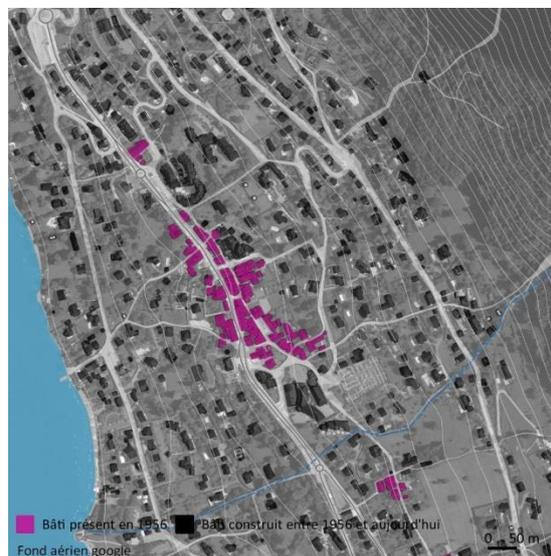
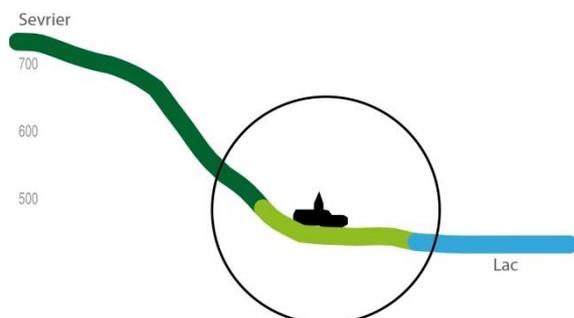
| | | | |
|---|--|---|--|
| <p>Éléments de repère :</p> <ul style="list-style-type: none"> Grand Anancy Limite communale Cours d'eau Bâti Centre historique d'Annecy | | <p>Voie :</p> <ul style="list-style-type: none"> Aéroport Annecy Mont-Blanc Autoroute Axe principal Voie ferrée | |
| <p>Typologie des implantations bâties des noyaux originels</p> <ul style="list-style-type: none"> Sur versant En balcon En crête | | <ul style="list-style-type: none"> Sur rebord En piémont En piémont et rives du lac En légère pente ou plaine du lac En fond de vallée Dans une gorge | |

CARTE 8 – Implantations bâties des noyaux originels

– *Implantation bâtie en piémont et bord de lac*

Hormis les implantations, présentées ci-dessous, sur terrains relativement plats et en piémont de versants plus ou moins pentus et élevés, sont présentés ici les implantations en piémont de versants boisés pentus et en terrains contraints par la pente et ou par la proximité du lac. Ainsi, Duingt, Veyrier-du-Lac et Sevrier en constituent des illustrations caractéristiques.

Implantation bâtie en piémont et bord de lac



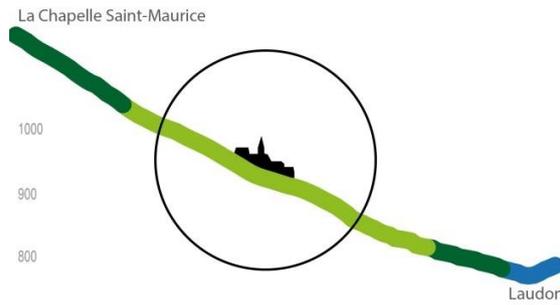
Veyrier-du-Lac – Forme linéaire du chef-lieu

IMAGE 38 – Implantation du bâti en piémont et bord de lac

– *Implantation bâtie sur versant ou pentes*

Compte tenu de la topographie du territoire les implantations sur versants sont relativement nombreuses, pour les chefs-lieux comme pour les hameaux, et concernent surtout les communes de montagne. On retrouve ces implantations sur Allèves, Leschaux, La Chapelle-Saint-Maurice, Montmin, Bluffy, Avierno, Usillon (haute vallée de la Fillière)... Les groupements anciens sont alors implantés à mi-pente, souvent entre fond de vallée en contrebas et boisements de versant en amont, et à proximité de ruisseaux qui descendent des versants. Gruffy et Viuz profitent d'une topographie favorable liée à un adoucissement du versant du Semnoz.

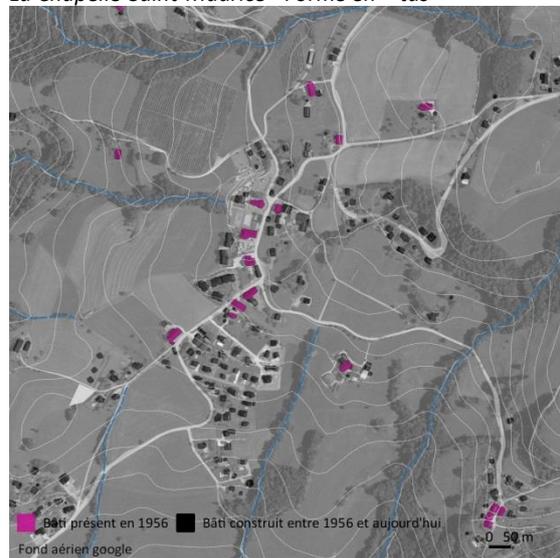
Implantation bâtie sur versant ou pentes



La Chapelle-Saint-Maurice - Forme en « tas »



Allèves – Forme singulière linéaire le long de la route, puis en « tas » dans la pente



Les Ollières – Bâti très dispersé, pas de noyau constitué

IMAGE 39 – Implantation du bâti sur versant ou pentes

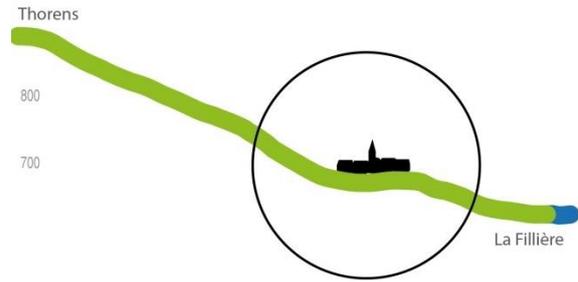
Sur les collines, certains villages dévoilent également ces implantations sur versant, avec des pentes moins fortes que précédemment, mais régulières comme à Groisy, Les Ollières ou Marcellette (Saint-Sylvestre). Pringy et Argonnay montrent également des implantations sur versants mais de faibles pentes.

– Implantation bâtie en balcon ou léger replat

La topographie entaillée de vallées, plus ou moins encaissées, dessine de nombreuses collines et replats entre les cours d'eau.

Plusieurs villages bénéficient d'une topographie particulière favorable, relativement plane, dans un contexte de pentes environnantes plus ou moins prononcées, comme à Villaz, Nâves-Parmelan, Héry-sur-Alby ou encore Poisy. Thorens-Glières, Charvonnex ou Mûres, montrent des implantations similaires avec des replats de taille moins importante. Très souvent, ces implantations sont « en balcon » sur le paysage, en situation dominante d'une vallée généralement.

Implantation bâtie en balcon



Nâves-Parmelan – Forme en « tas »



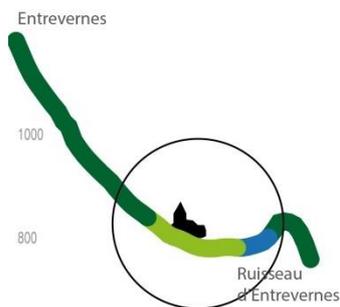
Thorens-Glières – Forme linéaire

IMAGE 40 – Implantation du bâti en balcon ou léger replat

– *Implantation bâtie en fond de vallée ou gorge*

Quelques noyaux bâtis se sont fixés à proximité des cours d'eau, à Anney mais aussi à Alby-sur-Chéran (dans une configuration topographique toute particulière et originale de gorge), à Cran-Gevrier (qui utilise l'énergie hydraulique du Thiou), ou encore à Cusy et Entrevernes le long des ruisseaux.

Implantation bâtie en fond de vallée



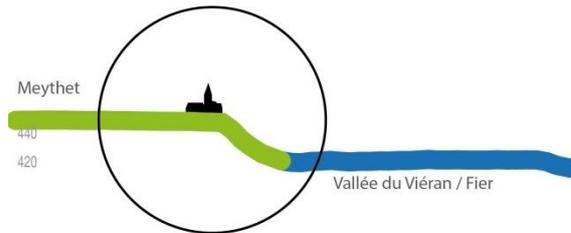
Cusy – Forme linéaire dans le fond de vallée

IMAGE 41 – Implantation du bâti en fond de vallée ou gorge

– *Implantation bâtie en rebord ou rupture de pente*

Associés aux terrasses alluviales ou liés aux collines molassiques, de nombreux mouvements topographiques génèrent des ruptures de pente ou des « rebords » qui ont favorisé les implantations bâties, en situations dominantes et singulières. Ainsi Meythet et Metz-Tessy, Annecy-le-Vieux dans une moindre mesure, sont implantés sur le rebord de la terrasse alluviale du Fier. De même, Chavanod, Montagny, Vieugy (Seynod) ou Chapeiry, implantés en rebords de vallées plus ou moins profondes ou en ruptures de pente.

Implantation bâtie en rebord



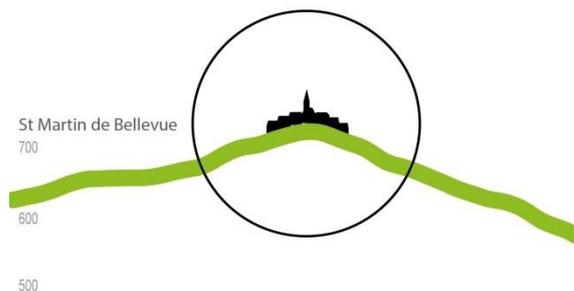
Chapeiry - Forme en « tas »

IMAGE 42 – Implantation du bâti en rebord ou rupture de pente

– *Implantation bâtie en crête*

Les implantations en crête sont plutôt rares sur le territoire mais quelques chefs-lieux profitent de ces situations particulières, ouvertes et dominantes sur les paysages alentours. Les groupements sont de petite taille, avec quelques constructions autour de l'église comme à Saint-Sylvestre et Saint-Martin-de-Bellevue. A Chainaz-les-Frasses le groupement bâti est un peu plus conséquent et s'organise le long des routes principales. Evires propose une implantation particulière entre la situation en ligne de crête et en col.

Implantation bâtie en crête



Chainaz-les-Frasses

IMAGE 43 – Implantation du bâti en crête

1.3.4.b Des villages et hameaux aux formes regroupées

Quelles que soient les implantations et situations topographiques, les villages et hameaux présentent des formes regroupées avec des caractéristiques communes :

- Un noyau de constructions anciennes, remontant au moins à la seconde moitié du XIXème siècle, qui présente une homogénéité architecturale.
- Une adaptation à la topographie : les rues principales suivent les courbes de niveau, les bâtisses s’adaptent à la pente (étagement de la structure, et parfois de la toiture).
- Une organisation le long des rues : les bâtisses se déploient le long des axes, dans la majorité des cas avec une façade alignée sur la rue (mur pignon ou mur gouttereau), leurs espaces de jardins ou de cours se retrouvant à l’arrière, la rue principale dessert tous les bâtiments.
- Une implantation groupée et dense : hameaux et villages sont assez denses, les rues sont étroites, les terrains sont petits, les volumes bâtis sont importants (surface et hauteur) et s’implantent de manière assez proche. La mitoyenneté se rencontre dans les villages déjà bien constitués. Selon les sites, les structures urbaines développées sont linéaires (Entrevernes, Cusy, Thorens-Glières...), groupées en « tas » (Chapeiry, La Chapelle-Saint-Maurice, Nâves-Parmelan ...) ou développées en étoiles selon les axes de communication.
- Un environnement de vergers et de prairies, les vergers se rencontrent en entrée de hameaux ou villages, ou à proximité des exploitations.

Cette trame traditionnelle est complétée par une dispersion importante de l’habitat avec de nombreuses fermes isolées.

Il en résulte :

- des silhouettes bien groupées, dont les toits peuvent s’échelonner dans le sens de la pente
- des silhouettes qualitatives et lisibles dans le paysage.



Nâves-Parmelan



Evires, depuis RD102



St-Martin-de-Bellevue, depuis Villaz



Charvonnex



Cusy depuis Gruffy, RD5



Gruffy et Viuz-la-Chiésaz depuis Cusy, RD911



Talloires



La Chapelle-Saint-Maurice

IMAGE 44 – Silhouettes bâties remarquables

1.3.4.c Des extensions urbaines en rupture avec la trame naturelle et les noyaux originels

Selon la situation, dans les communes de montagne, de « campagne » ou littorales, selon l'attractivité du lieu et la pression foncière, le développement a été plus ou moins important, plus ou moins impactant pour les paysages.

– *Étalement du bâti autour des noyaux historiques*

Dans les noyaux bâtis originels (montagne, campagne), le développement s'est produit sur les espaces libres intérieurs et constructions au pourtour (sur les vergers, les prairies proches), faisant ainsi disparaître, sans renouvellement ou « reproduction », la couronne vivrière qui assurait une certaine transition entre espace bâti et agricole.

Le développement s'est souvent étiré le long des voies, allant jusqu'à relier les hameaux entre eux (il n'y a plus de coupures d'urbanisation). Dans certains cas, les extensions ont été réalisées à partir de fermes isolées. Ce développement a produit des incidences paysagères et visuelles :

- Perte de lisibilité et d'identité paysagère : perte d'identification visuelle de certains hameaux, des ruisseaux... rupture en terme de formes urbaines.
- Perte de diversité paysagère : réduction des motifs paysagers qui rythment, animent et qualifient les paysages.
- Fermeture du paysage, selon les cas, en fonction des lieux et de l'échelle des paysages.



Groisy – Développement résidentiel dans la pente qui lie les différents hameaux étagés



Villaz – Développement résidentiel qui étire la silhouette bâtie et se disperse tout azimut dans la pente, en amont comme en aval du village

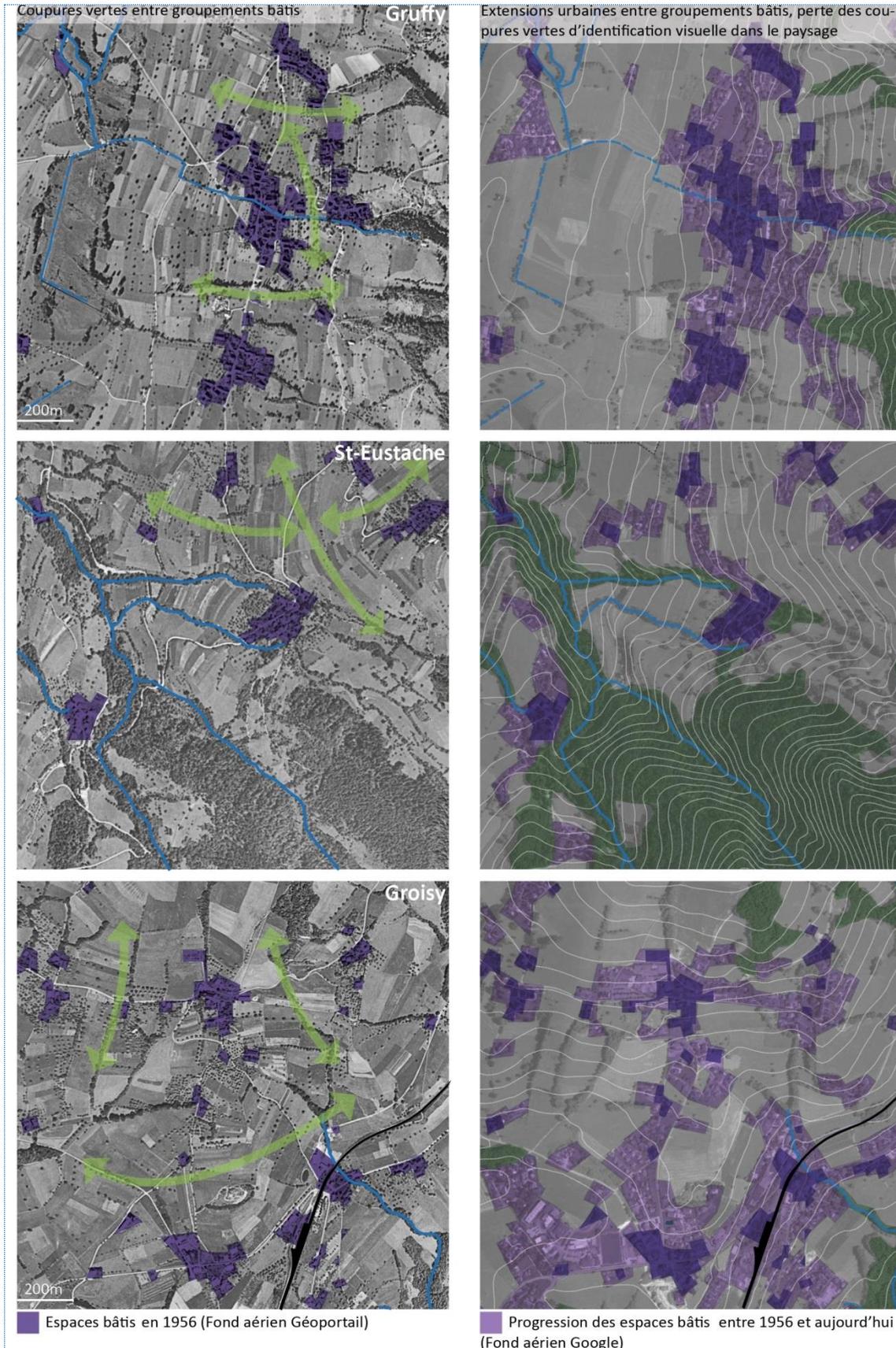


IMAGE 45 – Epaissement et extensions des noyaux historiques, entre 1956 et aujourd'hui

– *Un développement conséquent et rapide qui a englobé les noyaux anciens dans une « nappe » urbaine*

L'étalement du bâti dans les secteurs de plaines alluviales ou littorales, a été conséquent et couvre aujourd'hui une grande partie des terres à la topographie favorable, laissant peu de coupures vertes identifiant les noyaux originels ou de coulées vertes signalant la trame naturelle. Ce développement, des pieds de versants aux bords d'eau, a produit des incidences paysagères et visuelles :

- Grande consommation des espaces agricoles, perte de continuités paysagères ouvertes ou d'espaces de présentation.
- Double fermeture du paysage : une avancée des bois (forêt en pied de versant et boisements rivulaires des ruisseaux) et un développement du bâti et de sa végétation associée. L'ensemble produit une perte d'équilibre entre espaces fermés et ouverts, ainsi qu'une perte de vues.
- Perte de lisibilité paysagère : les groupements bâtis originel ne sont plus identifiables dans le paysage, le bâti se rapproche de la lisière forestière, les espaces ouverts de présentation et lecture du bâti sont restreints et relictuels, les ruisseaux sont aussi souvent noyés dans l'espace bâti...
- Perte de diversité paysagère : réduction des motifs paysagers qui rythment, animent et qualifient les paysages.



Noyau originel d'Epagny depuis Poisy



Menthon-Saint-Bernard



Seynod vers Poisy



« Vue générale d'Annecy prise du Crêt du Maure » Cliché de 1864 – Archives départementales de la Haute-Savoie.



Extension urbaine à l'échelle de l'agglomération - 2013.

Permanence de quelques éléments structurants comme les repères bâtis (hormis la basilique de la Visitation construite au début du 20^e siècle) tracés des avenues de Genève et Brogny, l'esplanade du Pâquier. Le Fier, très présent sur la vue ancienne apparaît peu aujourd'hui.

Sources Observatoire photographique des paysages hauts-savoyards – CAUE 74

IMAGE 46 – Extension urbaine à l'échelle de l'agglomération

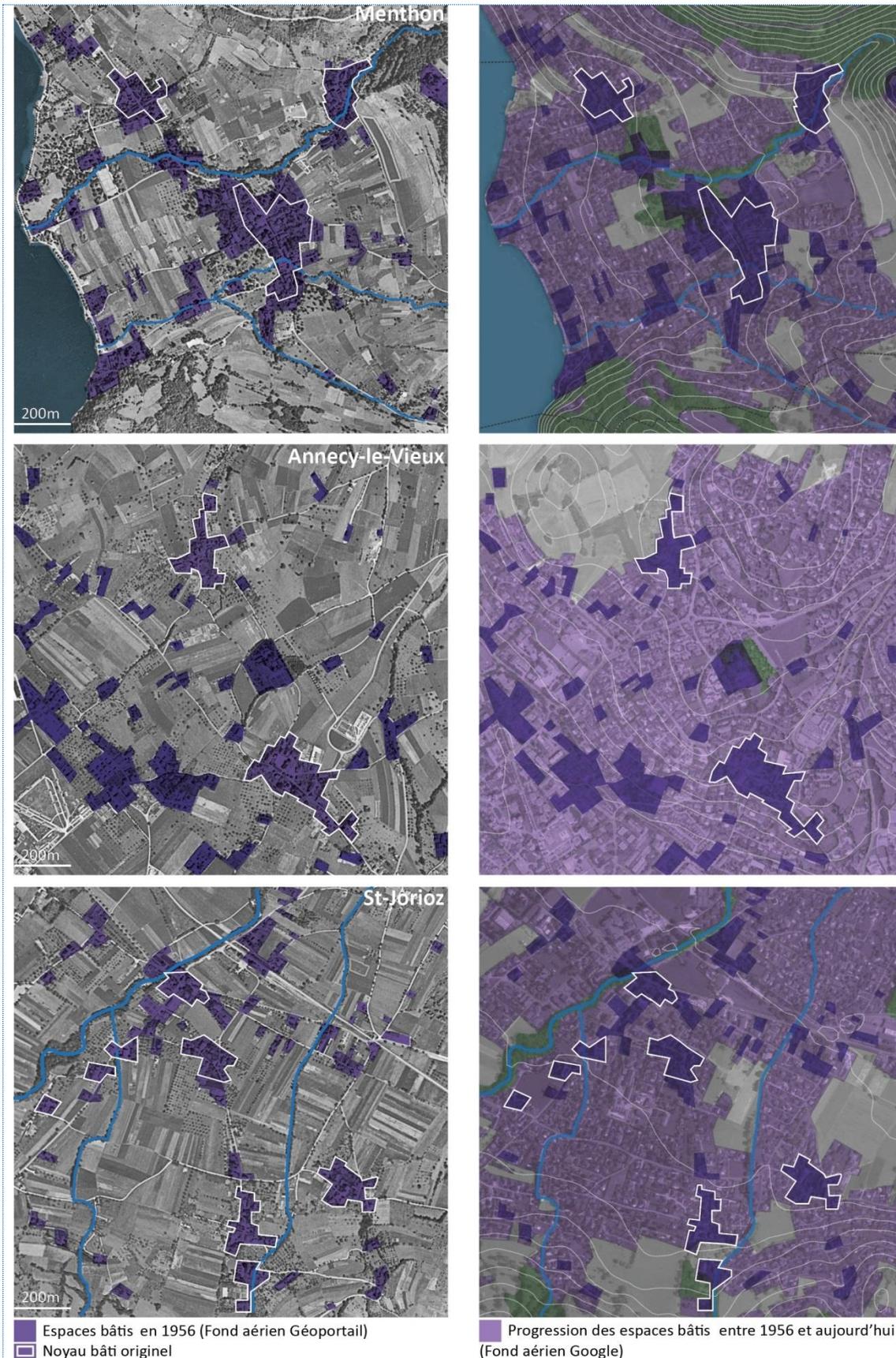
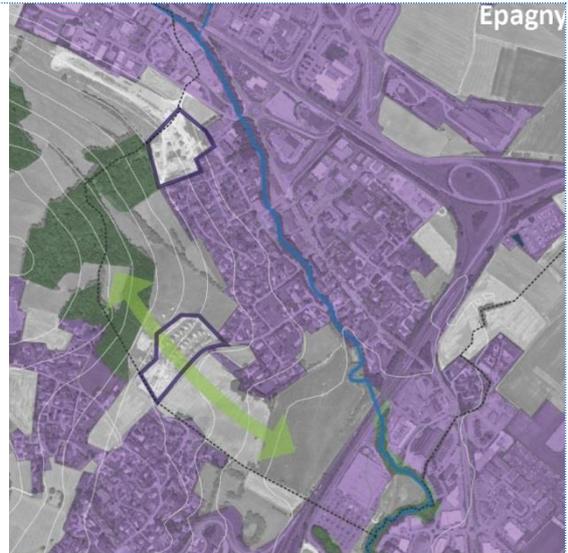
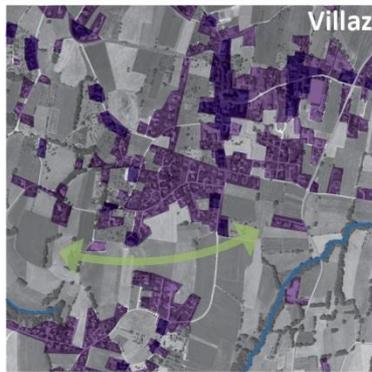


IMAGE 47 – Développement en « nappe » urbaine qui a englobé les noyaux anciens, entre 1956 et aujourd'hui

Les extensions urbaines récentes se poursuivent sur les espaces agricoles ouverts qui cernent les espaces bâtis, tant autour de l'agglomération annécienne que dans la campagne. Les coupures vertes entre groupements bâtis, qui permettent leur identification visuelle dans le paysage, sont toujours menacées de fermeture, cf. illustrations ci-contre et ci-dessous.



■ Espaces bâtis □ Extension récente (Fond aérien Google)



■ Espaces bâtis en 1956
■ Progression des espaces bâtis entre 1956 et 2000/2005
(Fond aérien Géoportail)



■ Progression des espaces bâtis entre 2000/2005 et 2006/2010
(Fond aérien Géoportail)



■ Progression des espaces bâtis entre 2006/2010 et aujourd'hui
(Fond aérien Google)



Nâves-Parmelan



Poisy



Epagny-Metz-Tessy depuis Poisy



Epagny-Metz-Tessy

IMAGE 48 – Extensions récentes sur les espaces agricoles

– *Des formes urbaines récentes disparates*

Quelle que soit l'importance de leur avancée, les formes urbaines pavillonnaires (à partir des années 70) se posent en rupture des formes traditionnelles. Elles sont la traduction au sol d'un changement complet des modes de vie et des mentalités (déplacements en voiture, individualisme, recherche de l'agrément : tranquillité, soleil, vue sur le lac ou les montagnes). Le développement récent montre ainsi :

- une multiplication des voiries,
- des constructions sur de grands terrains,
- une implantation en retrait de la rue et des voisins (d'où une densité plus faible),
- une architecture différente du bâti traditionnel par ses volumes plus petits, son aspect...
- l'apparition de clôtures disparates et très visibles qui prennent une grande place dans le paysage urbain comme rural
- des jardins d'agrément (végétation exogène).

Extensions résidentielles sur coteaux



Villaz

Des voies d'accès impactantes



Charvonnex



Poisy



Aviernoz

Certaines extensions récentes montrent des volumétries et formes urbaines plus regroupées dans le paysage, se rapprochant parfois des ensembles originels.



Châinaz-les-Frasses



Poisy

IMAGE 49 – Formes urbaines récentes disparates

1.3.4.d Enjeux paysagers

- Des implantations originelles du bâti adaptées à chaque site à respecter et conforter, lorsque cela est encore possible : proportion, situation, implantation, forme urbaine...
- L'identification des villages et hameaux dans le paysage : formes bâties groupées, maîtrise du développement du bâti linéaire entre hameaux, maintien de coupures vertes entre groupements...
- Le maintien de la lisibilité et de la qualité des silhouettes bâties
- La ré-interprétation des logiques traditionnelles dans les nouvelles opérations urbaines : développement à proportionner au regard du noyau bâti ancien le plus proche, à implanter

1.3.5 LES AXES DE DÉPLACEMENT STRUCTURANT LE PAYSAGE ET SA DÉCOUVERTE

Singulièrement, les routes et les chemins apparaissent à la fois comme des lieux d'observation et des motifs du paysage. À ce titre, leur tracé et l'aménagement de leurs abords influencent directement la représentation paysagère du site.

1.3.5.a Les axes historiques et grandes voies structurantes

Les axes historiques rayonnent depuis la ville d'Annecy, dans toutes les directions, en évitant les massifs du Semnoz et du Mont Veyrier, et en longeant les deux rives du lac (avec un axe plus important et plus fréquenté en rive gauche).

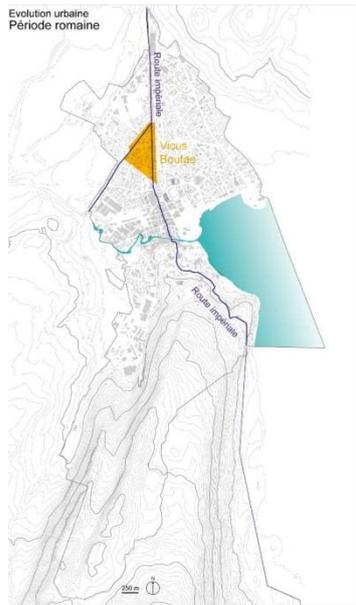
- Perspectives monumentales vers points de repères géographiques et sommets emblématiques (Semnoz, Mont Veyrier, Tête du Parmelan, Massif de la Tournette...)
- Contournement : Itinéraire panoramique de découverte et de compréhension du paysage du site de l'agglomération (plaine cernée de collines, entaille du Fier, lac cadré de montagnes, repères bâtis des châteaux d'Annecy, Promery..., de la basilique de la Visitation...)
- Axes historiques urbains : axes structurants majeurs avec alignements d'arbres qui soulignent leur importance dans le cœur urbain (Av. de Genève, Av. d'Albigny)
- Routes du lac : axes structurants très urbanisés, où persistent quelques coupures vertes agricoles (entre Sevrier et St-Jorioz, entre St-Jorioz et Duingt) ou « respiration » liée à la topographie (Roc de Chère)
- Routes de « campagne » : routes historiques qui lient les principaux noyaux urbains

– *Axes historiques existants dès la période romaine*

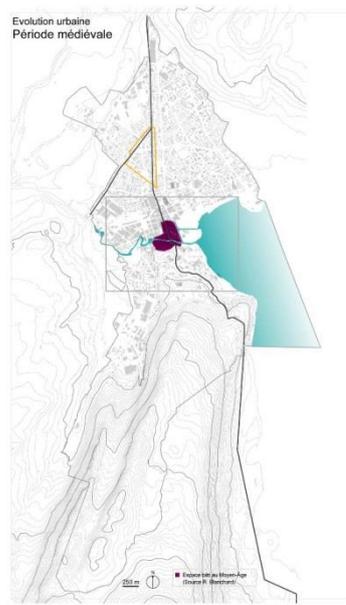
La **voie impériale qui relie la Tarentaise à Genève**:

- Route impériale 201 de Chambéry à Genève sur la carte d'État-major : Rue Notre-Dame, Rue Carnot, Avenue de Genève, RD2203, RD1203
- Route départementale de Seyssel à Ugine sur la carte d'État-major : RD1508 dans sa section au Sud d'Annecy (a minima)

La **voie qui vient de Chambéry et Aix les Bains**, route impériale n°105, de Chambéry à Genève sur la carte d'État-major : Avenue d'Aix-les-Bains RD1021

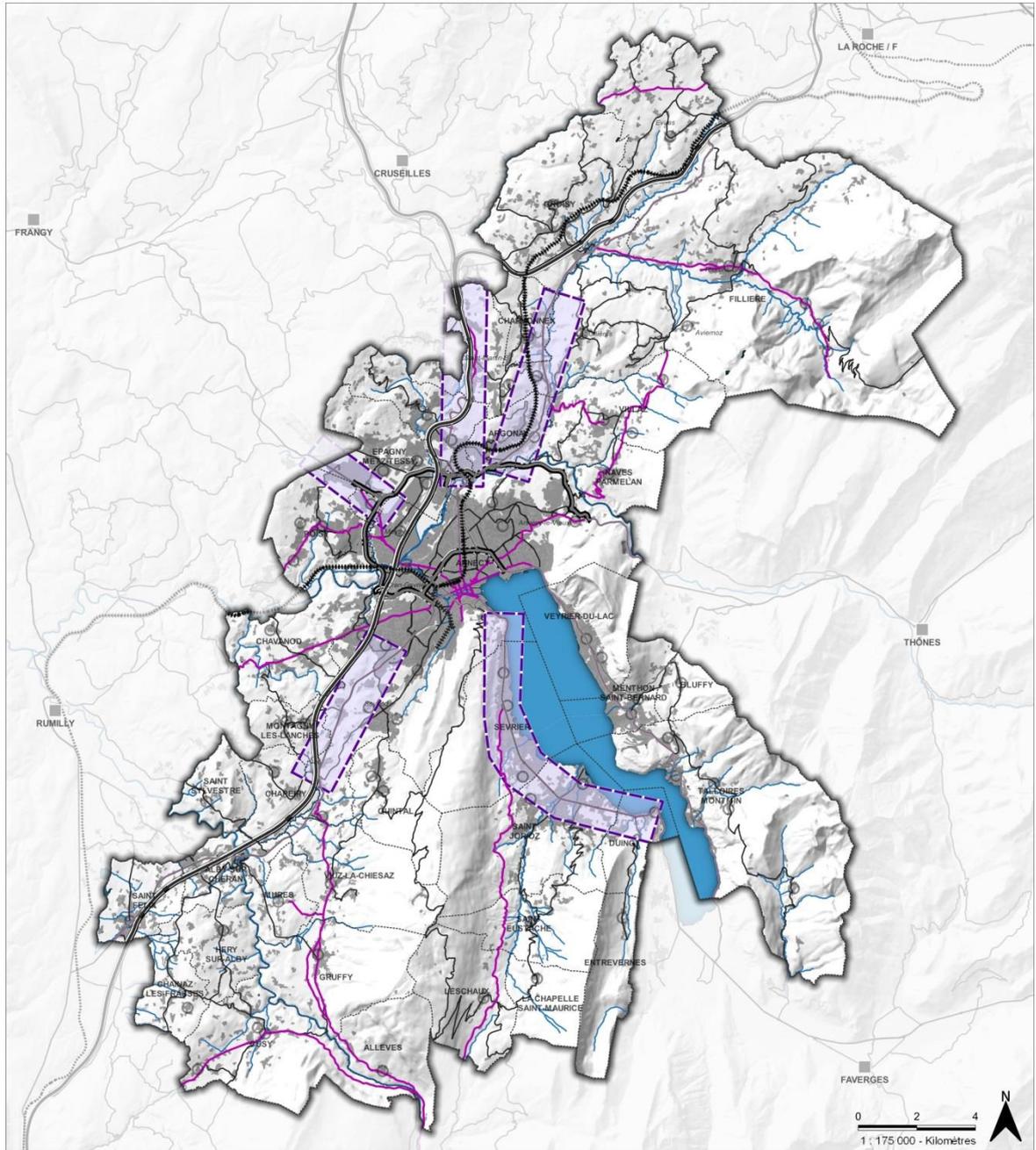


Période romaine, le vicus de Boutae



Evolution urbaine, Période médiévale - Source : AVAP d'Annecy

IMAGE 50 – Axes historiques existants dès la période romaine



Auteur : [CG] - N° Version [1] - Validation [] / Réalisation : CapT - Sites & Paysages, 2020

Source(s) : ADMIN EXPRESS, BDTOP0 ©IGN, SANDRE, BDAIt.

| Éléments de repère : | | | |
|----------------------|------------------|--|-----------------------------------|
| | Grand Anancy | | Noyau bâti ancien |
| | Limite communale | | Route historique |
| | Cours d'eau | | Axe structurant |
| | Voie ferrée | | Autres route |
| | | | Territoires artificialisés |
| | | | Principale entrée d'agglomération |

CARTE 9 – Axes structurants

– *Axes historiques présents au 19^e s.*

Les axes de la période romaine ont évolué et ont été modifiés : à la sortie de la ville d'Annecy, la nouvelle route de Faverges et Albertville passe au bord du lac (1821) et celle d'Aix par Chauv-Balmont (1823), le tracé de la route de Genève est rectifié jusqu'au pont de Brogny. **Le chemin de fer** arrive en 1866.

La **rue Royale** (1823) et **l'avenue de Chambéry** (1824) créées pour désenclaver la ville sont connectées aux vieux quartiers au sud du Thiou (par l'actuelle rue de la République). Au-delà du canal et du nouveau pont des Amours, le Pâquier est assaini et la promenade plantée de **l'avenue d'Albigny** est créée.

Autres axes autour de la ville, à travers campagne et montagne :

- Route départementale de Seyssel à Ugine, RD1508 au Nord et au Sud d'Annecy
- Chemin de grande communication n°3 de Hauteville à Annecy
- Route impériale n°203 d'Annecy à Thonon
- Chemin de grande communication de Frangy à La Roche
- Route d'accès à Thorens et la Verrerie
- Route départementale n°7 d'Annecy à Bonneville
- Chemin en rive droite du lac d'Annecy
- Route départementale n°12 d'Annecy aux Bauges, en rive gauche du Laudon
- Chemin de grande communication n°5, en piémont du Semnoz, par Viuz-la-Chiésaz et Allèves
- Route départementale n°8 de Grésy aux Bauges

– *Grandes voies structurantes de la 2^e moitié du 20^e s.*

La **rocade d'Annecy**, du Semnoz au Mont Veyrier, regroupe un ensemble de voies express contournant la ville et son agglomération, de Seynod à Annecy-le-Vieux. Son parcours utilise trois tronçons différents, issus de voies départementales déclassées (RD3508) : voie rapide de Poisy, voie verte, voie de Metz, voie des Aravis. Le Boulevard Ouest relie le contournement ouest aux rives du Lac d'Annecy en desservant le centre-ville : Boulevard de la Rocade RD1501, Avenue Gambetta et Avenue de France RD909.

L'autoroute A41 (1981 Annecy – La Roche-sur-Foron, 2008 Annecy – Genève).

1.3.5.b Des entrées d'agglomération en évolution

Les entrées de ville ou d'agglomération transmettent les premières impressions et perceptions d'un territoire. Elles inscrivent l'espace momentanément traversé dans une vision paysagère globale, souvent guidée par des éléments naturels ou bâtis. Elles forment des points stratégiques vecteurs d'images.

Les entrées d'agglomération jouent un rôle important, aux yeux des visiteurs, en offrant les premières vues sur le bassin annécien. Elles sont marquées par les infrastructures routières et un étalement urbain mêlant habitat individuel pavillonnaire et zones d'activités artisanales, commerciales ou industrielles, de façon indifférenciée au regard du socle naturel. Quelques parcelles agricoles enclavées ou constitutives de coupures vertes entre espaces bâtis, dévoilent des ambiances qualitatives et ouvrent des vues remarquables. Autour de l'agglomération, les paysages agricoles constituent des secteurs clés dans la préservation d'un cadre qualitatif et d'une lecture de l'agglomération dans son site géographique.

Ces entrées d'agglomération sont ainsi composées de plusieurs séquences paysagères et d'ambiances variées. La pression urbaine est forte et se ressent tout au long des axes à l'approche de l'agglomération. Les évolutions (développement de zones d'activités ou commerciales, opération de densification et de logements collectifs, extensions d'habitat pavillonnaire...) sont bien présentes sur l'ensemble des entrées, de façons plus ou moins fortes et différenciées selon les axes. Certaines progressions ou mutations des abords des voies pourraient, à terme, conforter ou fragiliser considérablement les qualités paysagères actuelles.

La légende ci-contre détaille les séquences et ambiances composant chacune des entrées d'agglomération et repérées sur l'ensemble des cartes suivantes :

- L'entrée SO depuis la RD1201, Avenue d'Aix-les-Bains
- L'entrée Sud depuis la RD1508
- L'entrée NO depuis la RD1508
- L'entrée Nord depuis la RD1201
- L'entrée NE depuis la RD1203

Éléments de repère :

-  Grand Annecy
-  Limite communale
-  Cours d'eau
-  Aéroport Annecy Mont-Blanc
-  Autoroute
-  Axe principal
-  Voie ferrée

 Axe d'entrée d'agglomération étudié

Ambiances et séquences d'entrée d'agglomération

-  Naturelle (bois, ripisylve)
-  Rurale (prairie, trame arborée, groupements ou bâtis isolé patrimoniaux)
-  Agraire (premiers plans agricoles dans un contexte périurbain)
-  Centralité (bâti regroupé, front bâti, logements collectifs, équipements, espaces publics...)
-  Urbaine d'habitat collectif
-  Résidentielle (Habitat pavillonnaire dominant)
-  Activités commerciales, industrielles ou artisanales
-  Infrastructure (routière, autoroutière ou ferroviaire)
-  Parc, espace de respiration ou ouverture dans le tissu urbain
-  Lac (perception directe du lac)

Éléments de paysage et de patrimoine à révéler et mettre en valeur

-  Cours d'eau
-  Monument historique
-  Patrimoine bâti isolé
-  Ensemble patrimonial
-  Parc arboré associé au patrimoine bâti
-  Verger ou parcelle agricole arborée
-  Alignement d'arbres
-  Haie
-  Arbres isolés ou en bouquet

Perceptions visuelles remarquables

-  Vue
-  Point d'appel visuel

Auteur : [CG] - N° Version [1] - Validation [] /
 Réalisation : CapT - Sites & Paysages, 2020
 Source(s) : ADMIN EXPRESS, BDTOPO ©IGN,
 SANDRE, MapSurfer, Google Earth.

– *L'entrée SO depuis la RD1201, Avenue d'Aix-les-Bains (Commune nouvelle d'Annecy, Montagny-les-Lanches)*

Depuis la sortie de l'autoroute A41, l'entrée sud de l'agglomération par la RD1201 (avenue d'Aix-les-Bains) s'inscrit dans un cadre rural et champêtre, marqué par les prairies qui bordent l'axe routier et la trame arborée qui souligne le parcellaire et crée un premier horizon. Le Semnoz, crée un arrière-plan à l'Est lorsque les vues s'ouvrent. Cette première grande séquence est ponctuée d'activités artisanales et commerciales, avec leur cortège de larges espaces enrobés, de panneaux publicitaires, d'enseignes et de clôtures disparates... Le Treige dévoile une forme urbaine regroupée et un patrimoine bâti préservés bien que peu mis en valeur, annoncé par une zone commerciale et un rond-point. A noter, une vue remarquable vers la Tour de Branchy lors d'une séquence agricole ouverte valorisante.



Entrée du Treige, groupement bâti ancien



Zone commerciale du Treige



Activités commerciales et artisanales



Cadre champêtre, trame arborée



Semnoz en arrière-plan visuel



IMAGE 51 – Séquences paysagères de l'entrée SO d'agglomération depuis la RD1201 (1/2)

L'entrée de ville, proprement dite, est marquée par un rond-point et dévoile à l'Ouest un habitat pavillonnaire et à l'Est une zone commerciale en contrebas de l'axe. La trame arborée liée à l'espace agricole et naturel est encore bien lisible à l'entrée de ville.

La traversée mêle ensuite plusieurs espaces à dominante commerciale ou résidentielle avec quelques espaces de logements collectifs (Zones de Val Vert, de Barral) et pavillonnaires (lotissements et quelques maisons directement alignées à la route à côté des concessionnaires automobiles). L'ensemble paraît confus et peu lisible. Le caractère routier est dominant même si certaines opérations récentes de logements participent à la création d'un front bâti et s'accompagnent de plantations et de structures paysagères le long de l'axe. Dans l'axe, se distinguent le Mont Veyrier et le Parmelan qui forment un repère visuel constant. Avant d'arriver sur Annecy, à l'Est de l'avenue d'Aix-les-Bains, la limite boisée du Parc de Val Vert, constituée principalement de chênes pubescents, de hêtres et de quelques charmes atténue l'aspect minéral de l'axe routier et offre un espace de respiration à la route. Le parc signale également la présence du ruisseau de Loverchy, non perceptible ou identifiable sur le reste du parcours.



Concessionnaire automobile, habitat individuel et collectif... Terre-plein central végétalisé



Opération récente de logements, plantation d'un alignement d'arbres



Caractère routier de l'axe, ambiances commerciales et résidentielles (habitat collectif)



Ambiance résidentielle à l'Ouest de l'entrée



Ambiance commerciale à l'Est de l'entrée

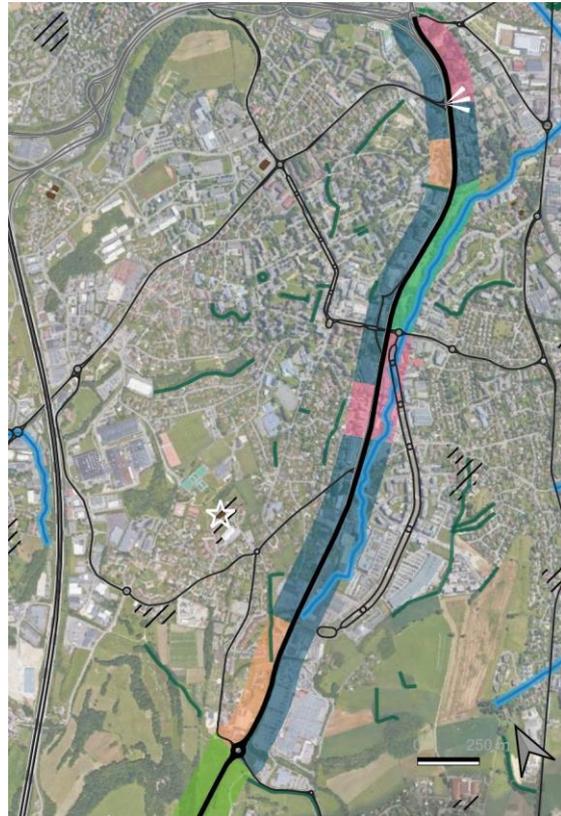


IMAGE 52 – Séquences paysagères de l'entrée SO d'agglomération depuis la RD1201 (2/2)

– *L'entrée Sud depuis la RD1508 (Communes de Duingt, St-Jorioz, Sevrier et Annecy)*

L'entrée Sud depuis la RD1508 passe à proximité du lac, mais peu de vues sur celui-ci sont permises, hormis en quelques points précis. La traversée débute par l'entrée de Duingt caractérisée par le lac, un ancien hôtel au bord du lac, ainsi que le château et le patrimoine bâti du centre ancien. Ensuite, les abords de la voie sont occupés par une succession de villas, bâtiments commerciaux et artisanaux, constructions traditionnelles, immeubles, restaurants, anciens hôtels fin 19e - début 20e s., campings, enseignes publicitaires... L'impression générale est confuse car elle ne permet pas d'identifier les différentes vocations des différents secteurs. Le centre et les anciens hameaux sont noyés dans cette continuité de construction alignées les unes après les autres. L'impression d'ensemble laissée par l'utilisateur de la route est celle d'une entrée de ville qui n'en finit pas. A la sortie de Sevrier, un ancien hôtel et un jumelage avec le lac offrent une rupture et un espace naturel de respiration bienvenu avant d'entrer dans la ville d'Annecy.

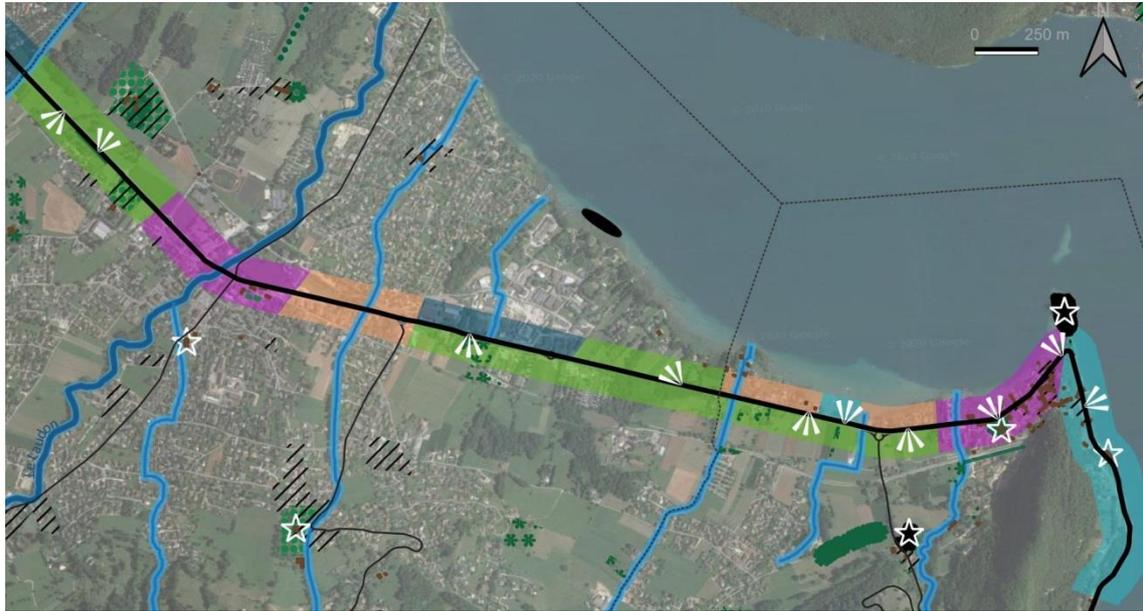


IMAGE 53 – Séquences paysagères de l'entrée Sud d'agglomération depuis la RD1508 (2/2)



Entrée de Duingt



Espace public de Duingt qui met en scène la vue sur le lac



Séquence agricole, coupure verte - Duingt



Séquence agricole, coupure verte - Saint-Jorioz



Zone commerciale, artisanale à Saint-Jorioz



Entrée de Sevrier



Ouverture rare sur le lac à Sevrier (siège d'une activité horticole)



Séquence pavillonnaire



Centre de Saint-Jorioz



IMAGE 54 – Séquences paysagères de l'entrée Sud d'agglomération depuis la RD1508 (1/2)

– *L'entrée NO depuis la RD1508 (Communes d'Épagny-Metz-Tessy et de Poisy)*

L'entrée sur le territoire est marquée par la cluse de Chaumontet (commune de Sillingy). La RD1508 dessine ensuite une ligne droite de près de 2,5 km bordée au Sud-Est par le canal de Calvi et ses berges boisées et au Nord-Ouest par une succession de façades commerciales mises en scène de façon plus ou moins valorisante. L'échangeur de Gillon permet de rejoindre le contournement Nord d'Annecy (RD 3508) et de bénéficier de larges vues ouvertes vers le Sud-Est grâce notamment à la présence de l'aéroport. Ce vaste espace plan met en scène l'ensemble des horizons montagnards environnants en composant un « espace-repère », qui agit de façon valorisante sur la représentation des lieux par les visiteurs (automobilistes venant de Paris...), et fournit une respiration à l'échelle du "grand territoire" pour les habitants de l'agglomération. Le village d'Épagny reste peu perceptible à l'échelle de ce parcours.



Zone commerciale aux abords plus ou moins végétalisés

Ouverture visuelle de la plaine d'Épagny

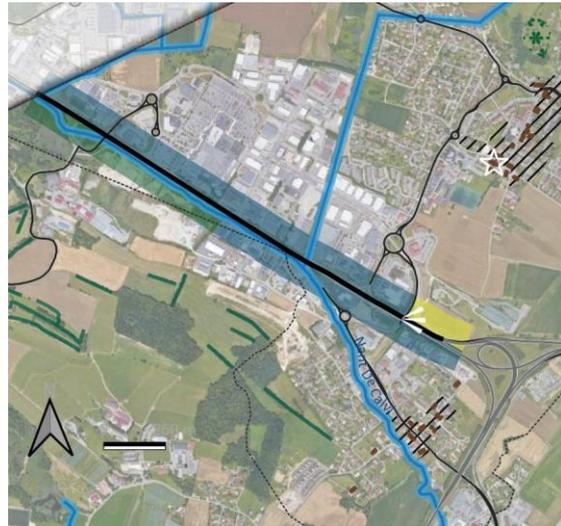


IMAGE 55 – Séquences paysagères de l'entrée NO d'agglomération depuis la RD1508



Végétation associée au canal de Calvi à droite de l'image

– *L'entrée Nord depuis la RD1201 (Commune de Fillière / Saint-Martin de Bellevue)*

L'entrée Nord de l'agglomération, depuis le rond-point du péage de l'A41 jusqu'au ravin du Barioz, suit le parcours de l'autoroute qui marque les perceptions vers l'Ouest. L'ensemble s'inscrit dans une ambiance rurale donnée par les prairies et structures arborées, ainsi que par le bâti ancien qui jalonne la route ou qui s'insère dans les pentes douces à l'Est, par les vergers et arbres en accompagnement du bâti. Les nombreuses ripisylves des affluents du Viéran viennent rythmer le parcours. Cette séquence est ponctuée de bâtiments commerciaux qui dénaturent souvent par le traitement de leurs abords, leurs couleurs et enseignes... et de secteurs pavillonnaires qui s'étendent, s'implantent en haut de coteau et se délimitent par des haies monospécifiques qui créent des limites franches, parallèles à l'axe.



Bâti ancien le long de la route, qui ponctue l'itinéraire et participe à l'ambiance rurale



Ambiance pavillonnaire



Ambiance rurale, bâti ancien signalé par des bouquet d'arbres et vergers en transition avec l'espace agricole



Hameau, abords enherbés et accompagnement arboré



Activité commerciale



Jumelage avec l'A41

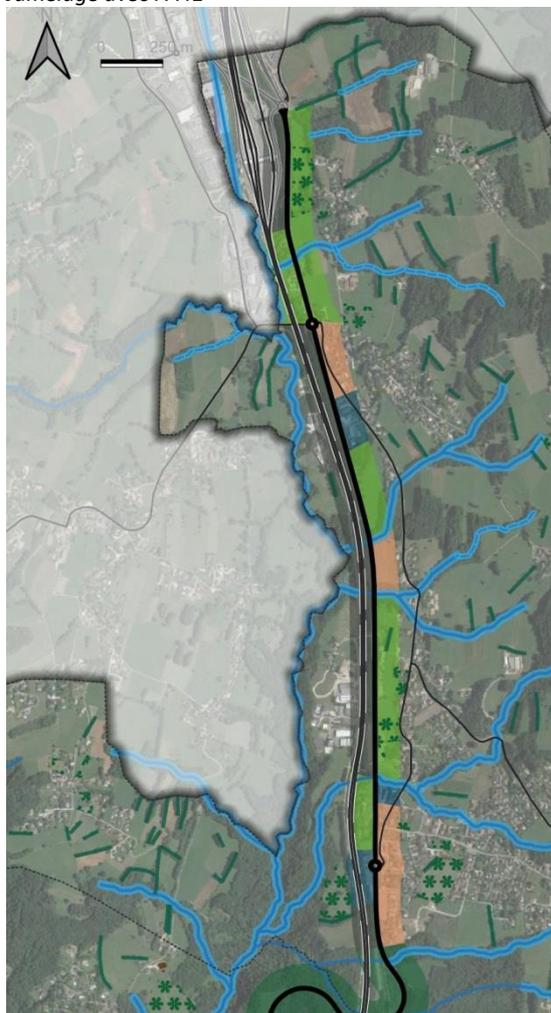


IMAGE 56 – Séquences paysagères de l'entrée Nord d'agglomération depuis la RD1201 (1/2)

Le ravin du Barioz marque un point de basculement sur l’itinéraire. A partir de là, la route serpente dans une ambiance naturelle boisée puis dans une ambiance agraire marquée par des ambiances périurbaines perceptibles aux seconds plans visuels. L’ouverture sur le grand paysage est frappante et permet d’appréhender l’agglomération annécienne dans son site naturel. Cette séquence est aussi marquée par des repères patrimoniaux importants : le château de Proméry, le château de Monthoux et l’église de Pringy qui annonce l’entrée de ville. L’entrée de ville est aussi annoncée par le front bâti pavillonnaire puis collectif et les plantations de bords de voie. Les bâtiments sont implantés en retrait de la voie permettant de larges bandes enherbées et arborées. Cette ambiance de centralité se termine par une zone artisanale au Sud et en contrebas de la voie et se poursuit par une séquence plus routière, en jumelage avec la voie ferrée aux abords arborés.



Ouverture visuelle vers l’Ouest, le Château de Proméry et le Château de Monthoux (au 1^{er} plan) en points d’appel remarquables et points repères



Ouverture agricole, Vue du Château de Promery



Entrée de Pringy



Traversée de Pringy



Opération récente dans la traversée de Pringy

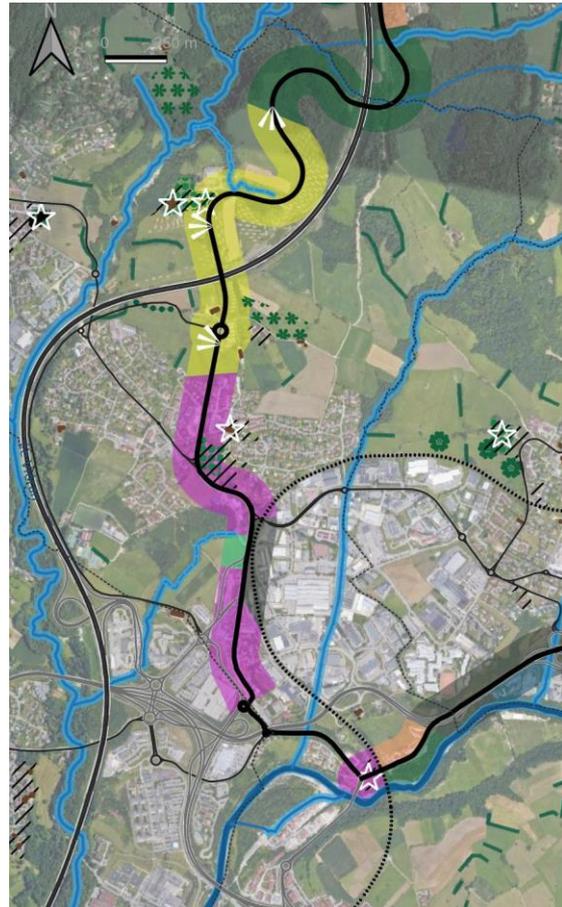


IMAGE 57 – Séquences paysagères de l’entrée Nord d’agglomération depuis la RD1201 (2/2)

Une ouverture agricole le long d'un ruisseau et du bâti ancien isolé le long de la voie créent une transition avant d'entrer dans le groupement de la Gare, dont la traversée est agrémentée de plantations arborées et qui accueille des bâtiments collectifs récents qui contribuent à renforcer la centralité.



Ambiance « routière » en jumelage avec la voie ferrée, masquée par une bande boisée (à gauche de la photo)



Entrée du groupement de la Gare marqué par le front bâti



Bande fleurie et arborée qui annonce l'entrée du groupement de la Gare



Traversée du groupement de la Gare

– *L'entrée NE depuis la RD1203 (Communes de Charvonnex, Fillière, Argonay)*

L'entrée NE de l'agglomération, par la RD1203, s'inscrit le long de la Fillière mais celle-ci reste peu perceptible, malgré sa ripisylve parfois épaisse. Ses nombreux affluents rythment le parcours sans pour autant être bien lisibles selon les activités à proximité. Après une première grande séquence agricole et naturelle, la traversée du ruisseau des Fattes marque un changement. Les bords de la route sont ponctués de zones artisanales, industrielles ou commerciales, implantées en amont de la route ou en contrebas (empêchant la lecture de la vallée de la Fillière), avec souvent peu de traitement qualitatif d'ensemble des abords. Quelques groupements bâtis anciens forment des événements sur le parcours, resserrant les fronts bâtis et donnant le sentiment de traversée de centralités, parfois conforté par des opérations récentes de logements collectifs. Sinon, le développement pavillonnaire s'étend en amont de la route, en extension des groupements ou bâtis anciens, et s'insère encore dans la trame de vergers traditionnels ou haies champêtres. A noter la présence d'une vue remarquable vers Charvonnex, mise en scène par un glacis agricole et de vues vers les crêtes montagnardes à l'Est, au gré des quelques clairières agricoles le long de la Fillière.



Ambiances disparates des espaces d'activités



Resserrement du bâti autour de la route, habitat collectif récent



Silhouette bâtie remarquable de Charvonnex



Habitat pavillonnaire inséré dans la trame arborée



Ouverture agricole offrant des vues vers la vallée de la Fillière et la Tête du Parmelan

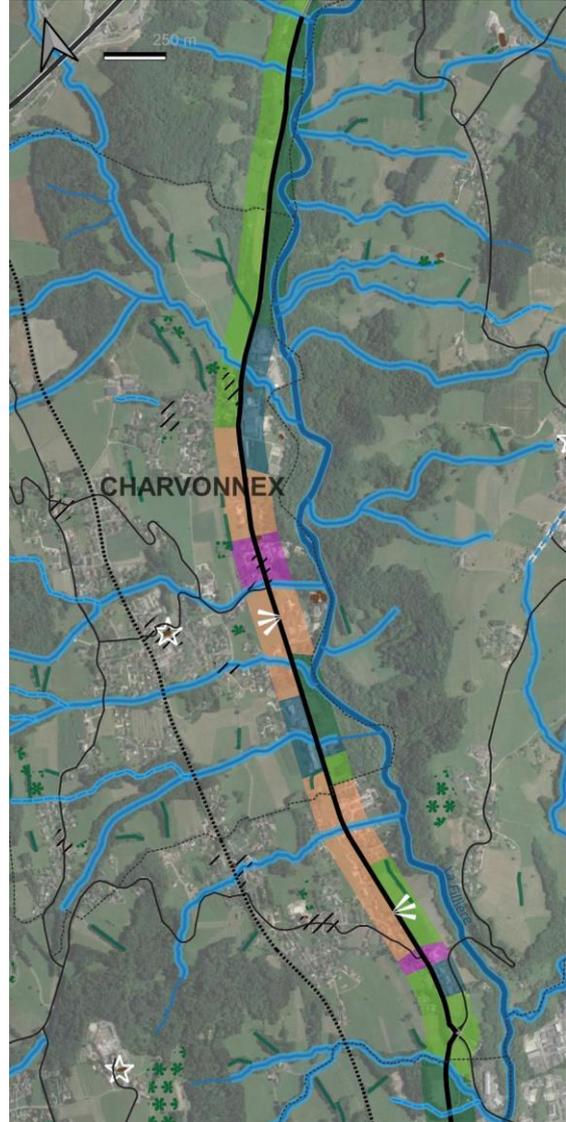


IMAGE 58 – Séquences paysagères de l'entrée NE d'agglomération depuis la RD1203 (1/2)



Ambiance rurale et naturelle (Fillière à gauche de la photo)

La traversée du ruisseau du Creux et du Bois du Bas, le long de la Fillière, marque une transition naturelle claire avec la séquence suivante. Celle-ci propose des ambiances rurales caractérisée par des prairies mettant en scène la silhouette patrimoniale du hameau ancien de Gruyère. À l’amont de la route, un vaste glacis enherbé présente l’usine Dassault qui domine les lieux en imposant sa présence. Une zone d’activité récente qui présente un front bâti plutôt valorisant annonce ensuite une séquence plus urbaine composée pour l’essentiel d’habitat individuel et de petits bâtiments d’activités ou de commerces. Malgré la proximité des fronts bâtis et les quelques aménagements de voies, l’ambiance reste « routière ». Jusqu’au Pont de Brogny, s’enchaîne ensuite une succession d’ambiances tantôt liées aux infrastructures routières, tantôt à l’occupation bâtie (habitat pavillonnaire ou bâtiments d’activités), ou encore à la présence de la Fillière toute proche et pourtant peu perceptible.



Séquence agricole ouverte sur le grand paysage



Séquence naturelle boisée



Hameau ancien de Gruyère



Silhouette architecturale remarquable de l’usine Dassault



Ambiance pavillonnaire



Séquence bâtie de la Baratte à Argonay

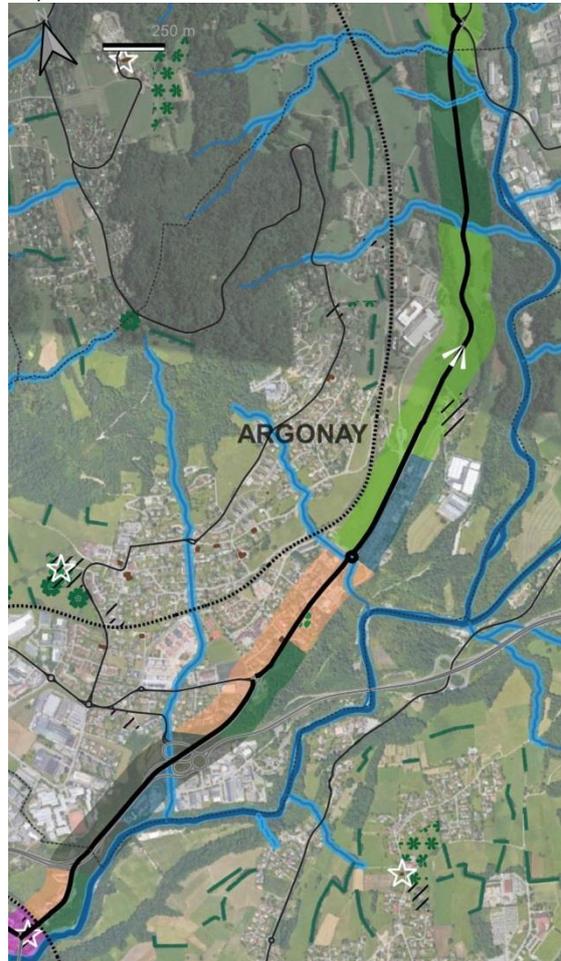


IMAGE 59 – Séquences paysagères de l’entrée NE d’agglomération depuis la RD1203 (2/2)

1.3.5.c Des entrées et traversées de bourgs banalisées, progressivement mises en valeur

Les entrées des bourgs, villages et hameaux à partir des voies de desserte, ont été très souvent le vecteur du développement de l'urbanisation, produisant des séquences bâties peu lisibles et peu qualitatives. Des procédures dites "Amendement Dupont", destinée à améliorer les qualités urbaines des entrées de ville ont été menées au coup par coup sur différentes communes. Mais cette procédure ne s'applique pas aux secteurs déjà urbanisés et il serait intéressant d'aller vers une vision d'aménagement traitant de l'ensemble des traversées intégrant la totalité des séquences paysagères.

Certaines entrées et traversées de bourgs ou hameaux montrent des qualités de lisibilité par des traitements simples : front bâti, structure arborée marquante signalant l'entrée ou accompagnant l'usager... D'autres ont fait l'objet d'aménagements des espaces publics qui participent à la mise en valeur du patrimoine et du groupement traversé.

1.3.5.d Les axes de découverte des paysages, des routes « Paysage »

Le territoire est traversé par plusieurs routes « paysage » qui offrent une lecture et une appréciation d'ensemble d'une ou de plusieurs unités paysagères du territoire. Ces routes passent alternativement dans des secteurs boisés mais surtout sur des espaces agricoles qui ouvrent les paysages et offrent une diversité de vues souvent remarquables, selon les configurations topographiques et géographiques, panoramiques voire dominantes sur les montagnes environnantes, les paysages ruraux ou urbains, et des vues exceptionnelles sur le lac d'Annecy. Les abords sont généralement enherbés, le vocabulaire routier est peu présent (rond-point, glissière de sécurité, signalisation horizontale...) et la route « s'efface » devant le paysage perçu. Des constructions s'implantent parfois à l'aval et ferment ces perspectives visuelles exceptionnelles.

1.3.5.e Enjeux paysagers

- La mise en scène du paysage et la qualité de la découverte du territoire depuis les axes historiques et structurants, depuis les routes « paysage »
- Le maintien de coupures vertes et de fenêtres paysagères le long des axes : séquences de respiration, de lisibilité et de compréhension du paysage, de qualité d'ambiances et d'ouverture de vues
- La mise en valeur du patrimoine bâti et végétal, des vues (vers le lac, la montagne, la campagne, la ville...), des ruisseaux... le long des axes de déplacement
- La qualité des entrées et traversées des centres villes/villages à mieux marquer, la qualité des espaces publics et renforcement des centralités.
- La qualité des abords des zones d'activités (bâti, stationnements...), et le traitement des enseignes et pré-enseignes publicitaires.
- La lisibilité d'ensemble des axes historiques et l'affirmation des structures paysagères le long des axes structurants de la ville

Mise en valeur de traversées de villages

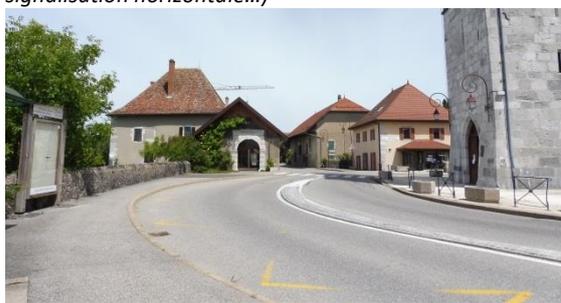


Groisy

Banalisation des traversées de villages par la forte présence d'enrobé et d'un vocabulaire routier (rond-point, signalisation horizontale...)



Alby-sur-Chéran



Villaz

Entrée de village qualitative (front bâti, accompagnement végétal)



Groisy



Gruffy

Route « paysage »



RD55 – Haute vallée de la Fillière



Route de chez Coppier – Les Ollières



Route paysage RD10 (route de l'église) Saint-Eustache

IMAGE 60 – Entrées et traversées de villages, « routes paysage »

1.4 Des perceptions visuelles remarquables et d'une grande diversité

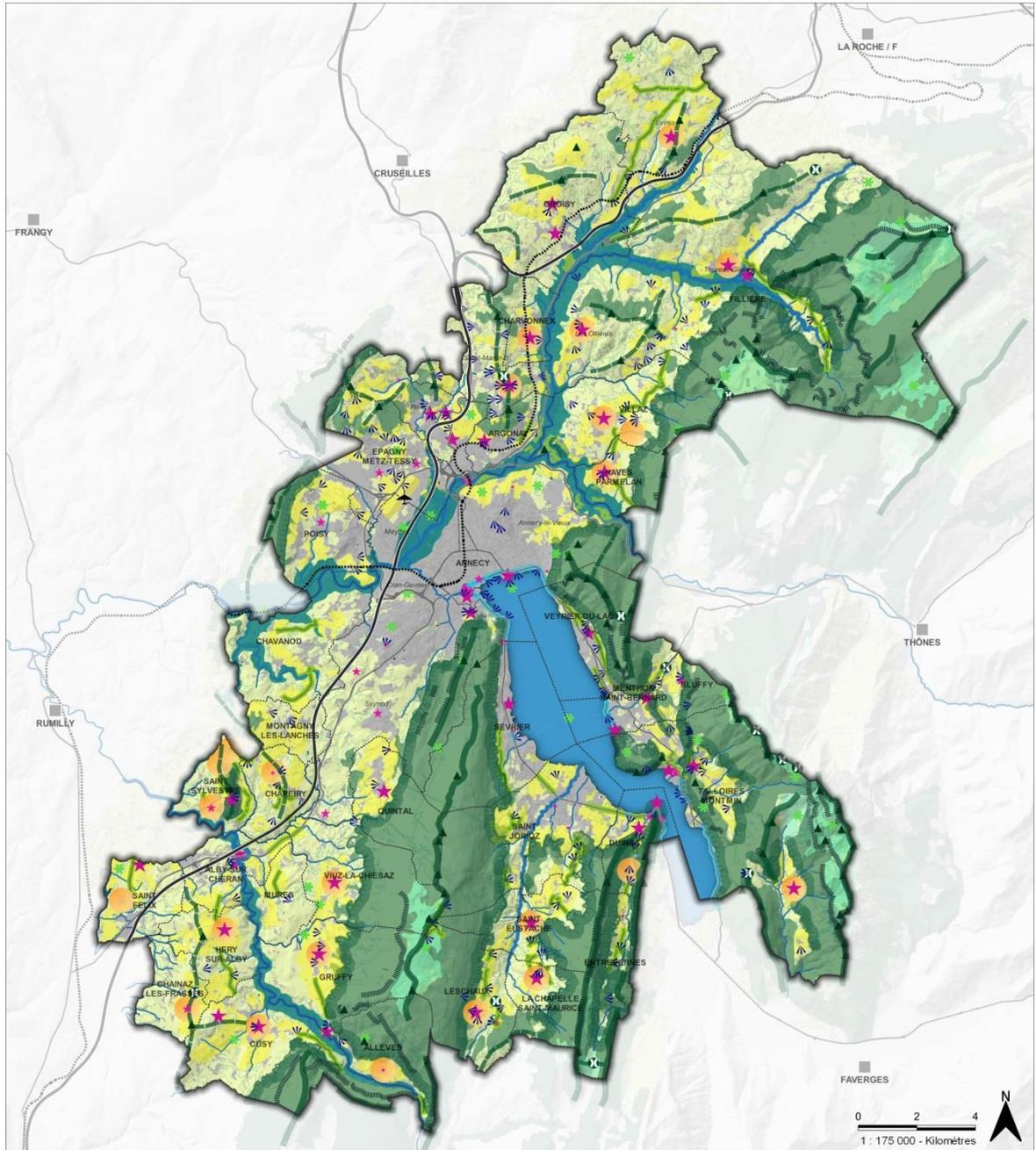
Les perceptions visuelles sont marquées par :

- Le cadre montagnard qui offre des vues constantes sur les sommets emblématiques, points d'appel visuels et repères exceptionnels et emblématiques du paysage,
- La topographie qui génère une diversité de situation : des vues dominantes/dominées, des limites visuelles ou fronts visuels formées par les versants boisés, des lignes de force du paysage et guides du regard (lignes de crête),
- Le lac qui constitue une zone d'attraction et de focalisation du regard, et les cours d'eau accompagnés de leur ripisylve qui constituent des lignes de lecture du paysage
- Le bâti qui peut constituer des repères dans le paysage par les silhouettes ou groupements bâtis qu'il dessine ainsi que par les points qu'il forme à travers le patrimoine isolé remarquable.

1.4.1 DES VUES REMARQUABLES

Divers types de perceptions visuelles sont identifiées selon la situation sur le territoire :

- Des ouvertures visuelles remarquables / exceptionnelles : depuis le lac (cadre paysager de la rive opposée), depuis les plaines, depuis les premières hauteurs et pentes, d'un versant à l'autre, depuis les pentes et sommets...
- Des phénomènes d'intervisibilité entre groupements bâtis de même versant et de versants opposés, essentiels au repérage et à la lisibilité du paysage. La structure des paysages des vallées du Laudon, du Chéran, de la Fillière..., l'ouverture du lac... et les implantations des groupements bâtis, induisent de nombreuses vues d'un groupement bâti à l'autre et inversement.
- Des fronts visuels boisés constants dessinés par les pentes boisées des versants du Semnoz, du roc des Bœufs, du massif de la Tournette, du Mont Veyrier, du massif du Parmelan et de la Montagne de Sous-Dine...
- Des silhouettes bâties remarquables
- Des points d'appel du regard formés par le bâti, importants à l'échelle du grand paysage comme plus localement
- Des vues axiales et échappées visuelles vers le lac, les sommets emblématiques et les repères bâtis ou naturels.



Auteur : [CG] - N° Version [2] - Validation [] / Réalisation : CapT - Sites & Paysages, 2020

Source(s) : ADMIN EXPRESS, BDTOPO ©IGN, SANDRE, BDAIt.

| | | | | | | | |
|-----------------------------|----------------------------|---------------|---------------|--|----------------------------|--|--|
| Éléments de repère : | | Voie : | | | | | |
| | Grand Anancy | | Autoroute | | Forêts et milieux naturels | | Affleurement rocheux |
| | Limite communale | | Axe principal | | Territoires agricoles | | Front visuel boisé |
| | Cours d'eau | | Voie ferrée | | Surfaces en eaux | | Sommet, montagne |
| | Aéroport Anancy Mont-Blanc | | | | Territoires artificialisés | | Col |
| | | | | | Pelouses | | Repère naturel |
| | | | | | Roches nues | | Repère bâti |
| | | | | | Vallée | | Silhouette bâtie remarquable |
| | | | | | Ligne de crête | | Ouverture visuelle remarquable |
| | | | | | | | Route "Paysage" |
| | | | | | | | Séquence lac |
| | | | | | | | Espace agricole sensible, d'intérêt paysager |

CARTE 10 – Perceptions visuelles

1.4.1.a Des ouvertures visuelles remarquables et exceptionnelles



Depuis le lac – Sevrier



Depuis Talloires vers Talloires – Menthon



Depuis les hauteurs Saint-Jorioz – RD10b



Depuis Leschaux – La Bauche vers St-Eustache, Le Cruet, Puget, La Magne



Vue dominante – depuis le Semnoz



Héry-sur-Alby – RD3 – Route « paysage »



Cusy – RD911 – Route « paysage » - vers Gruffy et Viuz-la-Chiésaz



Depuis Poisy vers Epagny-Metz-Tessy



Depuis les hauteurs de Poisy



Depuis la plaine d'Epagny-Metz-Tessy



Depuis Groisy



Depuis Saint-Martin-de-Bellevue

IMAGE 61 – Ouvertures visuelles remarquables et exceptionnelles

1.4.1.b Des silhouettes bâties et repères bâtis remarquables

De nombreuses silhouettes villageoises se distinguent et sont encore bien identifiables dans les paysages, participant à leur reconnaissance, leur lisibilité et leur qualité paysagères. Les silhouettes bâties sont remarquables par leurs formes urbaines, adaptées aux lieux d’implantation (versant, crête piémont...) et les fronts bâtis qu’elles développent. Cf. IMAGE 44 – Silhouettes bâties remarquables.

Les églises, sur l’ensemble du territoire, mais aussi les châteaux et belles demeures (sur les rives du lac, autour d’Annecy, d’Alby-sur-Chéran ou de Thorens) ainsi que les palaces (bords de lac) forment autant de points d’appel du regard et de points repères qualitatifs dans le paysage. Ils identifient les lieux, rappellent leur histoire, participent à la lisibilité des paysages et forgent leur caractère. Cf. IMAGE 63 – Repères bâtis remarquables.

Les silhouettes comme les repères bâtis remarquables sont généralement mis en scène et mis en valeur par des glacis agricoles ou par les plans ouverts formés par le lac. Ces espaces ouverts portent les regards et « détachent » les repères dans le paysage, par effet de contrastes de couleurs et de textures. Ils sont indispensables à la perception des repères dans le grand paysage et nécessitent d’être proportionnés au repère comme aux lieux ouverts/fermés environnants pour jouer pleinement leur rôle visuel.

1.4.1.c Des vues axiales et échappées visuelles vers le lac ou les sommets emblématiques

Plusieurs vues axiales le long des rues ou des routes se distinguent vers le lac, vers un repère bâti ou un sommet emblématique. Elles permettent à chaque instant de se repérer et s’orienter dans le contexte géographique et paysager. De même, à proximité des repères naturels ou construits majeurs, le regard s’échappe latéralement de l’axe de déplacement, pour profiter d’une vue, d’une perception, lorsqu’elle est possible à travers le tissu bâti ou le couvert végétal.



Vue axiale - Duingt



Echappée visuelle vers lac - Sevrier



Vues axiale – Annecy-le-Vieux



Echappée/ouverture visuelle vers lac - Annecy-le-Vieux

IMAGE 62 – Vues axiales et échappées visuelles vers le lac ou les sommets emblématiques



Château de Thorens



Château de Monthoux à Pringy



Le château de Duingt



Le château de Songy à Saint-Sylvestre



Eglise de Plaimpalais à Alby-sur-Chéran



L'église de Talloires-Montmin



Hôtel de Menthon-St-Bernard



Château de Menthon-St-Bernard

IMAGE 63 – Repères bâtis remarquables

1.4.2 LES ESPACES VISUELLEMENT SENSIBLES

1.4.2.a L'importance des espaces agricoles ouverts dans la lisibilité du paysage et la qualité du paysage perçu

Les espaces agricoles ouverts sont garants de la lisibilité et de la diversité du paysage, de la qualité du cadre de vie comme de la biodiversité, de l'identité des lieux, de l'ouverture des paysages et des vues. Ils constituent des zones de focalisation du regard et permettent la lisibilité du paysage en composant :

- Des espaces d'identification visuelle de la topographie, des groupements bâtis, des ruisseaux...
- Des continuités essentielles au repérage et la lecture des paysages, formant :
 - Des coupures vertes entre groupements bâtis, entre communes,
 - Des franges ou espaces de transition entre espace bâti et versant boisé, entre espace bâti et rivière, ou plus rarement entre espace bâti et lac.
- Des espaces de présentation visuelle, glacis agricole, qui mettent en scène les repères bâtis patrimoniaux (châteaux, belles demeures...) ainsi que les silhouettes bâties des villages et hameaux
- Des espaces de respiration au sein du bâti, précieux au sein de la nappe urbaine, qui constituent des relais, pour le cadre de vie de proximité ou la biodiversité, mais également des relais visuels à l'échelle du grand paysage dans la lecture de continuité ou repère lié à la ville.

1.4.2.b Les espaces ouverts sensibles, d'intérêt paysager

L'ensemble des espaces agricoles constitue une valeur paysagère. Certains d'entre eux, par leur situation et le contexte dans lequel ils s'insèrent, jouent un rôle visuel et donc un rôle paysager accru. Ces espaces sont souvent plus exposés à la vue, plus visibles et attirent ou focalisent les regards. Ils présentent des sensibilités paysagères augmentées par leur situation, qui appellent une vigilance particulière au regard de toutes évolutions ou modifications.

Ces espaces ouverts dits sensibles et d'intérêt paysager, regroupent plusieurs types d'espaces et de continuités agricoles :

- Les espaces sur les versants et premières pentes, en situation de front visuel, composant des tableaux paysagers
- Les espaces couvrant une topographie singulière de collines, crêtes, rebords ou balcons
- Les espaces de présentation visuelle des silhouettes ou repères bâtis remarquables
- Les espaces constitutifs des coupures vertes entre groupements bâtis
- Les espaces ouverts de fond de vallée ou le long des rivières, permettant leur lecture

Lecture de la rive gauche du lac depuis le départ de parapente à Talloires

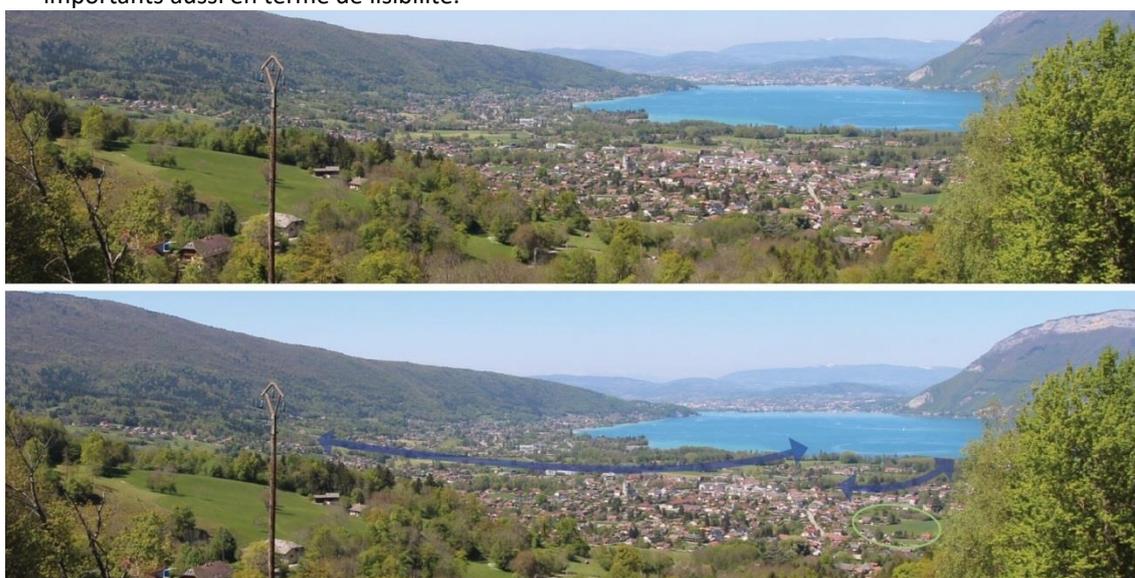
- Le lac attire les regards.
- Identification du val d'Entrevignes par les espaces ouverts qui le composent.
- Identification de la nappe urbaine de Saint-Jorioz, entre deux grandes coupures vertes formées par les espaces agricoles.

Lecture des ruisseaux et groupements bâtis de Duingt mis en valeur par les espaces agricoles ouverts qui les accompagnent.



Lecture de la plaine de Saint-Jorioz depuis les hauteurs (RD10b)

- Le lac attire les regards.
- Identification de la nappe urbaine de Saint-Jorioz, puis de Sevrier en arrière-plan, permise par la coupure verte formée par les espaces agricoles ouverts.
- Au sein de la nappe urbaine, des espaces ouverts de respiration, espaces visuel relais pour le regard, importants aussi en terme de lisibilité.



Lecture du village et des hameaux de St-Eustache depuis le versant opposé : tableau paysager, importance des espaces ouverts comme écrin paysager des villages et hameaux

- Identification des groupements bâtis par les espaces ouverts qui les cernent > Importance des coupures vertes entre groupements – des ceintures vertes autour des groupements.
- Identification des ruisseaux soulignés par leur ripisylve, de la lisière forestière bien dessinée.
- Tendance au développement bâti linéaire le long des voies qui altère la lisibilité d'ensemble en étirant la forme urbaine traditionnelle et en liant les hameaux entre eux.



IMAGE 64 – L'importance des espaces agricoles ouverts dans la lisibilité des paysages

1.4.2.c Les coupures paysagères ou coupures vertes entre groupements bâtis

Les coupures paysagères ou coupures vertes sont des espaces à dominante naturelle ou agricole qui séparent les espaces urbanisés de deux noyaux bâtis, entre un village et un hameau, ou encore entre deux hameaux. Les coupures vertes assurent plusieurs rôles :

- Rôle paysager :
 - Grand paysage : qualité des vues externes et lisibilité du paysage dans ses différentes composantes (implantations bâties originelles, ponctuation de hameaux),
 - Identification des groupements bâtis, des points repères (ex. Château ou domaine remarquables), des structures et motifs paysagers (ripisylves, arbres remarquables, vergers...)...,
 - Vues remarquables depuis les coupures vertes, ouverture du champ de vision.
 - Ambiances agricoles et naturelles de qualité
- Rôle écologique : les corridors biologiques permettent la connexion entre les différents réservoirs de biodiversité identifiés et reconnus pour abriter une biodiversité importante. Entre montagne et lac, entre versants... Les coupures vertes sont essentielles aux fonctionnalités écologiques du territoire.
- Rôle agricole : activités économiques, outils de travail des agriculteurs, espaces continus et accès aux parcelles, biodiversité.
- Rôle culturel : lecture patrimoniale et historique, identification des motifs paysagers naturels et liés à l'activité rurale (identité, histoire).
- Rôle récréo-touristique et de cadre de vie : voie vertes, parcours piétons, séquences rythmées ouvertures/fermetures le long des axes de déplacement.

Ouverture du champ de vision, ambiances agricoles et naturelles



St-Jorioz vers le Sud



Saint-Jorioz vers l'Ouest



St-Jorioz vers le Nord



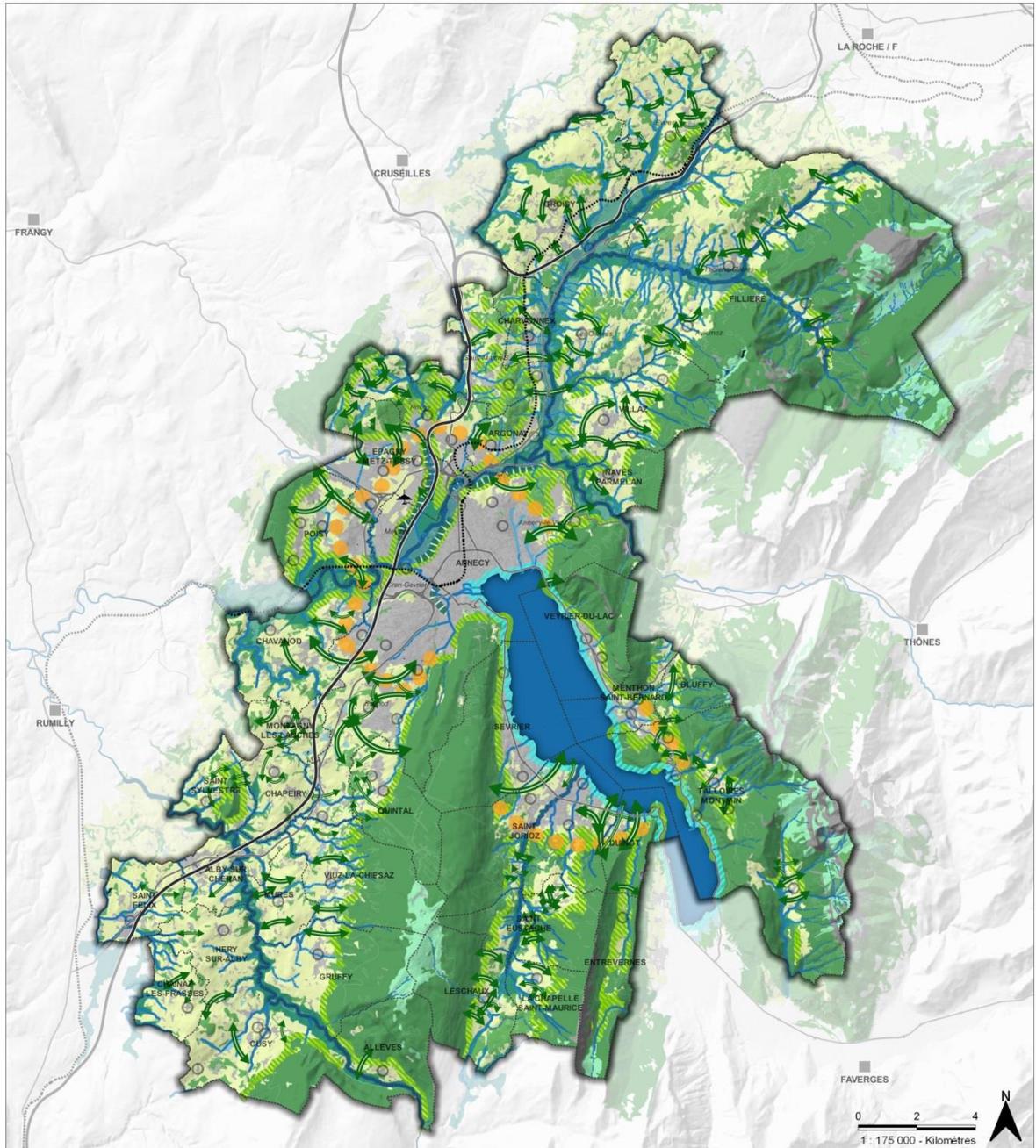
Saint-Jorioz vers l'Est

IMAGE 65 – Perceptions sur le cadre montagnard environnant depuis la coupure verte de la plaine du marais de l'Enfer, entre Sevrier et St-Jorioz

Plusieurs types de coupures paysagères peuvent être identifiés :

- Les grandes coupures, qui permettent d'identifier clairement des territoires (coupure du marais de l'enfer entre Sevrier et St-Jorioz, du crêt du Marquisat entre Epagny et Tessy, coupure du Château Barioz entre Argonay et Pringy, ou encore entre les Barattes et la zone de Polytech Annecy-Chambéry à Annecy-le-Vieux...).
- De nombreuses autres coupures paysagères, souvent agricoles, qui permettent de souligner les particularités du socle naturel, les villages et les bourgs dans le paysage, de rythmer les parcours des routes « paysage », comme entre Gruffy, Le Buisson et Viuz-la-Chiésaz le long de la RD5, entre les différents groupement de la route du col de Leschaux, ou encore entre Nâves-Parmelan, Villaz et Aviernoz le long de la RD5...
- De minces coupures, ou coulées vertes, dans les territoires les plus urbanisés de l'agglomération tels que le long du ruisseau du Colovry à Annecy-le-Vieux, le long du ruisseau de Loverchy à Seynod, le long du Thiou ou des rebords boisés du Fier. Elles sont plus complexes dans leurs compositions de parcs, espaces agricoles ponctuels ou résiduels et sont également plus ténues. Elles contribuent à la biodiversité, à la mise en valeur de sites naturels ou agricoles, à la lecture du grand paysage, dans des secteurs aux limites floues. Ces coupures paysagères sont souvent liées à des éléments naturels singuliers que sont les rivières et ruisseaux, ou les buttes et crêts par exemple. Elles sont souvent associées à des corridors écologiques, et leur ampleur favorise les déplacements de la faune.

L'ensemble de ces coupures reste fragile. Elles sont toujours considérées comme des potentiels espaces à remplir, et sont donc régulièrement grignotées en leurs abords ou même en leur cœur (coupure entre Meythet-Gillon, et Poisy-Charmeuse). Cf. IMAGE 48 – Extensions récentes sur les espaces agricoles.



Auteur : [CG] - N° Version [2] - Validation [] / Réalisation : CapT - Sites & Paysages, 2020

Source(s) : ADMIN EXPRESS, BDTOPO ©IGN, SANDRE, BDAIt.



CARTE 11 – Coupures vertes et transitions

1.4.3 LES LIMITES ET TRANSITIONS ENTRE ESPACES BÂTIS ET ESPACES AGRICOLES OU NATURELS, GARANTES DE LA LISIBILITÉ ET DE LA MISE EN VALEUR DES PAYSAGES

1.4.3.a Les franges vertes, des espaces et lieux d’articulation entre villes et éléments naturels (reliefs, lac)

Les franges vertes sont des espaces de transition entre espace bâti et espaces naturels (pentes boisées essentiellement et lac). Elles se situent en limite d’agglomération et participent à ancrer la ville dans son site géographique, à permettre sa lecture à l’échelle du Grand Paysage. Plus localement ces franges vertes sont des seuils à composer dans leur mise en scène et dans leurs usages. En effet, ces espaces prennent aujourd’hui de multiples visages, peuvent être de taille plus ou moins importante et sont plus ou moins marqués. Ils peuvent être composés d’accès très fréquentés aux espaces naturels favorisés par un relief doux (Montagne d’Age ou de la Mandallaz), de ruptures de pente brutales, démarquées clairement du fond de vallée par des pentes fortement boisées au niveau de Veyrier-du-lac et Sevrier par exemple, ou encore à l’approche de l’entaille du Fier. Dans tous les cas, ces lieux se caractérisent par une proximité avec l’espace urbain et constituent des accroches entre la ville et les massifs.

L’urbanisation tend à s’étendre au plus proche des ruptures de pente du Fier, gommant la lecture topographique des terrasses, toujours plus haut sur les pentes bien exposées avec vue sur le lac ou l’agglomération, effaçant l’espace de transition et de diversité entre bâti et espace naturel...

La frange verte autour du lac est en grande partie urbanisée, depuis longtemps. Elle se compose souvent de villa avec jardin étendu et arboré donnant sur le lac et composant une frange « végétale », relativement fermée et privatisée.



IMAGE 66 - Visualisation des franges vertes naturelles (versants boisés et rebords de la vallée du Fier)



IMAGE 67 – Visualisation de la frange verte lacustre

1.4.3.b La ceinture verte de l'agglomération

L'agglomération annécienne s'inscrit en bord de lac, s'insère au Sud entre les reliefs boisés des massifs des Bauges et des Bornes, et s'étend sur le fond de vallée glaciaire et les terrasses du Fier puis vient jouxter l'amphithéâtre collinéen qui la cerne au Nord, à l'Ouest et au Sud-Ouest. La ville s'étend, s'étire, depuis Annecy mais aussi depuis les centres des communes voisines (Seynod, Poisy, Meythet, Epagny-Metz-Tessy, Pringy, Argonay, Annecy-le-Vieux). Pourtant plusieurs espaces ouverts composent une certaine « ceinture » verte autour de l'agglomération. Cette ceinture permet la lecture et l'identification de la ville dans son site géographique et met en exergue les principaux repères naturels qui forment les atouts naturels et paysagers du site. Elle permet également une transition qualitative entre le cœur urbain et les centres alentours.

La ceinture verte d'agglomération se compose d'espaces agricoles et naturels précieux, plus ou moins étendus, plus ou moins fragmentés et souvent menacés d'urbanisation en lien avec l'espace bâti tout proche. Elle constitue une bande plus ou moins large, avec des épaisseurs variables et des vocations diverses, sans doute à conforter, renouveler, développer, créer...

Elle s'appuie sur les espaces suivants :

- Entre Châteauevieux, la butte de Crêt d’Haut et Seynod
- Entre Ambrunes et Césardes à Chavanod, en passant par le Mont
- La terrasse agricole, puis le crêt de Charvanod et la butte de Plafète à Poisy
- La plaine de Metz-Tessy-Epagny et l’aérodrome
- La butte des Crêts, le Marquisats à Tessy
- Le coteau de Pringy et d’Argonnay, sous la butte du Bois du Barioz
- La terrasse agricole d’Annecy-le-Vieux et le rebord de l’entaille du Fier
- Le bois des Glaisins et le piémont du Mont Rampon à Annecy le vieux

En complémentarité de cette ceinture ou couronne verte d’agglomération, le site du Taillefer à Cran Gevrier et la butte de La Varde à Annecy-le-Vieux, s’associent aux coulées vertes portées par les cours d’eau pour constituer des repères fondamentaux dans les perceptions et pour la lisibilité du paysage, des relais de biodiversité et espaces de respiration au sein du tissu urbain.

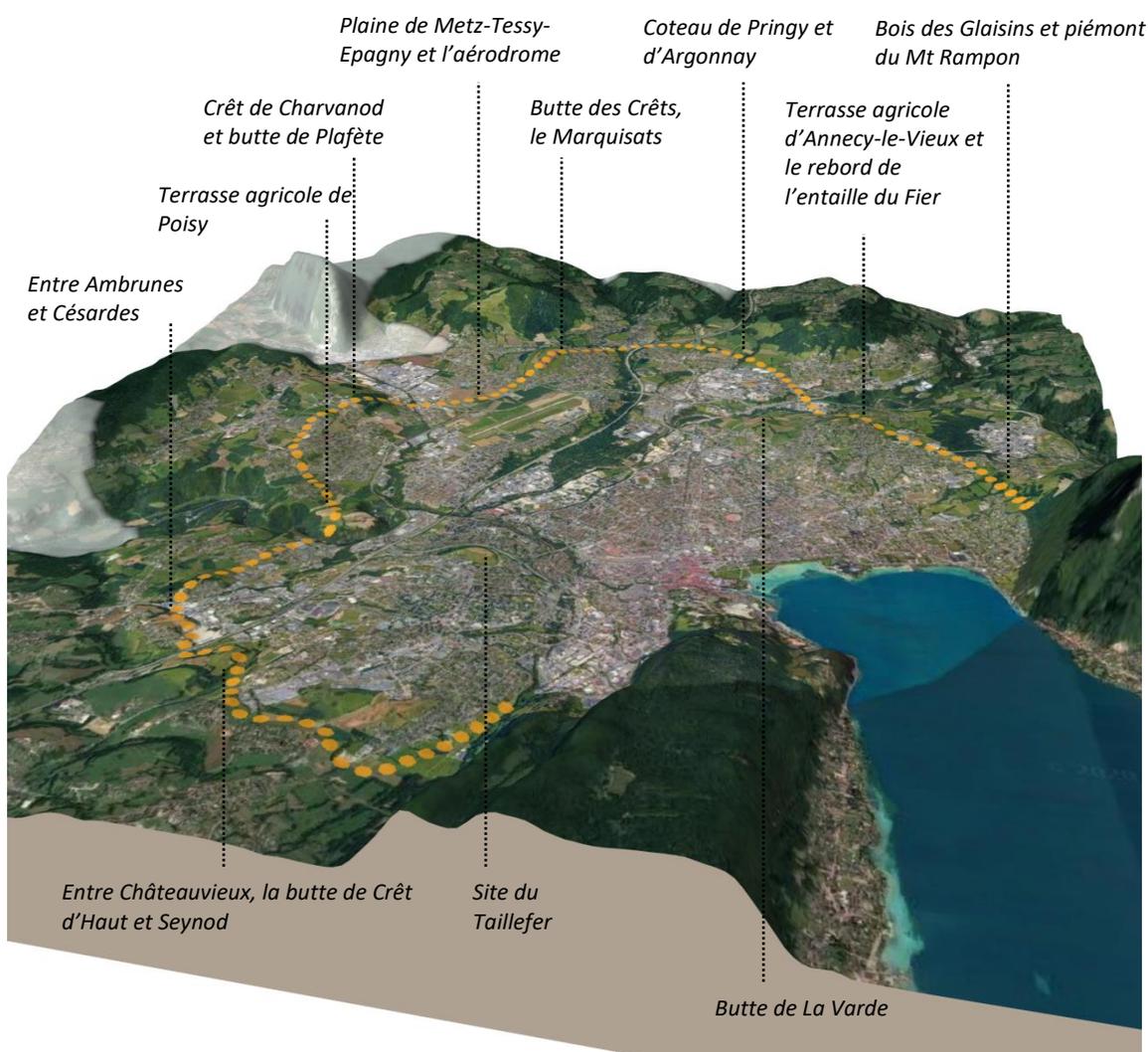


IMAGE 68 – Visualisation de la ceinture verte d’agglomération

1.4.3.c Des limites urbaines ou péri-urbaines qui se durcissent, des transitions qui s'effacent

Une lisière ou une frange urbaine est un espace de transition, net ou gradué, où la ville laisse place à autre chose : la campagne, la forêt, la « nature », le terrain vague ou la friche en attente de projets. La limite assure un rôle de transition et de valorisation réciproque entre espace urbain et espace agricole ou naturel. Plus qu'une ligne de contact, la limite prend la forme d'un espace, d'une épaisseur, de dimensions variables en fonction des contextes.

Sur le territoire du Grand Anecy, les lisières des espaces bâtis peuvent être de plusieurs ordres et présentent des enjeux différents :

- Lisière avec un bois ou un versant forestier : l'enjeu est de garantir une lisière forestière diversifiée et d'assurer une transition naturelle entre forêt et bâti.
- Lisières avec un espace agricole : ces limites, dans les secteurs ruraux, anciennement ruraux ou de montagne, offrent une palette de lisières composées avec la végétation locale, des clôtures transparentes, des potagers et vergers. L'enjeu est d'assurer une limite qualitative vers l'espace bâti (bourg, village, entrée de ville, lotissement dans une plaine agricole...), en préservant une vue depuis l'espace agricole sur la silhouette bâtie et en gérant cette transition de manière progressive ou mise en scène. En montagne et dans la campagne, l'entrée des villages et hameaux reste souvent annoncée par la présence de vergers ou de bouquets d'arbres. Cependant, la haie monospécifique taillée, motif périurbain « importé », sans rapport avec les motifs traditionnels, apparaît également : elle crée une rupture franche avec l'espace agricole, et génère des impacts visuels dans le paysage.
- Lisière avec un espace naturel ou un corridor écologique : l'enjeu est d'assurer la préservation de l'espace naturel, de le mettre en valeur et de le prolonger dans l'espace bâti.
- Lisière avec un cours d'eau : l'enjeu est de prendre en compte le bon fonctionnement du cours d'eau et de composer une lisière qui conserve ou restaure la végétation rivulaire, préserve un espace jardiné ou enherbé le long du cours d'eau et éventuellement prévoit un cheminement.

On retrouve ces types de lisières dans l'ensemble des unités paysagères.

Cette vigilance sur l'organisation des lisières et des limites périphériques de l'urbanisation est primordiale dans le rapport que cela crée avec l'environnement agricole et naturel, et dans la perception du paysage.

Le territoire offre un certain nombre de façades urbaines ou fronts bâtis intéressants, associés et mis en valeur par un glacis agricole. En fonction des sites d'implantation et des possibilités de découverte visuelle, cette clarté des limites présente différents niveaux de sensibilité paysagère. Des routes, ruisseaux ou haies boisées existantes ont parfois participé à structurer une nouvelle limite de l'urbanisation, mais dans de nombreux cas les extensions urbaines se marquent par un empiètement dans l'espace agricole sans s'accompagner par la structuration d'une frange bâtie ou végétale. Dans le cadre de l'action initiée par le PNR "Plantons le paysage...fruitiers et haies paysagères" la commune de Gruffy a accompagné la plantation de vergers et incité les nouvelles opérations situées en aval du bourg à planter une haie paysagère.

Certaines opérations récentes de logements collectifs intègrent des espaces qualitatifs de franges, largement plantés, avec l'espace qu'ils jouxtent.

Transition arborée et dialogue entre bâti et espace agricole



Alby-sur-Chéran



Héry-sur-Alby



Poisy



Epagny-Metz-Tessy : plantation récente de confortement d'un verger existant en lien avec une opération de logements d'ensemble



*Allèves : plantation d'un verger
Limite franche et peu qualitative entre bâti et espace agricole*



Epagny-Metz-Tessy



Groisy



Héry-sur-Alby

IMAGE 69 – Limites et transitions entre espaces bâtis et espaces agricoles ou naturels

1.4.4 ENJEUX PAYSAGERS

Les vues et la lisibilité du paysage

- La préservation et la mise en valeur des ouvertures visuelles remarquables, des vues vers le lac ou les sommets emblématiques, des vues vers les silhouettes remarquables et points d'appel visuels, ainsi que leurs espaces de présentation visuelle. Cette préservation et mise en valeur des vues passe par la pérennisation du point de vue, le maintien des espaces agricoles ouverts de premiers plans, la gestion de la végétation arborée de premiers plans, la maîtrise de l'évolution du paysage perçu (espaces de présentation visuelle, développement du bâti dans le respect des silhouettes...).
- Le maintien des ouvertures et espaces de premiers plans visuels depuis les routes « paysage », séquences paysagères remarquables.
- Le maintien des espaces agricoles à un fort intérêt paysager : écrin paysager des hameaux et villages, versants ou vals sensibles
- La lecture des cours d'eau et ruisseaux dans le paysage, permise par :
 - les cordons de végétation qui les longent,
 - des bandes vertes (espaces agricoles ouverts) de transition entre ripisylves et bâti,
 - la gestion de la végétation.

Les coupures vertes

- Le maintien des grandes coupures vertes agricoles ou naturelles : continuités visuelles et mise en scène du paysage (lac, campagne, montagnes, agglomération), lisibilité d'ensemble
- Le maintien des coupures vertes secondaires qui distinguent les villes, bourgs et villages les uns des autres, mettent en scène leurs entrées et leurs silhouettes dans le paysage, ouvrent des vues et produisent des ambiances qualitatives.
- Dans les secteurs plus urbanisés, la préservation et le confortement de coupures vertes ou coulées vertes en lien avec les spécificités et qualités des lieux (végétales, hydrauliques, agricoles, naturelles, patrimoniales)

Les franges vertes et transitions

- Le maintien de franges vertes (espaces agricoles ou naturels ouverts) de transition entre espaces bâtis et forêt de versant
- Le maintien de ceintures vertes autour des groupements bâtis
- La composition d'une ceinture verte autour de l'agglomération.

Les lisières

- La qualité et la composition des limites et transitions entre espaces bâtis et espaces agricoles ou naturels : préservation de lisières qualitatives existantes, composition de nouvelles lisières en lien avec et en tirant parti des spécificités de chaque lieu (ruisseau, végétation en place, motifs paysagers existants à proximité...)
- L'affirmation des limites et transitions entre espaces bâtis et espaces agricoles ou naturels, et la création de transitions multifonctionnelles (vivrières, de déplacements doux, d'agrément...)
- L'invention de nouvelles transitions entre la ville et l'espace agricole permettant à la fois de développer une agriculture contemporaine de proximité, de proposer des usages partagés à vocation urbaine et rurale, de constituer des limites durables et qualitatives à la ville

1.5 Les 6 unités paysagères du territoire

L'**unité paysagère** désigne une partie continue de territoire, cohérente d'un point de vue paysager. Cette unité caractérisée par un ensemble de structures paysagères et d'éléments lui procure sa singularité. (*Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, « Les atlas de paysages. Méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages », 2015*). Chaque unité présente des traits caractéristiques (type de relief ; présence d'eau ; composition, forme et trame de végétation ; implantation du bâti, matériaux et architecture...), des tendances évolutives et des enjeux qui la distinguent des paysages voisins.

Le découpage proposé s'appuie sur l'Atlas des paysages de Haute-Savoie et les 7 familles de paysages de la DREAL Rhône-Alpes et reflète les grandes entités géomorphologiques du territoire.

1.5.1 L'IDENTIFICATION DES UNITÉS PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE

- *Paysages identifiés à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes*

Le territoire du Grand Annecy s'inscrit dans le grand paysage des « Préalpes ».

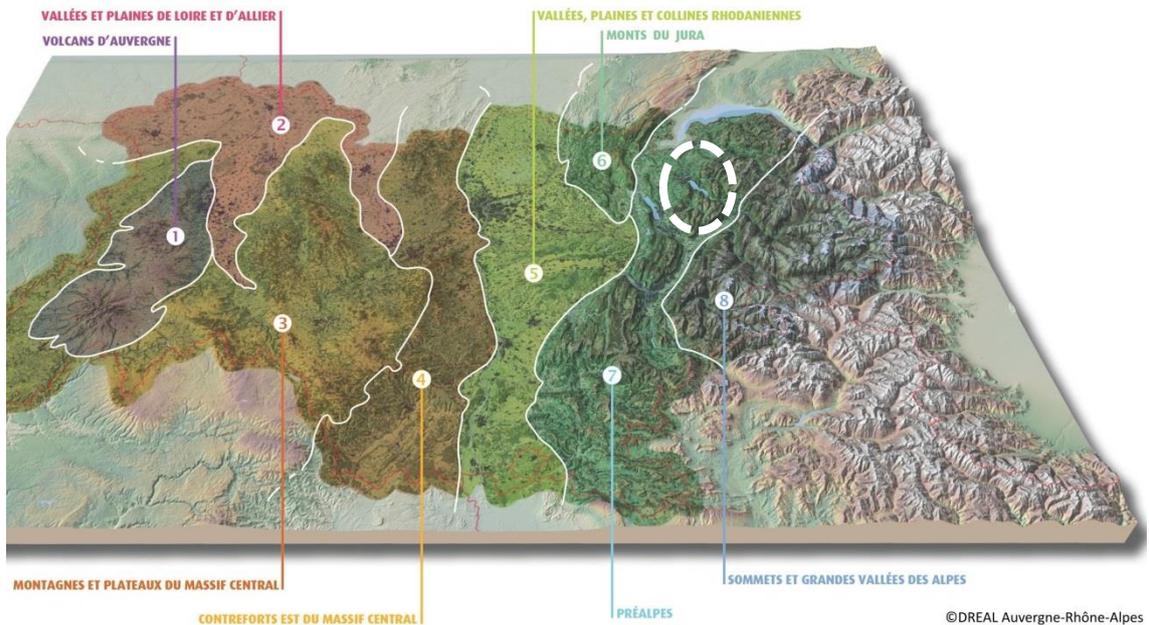


IMAGE 70 - Présentation des grands paysages d'Auvergne-Rhône-Alpes – Centre de ressources régional des paysages – DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Plusieurs ensembles de paysage sont concernés :

- Le plateau des Bornes
- Les massifs des Bornes et des Aravis
- La cluse et le lac d'Annecy
- Les collines de l'Avant-Pays Haut-Savoyard
- Les Bauges

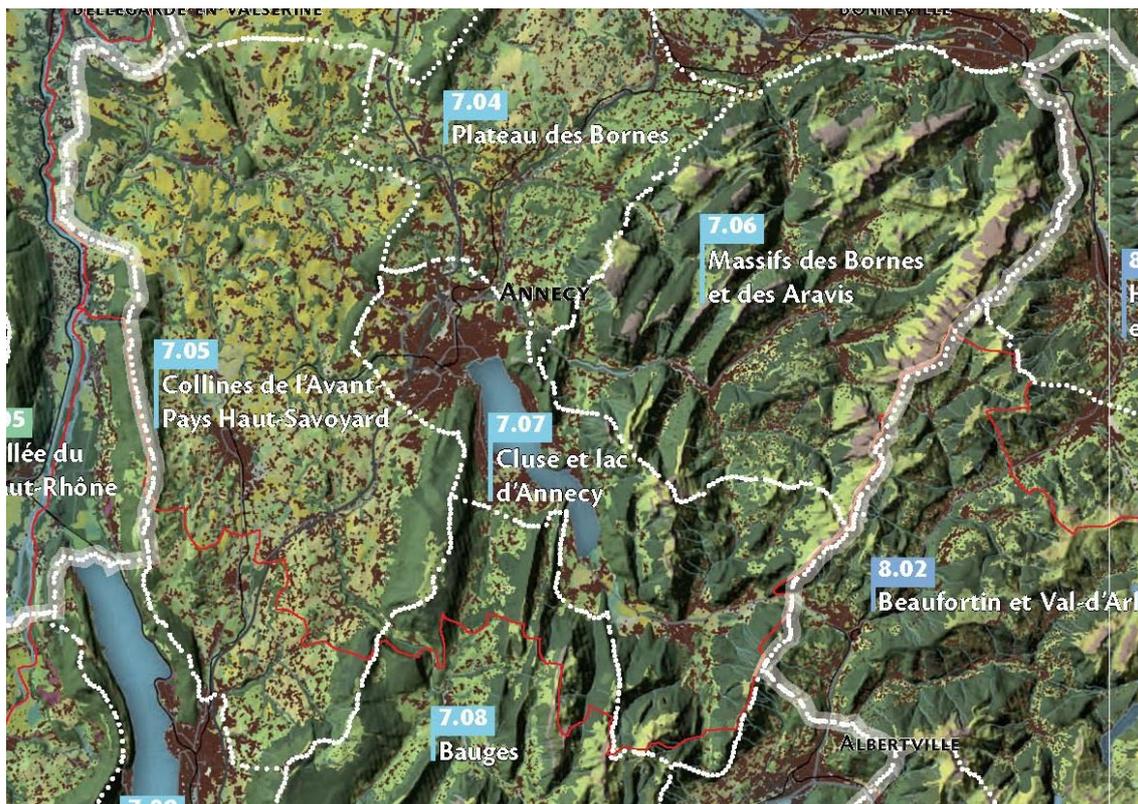


IMAGE 71 – Carte des paysages d’Auvergne-Rhône-Alpes – Centre de ressources régional des paysages – DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

– Définitions des familles de paysages identifiées sur le territoire

• Paysage émergent

Les paysages ici appelés émergents sont des paysages naturels ou ruraux qui ont évolué à partir de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, vers des formes d’urbanisation diffuse à vocation résidentielle. Ils ont perdu, en tant que dominante, les caractéristiques des types de paysages [agraires ou ruraux patrimoniaux], sans être pour autant assimilables aux types de paysages urbains ou périurbains. Ils sont marqués par des constructions, des aménagements et des comportements liés à l’urbanité, tout en présentant une faible densité globale d’urbanisation.

• Paysage agraire

Les paysages agraires sont ceux que l’on assimile d’abord à des espaces façonnés et gérés par l’activité agricole, habités visiblement par l’homme de façon permanente. L’activité humaine se traduit par la présence de champs cultivés, de prairies clôturées, de constructions ou d’ensembles bâtis. Le mode d’assemblage de ces éléments constitue des structures paysagères complexes, qui varient selon la géographie et l’histoire locale.

• Paysage rural patrimonial

Les paysages ruraux-patrimoniaux se distinguent des paysages agraires en raison de structures paysagères singulières qui leur confèrent une identité forte. Elles sont le résultat d’une spécialisation agricole et de modes de faire traditionnels et transmis. On trouve généralement dans ces paysages une architecture caractéristique et un petit patrimoine rural mais aussi des traces qui attestent d’une histoire ancienne. Cet ensemble de facteurs confère à ces paysages une dimension culturelle.

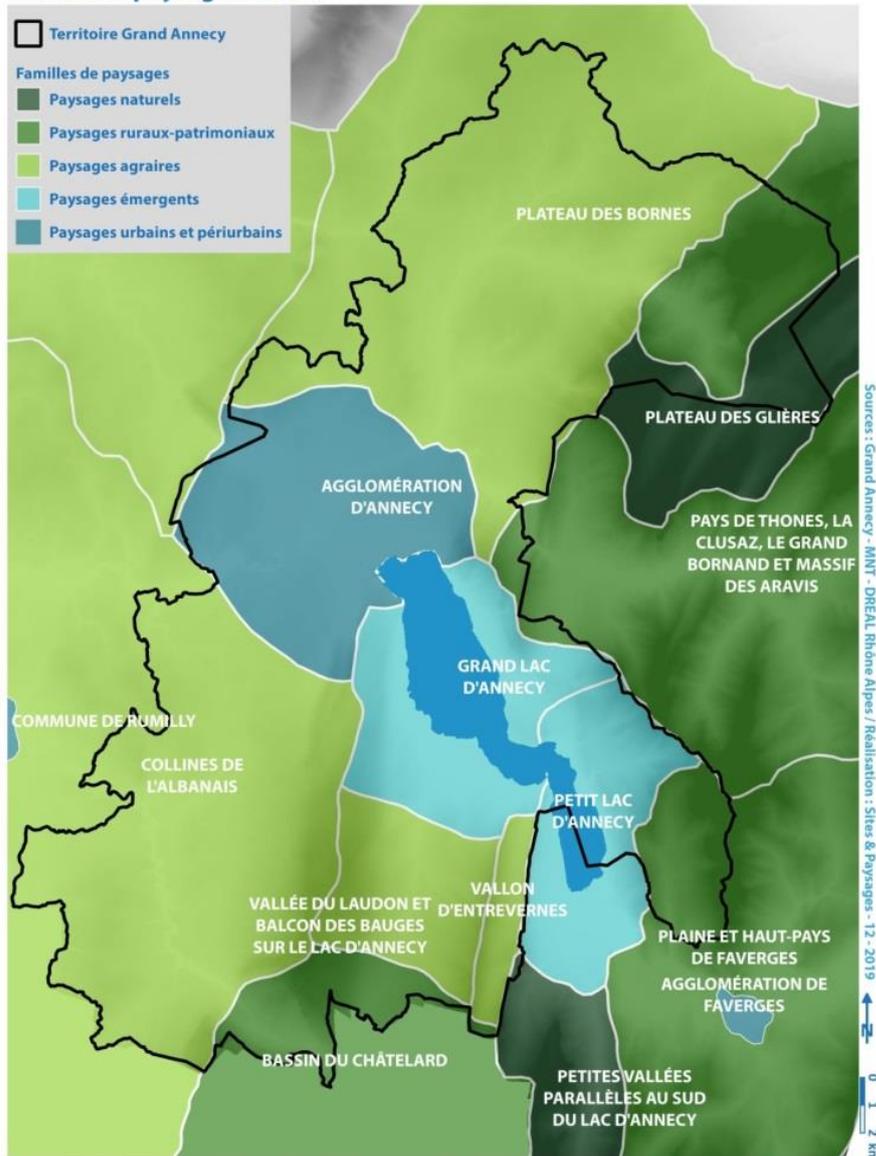
- Paysage urbain et périurbain

Les paysages urbains ou périurbains concernent l'ensemble des territoires qui présentent visuellement une part prépondérante de constructions, d'infrastructures, d'espaces revêtus ou bâtis. Cette famille englobe des morphologies urbaines très distinctes : centres historiques vernaculaires ou réguliers, faubourgs transformés et rattachés à la ville-centre, quartiers pavillonnaires, grands ensembles, zones industrielles, entrées de villes... Dans la cartographie ont été retenus les ensembles urbains de plus de 2 km² significatifs par leur dimension à l'échelle régionale.

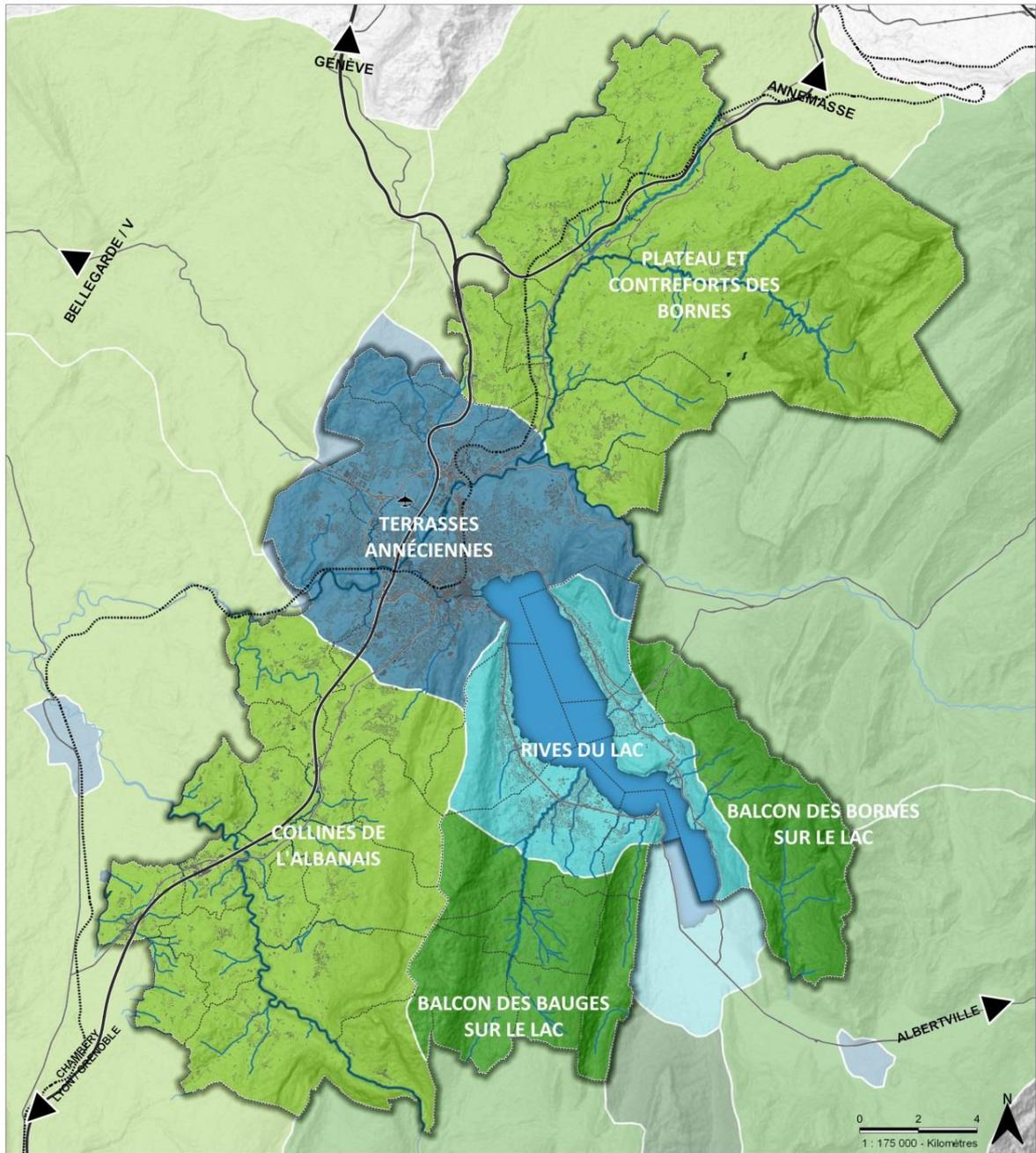
- Paysage naturel

Au-delà des paysages réellement naturels, telle que la haute montagne au-dessus des alpages, les paysages « naturels » concernent ici tous les espaces où la main de l'homme est perçue comme marginale par rapport aux « forces de la nature ». Ces paysages sont très variés : haute-montagne, zones humides, gorges, forêts, landes, lacs...

Famille de paysages - Dreal



CARTE 12 – Les familles de paysages de la DREAL



Auteur : [CG] - N° Version [1] - Validation [] / Réalisation : CapT - Sites & Paysages, 2020.

Source(s) : ADMIN EXPRESS, BDTOPO ©IGN, SANDRE, DREAL, MapSurfer.

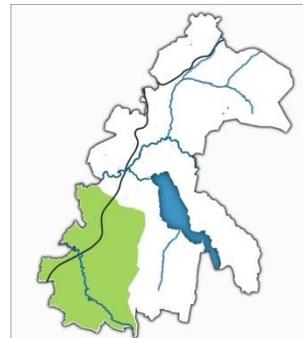
| | | | |
|-----------------------------|---------------------------------|---------------|---------------|
| Éléments de repère : | | Voie : | |
| | Grand Anancy | | Autoroute |
| | Limite communale | | Axe principal |
| | Cours d'eau | | Voie ferrée |
| | Aéroport Anancy Mont-Blanc | | |
| Familles de paysage | | | |
| | Paysages ruraux-patrimoniaux | | |
| | Paysages agraires | | |
| | Paysages émergents | | |
| | Paysages urbains et périurbains | | |

CARTE 13 – Les unités paysagères du Grand Anancy

1.5.2 COLLINES DE L'ALBANAIS

1.5.2.a Caractéristiques

Les collines de l'Albanais sont bordées à l'Est par le Semnoz (1699m), dont l'aspect montagneux est renforcé par de petites falaises surmontées d'alpages verdoyants, et au Sud par la Montagne de Bange (1434m). A l'entrée du défilé de Bange, le site emblématique des tours Saint-Jacques, témoigne d'une activité géologique mouvementée. Les pentes raides des massifs, sont couvertes d'une forêt dense qui reprend progressivement ses droits là où les champs sont les plus pentus. Au pied des montagnes, les paysages sont marqués par une succession de collines et combes modelées par l'érosion des glaciers et des eaux courantes. Ce vaste plateau de dépôts molassiques ou morainiques a en effet été entaillé par différents nants et rivières qui ont parfois creusé de véritables canyons, comme les profondes gorges du Chéran et du Fier, imposant la construction de nombreux ouvrages d'art (pont de l'abîme). Ce réseau hydrographique a permis autrefois l'installation de nombreux moulins, martinets ou scieries, qui constituent un patrimoine important. De part et d'autre du Chéran, mais aussi du ruisseau des Eparis ou du Nant de l'eau salée, de nombreuses relations de covisibilités caractérisent les perceptions, entre villages, entre versants ou collines. Vers l'Ouest, le massif de la Dent du Chat, la montagne du Gros-Foug et les contreforts du Jura constituent l'arrière-plan lointain des panoramas.



Alby-sur-Chéran ; Allèves ; Annecy ; Chainaz-les-Frasses ; Chapeiry ; Chavanod ; Cusy ; Gruffy ; Héry-sur-Alby ; Montagny-les-Lanches ; Mûres ; Quintal ; Saint-Félix ; Saint-Sylvestre ; Sevrier ; Viuz-la-Chiésaz



Gruffy et Viuz-la-Chiésaz depuis Cusy – RD911 – Route « paysage »

Les collines, dont la butte de Saint Sylvestre est la plus caractéristique, s'inscrivent autour de 500m d'altitude et dévoilent un paysage champêtre, alternant près de fauche ou de pâtures et boisements : ripisylves qui signalent les cours d'eau, haies de haut jet, bosquets et arbres isolés qui soulignent le parcellaire orienté le long des courbes de niveau. Les vergers complètent cette dense trame arborée et constituent un motif caractéristique. Les zones humides sont aussi nombreuses, et ponctuent l'unité de leurs ambiances particulières. L'habitat se regroupe en de nombreux villages et hameaux, installés en bordure des anciennes voies de communication, au pied des montagnes, sur des crêtes ou au creux d'un vallon, et formant des silhouettes bâties bien identifiables dans le paysage, souvent remarquables. Ce réseau est complété d'exploitations agricoles isolées et dispersées. Le patrimoine architectural est riche et remarquable, notamment le bourg médiéval d'Alby-sur-Chéran, plusieurs châteaux qui attirent les regards, ou encore les anciennes fermes, traditionnellement dissociées.

L'unité est traversée par les grandes infrastructures que sont l'autoroute A 41, la voie ferrée, la RD 1201, et subit la pression urbaine, résidentielle et industrielle, des agglomérations d'Annecy, au Nord, et d'Aix-les-Bains, plus à l'Ouest. Le cadre de vie agréable et les ambiances rurales des collines sont de plus en plus prisés et le développement de zones pavillonnaires, parfois conséquentes, annonce la proximité de l'agglomération annécienne.



Les Bauges depuis Héry-sur-Alby



Le Chéran à Aby-sur-Chéran



Vergers - Chainaz-les-Frasses



Haies de haut-jet en écrans successifs, arbre isolé - Gruffy



Alignement - Héry-sur-Alby



Jardin - Chainaz-les-Frasses



Transition arborée – Héry-s. Alby



Accompagnement végétal - Chavanod



Silhouette remarquable de Cusy depuis Gruffy, RD5



Extensions résidentielles sur pentes - Cusy



Bâti intermédiaire - Chainaz-les-F



Extensions résidentielles, limites franches – Quintal

IMAGE 72 – Ambiances et motifs des collines de l'Albanais

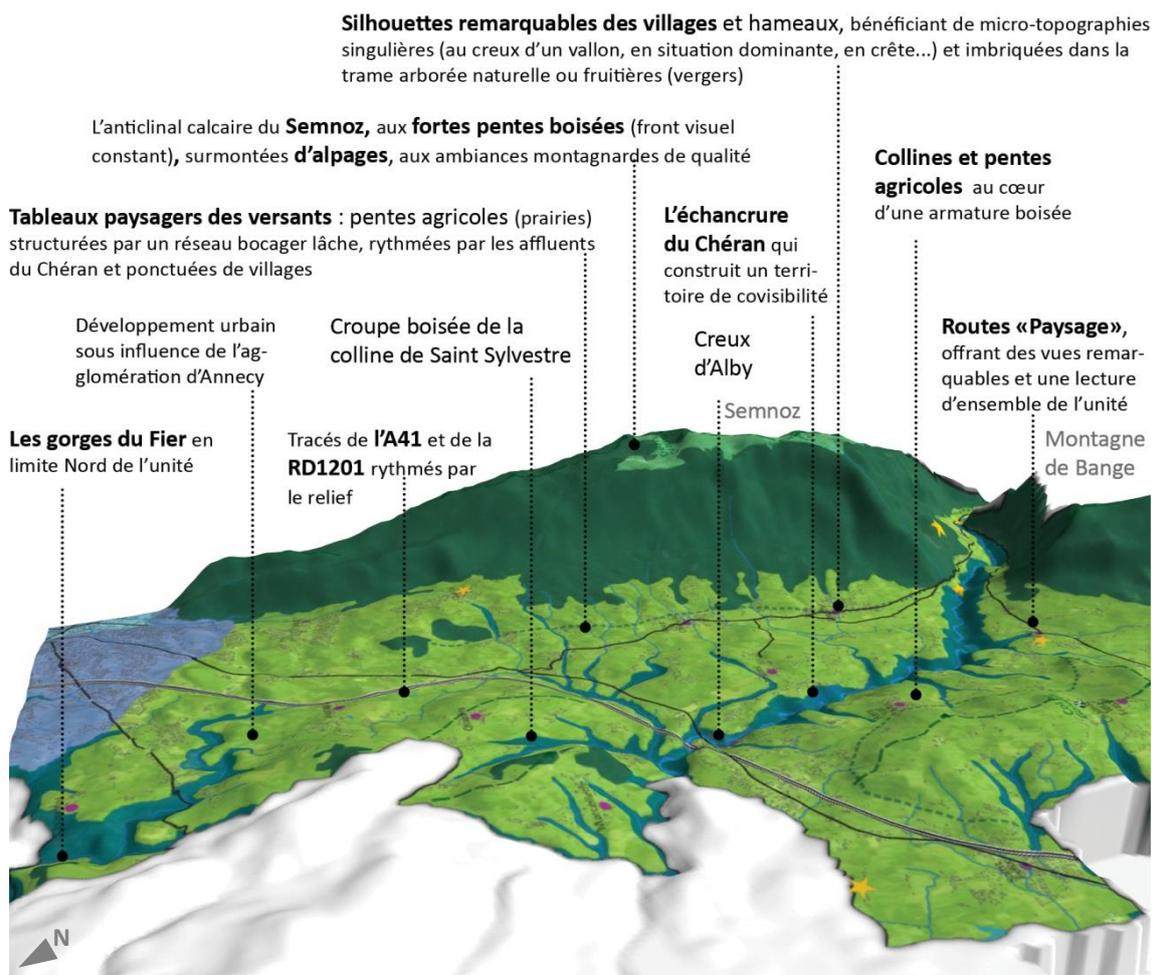
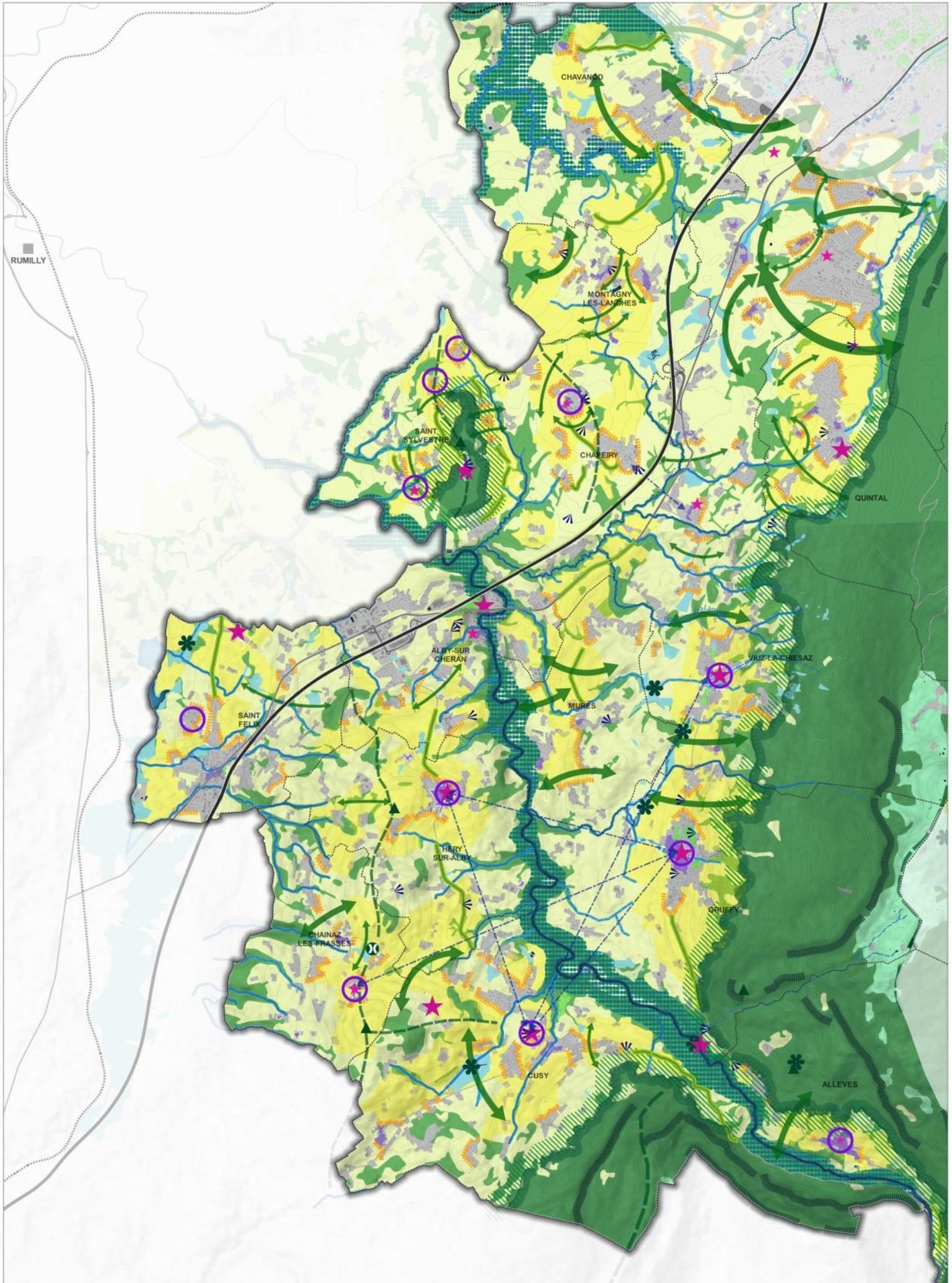


IMAGE 73 – Structure paysagère des collines de l’Albanais

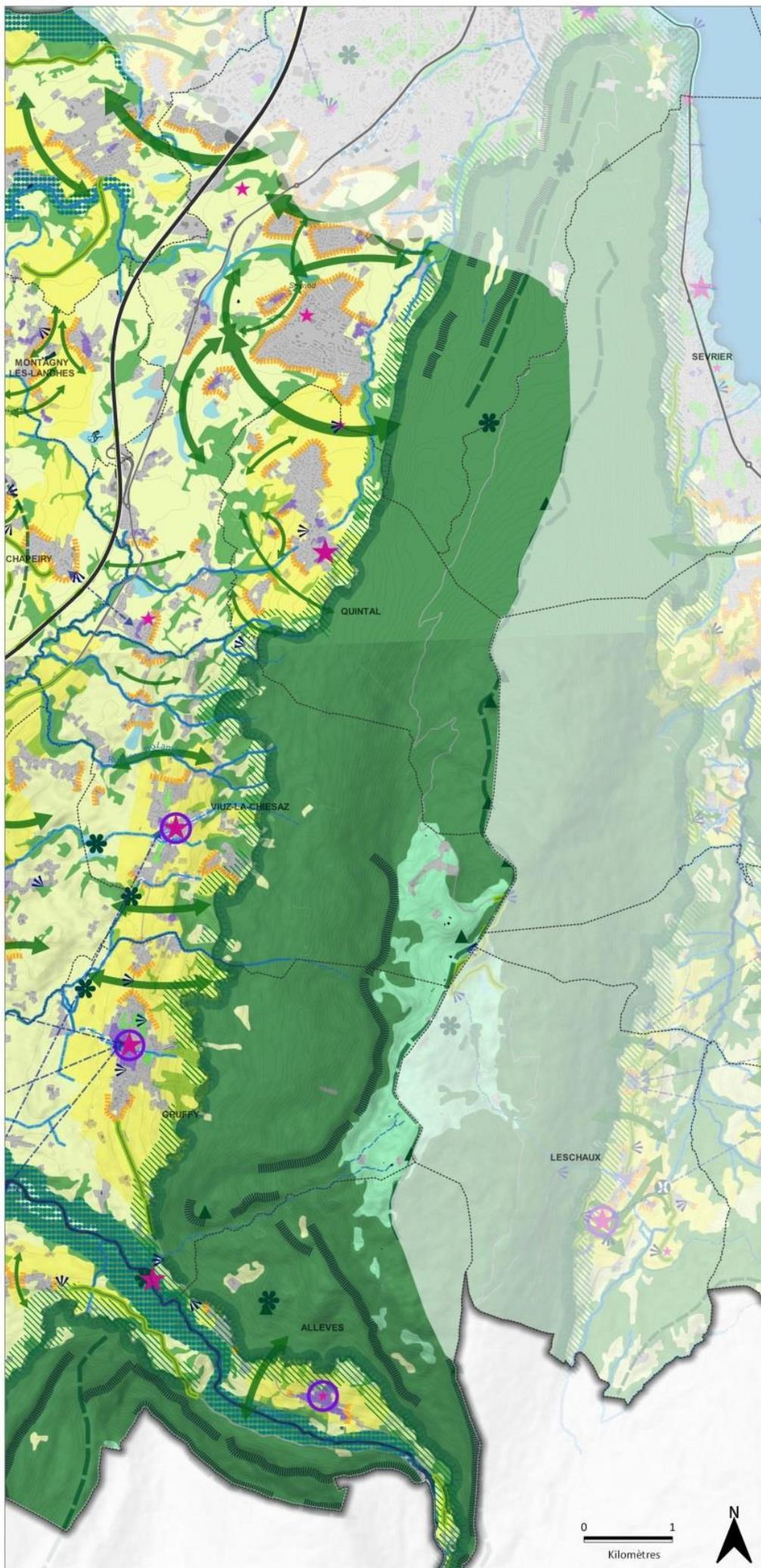
1.5.2.b Enjeux paysagers

- La prise en compte des sensibilités particulières : covisibilités constantes entre villages, situations de fronts visuels ou crêtes... qui rendent toute évolution très visible.
- La préservation et la valorisation du caractère rural affirmé, en confortant le caractère groupé du bâti, la qualité des silhouettes villageoises (typologie architecturale, logique d’implantation, limites et qualité des façades urbaines...), les ensembles bâtis traditionnels, les espaces de respiration intra urbain, les vergers en transition avec l’espace agricole (lien avec les actions du PNRMB).
- La maîtrise de l’urbanisation depuis l’agglomération, le maintien des fenêtres paysagères.
- La conservation et la valorisation de la structure éco-paysagère : continuités agricoles des vallonnements comme des alpages ; ruisseaux, rus, rivières et zones humides et leur végétation associée; trame arborée des haies de haut-jet, alignements, bosquets, arbres isolés qui structurent, soulignent et ponctuent les prairies ; pentes boisées (en maîtrisant leur extension).
- La préservation des vues sur le grand paysage, les sommets et sites emblématiques, les villages... en préservant les espaces agricoles ouverts et en maintenant le caractère rural des voiries.
- La valorisation des sites emblématiques et notamment du site du Semnoz, en appui sur ses multiples atouts : paysagers, écologiques, agricoles, de loisirs....
- La qualification des séquences paysagères le long de la RD1201/A41



COLLINES DE L'ALBANAIS

Structure paysagère et enjeux



Éléments de repère :

- Grand Anancy
- Limite communale
- Cours d'eau
- Aéroport Anney Mont-Blanc
- Autoroute
- Axe principal
- Voie ferrée

Occupation du sol et ambiances

- Forêts et milieux naturels
- Territoires agricoles
- Territoires artificialisés
- Zones humides
- Espaces d'altitude
- Roches nues

Structures topographiques et lignes de force à respecter

- Ligne de crête
- Affleurement rocheux
- Front visuel boisé

Points repères et sites emblématiques à révéler

- Sommet, montagne
- Col
- Site naturel
- Repère bâti
- Silhouette bâtie remarquable
- Noyau bâti originel

Vues à préserver et prendre en considération

- Vue remarquable
- Intervisibilité entre versants, entre groupements bâtis
- Vue axiale
- Route "Paysage"
- Séquence lac

Trame paysagère à considérer, conforter et valoriser

- Continuité naturelle de vallée, sensible, d'intérêt paysager
- Coulée verte des rivières ou cours d'eau structurant
- Cours d'eau disparu ou peu lisible
- Continuité et espace agricoles sensibles, d'intérêt paysager
- Coeur de nature en ville, parc arboré et espace respiration
- Coulée verte
- Jardin partagé
- Coupure verte

Franges urbaines et transitions à ménager et composer

- Frange lacustre
- Frange naturelle
- Frange agricole
- Ceinture et/ou transition verte

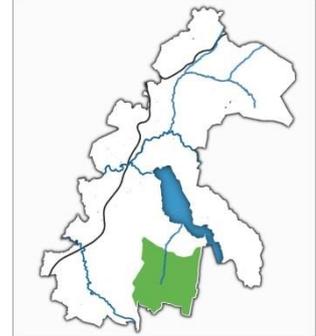


1.5.3 BALCON DES BAUGES SUR LE LAC : VALLÉE DU LAUDON ET VAL D'ENTREVERNES

1.5.3.a Caractéristiques

Le balcon des Bauges sur le lac s'inscrit en interface entre le massif des Bauges et le lac et présente un caractère rural et montagnard affirmé. Il se compose de deux vallées parallèles, perchées et orientées nord/sud, du Laudon et d'Entrevernes. Cette situation offre des vues exceptionnelles sur le lac et le cadre montagnard, et génère de nombreuses covisibilités. Le Semnoz, massif emblématique d'Annecy, accueille alpages et stade de neige (pratique du ski de piste ou du ski de fond). Il offre un panorama exceptionnel à 360° et constitue un site remarquable peu mis en valeur.

La vallée du Laudon est cadrée par deux imposants massifs densément boisés : le Roc des Bœufs (1610 m) à l'Est, marqué par de fortes pentes et d'impressionnantes falaises rocheuses, et la montagne du Semnoz (Crêt de Chatillon 1699 m) à l'Ouest, à la silhouette plus douce. Le Laudon, encaissé et boisé, constitue une structure paysagère majeure. Ses nombreux affluents qui rythment les parcours et perceptions, ont parfois fixé les groupements bâtis.



*Allèves ; Duingt ;
Entrevernes ; La Chapelle-
Saint-Maurice ; Leschaux ;
Saint-Eustache ; Saint-Jorioz ;
Sevrier*

Le vallon d'Entrevernes est isolé, étroit et « fermé » entre le Roc des Bœufs à l'Ouest et les falaises du Taillefer à l'Est. Il est ouvert au nord avec une vue sur le lac et les massifs lointains du Mont Veyrier, des Dents de Lanfon et de la Tournette.

Les paysages sont organisés autour de boisements, de prairies et de vergers, ponctués de hameaux et de vieilles fermes traditionnelles. La forêt se développe sur les fortes pentes, essentiellement composée de résineux (sapins, épicéas), et de feuillus (hêtres, chênes, charmes) sur les parties les plus basses. Elle tend à s'étendre en pied comme en sommet de versant suite à une certaine déprise agricole. De nombreux vergers (pommiers, poiriers) à proximité des exploitations, en entrée de hameau ou de bourgs, témoignent des anciens modes d'exploitation agricole et conservent des espèces fruitières locales et bien adaptées au milieu. Les vergers sont délaissés, ils sont parfois abandonnés et dépérissent, ou sont victimes des extensions urbaines.

Le patrimoine bâti est particulièrement présent et qualifie les paysages comme les ambiances. Les groupements bâtis des chefs-lieux sont de petite taille et offrent des silhouettes bâties remarquables. Ailleurs, l'habitat traditionnel est diffus et organisé autour de fermes isolées. Aux portes d'Annecy, cette unité est sensible à la pression urbaine qui remonte depuis les rives du lac sous forme d'habitations individuelles éparses, souvent orientées vers le lac, qui dénaturent les groupements originels et banalisent les paysages.



Depuis Leschaux – La Bauche vers St-Eustache, Le Cruet, Puget, La Magne



Le ruisseau d'Entrevernes



Arbres en bouquet ou isolés - La Chapelle-Saint-Maurice



Alignement et plantation d'un fruitier - La Chapelle-St-Maurice



Verger - Entrevernes



Arbre isolé - La Chapelle-St-M.



Jardin potager - Saint-Eustache



Entrée de hameau – St-Eustache



Extension résidentielle – St-Eustache



Silhouette remarquable de La Chapelle-St-M.



Silhouette remarquable de Leschaux

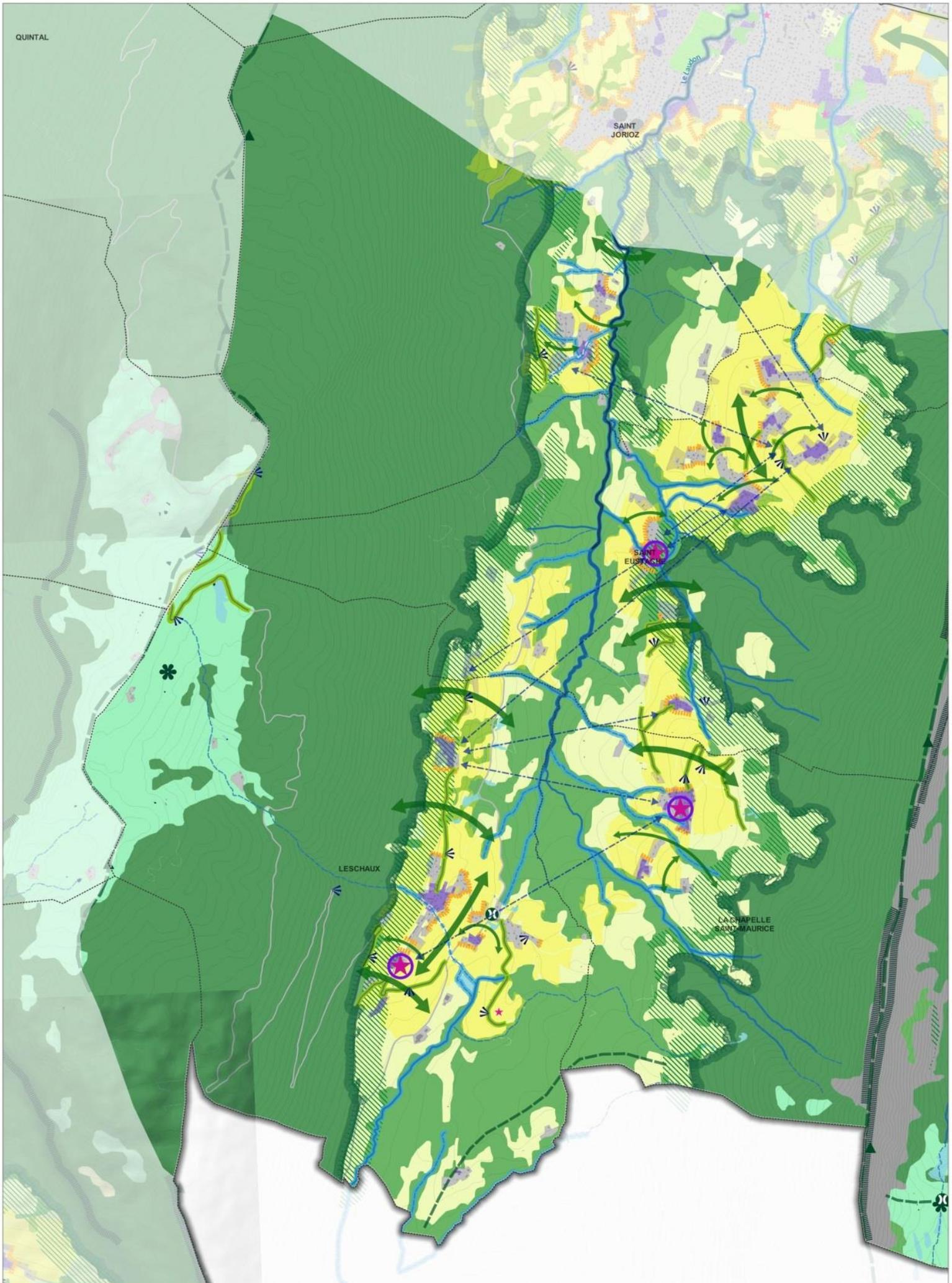


Extension résidentielle - Leschaux



Vue sur le lac qui se perd...

IMAGE 74 – Ambiances et motifs du Balcon des Bauges sur le lac



BALCON DES BAUGES SUR LE LAC

Structure paysagère et enjeux



Éléments de repère :

- Grand Anancy
- Limite communale
- Cours d'eau
- Aéroport Anancy Mont-Blanc
- Autoroute
- Axe principal
- Voie ferrée

Occupation du sol et ambiances

- Forêts et milieux naturels
- Territoires agricoles
- Territoires artificialisés
- Zones humides
- Espaces d'altitude
- Roches nues

Structures topographiques et lignes de force à respecter

- Ligne de crête
- Affleurement rocheux
- Front visuel boisé

Points repères et sites emblématiques à révéler

- Sommet, montagne
- Col
- Site naturel
- Repère bâti
- Silhouette bâtie remarquable
- Noyau bâti originel

Vues à préserver et prendre en considération

- Vue remarquable
- Intervisibilité entre versants, entre groupements bâtis
- Vue axiale
- Route "Paysage"
- Séquence lac

Trame paysagère à considérer, conforter et valoriser

- Continuité naturelle de vallée, sensible, d'intérêt paysager
- Coulée verte des rivières ou cours d'eau structurant
- Cours d'eau disparu ou peu lisible
- Continuité et espace agricoles sensibles, d'intérêt paysager
- Coeur de nature en ville, parc arboré et espace respiration
- Coulée verte
- Jardin partagé
- Coupure verte

Franges urbaines et transitions à ménager et composer

- Frange lacustre
- Frange naturelle
- Frange agricole
- Ceinture et/ou transition verte

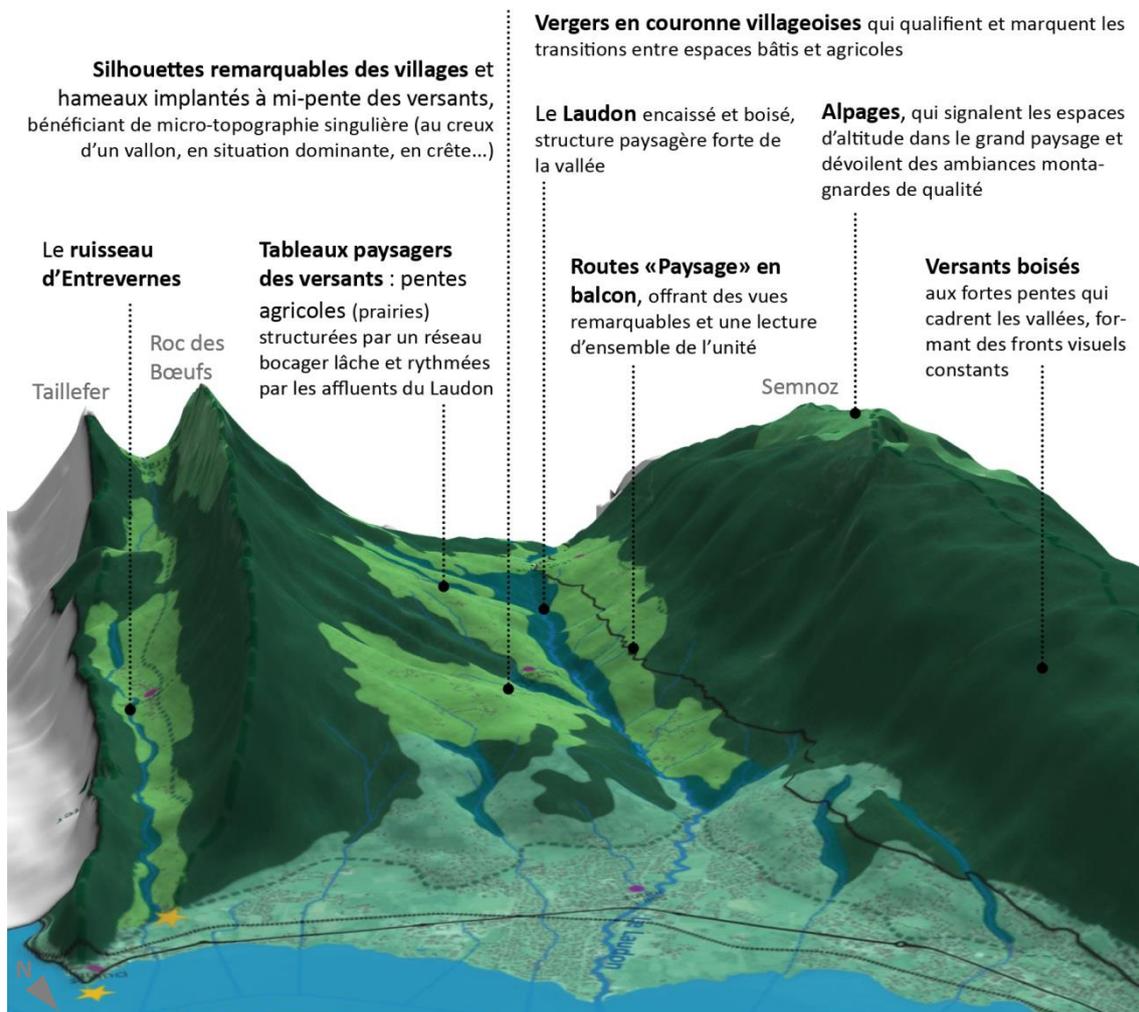


IMAGE 75 – Structure paysagère du Balcon des Bauges sur le lac

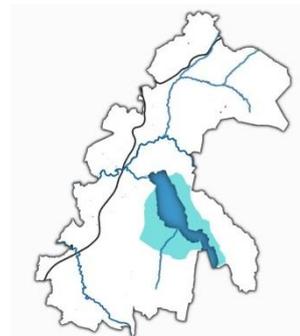
1.5.3.b Enjeux paysagers

- Le maintien de l'équilibre visuel et la prise en compte des sensibilités particulières : covisibilités constantes entre versants du Laudon qui rendent toute évolution très visible, petite échelle et faible capacité d'absorption du val d'Entrevernes.
- La préservation et la valorisation du caractère à la fois montagnard et rural, en confortant le caractère groupé du bâti, la qualité des silhouettes villageoises (typologie architecturale, logique d'implantation...), les vergers en transition avec l'espace agricole (lien avec les actions du PNRMB).
- La maîtrise de la pression urbaine et de la progression de l'urbanisation depuis les rives du lac.
- La conservation et la valorisation de la structure éco-paysagère : les continuités agricoles ouvertes des vallées comme des alpages ; les ruisseaux, rus, rivières et zones humides et leur végétation associée ; la trame arborée des haies bocagères, alignements, arbres isolés qui structurent, soulignent et ponctuent les prairies ; les pentes boisées (en maîtrisant leur extension).
- La préservation des vues sur le grand paysage, les sommets emblématiques, le lac, les villages... en préservant les espaces agricoles ouverts et en maintenant le caractère rural des voiries.
- La valorisation d'ensemble du site du Semnoz, en appui sur ses multiples atouts : paysagers, écologiques, agricoles, de loisirs....

1.5.4 RIVES DU LAC

1.5.4.a Caractéristiques

Cette unité comprend le lac et ses rives, entre Bauges au Sud-Ouest et Bornes au Nord-Est, jusqu'au front construit de l'agglomération annécienne au Nord. Le cadre paysager est saisissant, marqué par des reliefs et ensembles naturels exceptionnels qui s'échelonnent autour du lac, tantôt le soulignant tantôt le ponctuant : l'imposant massif du Semnoz, le Roc des Bœufs et le Taillefer, la masse dominante de la Tournette, les sommets découpés des dents de Lanfon, les pentes abruptes et falaises du mont Veyrier et le roc de Chère. Cependant, la majesté des paysages d'arrière-plan ne peut faire oublier le développement rapide de l'urbanisation en bord de lac qui a généré une fermeture et une banalisation des paysages, des pertes de vues sur le lac, une privatisation des accès au lac...



*Annecy ; Bluffy ; Duingt ;
Menthon-St-Bernard ; St-
Jorioz ; Sevrier ; Talloires-
Montmin ; Veyrier-du-Lac*

La topographie des rives, diverse et singulière, est majoritairement et indifféremment couverte d'une urbanisation conséquente :

Vers la plaine des Fins au Nord, sur une mince bande de piémont (Sevrier, Veyrier-du-Lac, Duingt...), sur les plaines et cônes de déjection des affluents du lac (Laudon, Nant des Charmières, Craz, Grenant...), sur les pentes qui s'élèvent doucement vers les massifs... Quelques sites naturels sont préservés (Roc de Chère, marais) et créent des espaces de respiration bienvenus le long des rives. Au Sud de Duingt, les versants pentus laissent peu de place à l'urbanisation et l'ambiance naturelle domine.

Les centres anciens sont denses, et certains ont conservé un fort caractère (Menthon, Talloires, Duingt...). Ailleurs, le système urbain est diffus, formé d'un habitat pavillonnaire disparate orienté vers le lac. Le patrimoine bâti des anciennes fermes, maisons de vigneron, demeures et châteaux, villégiature ponctuent densément le territoire. Ils constituent pour certains des repères emblématiques du paysage du lac tandis que d'autres sont noyés dans une nappe urbaine banale. La rive droite, plus ensoleillée mais moins propice à l'urbanisation propose une ambiance plus boisée, notamment par les grandes demeures, accompagnées de parcs et jardins arborés, qui la composent. La rive gauche montre un étalement urbain plus fort, du fait de sa plaine plus étendue, où subsistent de grands espaces agricoles qui constituent de précieuses coupures vertes. Les rives du lac sont également marquées par quelques infrastructures touristiques (campings).



Depuis les hauteurs Saint-Jorioz – RD10b

Les aménagements routiers des axes fréquentés des RD1508 et RD909 participent aussi à la banalisation des paysages (ronds-points, élargissements...). L'urbanisation commerciale linéaire le long de RD1508 est importante et contraste fortement avec l'image prestigieuse du lac. La voie verte du tour du lac progresse et offre des séquences paysagères de qualité, en forte relation visuelle et physique avec le lac.

L'ensemble des rives du lac sont sous forte pression, l'urbanisation se poursuit, remonte sur les coteaux jusqu'en lisière forestière et densifie les espaces bâtis au gré des opportunités. Ces phénomènes interrogent sur le devenir de ces paysages sensibles à l'artificialisation et à la minéralisation.



Depuis les hauteurs de Talloires



Duingt



Bords de lac – Menthon-St-B.



Ruisseau - Saint-Jorioz



Verger - Duingt



Végétation luxuriante - Menthon



Jardins potagers - Duingt



Jardins potagers - Veyrier-du-lac



Haie monospécifique - St-Jorioz



Parc arboré remarquable -Sevrier



Parcs arborés limités par des murs anciens – Veyrier-du-lac



Parc arboré remarquable - Veyrier-du-lac

IMAGE 76 – Ambiances et motifs de la rive gauche du lac

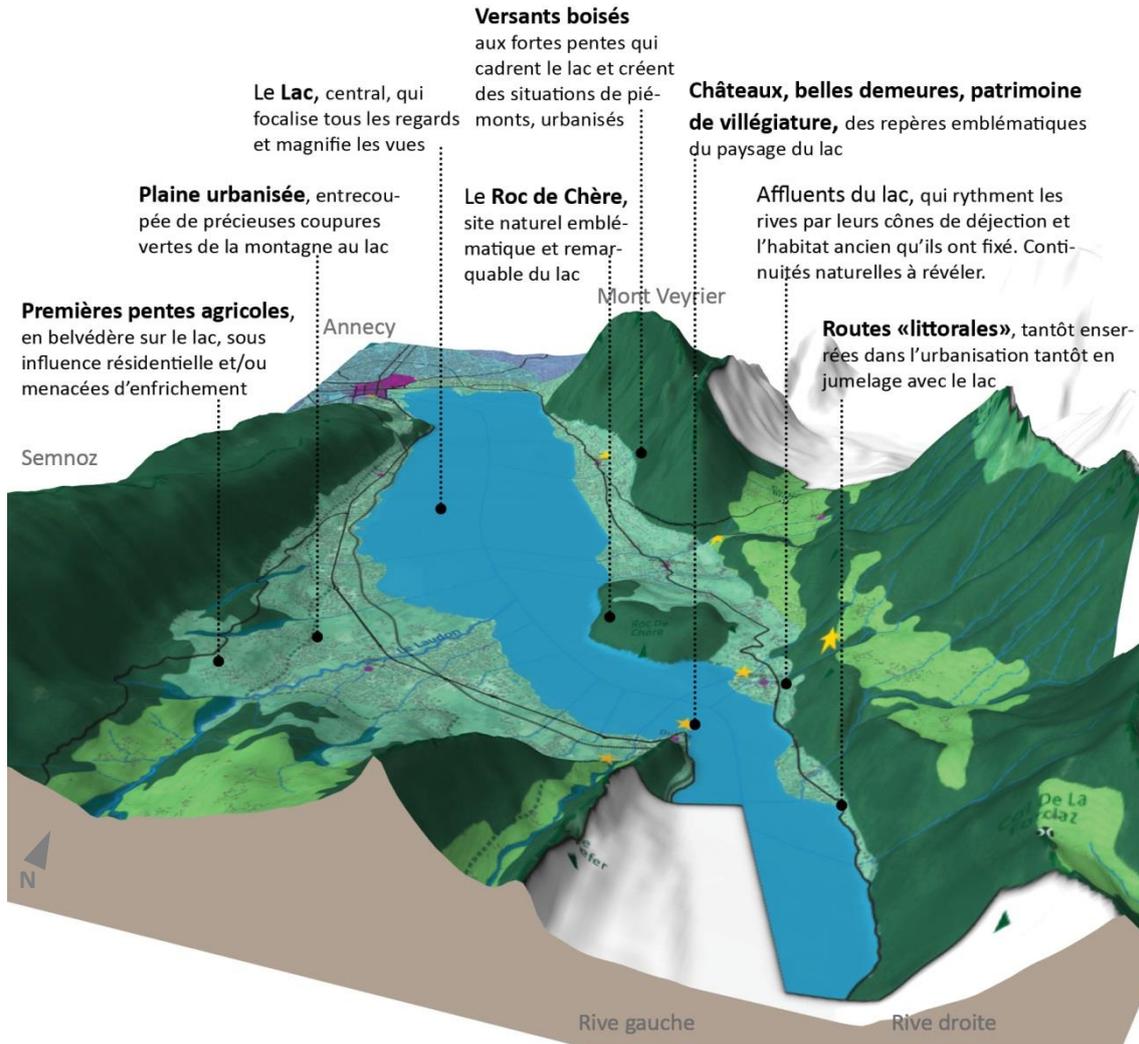
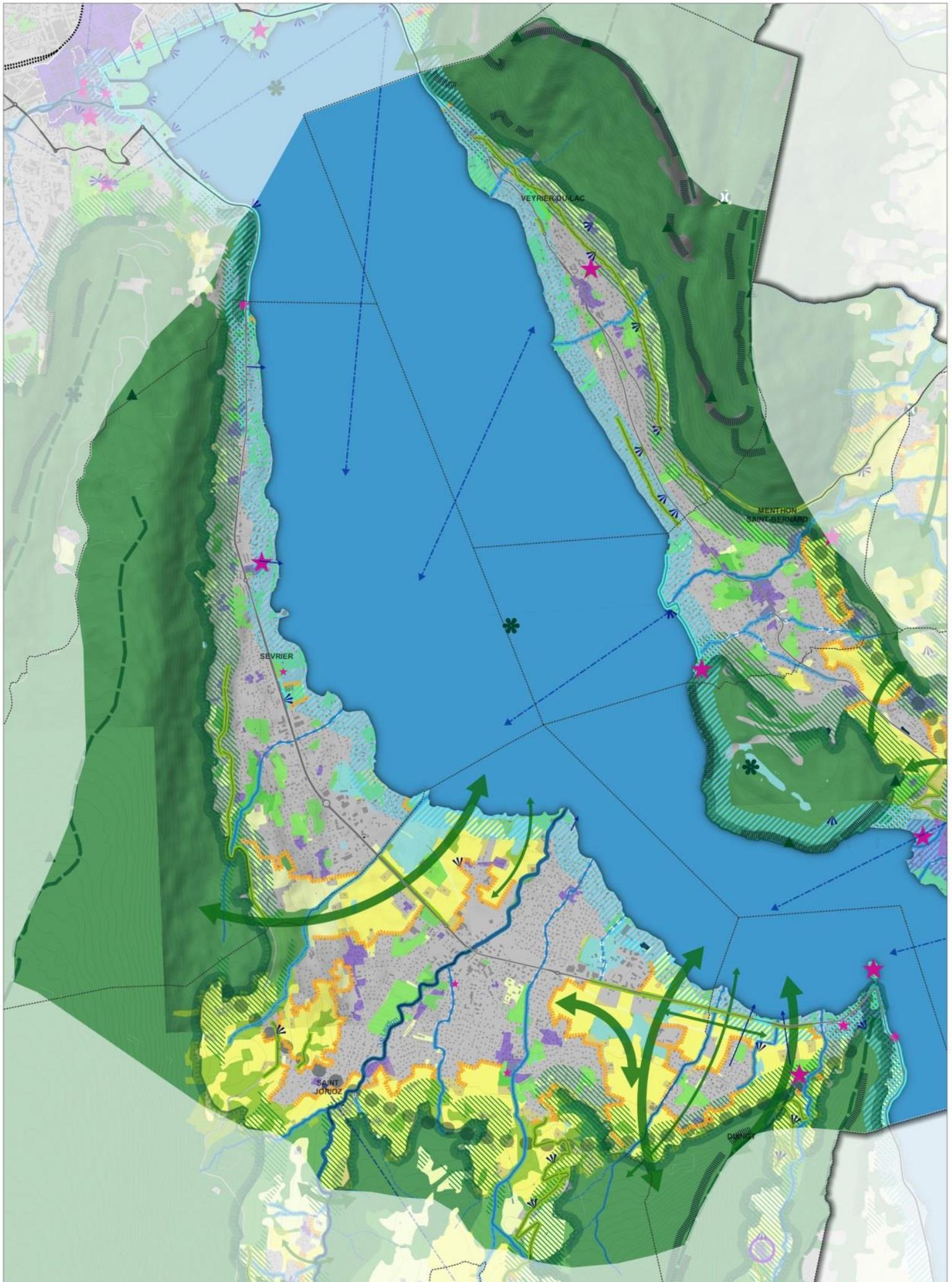


IMAGE 77 – Structure paysagère des Rives du lac

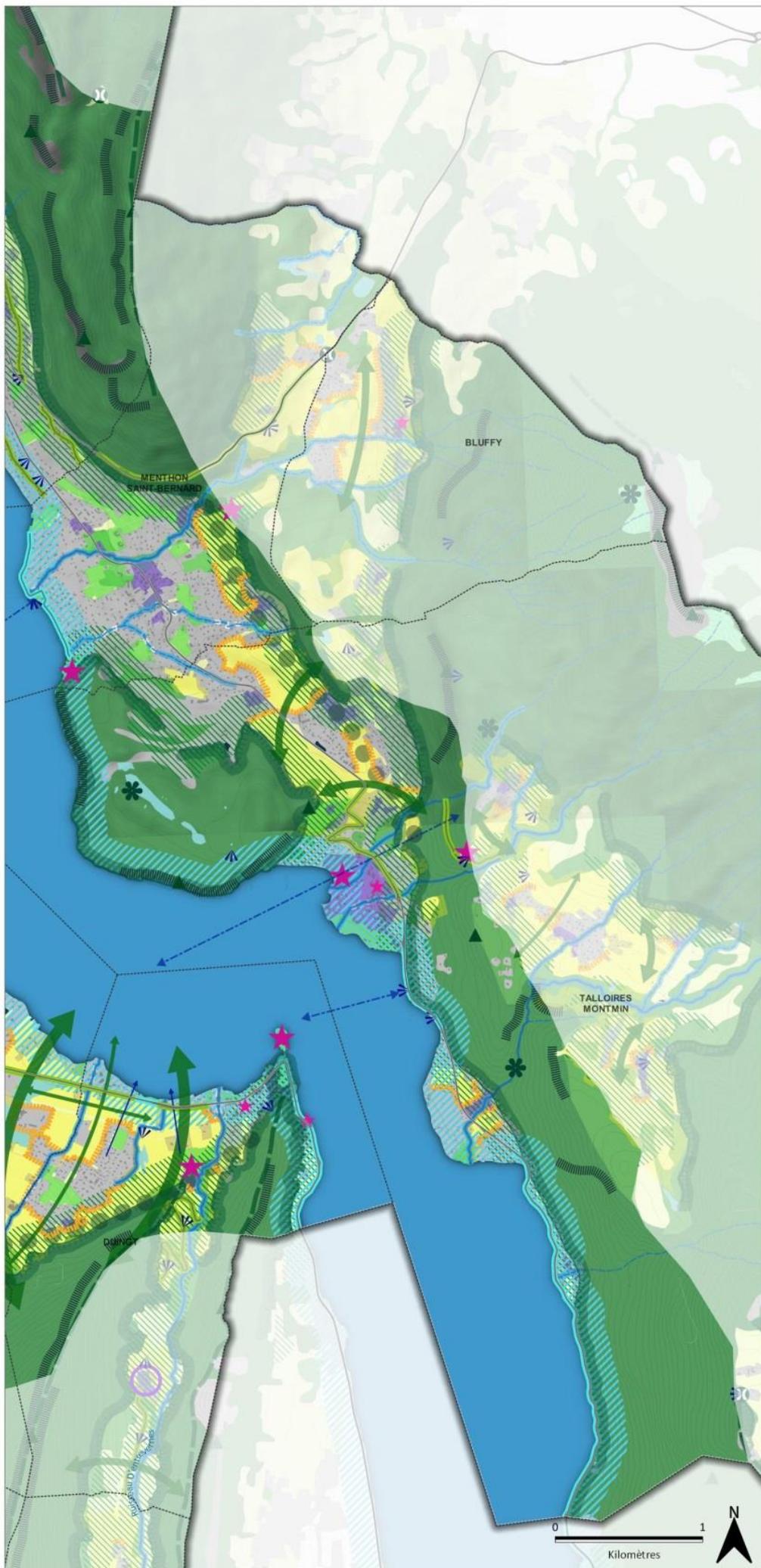
1.5.4.b Enjeux paysagers

- La prise en compte des covisibilités d'une rive à l'autre ou des hauteurs vers les rives.
- La préservation des vues sur le paysage exceptionnel du site en préservant les espaces agricoles ouverts. La poursuite de la mise en valeur des sites patrimoniaux naturels et culturels.
- La maîtrise de l'urbanisation et de l'artificialisation des rives et espaces proches du lac : le maintien du caractère végétal, jardiné ou patrimonial, des espaces bâtis ; la préservation de transitions entre bâti et pentes boisées.
- La conservation et la valorisation des continuités agricoles et leurs structures arborées associées, formant des coupures vertes, dernières zones non bâties, liaisons naturelles et vues entre lac et montagne, qui cumulent des enjeux multiples (paysage, écologie, agriculture, loisirs)
- L'affirmation des espaces de respiration au sein du tissu bâti et le développement de trames éco-paysagères (réseau continu d'espaces naturels entre montagne et lac, le long des rives du lac)
- La valorisation du motif central du lac, via son accessibilité visuelle et physique : poursuite des aménagements d'accès au lac et de promenade le long du lac, en connexion avec la voie verte.
- La qualification des axes routiers, RD1508 et RD909.



RIVES DU LAC

Structure paysagère et enjeux



Éléments de repère :

- Grand Anancy
- Limite communale
- Cours d'eau
- Aéroport Anancy Mont-Blanc
- Autoroute
- Axe principal
- Voie ferrée

Occupation du sol et ambiances

- Forêts et milieux naturels
- Territoires agricoles
- Territoires artificialisés
- Zones humides
- Espaces d'altitude
- Roches nues

Structures topographiques et lignes de force à respecter

- Ligne de crête
- Affleurement rocheux
- Front visuel boisé

Points repères et sites emblématiques à révéler

- Sommet, montagne
- Col
- Site naturel
- Repère bâti
- Silhouette bâtie remarquable
- Noyau bâti originel

Vues à préserver et prendre en considération

- Vue remarquable
- Intervisibilité entre versants, entre groupements bâtis
- Vue axiale
- Route "Paysage"
- Séquence lac

Trame paysagère à considérer, conforter et valoriser

- Continuité naturelle de vallée, sensible, d'intérêt paysager
- Coulée verte des rivières ou cours d'eau structurant
- Cours d'eau disparu ou peu lisible
- Continuité et espace agricoles sensibles, d'intérêt paysager
- Coeur de nature en ville, parc arboré et espace respiration
- Coulée verte
- Jardin partagé
- Coupure verte

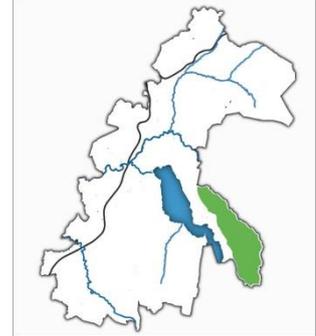
Franges urbaines et transitions à ménager et composer

- Frange lacustre
- Frange naturelle
- Frange agricole
- Ceinture et/ou transition verte

1.5.5 BALCON DES BORNES SUR LE LAC

1.5.5.a Caractéristiques

Le balcon des Bornes sur le lac s'appuie sur le flanc méridional du massif du même nom et s'inscrit en balcon sur le lac, dévoilant des vues dominantes remarquables. L'unité se compose du val de Bluffy (entre Mont Baret et Dents de Lanfon), du balcon St-Germain (surmonté des Dents de Lanfon et du Lanfonnet), et de la vallée de Montmin (dominée par le massif de la Tournette et la Pointe de la Beccaz). Ces entités se succèdent dans une orientation Nord-Ouest/Sud-Est sans pour autant communiquer visuellement entre elles du fait de la configuration géomorphologique qui cloisonne l'espace. Depuis le col de Bluffy, le val descend perpendiculairement vers les rives du lac, avec une topographie quelque peu chahutée par le rebord boisé marquant du bois de Menthon. Les deux autres entités sont séparées par la montagne du Rocher du Roux et de la Pointe de la Rochette, ainsi que par le col de la Forclaz (belvédère exceptionnel sur le lac).



Bluffy - Menthon-Saint-Bernard - Talloires-Montmin - Veyrier-du-Lac

Le balcon St-Germain surmonte de fortes boisées plongeant dans le lac, dans une orientation semblable à celle du versant ensoleillé de la vallée perchée de Montmin. Chacune des entités est perceptible et identifiable par les espaces agricoles qui la composent et la mettent en exergue dans le grand paysage.



Balcon Saint-Germain

Malgré le cloisonnement du relief, l'ensemble constitue une unité par les ambiances de moyenne montagne qu'il dévoile. Les versants sont pentus et densément boisés (hêtraie-sapinière). Les pentes plus douces sont herbagées, structurées par les arbres en ponctuels, en haies ou alignements, et rythmées par les bois des ruisseaux dévalant des versants. Plusieurs groupements bâtis anciens ponctuent les espaces agricoles ouverts. Développés à mi-pente et liés à la présence de ruisseaux, ils sont encore bien lisibles dans le paysage (silhouettes bâties remarquables) et montrent un habitat traditionnel de montagne composé de grosses bâtisses bien implantées dans la pente et rarement mitoyennes. Des vergers relictuels marquent encore parfois les abords des hameaux et participent à l'identité paysagère des lieux. En altitude, quelques alpages complètent ces tableaux montagnards. Il en émane un caractère rural très affirmé et des paysages de grande sensibilité, compte tenu de leur petite échelle, de leur faible capacité d'absorption et de leur visibilité (Grand paysage du lac).

Bien que relativement isolées, ces petites entités sont particulièrement prisées pour leur cadre préservé et les vues exceptionnelles qu'elles offrent. Si certains villages ont connu des extensions linéaires ou ponctuelles altérant les structures anciennes (Vérel Dessus, La Pirraz, La Sauffaz, Bluffy...), d'autres sont bien conservés (Rovagny, La Perrière...). Cependant, la pression urbaine est aujourd'hui importante. Autre tendance évolutive pouvant altérer la qualité des lieux, la déprise agricole est constatée sur certains secteurs et menace les petits secteurs ouverts de fermeture paysagère par enfrichement et régénération naturelle de la forêt.



La Tournette – Talloires-M.



Trame arborée



Talloires-Montmin



Vergers, Dents de Lanfon - Bluffy



Vergers - Talloires-Montmin



Bouquet arboré - Bluffy



Abords enherbés - Montmin



Murs et jardins - Bluffy



Bluffy

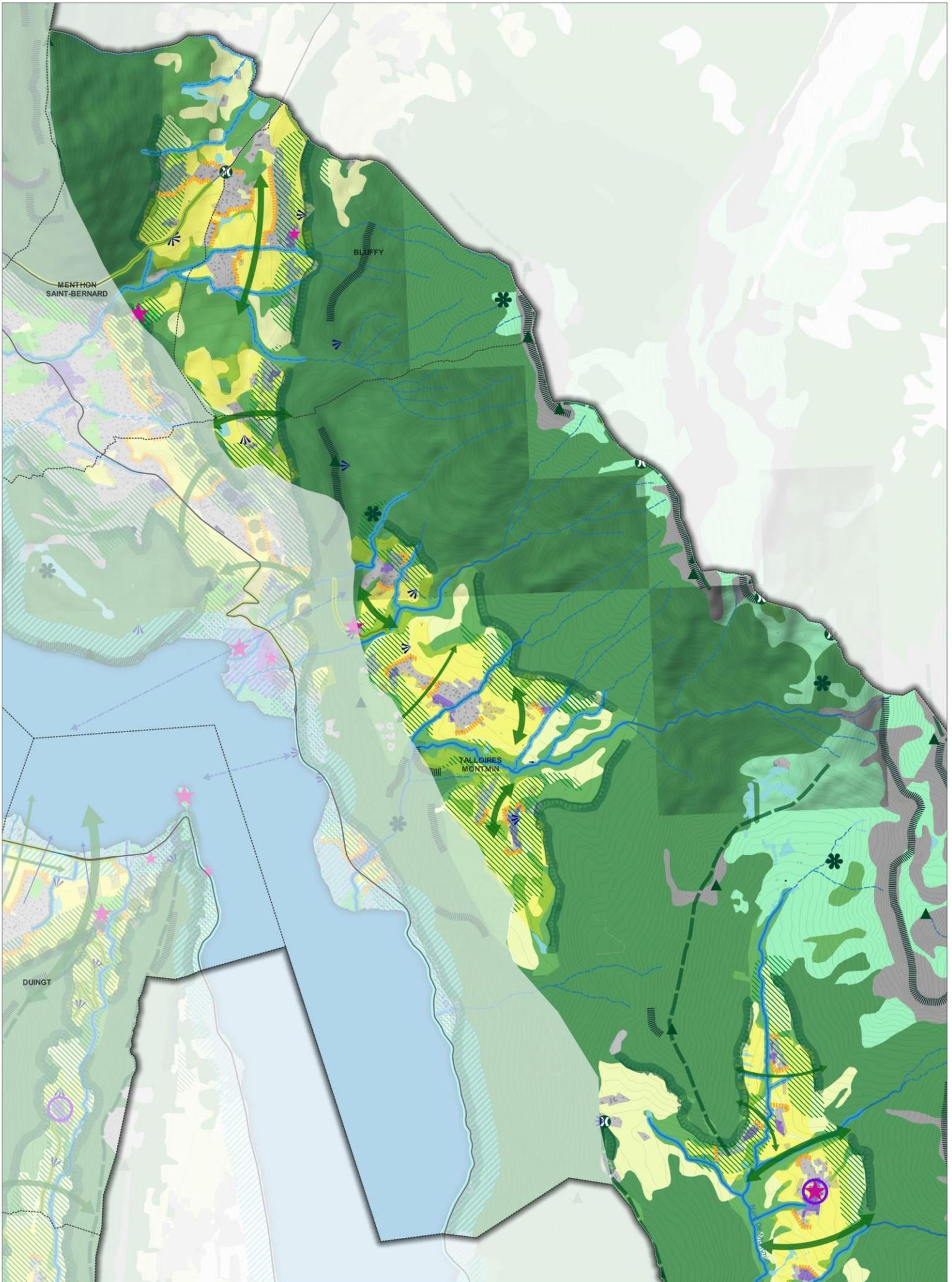


Silhouette remarquable de Montmin



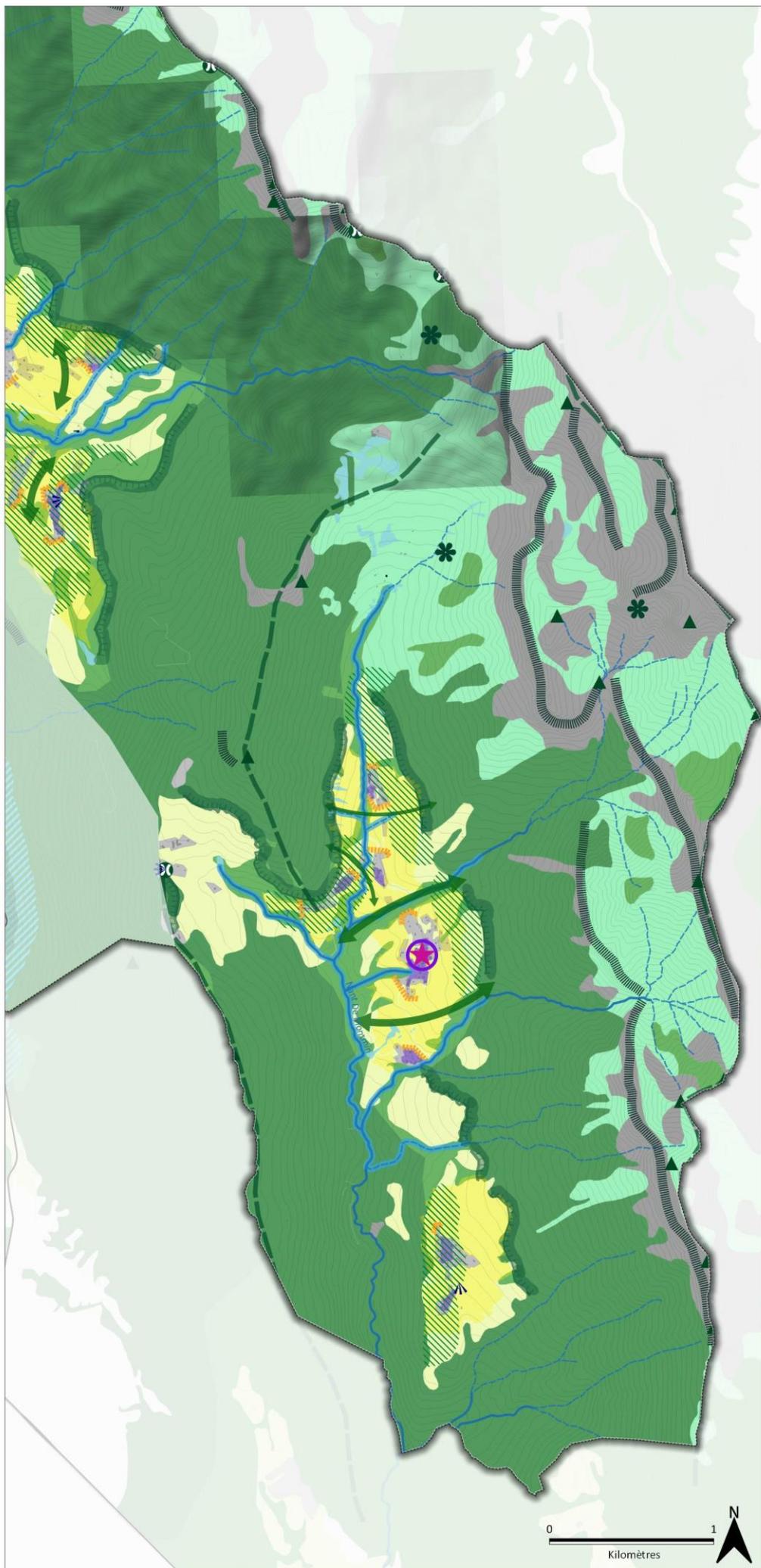
Extension résidentielle - Talloires-Montmin

IMAGE 78 – Ambiances et motifs du Balcon des Bornes sur le lac



BALCON DES BORNES SUR LE LAC

Structure paysagère et enjeux



Éléments de repère :

- Grand Anancy
- Limite communale
- Cours d'eau
- Aéroport Annecy Mont-Blanc
- Autoroute
- Axe principal
- Voie ferrée

Occupation du sol et ambiances

- Forêts et milieux naturels
- Territoires agricoles
- Territoires artificialisés
- Zones humides
- Espaces d'altitude
- Roches nues

Structures topographiques et lignes de force à respecter

- Ligne de crête
- Affleurement rocheux
- Front visuel boisé

Points repères et sites emblématiques à révéler

- Sommet, montagne
- Col
- Site naturel
- Repère bâti
- Silhouette bâtie remarquable
- Noyau bâti originel

Vues à préserver et prendre en considération

- Vue remarquable
- Intervisibilité entre versants, entre groupements bâtis
- Vue axiale
- Route "Paysage"
- Séquence lac

Trame paysagère à considérer, conforter et valoriser

- Continuité naturelle de vallée, sensible, d'intérêt paysager
- Coulée verte des rivières ou cours d'eau structurant
- Cours d'eau disparu ou peu lisible
- Continuité et espace agricoles sensibles, d'intérêt paysager
- Cœur de nature en ville, parc arboré et espace respiration
- Coulée verte
- Jardin partagé
- Coupure verte

Franges urbaines et transitions à ménager et composer

- Frange lacustre
- Frange naturelle
- Frange agricole
- Ceinture et/ou transition verte

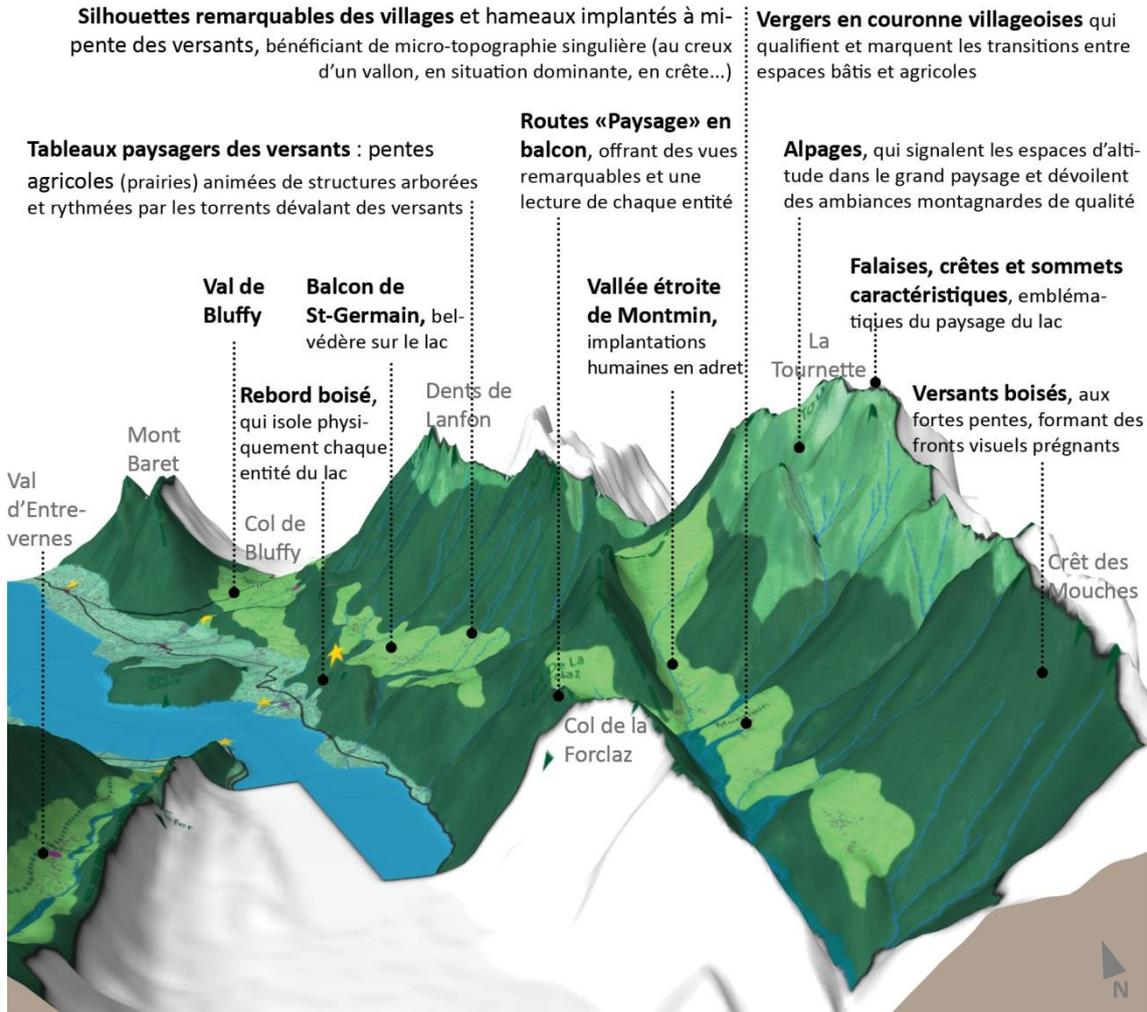


IMAGE 79 – Structure paysagère du Balcon des Bornes sur le lac

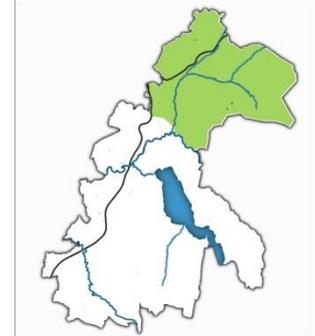
1.5.5.b Enjeux paysagers

- Le maintien de l'équilibre visuel et la prise en compte des sensibilités particulières de chaque entité en raison de leur petite échelle et de leur faible capacité d'absorption: val de Bluffy, balcon Saint-Germain et vallée de Montmin.
- La préservation et la valorisation du caractère à la fois montagnard et rural, en confortant le caractère groupé du bâti, la qualité des silhouettes villageoises (typologie architecturale, logique d'implantation...), les vergers en transition avec l'espace agricole.
- La maîtrise de la pression urbaine et de la progression de l'urbanisation depuis les rives du lac ou la plaine de Faverges.
- La conservation et la valorisation de la structure éco-paysagère : les espaces agricoles ouverts des vallées, versants comme des alpages ; les ruisseaux, rus, rivières et zones humides et leur végétation associée ; la trame arborée des haies bocagères, alignements, arbres isolés qui structurent, soulignent et ponctuent les prairies ; les pentes boisées (en maîtrisant leur extension).
- La préservation des vues sur le grand paysage, les sommets emblématiques, le lac, les villages... en préservant les espaces agricoles ouverts et en maintenant le caractère rural des voiries.
- L'affirmation des routes « paysage » comme des axes de découverte des paysages

1.5.6 PLATEAU ET CONTREFORTS DES BORNES

1.5.6.a Caractéristiques

Le plateau des Bornes est cadré à l'Est par le rebord occidental du Massif des Bornes dont les pentes boisées sont surmontées de falaises calcaires, alpages, sommets et sites emblématiques (Montagne de Sous-Dîne et plateau des Glières, Tête du Parmelan), à l'Ouest par le Mont Salève (hors Grand Annecy), au Sud par l'agglomération annécienne. Le plateau, découpé par les rivières et ruisseaux, oscille autour de 900m d'altitude. La Fillière draine l'ensemble de l'unité, et compose, avec ses principaux affluents (le Daudens, le Flan), des talwegs relativement étroits et boisés, des structures paysagères affirmées qui compartimentent le territoire et produisent des situations de covisibilités de part et d'autre. La nature du terrain, morainique argileux, explique la présence de nombreuses zones humides.



Argonay ; Aviernoz ; Charvonnex ; Evires ; Groisy ; Les Ollières ; Nâves-Parmelan ; Saint-Martin-Bellevue ; Thorens-Glières ; Villaz



Tête du Parmelan, Villaz depuis Les Ollières, RD174

Autour de Groisy et de Thorens-Glières, les conditions climatiques favorisent les cultures de pommiers et poiriers. Ailleurs, la ceinture de vergers traditionnels et jardins potagers, autour des hameaux et issue de l'économie rurale, tend à s'effacer par abandon ou urbanisation.

L'habitat s'organise en de nombreux hameaux dispersés et peu denses, et de bâtisses isolées. Même les chefs-lieux montrent des formes plutôt éclatées où l'on trouve encore beaucoup d'exploitations agricoles, souvent patrimoniales avec leurs maisons-bloc en pierres. Thorens-Glières fait figure d'exception avec son bourg ancien relativement constitué et dense, accompagné de son château, repère patrimonial qui marque l'entrée de la haute vallée de la Fillière.

Celle-ci se distingue par son caractère montagnard. Elle s'insère entre les versants raides et boisés du massif des Bornes, qui bloquent les vues et les orientent vers les premières pentes herbagées ponctuées de hameaux regroupés à flanc de versant. La route de la vallée s'élève progressivement vers le plateau des Glières, perché à 1300-1800m sur d'immenses falaises rocheuses. Il constitue un vaste site de nature sauvage, d'alpages et de forêts. Très prisé pour les activités de pleine nature et ses équipements nordiques, il est également un lieu de mémoire, et est inscrit en tant que haut lieu de résistance.

L'unité est traversée par de grandes infrastructures de liaison entre l'agglomération d'Annecy et le Genevois : voie ferrée, RD1203, RD1201, A41... La pression urbaine des agglomérations et la présence des grands axes génèrent un développement important de zones d'activités (le long des voies, dans les vallées) et d'habitat pavillonnaire (autour de Groisy et Thorens-Glières, mais aussi tout azimut sur les pentes bien exposées...), qui transforme les paysages, altérant son caractère rural.



Le Fier à Nâves-Parmelan



La Fillière



Jardin potager - Nâves-Parmelan



Cultures fruitières - Groisy



Verger - Groisy



Thorens-Glières, haute Fillière



Silhouette remarquable - Thorens



Silhouette remarquable de St-Martin- Bellevue



Evires



Transition arborée - Villaz



Limite franche - Nâves-Parmelan



Bâti dans la pente - Aviernois



Extensions résidentielles sur les pentes - Groisy, depuis Les Ollières

IMAGE 80 – Ambiances et motifs du plateau et des contreforts des Bornes

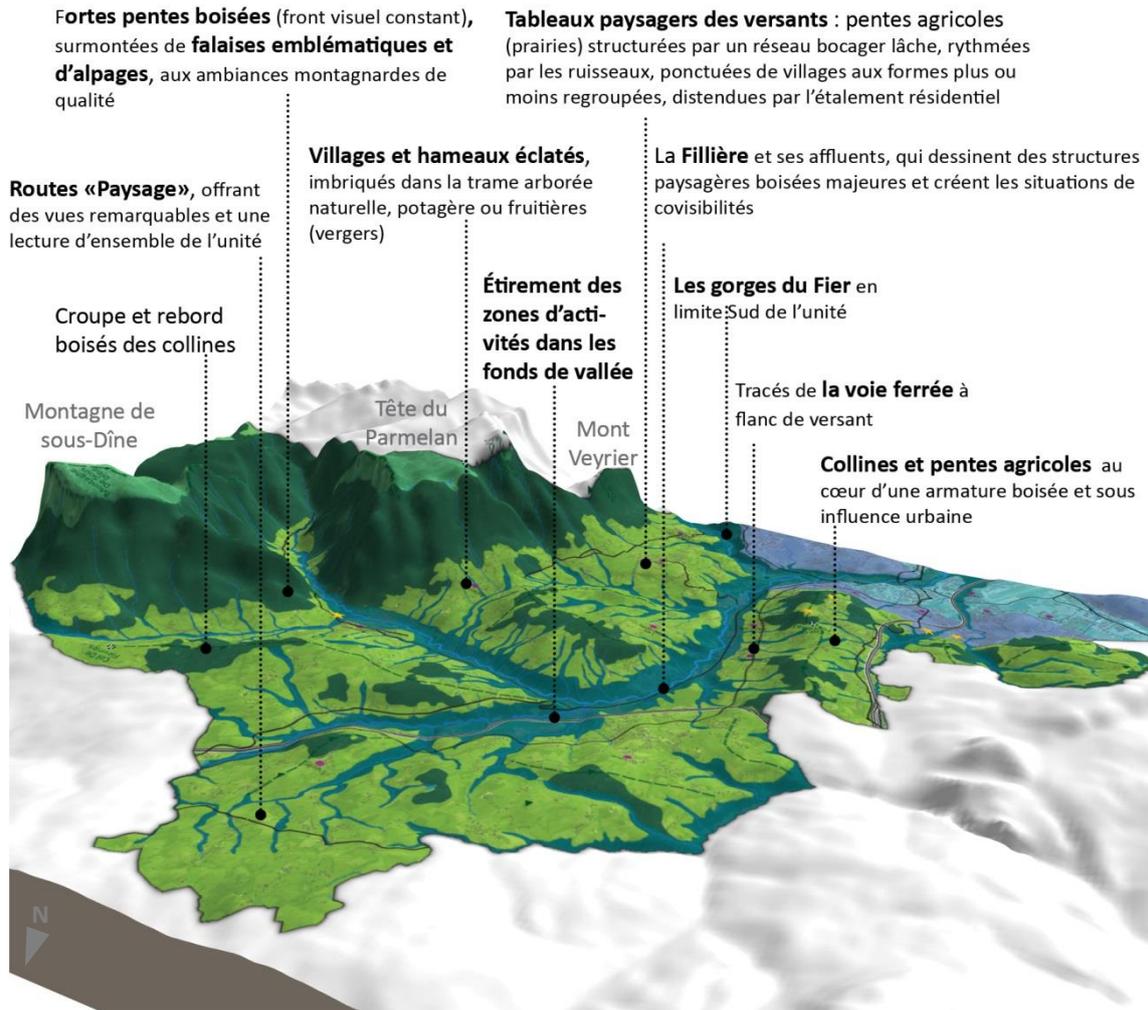
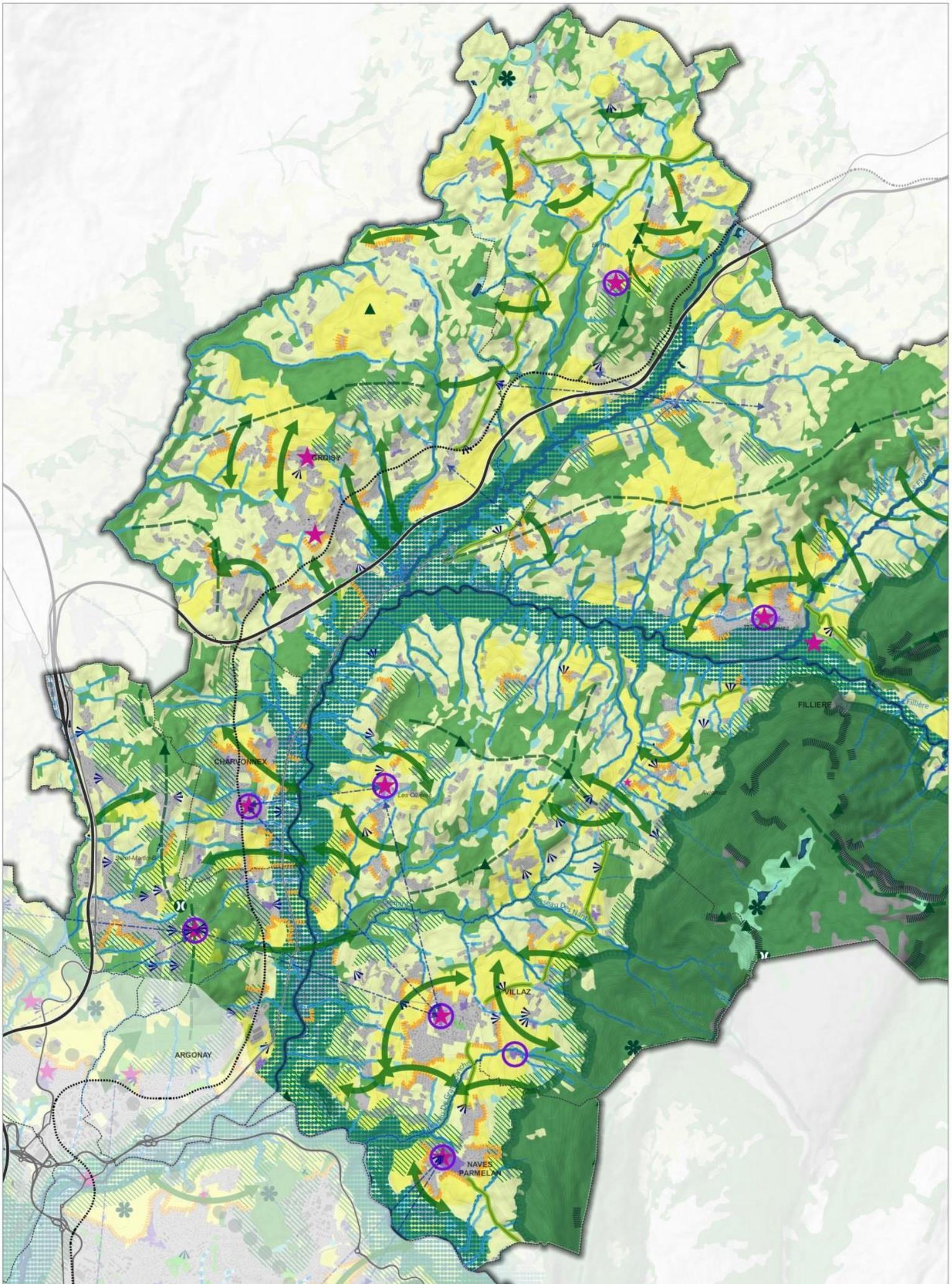


IMAGE 81 – Structure paysagère du plateau et des contreforts des Bornes

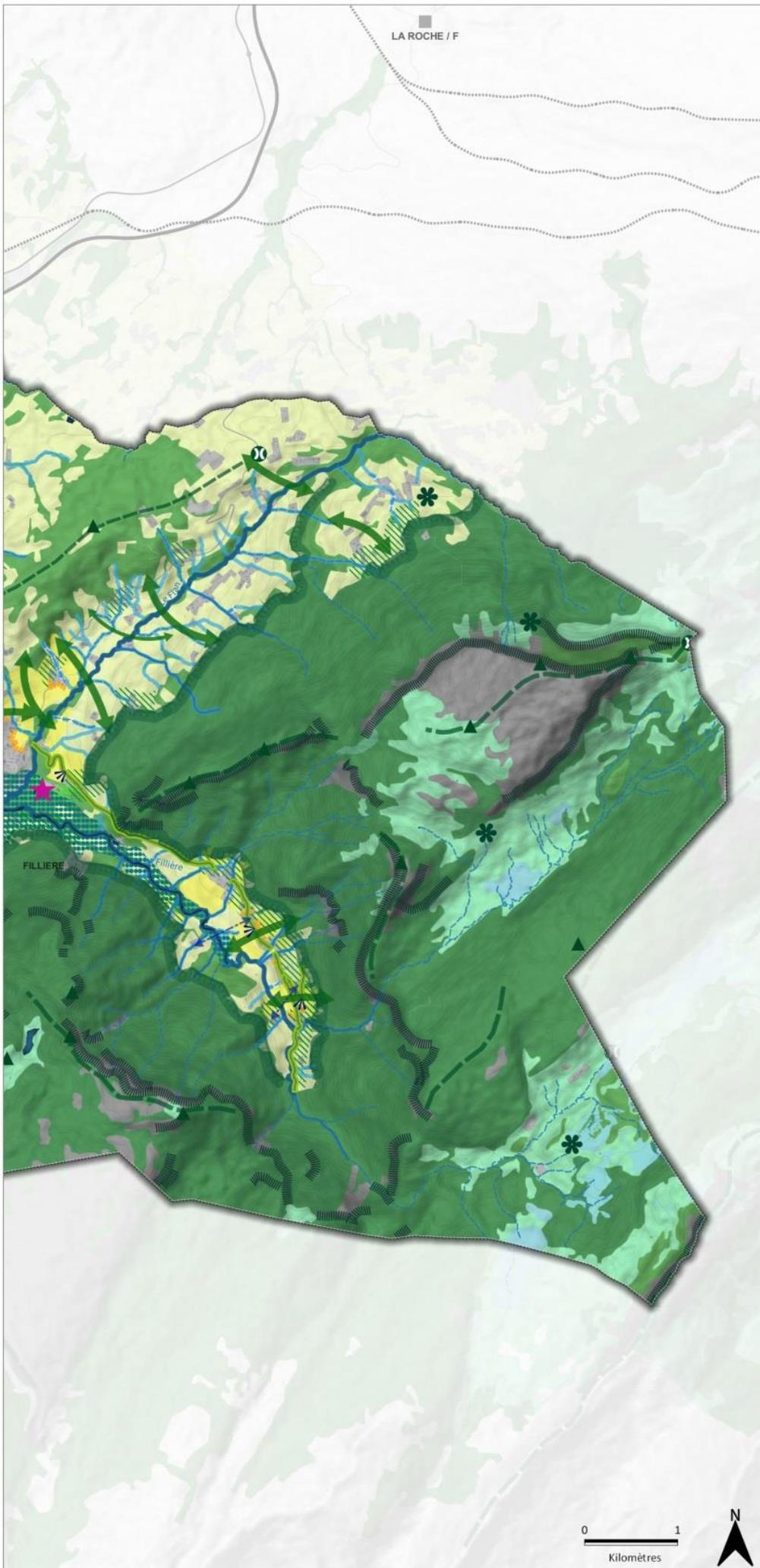
1.5.6.b Enjeux paysagers

- La prise en compte des sensibilités particulières : covisibilités constantes entre villages, situations de fronts visuels ou crêtes... qui rendent toute évolution très visible.
- La maîtrise de l'urbanisation depuis l'agglomération, le maintien des fenêtres paysagères et le respect des continuités naturelles de vallées.
- La préservation et la valorisation du caractère rural, en stoppant l'étalement et la diffusion du bâti, en structurant les silhouettes villageoises (typologie architecturale, logique d'implantation, limites et qualité des façades urbaines...), en renouvelant les vergers et jardins potagers en transition avec l'espace agricole.
- La conservation et la valorisation de la structure éco-paysagère : continuités agricoles des vallonnements comme des alpages ; ruisseaux, rus, rivières et zones humides et leur végétation associée; trame arborée des haies bocagères, alignements, bosquets, arbres isolés qui structurent, soulignent et ponctuent les prairies ; pentes boisées (en maîtrisant leur extension).
- La préservation des vues sur le grand paysage, les sommets emblématiques, les villages... en préservant les espaces agricoles ouverts et en maintenant le caractère rural des voiries.
- La qualification des séquences paysagères le long de la RD1203, RD1201 et A41
- La préservation et la valorisation du caractère naturel du plateau des Glières.



PLATEAU ET CONTREFORTS DES BORNES

Structure paysagère et enjeux



Éléments de repère :

- Grand Anancy
- Limite communale
- Cours d'eau
- Aéroport Annecy Mont-Blanc
- Autoroute
- Axe principal
- Voie ferrée

Occupation du sol et ambiances

- Forêts et milieux naturels
- Territoires agricoles
- Territoires artificialisés
- Zones humides
- Espaces d'altitude
- Roches nues

Structures topographiques et lignes de force à respecter

- Ligne de crête
- Affleurement rocheux
- Front visuel boisé

Points repères et sites emblématiques à révéler

- Sommet, montagne
- Col
- Site naturel
- Repère bâti
- Silhouette bâtie remarquable
- Noyau bâti originel

Vues à préserver et prendre en considération

- Vue remarquable
- Intervisibilité entre versants, entre groupements bâtis
- Vue axiale
- Route "Paysage"
- Séquence lac

Trame paysagère à considérer, conforter et valoriser

- Continuité naturelle de vallée, sensible, d'intérêt paysager
- Coulée verte des rivières ou cours d'eau structurant
- Cours d'eau disparu ou peu lisible
- Continuité et espace agricoles sensibles, d'intérêt paysager
- Coeur de nature en ville, parc arboré et espace respiration
- Coulée verte
- Jardin partagé
- Coupure verte

Franges urbaines et transitions à ménager et composer

- Frange lacustre
- Frange naturelle
- Frange agricole
- Ceinture et/ou transition verte

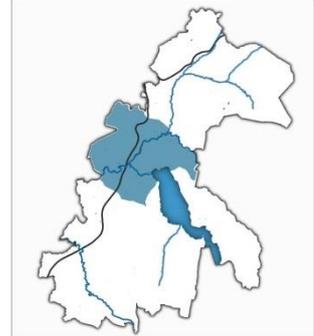


1.5.7 TERRASSES ANNÉCIENNES

1.5.7.a Caractéristiques

Entre Pré-Alpes et ondulations douces de l'avant-Pays, en entrée de la cluse d'Annecy, cette unité s'appuie sur le fond de vallée glaciaire et les terrasses alluviales du Fier. Elle est cadrée au Sud-Est par le lac, le Semnoz, et le Mont Veyrier (cadre naturel emblématique de la ville), et ailleurs par un amphithéâtre collinéen, composé successivement par les collines de l'Albanais, les montagnes d'Age et de la Mandallaz, le plateau des Bornes.

Le cœur urbain du Grand Annecy, s'inscrit ainsi dans un site tout particulier qui jouit de nombreux atouts ainsi que de la proximité d'espaces naturels et paysagers exceptionnels. En prolongement du Semnoz, le crêt du Maure descend doucement jusque dans la ville et surplombe le lac en falaise à la Puya, offrant une situation dominante sur le paysage annécien, dont le château ou le monastère de la Visitation ont su tirer parti.



Annecy ; Argonay ; Chavanod ; Epagny M. Tessy ; Poisy ; St-Martin de B. ; Villaz

Le fond de vallée glaciaire du lac à Epagny, mis en exergue par les collines aux pentes douces qui le cernent, a été modelé par le Fier (cône de déjection, de Brogny vers le Sud, entaillé d'une vallée aux rebords abrupts et jusqu'à 1 km de large, aux Iles). Enfin, le Thiou, au tracé imposé par l'éventail d'alluvions du Fier, vient compléter ce socle naturel. Effluent du lac, qui le régule et l'abonde, il a rapidement été utilisé par l'homme (ressource, lavage, force hydraulique...) et a fixé son habitat et ses activités.

Au pied du château, la structure médiévale de la vieille ville dévoile son réseau de canaux, ses arcades et son patrimoine bâti, et se prolonge par les faubourgs anciens. Les extensions au 19^e s. puis début 20^e marquent l'ensemble par leurs rues larges et leurs fronts bâtis qualitatifs, de belles hauteurs. Autour des centres anciens se développent les quartiers résidentiels, dont certains participent au caractère patrimonial de la ville, puis se prolongent d'espaces d'activités ou de logements collectifs. Différents types de dynamiques urbaines (résidentielles, commerciales, industrielles...) ont marqué la progression de l'urbanisation, indifférente aux nuances topographiques et à la qualité des sols, jusqu'à lier l'ensemble des noyaux bâtis originels dans un continuum urbain. Malgré la proximité des espaces naturels et la valorisation de certains sites, la ville reste très « minérale » et peu d'espaces ou de continuités vertes structurent et rythment les séquences bâties. Les collines de l'amphithéâtre, bien que gagnées par l'étalement urbain, offrent encore des sites remarquables et certaines continuités naturelles qui ouvrent les paysages et permettent leur identification. Ces espaces précieux, en plus de participer à la lisibilité et à la qualité paysagères de la ville, sont constitutifs d'une « ceinture verte » de la ville, d'une certaine transition entre urbain et rural.



Depuis Annecy-le-Vieux

Comme de nombreuses entrées d'agglomération, les axes structurants (RD1201, RD1203, A41) sont bordées de grandes surfaces commerciales et d'activités, très artificialisées, qui banalisent les paysages.

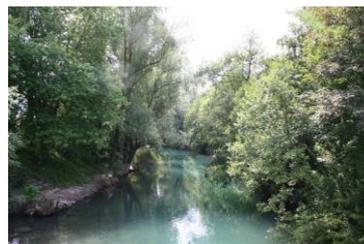
Au cœur du sillon alpin et tout proche de Genève, cet espace urbain est un territoire dynamique avec une forte croissance démographique et un développement urbain conséquent, source de pression foncière importante et de mutations : reconquêtes d'anciens secteurs industriels à des fins résidentielles, développement d'habitats collectifs en remplacement des villas de villégiature, extensions résidentielles sur les espaces agricoles de la ceinture verte d'agglomération ou toujours plus haut sur les pentes...



Annecy-le-Vieux



Depuis le canal du Vassé vers le Mont Veyrier



Le Thiou, des berges et une végétation naturelle



Parc Charles Bosson



Parc Gabriel Fauré – Annecy-le-Vieux



Activités le long du Fier- Meythet



Espaces agricoles ouverts et développement depuis Poisy



Jardins potagers et vergers / Opération récente - Poisy



Parc central ouvert – Epagny-Metz-Tessy



Les Glaisins – Annecy-le-Vieux

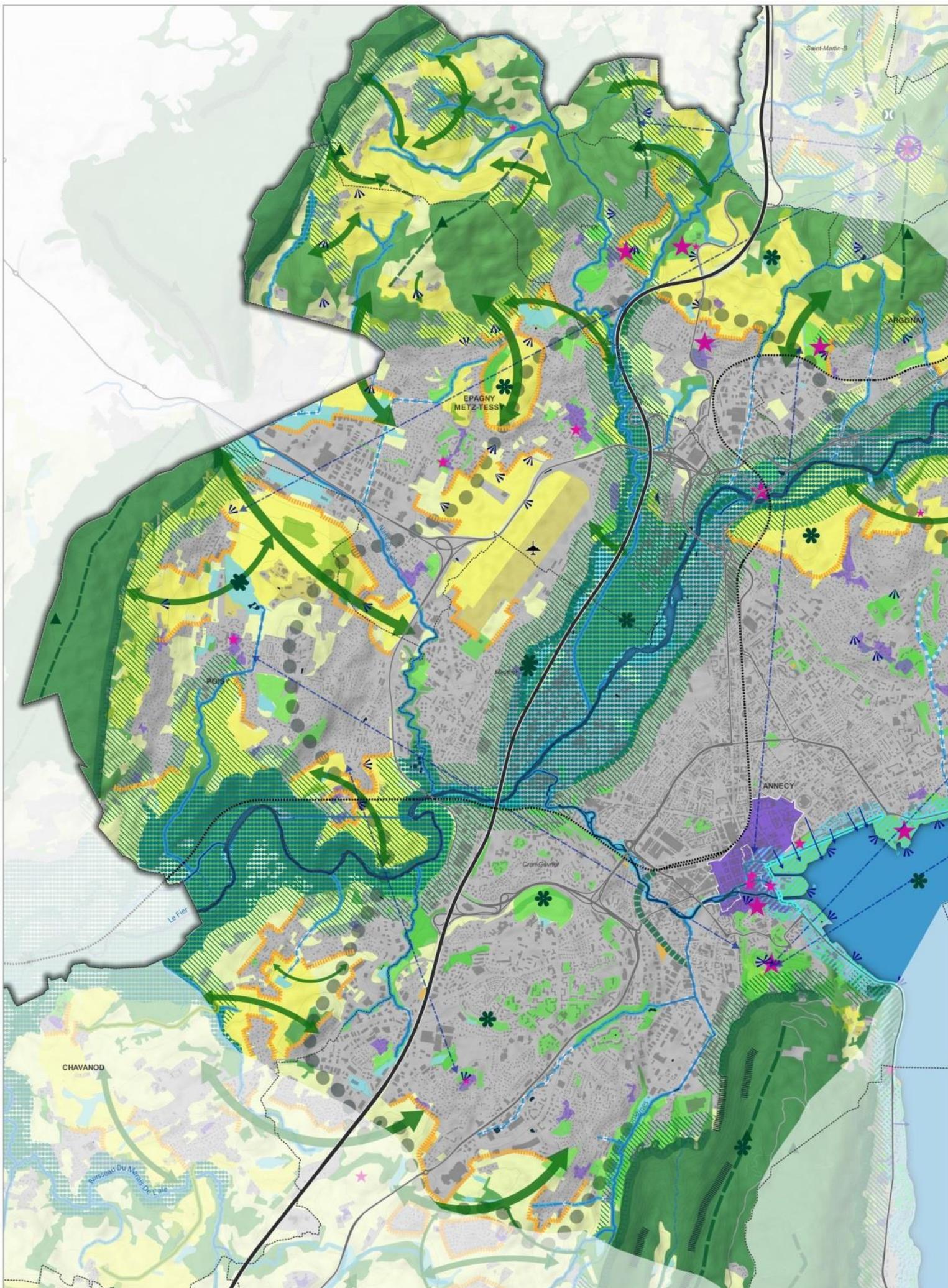


Alignements d'arbres- Annecy



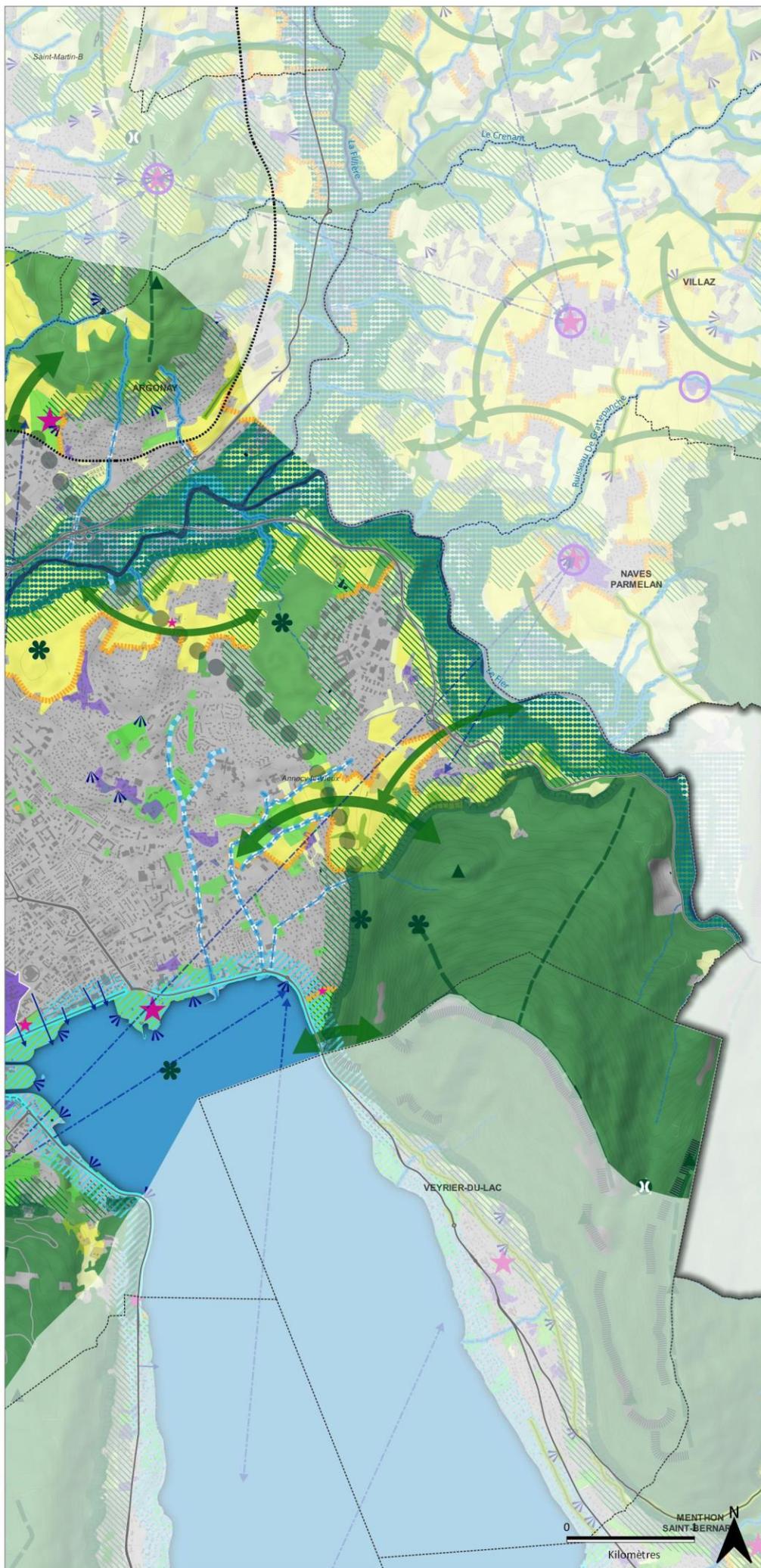
Coulée verte - Seynod

IMAGE 82 – Ambiances et motifs des Terrasses annéciennes



TERRASSES ANNECIENNES

Structure paysagère et enjeux



Éléments de repère :

- Grand Anancy
- Limite communale
- Cours d'eau
- Aéroport Annecy Mont-Blanc
- Autoroute
- Axe principal
- Voie ferrée

Occupation du sol et ambiances

- Forêts et milieux naturels
- Territoires agricoles
- Territoires artificialisés
- Zones humides
- Espaces d'altitude
- Roches nues

Structures topographiques et lignes de force à respecter

- Ligne de crête
- Affleurement rocheux
- Front visuel boisé

Points repères et sites emblématiques à révéler

- Sommet, montagne
- Col
- Site naturel
- Repère bâti
- Silhouette bâtie remarquable
- Noyau bâti originel

Vues à préserver et prendre en considération

- Vue remarquable
- Intervisibilité entre versants, entre groupements bâtis
- Vue axiale
- Route "Paysage"
- Séquence lac

Trame paysagère à considérer, conforter et valoriser

- Continuité naturelle de vallée, sensible, d'intérêt paysager
- Coulée verte des rivières ou cours d'eau structurant
- Cours d'eau disparu ou peu lisible
- Continuité et espace agricoles sensibles, d'intérêt paysager
- Coeur de nature en ville, parc arboré et espace respiration
- Coulée verte
- Jardin partagé
- Coupure verte

Franges urbaines et transitions à ménager et composer

- Frange lacustre
- Frange naturelle
- Frange agricole
- Ceinture et/ou transition verte

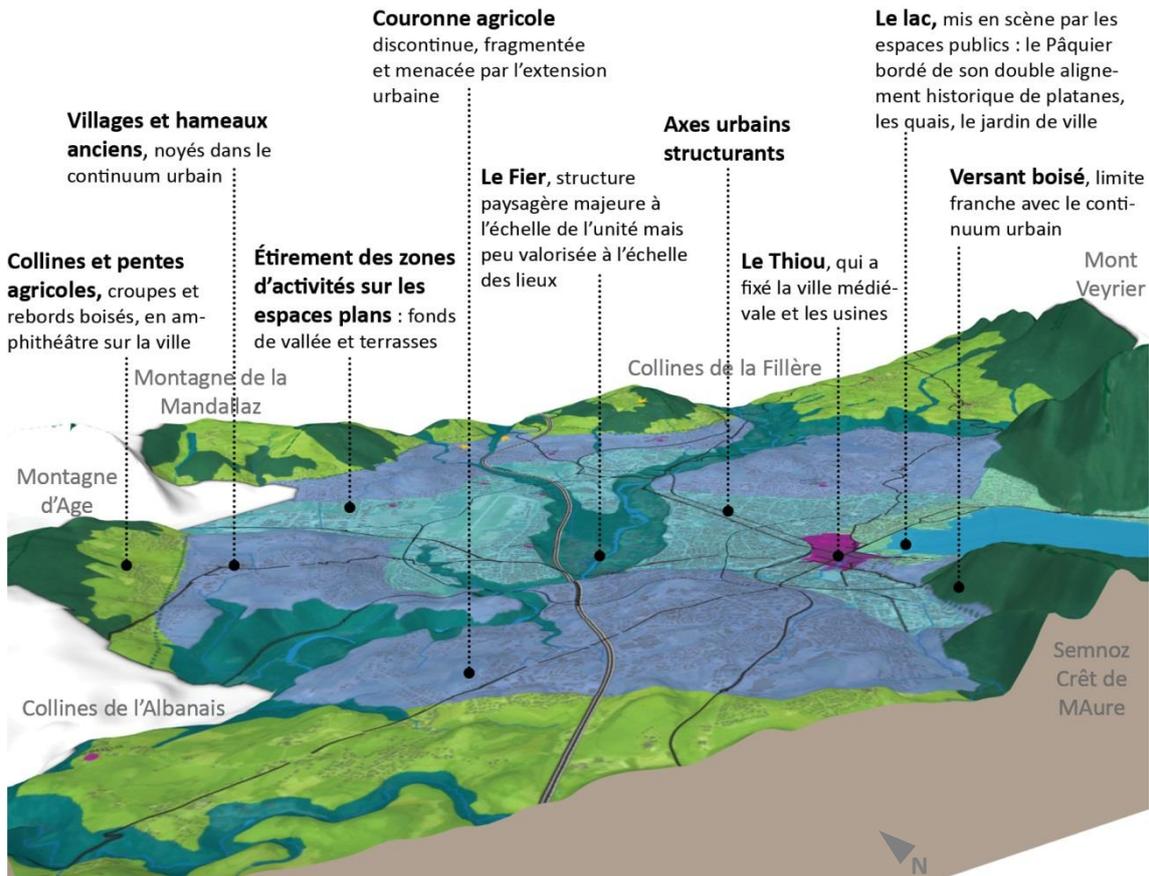


IMAGE 83 – Structure paysagère des Terrasses annéciennes

1.5.7.b Enjeux paysagers

- L'affirmation de la trame éco-paysagère dans l'agglomération
 - L'affirmation des continuités naturelles et paysagères de vallées ;
 - La préservation d'espaces de respiration (espaces naturels, productifs, d'agrément...) au sein du continuum urbain
 - Le développement et la mise en réseau des espaces de nature en ville, aux fonctions urbaines, paysagères, écologiques et sociales ; leur connexion aux grands espaces de nature de proximité (lac, Vallon du Fier, Semnoz, Mont Rampon, Crêts, Bois des Glaisins...) ; la composition de coulées vertes structurantes, comme supports des projets et des liaisons.
 - La préservation et la valorisation du patrimoine végétal dans les espaces urbains : parcs, arbres et alignements remarquables
 - L'intégration d'espaces ouverts et végétalisés dans le processus de densification et de reconstruction de la ville sur la ville
- La poursuite de la mise en valeur des sites patrimoniaux
- L'adaptation de chaque projet à son contexte naturel, paysager, patrimonial, urbain et architectural
- La maîtrise de l'urbanisation sur les pentes de l'amphithéâtre collinéen, le maintien de fenêtres paysagères et d'une ceinture verte d'agglomération
- La prise en compte des vues dominantes et panoramiques, des situations de fronts visuels ou crêtes... qui rendent toute évolution très visible.
- La qualification des séquences paysagères le long des grands axes A41, RD 1201 et RD1203.

1.6 Les 10 grandes ambiances paysagères du territoire

1.6.1 L'IDENTIFICATION DES AMBIANCES PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE

Le territoire bénéficie d'une grande variété de paysages associant des paysages littoraux, de plaine, de vallée, collines ou encore de montagne. Les implantations humaines se sont adaptées au socle naturel formé par le relief, les sols, l'eau, la végétation..., produisant des paysages et ambiances diversifiées et contrastées.

L'**ambiance paysagère** désigne une partie de territoire qui se caractérise par la dominance d'une composante du paysage (composante urbaine, agricole ou naturelle et par des traits communs (organisation du bâti, spécificité de la trame végétale...) existants, altérés ou à réhabiliter. Les variations entre ambiances peuvent être notamment liées au gradient de naturalité, à l'altitude, à la distance aux aires urbaines. Une ambiance paysagère peut couvrir différents lieux ou unités paysagères du territoire : l'ambiance « Montagne habitée » est présente dans les massifs des Bauges (vals du Laudon et d'Entrevernes) comme des Bornes (balcon de Saint-Germain, Haute vallée de la Fillière), l'ambiance des pentes et plateaux ruraux concerne tant les collines de l'Albanais que les ondulations du plateau des Bornes)...

Les ambiances sont définies sur des critères paysagers prenant en compte l'histoire des lieux, la composition urbaine, la présence et les formes de la végétation, les perceptions visuelles, la dominance ou l'équilibre entre différents types d'occupations du sol...

Les ambiances sont identifiées à l'instant T, mais intègrent les évolutions en cours (pression urbaine, paysages émergent...) voire souhaitées. Chaque ambiance possède ainsi des caractéristiques paysagères et des enjeux spécifiques.

1.6.2 VILLE HISTORIQUE

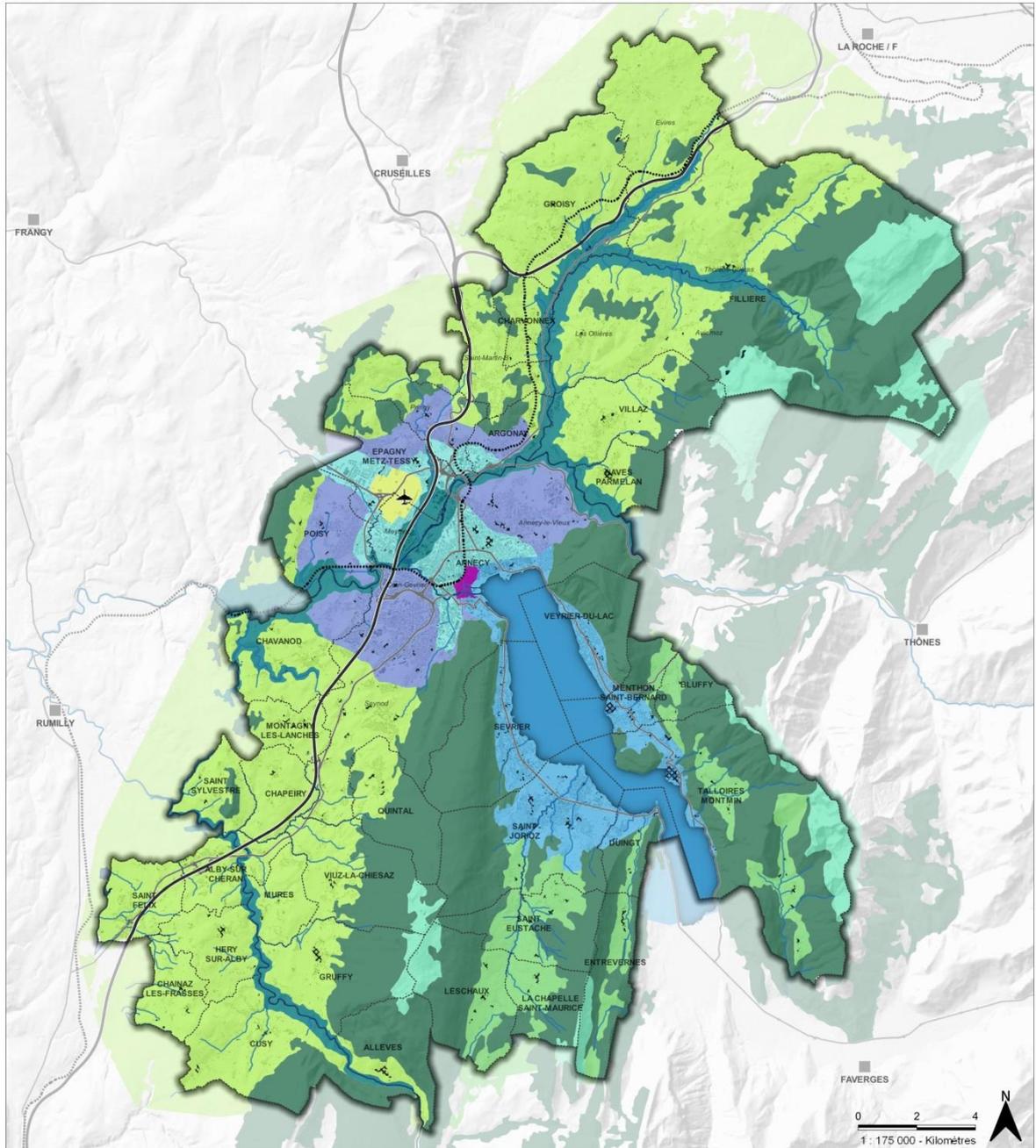
Cette ambiance couvre la vieille ville d'Anney ainsi que ses extensions 19 e et 20 e siècle. Elle s'inscrit dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable qui témoigne de la qualité du patrimoine architectural, urbain et paysager.

Caractéristiques de l'ambiance

- Centre historique patrimonial
- Forte densité urbaine, ensembles bâtis homogènes et alignés sur la rue
- Présence d'eau valorisée à travers les canaux et promenades
- Espaces publics sous forme de places et placettes, à dominante minérale
- Végétation peu présente, quelques arbres isolés et jardins ou square
- Perceptions visuelles cadrées par les rues, sur les monuments, le lac ou les sommets emblématiques



IMAGE 84 – Ville historique



Auteur : [CG] - N° Version [1] - Validation [] / Réalisation : CapT - Sites & Paysages, 2020

Source(s) : ADMIN EXPRESS, BDTOPO ©IGN, SANDRE, BDAIt.

| | | | | |
|--|--|--|---|--|
| <p>Éléments de repère :</p> <p> Grand Anancy Limite communale Cours d'eau ✈ Aéroport Anancy Mont-Blanc </p> | | <p>Voie :</p> <p> Autoroute Axe principal Voie ferrée </p> | <p>Ambiances paysagères</p> <p> Ville historique : vieille ville d'Anancy et extension 19-20e Plaine et terrasses alluviales urbaines Collines, vallonnements, plateaux et pentes rurales Rives du lac Vallées </p> | <p> Plaine ouverte Pentes et plateaux ruraux Montagne habitée Versants boisés Espaces d'altitude </p> <p>Repérage</p> <p> Groupements bâtis originels </p> |
|--|--|--|---|--|

CARTE 14 – Les ambiances paysagères du Grand Anancy

1.6.3 PLAINE ET TERRASSES ALLUVIALES URBAINES

L’ambiance de « plaine et terrasses alluviales urbaines » correspond à la plaine du Fier et du Thiou, autour d’Annecy, puis au-delà de l’entaille de la vallée du Fier, jusqu’à Epagny. Elle se caractérise par son fond relativement plat, très urbanisé, et dévoile un tissu urbain très composite formé de noyaux bâtis anciens (Gillon, Epagny, Metz, Tassy, Meythet), d’ensembles d’immeubles appuyés sur une trame végétale structurante, d’extensions pavillonnaires ou d’espaces d’activités.

Caractéristiques de l’ambiance

- Un bâti originel sous forme groupée, adossé aux éléments naturels de reliefs structurants (pentes des collines, rebords de la vallée du Fier)
- Des quartiers patrimoniaux de villas et immeubles 19^e et 20^e siècle
- Un caractère urbanisé dominant, mêlant des formes urbaines composites aux usages et fonctions multiples
- Des quartiers, îlots, tènements souvent « autonomes » avec peu de liens entre eux
- Des continuités naturelles de cours d’eau effacées ou peu lisibles
- Une végétation qui s’exprime de façon diverse à travers des jardins de villas, des cœurs d’îlots, d’une trame végétale naturelle préservée parfois, des alignements d’arbres et quelques rares espaces verts, et montre une certaine fragmentation et peu de continuité



Annecy
Source : ECTM



Epagny

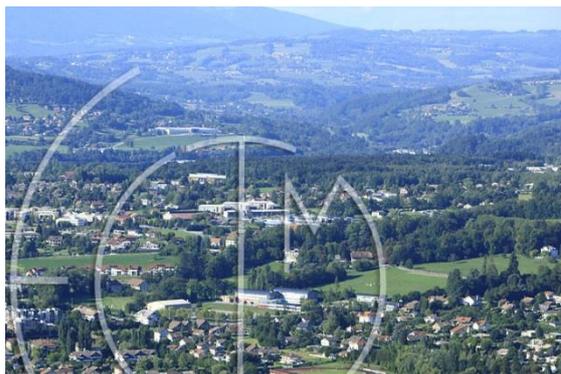
IMAGE 85 – Plaine et terrasses alluviales urbaines

1.6.4 COLLINES URBAINES

Les « collines urbaines » couvrent l’amphithéâtre collinéen autour de la plaine urbaine et de la ville d’Annecy. La situation dominante a favorisé l’installation de noyaux bâtis anciens (Annecy-le-Vieux, Argonay, Ringy, Poisy, Seynod) à partir desquels s’est développé un tissu à vocation résidentielle.

Caractéristiques de l’ambiance

- Centre-bourgs anciens encore marqués par leur caractère villageois (forme regroupée du bâti ancien, aligné sur la rue, présence de jardins perceptibles depuis la rue, pieds de murs végétalisés, présence de vergers parfois...)
- Présence de châteaux et demeures bourgeoises, avec leurs parcs arborés associés, comme repères dans le paysage ou dans le tissu bâti
- Fort développement pavillonnaire, jusqu’à produire parfois des continuums bâtis
- Une forte présence végétale à travers les parcs et jardins privés, mais pas toujours perceptible depuis la rue



Annecy-le-Vieux
Source : ECTM



Pringy

IMAGE 86 – Collines urbaines

1.6.5 RIVES DU LAC

Les « rives du lac » ont attiré très tôt les implantations bâties (château de Menthon, château de Duingt, abbaye de Talloires...), puis se sont développées à la fin du 19^e siècle avec l'essor de la ville, du tourisme et de la villégiature. La végétation arborée est dominante et l'architecture se met en scène.

Caractéristiques de l'ambiance

- Centre-bourgs anciens et bâtis emblématiques des châteaux
- Anciens hôtels et palaces de la belle époque ponctuent les bords de lac et créent des repères emblématiques du lac. Les villas de villégiatures sont nombreuses, implantées en retrait de la rue, en situation dominante sur le lac, mises en scène par leur parc arboré et leur clôture architecturée.
- Une trame végétale omniprésente et structurante à travers les parcs et jardins privés. Quelques (rares) alignements d'arbres soulignent les bords de lac.
- Un étalement résidentiel conséquent, jusqu'à créer des continuums urbains importants. Quelques coupures agricoles précieuses sont préservées en rive gauche.
- Des vues sur le lac finalement peu nombreuses, souvent privatisées. Une découverte du lac fragmentée, au gré des quelques espaces ouverts publics de plages ou de jumelages routiers.



Veyrier-du-lac
Source : ECTM



Saint-Jorioz

IMAGE 87 – Rives du lac

1.6.6 VALLÉES

L’ambiance de « vallées », se caractérise par sa topographie avec des fonds plats plus ou moins étendus, plus ou moins larges et « accessibles », des premières pentes douces exploitées parfois, des pentes abruptes boisées et bien évidemment la présence de la rivière. A proximité des espaces urbains, les espaces plans ont été largement urbanisés par les secteurs d’activités.



Meythet - Source : ECTM

IMAGE 88 – Vallée

Caractéristiques de l’ambiance

- Des secteurs où les pentes sont fortes et où la nature reste dominante
- Des espaces d’activités fortement étendus qui dévoilent des surfaces minéralisées importantes et effacent la lecture des motifs paysagers liés à l’eau, au parcellaire, aux structures végétales...Des volumes bâtis importants, des espaces pensés pour la voiture et des abords peu qualitatifs et hétérogènes. Le végétal est peu présent.
- Quelques noyaux bâtis anciens rythment les parcours de l’eau, ainsi que des extensions pavillonnaires sur les premières pentes

1.6.7 PLAINE OUVERTE

La « plaine ouverte », peu étendue, met en lumière un médaillon de cultures et espaces entretenus, ouvert, préservé au sein de la plaine urbaine d’Annecy et Meythet. Sur d’anciens marais drainés au 19^e siècle, la plaine se partage aujourd’hui entre espaces agricoles et aéroport.

Caractéristiques de l’ambiance

- Un espace très ouvert, une composante herbacée dominante.
- Des bâtiments ponctuels
- Des vues lointaines et dégagées sur les massifs environnants. Un espace cerné d’espaces bâtis résidentiels et d’activités, aux premiers plans, et de collines au second plan.
- Une végétation naturelle très peu présente, voire absente



Annecy, Meythet - Source : ECTM

IMAGE 89 – Plaine ouverte

1.6.8 PENTES ET PLATEAUX RURAUX

L’ambiance de « pentes et plateaux ruraux » couvre les collines de l’Albanais et les ondulations du plateau des Bornes. La topographie est très souvent en pente, légère à modérée. Les espaces agricoles sont très présents et qualifient fortement les paysages. Ils sont composés de prairies dominantes, structurés par des haies et alignements champêtres dessinant une trame bocagère lâche, et rythmés par de nombreux

ruisseaux. Les bourgs et hameaux anciens, souvent signalés par des vergers, s’insèrent dans ce contexte agricole. Ils sont prolongés d’extensions pavillonnaires qui tendent à lier les groupements anciens, à effacer la structuration paysagère.



Aviernoz
Source : ECTM



Cusy

IMAGE 90 – Pentes et plateaux ruraux

Caractéristiques de l’ambiance

- Des espaces ouverts perceptibles dans leurs grandes dimensions
- Une dominante de prairies et une trame bocagère plus ou moins dense
- Un bâti ancien, parfois sous forme regroupée parfois plus dispersé, avec des implantations à l’alignement le long des voies. Une forte présence végétale de jardins, à l’arrière ou en présentation du bâti, en pied de murs, de prairies et vergers en frange et jusque dans les cœurs, de trame naturelle de haies ou ripisylve... Des limites de propriété offrant une certaine transparence sur le jardin ou de murs anciens accompagnés de végétation « débordante »
- Un bâti récent pavillonnaire, diffus, sous forme de lotissement ou d’habitat isolé, caractérisé par des implantations en retrait des rues et des limites souvent opaques, en rupture avec les formes traditionnelles.

1.6.9 MONTAGNE HABITÉE

La « montagne habitée » est dominée par la pente, et qualifiée par les pâtures, la trame végétale naturelle omniprésente (haies, ripisylves, arbres isolés), les petites structures villageoises et hameaux installés à mi-pente, des vues remarquables. Le bâti ancien reste dominant, les développements pavillonnaires sont peu étendus. Le cadre montagnard, les sommets, les alpages sont très prégnants dans les perceptions.



Talloires-Montmin - Source : ECTM

IMAGE 91 – Montagne habitée

Caractéristiques de l’ambiance

- De petites structures bâties regroupées, implantées dans la pente, composées de bâtis implantés sur la rue

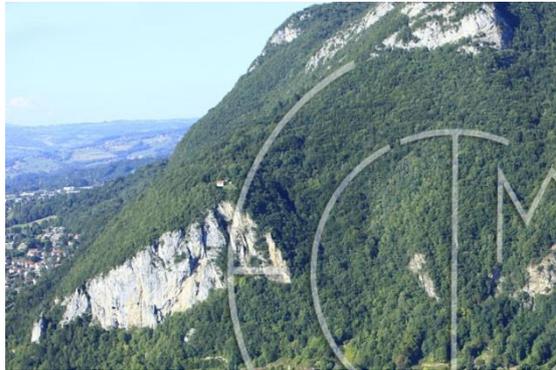
- Une dominance de l'herbe, dans les espaces agricoles comme dans les espaces bâtis (abords, cheminements enherbés)
- Des linéaires et motifs arborés nombreux (haies, ripisylves, vergers, bois) jusque dans les tissus bâtis
- Des espaces jardinés « simples » alliant herbe et potagers, souvent peu clos ou avec des limites transparentes

1.6.10 VERSANTS BOISÉS

Les « versants boisés » s'étendent sur les fortes pentes et constituent un arrière-plan « naturel » constant. La couverture forestière est dominante, et parsemée de quelques clairières agricoles en frange ou à la faveur de topographies particulières. Parfois la roche affleure en falaises structurantes attirant les regards.

Caractéristiques de l'ambiance

- Des espaces naturels essentiellement boisés, sur pentes modérées à fortes
- Un caractère fermé et intime, des ambiances diverses liées au couvert végétal
- De rares bâtiments isolés (équipement d'intérêt public, vocation forestière ou de loisirs)



Veyrier-du-lac
Source : ECTM



Viuz-la-Chiésaz

IMAGE 92 – Versants boisés

1.6.11 ESPACES D'ALTITUDE

Les « espaces d'altitude » se composent des espaces ouverts d'alpages, des affleurements rocheux et sommets enneigés, qui attirent et focalisent les regards. En plus de l'activité pastorale, certains lieux présentent des activités touristiques et de loisirs (Plateau des Glières, Semnoz).

Caractéristiques de l'ambiance

- Des espaces naturels de pelouses d'altitude et roches affleurantes
- Des bâtiments à vocation touristique ou de loisirs, des espaces de stationnement liés
- Des activités de randonnées, ski de fond, ski de piste...



Dents de Lanfon
Source : ECTM



Semnoz

IMAGE 93 – Espaces d'altitude

1.6.12 ENJEUX PAYSAGERS

Les ambiances s'entendent pour qualifier les futurs projets, pour permettre leur adaptation au contexte naturel et bâti dans lequel ils s'insèrent. Les enjeux ci-après se rapportent ainsi aux futurs projets de construction.

- La mise en valeur de la trame naturelle et végétale de chaque ambiance. Le renforcement des continuités naturelles et de leur lisibilité pour les ambiances « altérées ». Le développement des continuités végétales, en appui sur les structures naturelles, les parcs et jardins...
- La mise en exergue du socle naturel à travers les projets : une topographie particulière, la proximité d'un élément naturel (rivière, lac, montagne...)
- Le maintien et le prolongement de rues structurées par le bâti, pensées à l'échelle du piéton, animées ou ponctuées de végétal sous des formes diverses et adaptées à chaque lieu. Une attention particulière sur le traitement des abords et des limites, cohérent avec chaque ambiance.
- La préservation d'espaces de respiration au sein des tissus bâtis
- La mise en scène des vues vers les éléments repères naturels ou bâtis.

1.7 Les éléments paysagers patrimoniaux

1.7.1 L'IDENTIFICATION DES ÉLÉMENTS PAYSAGERS PATRIMONIAUX

Le patrimoine paysager repéré a été identifié sur la base des connaissances capitalisées (recollement des anciens documents d'urbanisme des communes, inventaire de la commune d'Anney) et des critères patrimoniaux suivants :

- Le critère végétal (taille, âge, essence, silhouette),
- Le critère de situation : sa localisation (quartier dense, campagne...), sa position (perception depuis l'espace public, proximité de la rue...), son appartenance à un ensemble, un alignement ou une continuité verte, son rôle urbain significatif (rôle signal, marquage de l'entrée d'une rue, position sur un carrefour...),
- Le critère historique : lien avec du patrimoine repéré, signalé sur une carte ancienne...

Deux catégories de patrimoine paysager ont été repérées sur le territoire en fonction des critères retenus.

| PATRIMOINE | CATEGORIES DE PATRIMOINE |
|---|---------------------------------------|
| 1. Patrimoine paysager des espaces ouverts et/ou végétalisés | Parcs et jardins d'agrément |
| | Vergers |
| | Jardins potagers ou d'accompagnement |
| 2. Patrimoine paysager des structures arborées ponctuelles ou linéaires | Arbres isolés et alignements d'arbres |
| | Haies bocagères et ripisylves |
| | Bois et bosquets |

1.7.2 LE PATRIMOINE PAYSAGER DES ESPACES OUVERTS À DOMINANTE VÉGÉTALE

Les espaces ouverts et végétalisés constituent des espaces de respiration au sein du tissu urbain et/ou des espaces de présentation, de mise en scène du patrimoine bâti et des ensembles patrimoniaux. Il s'agit d'espaces privés ou publics, à dominante végétale.

1.7.2.a Parcs et jardins d'agrément

- *Les parcs et jardins d'accompagnement du patrimoine bâti*

Ces parcs et jardins se distinguent par leur échelle, leur composition, et les essences végétales, notamment arborées, qu'ils dévoilent. Ils sont souvent privés et toujours liés à un patrimoine bâti (château, demeure bourgeoise, villa de villégiature...), ils participent à leur mise en scène et leur repérage dans le paysage. Largement perceptibles depuis l'espace public, par les grands arbres qui les signalent, ils jouent un rôle important au sein du tissu urbain par la place qu'ils occupent dans les perceptions visuelles, les espaces de respiration qu'ils dessinent ou par la transition qu'ils composent avec l'espace agricole ou naturel (Château de Proméry, de Monthoux, de Barioz...). Ils peuvent être de grande étendue et s'insérer dans un écrin boisé (Château de Montpon à Alby-sur-Chéran).

Ils se caractérisent notamment par :

- De grands arbres (cèdres, marronniers, platanes, tilleuls), isolés, en bouquets ou en alignement, participant à l'ambiance de la rue, du quartier ou du village ;
- La présence d'un mur de clôture ou d'un mur surmonté d'une grille laissant filtrer les regards, et d'un portail transparent cadré sur le parc et la construction

- Une composition du parc mettant en scène le bâti (allée, alignement d'arbres...) ou une mise en scène des vues sur le bâtiment depuis la rue (parfois par les abords ouverts qu'ils génèrent)
- De larges espaces enherbés et cheminements propres à la déambulation, parfois agrémentés de mares, bassins...
- Une dominante végétale et des abords parfois minéralisés (cour, stationnement...), souvent perméables. Ils sont aussi parfois ponctués de bâtiments annexes, plus ou moins imposants, plus ou moins qualitatifs...

Certains grands parcs ont été et sont encore considérés comme des opportunités foncières, notamment dans un contexte de forte pression urbaine, de densification, de situation stratégique au regard de leur insertion proche des centralités... Cette urbanisation des parcs peut altérer le patrimoine dans son ensemble en déstructurant le parcellaire et la composition originelle, en affectant la cohérence d'ensemble, en perdant des structures végétales remarquables, en créant des effets de rupture d'échelles, de gabarits, importants entre nouvelles constructions et patrimoine bâti...



Ancien couvent des sœurs de la Croix - Chavanod



Château de Songy - St-Sylvestre



Château de la cour – Annecy-le-V.



Epagny-Metz-Tessy



Veyrier-du-lac



Sevrier



Annecy



Viuz-la-Chiésaz



Nâves-Parmelan



Veyrier-du-lac



Sevrier



Talloires-Montmin (Le Thoron)



Alby-sur-Chéran



Pringy



Annecy le Vieux

IMAGE 94 – Le patrimoine des parcs et jardins privés

– *Les parcs et jardins publics*

Les parcs et jardins publics dévoilent aussi de grandes étendues enherbées, voire fleuries, parsemés de grands arbres, et agrémentées de cheminements... mais ils présentent un fonctionnement à part entière et ne sont pas ou plus liés à la présence d'un bâti.



Parc Gabriel Fauré - Annecy le V.



Sevrier



Saint-Jorioz



Saint-Jorioz



Duingt



Menthon-St-Bernard



Epagny-Metz-Tessy



Seynod



Meythet

IMAGE 95 – Le patrimoine des parcs et jardins publics

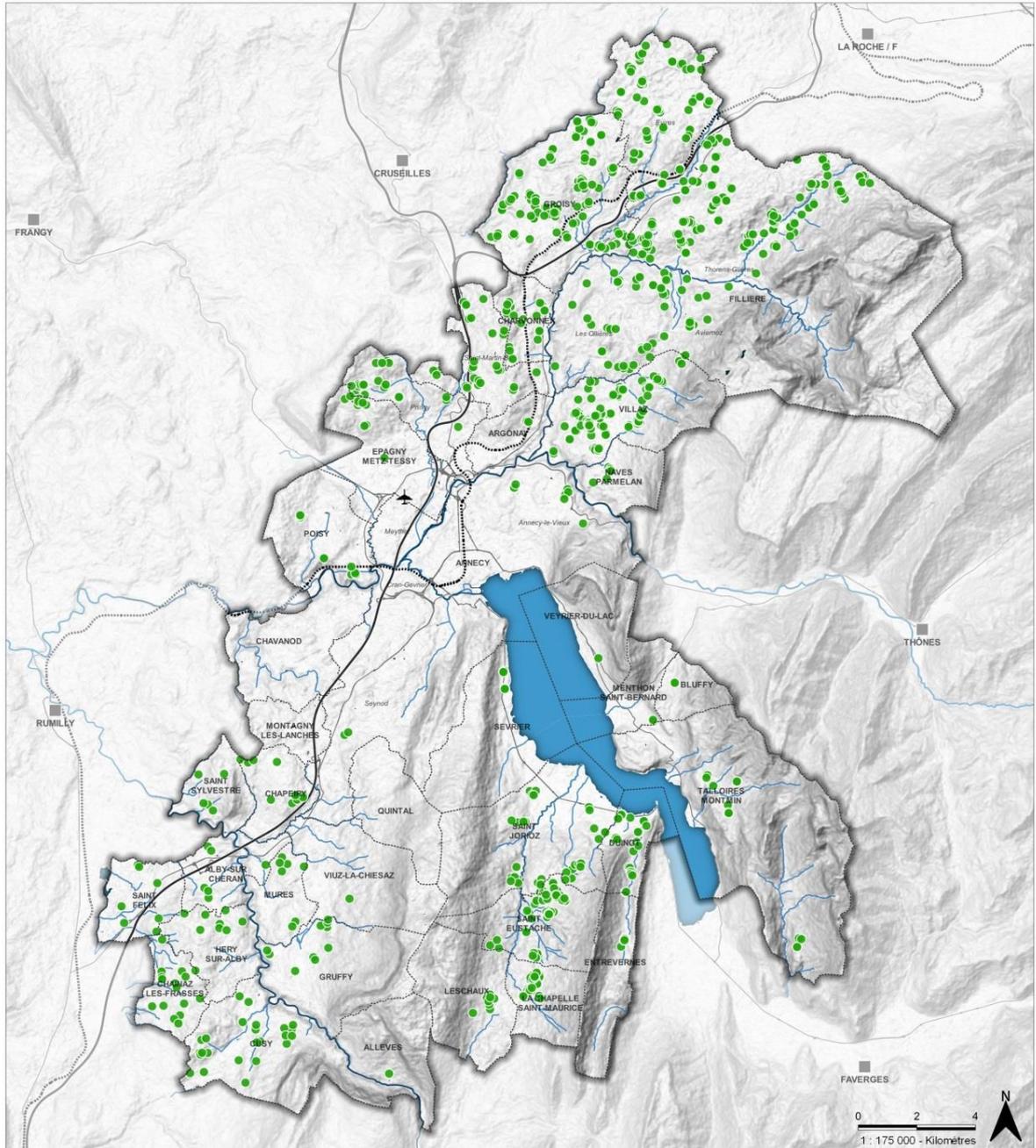
1.7.2.b Vergers

Les vergers « traditionnels » de pommiers et de poiriers constituent un motif récurrent sur l'ensemble du territoire et témoignent de la place économique qu'ils occupaient autrefois. S'insérant dans le tissu urbain des villages ou hameaux, ou en frange avec l'espace agricole, ils forment un patrimoine paysager, naturel et culturel conséquent :

- Un élément identitaire des paysages qui annonce les villages et hameaux dans le paysage, structure et agrémentent les parcours.
- Un élément constitutif de la trame verte, en complément de la trame bocagère, favorable au déplacement des espèces animales et végétales, forestières, agricoles et des lisières
- Un élément support de biodiversité (présence d'arbres et d'herbe, de fleurs et de fruits, de branches mortes et de cavités) formant un écosystème spécifique
- Un espace de nature en ville, dans les tissus plus urbanisés, pouvant jouer de multiples rôles : espaces de loisirs ou de détente, d'ombrage, de gourmandise et de biodiversité...

PLUi-HD
Grand Anancy

Le patrimoine des vergers et parcelles agricoles arborées



Auteur : [CG] - N° Version [1] - Validation [] / Réalisation : CapT - Sites & Paysages, 2020

Source(s) : ADMIN EXPRESS, BDTOPO ©IGN, SANDRE, MapSurfer.

| | | | |
|-----------------------------|----------------------------|-----------------|---|
| Éléments de repère : | | Voirie : | ● Patrimoine des vergers et parcelles agricoles arborées |
| | Grand Anancy | | Autoroute |
| | Limite communale | | Axe principal |
| | Cours d'eau | | Voie ferrée |
| | Aéroport Annecy Mont-Blanc | | |

CARTE 16 – Le patrimoine des vergers et parcelles agricoles arborées

- Un élément patrimonial composé d'essences anciennes (variétés intéressantes adaptées et rustiques) et témoignant d'un savoir-faire ancestral. L'inventaire variétal mis en œuvre sur le territoire du PNR du Massif des Bauges, a permis de recenser 94 variétés de pommes et 36 de poires, se déployant en pré vergers, vergers haute tige traditionnels ou de production, vergers demi tige, basse tige ou palissés et vergers spécialisés...



Epagny-Metz-Tessy



Poisy



Saint-Eustache



Gruffy



Chainaz-les-Frasses



Chapeiry



Alby-sur-Chéran



Groisy



Aviernoz

IMAGE 96 – Le patrimoine des vergers et parcelles agricoles arborées

La perte du savoir-faire, de l'intérêt économique, de la vocation agricole, et le développement de l'urbanisation sont des causes majeures de la perte des vergers. Leur situation stratégique en frange urbaine a amené la suppression de nombreux vergers pour accueillir de nouvelles extensions, sans que la « couronne fruitière » soit recomposée. Lorsqu'ils ne sont pas effacés, ces vergers souffrent très souvent d'abandon, d'absence d'entretien ou de renouvellement. Il ne reste parfois qu'un arbre ou quelques sujets vieillissant sur les parcelles agricoles. Le PNR du Massif des Bauges s'est impliqué dans un programme de préservation, restauration, mise en valeur des vergers.

1.7.2.c Jardins potagers ou d'accompagnement

Tout comme les vergers, les jardins potagers ou d'accompagnement (dans un but productif à l'origine) font partie des motifs paysagers récurrents sur le territoire. Ils s'inscrivent au cœur des espaces urbains ou en frange. Ils créent des espaces de respiration dans le tissu bâti et forment parfois des continuités paysagères précieuses (perception, trame verte, biodiversité...) lorsqu'ils sont juxtaposés et forment un ensemble (en bande ou en cœur d'îlot). Ces espaces de jardins jouent plusieurs rôles :

- Paysager : espace de respiration au sein du tissu urbain, espace constitutif d'une continuité verte, espace de mise en scène d'un bâtiment, d'un élément de patrimoine, d'une vue... Diversité visuelle
- Ecologique : fleurs et fruits (ressources, refuges, pour de nombreuses espèces)
- Productif : récolte de fruits et légumes



Epagny-Metz-Tessy



Pringy



Nâve-Parmelan



Evires



Chainaz-les-Frasses



Chainaz-les-Frasses



Sevrier



Saint-Eustache - Village



La Chapelle-Saint-Maurice



Allèves



Poisy



Poisy

IMAGE 97 – Le patrimoine des jardins potagers ou d'accompagnement

1.7.2.d Enjeux

- Le maintien de la dominante végétale des parcs et jardins d'agrément, des jardins potagers ou d'accompagnement, des parcs publics
- La préservation des structures arborées remarquables
- Le maintien des perceptions depuis l'espace public vers les parcs et jardins
- L'encadrement des évolutions au sein des parcs et jardins associés au patrimoine bâti
- La préservation et le renouvellement des vergers au sein des espaces urbains et agricoles
- La préservation et le renouvellement du motif de « jardin potager »
- Le maintien du patrimoine cultivé des espaces urbains

1.7.3 LE PATRIMOINE PAYSAGER DES STRUCTURES ARBORÉES PONCTUELLES OU LINÉAIRES

Les structures arborées, qu'elles soient isolées, en bouquets, en alignements, en haies ou en bois, sont omniprésentes sur le territoire, dans les espaces ruraux comme dans les espaces urbains. Elles dévoilent des qualités paysagères par la taille des arbres, leurs essences, la structuration ou l'effet visuel qu'elles produisent dans le paysage, la compréhension du territoire qu'elles permettent (lecture d'un chemin, d'une limite parcellaire, d'un cours d'eau...).

1.7.3.a Arbres isolés et Alignements d'arbres

Les arbres isolés remarquables peuvent être des arbres de haut-jet au sein de parcelles agricoles ou au bord de chemins (frêne, hêtre, chêne pubescent, noyer, poirier...), de même que dans les cœurs urbains (cèdre, platane, marronnier, hêtre, tilleul...). Il peut également s'agir d'arbres de taille moyenne à valeur ornementale ou jouant un rôle important dans le paysage.

Les arbres d'alignement, d'allées plantées, accompagnent rues et avenues, chemins ou autre tracé. Ils structurent et qualifient le paysage de manière importante. Ils peuvent être constitutifs ou supports de nature en ville.

Le caractère remarquable des arbres isolés et alignements d'arbres s'identifie par :

- Le critère végétal : taille, âge, essence (rareté, originalité, témoin d'une époque, représentations sociales...), silhouette...
- Le critère de situation, son rôle dans le paysage :
 - Localisation (quartier bâti dense, résidentiel, campagne...),
 - Position par rapport à la rue,
 - Rôle urbain (signal, structuration)
- Le critère historique : lien avec du patrimoine bâti repéré, signalé sur une carte ancienne
- Le critère de perception : mise en scène de vues ou de patrimoine bâti



Thorens-Glières



La Chapelle-Saint-Maurice



Villaz



Alignement -Duingt



Saules têtards - Cusy



Peupliers d'Italie à Saint-Jorioz



Veyrier-du-lac



Annecy



Annecy



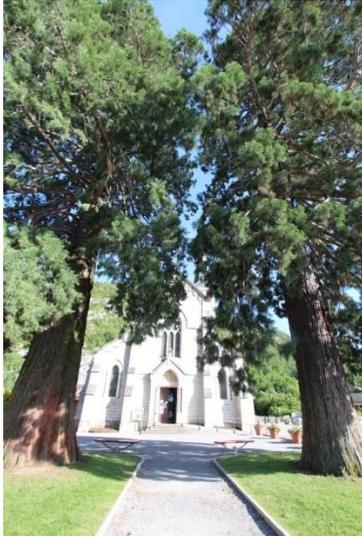
Epagny-Metz-Tessy



Annecy



Seynod



Duingt



Annecy



Saint-Jorioz

IMAGE 98 – Le patrimoine des arbres isolés et alignements d’arbres

1.7.3.b Haies bocagères et ripisylves

Les haies champêtres ou bocagères constituent un élément structurant du bocage (plutôt lâche sur le territoire). Elles se composent de plusieurs strates (muscinale, herbacée, buissonnante, arbustive et arborée), de plusieurs essences indigènes et majoritairement feuillues. Jouant avant tout un rôle agricole (lié à l'élevage notamment), la haie est multifonctionnelle :

- Intérêts agricoles
 - Délimitation du parcellaire, clôture naturelle pour le bétail.
 - Protection des cultures : par la faune auxiliaire éliminant les parasites des cultures et par l'effet brise-vent protégeant à la fois les cultures, le bétail et les bâtiments des conditions météorologiques difficiles, réduction des risques de gel.
 - Rétentrice de terrain : limite l'érosion hydrique, les phénomènes de ruissellement en cas d'orage et le lessivage vers les nappes phréatiques ; stabilisation des pentes, talus et berges
 - Amélioration de la stabilité et de la structure du sol : décompaction, aération, ameublissement, drainage
 - Favorise la vie biologique du sol : dépôt de matière organique, présence d'insectes, de décomposeurs, de lombrics ; création d'humus sur une large surface
- Intérêts paysagers :
 - Élément paysager identitaire fort au sein du territoire, composition de « tableaux paysagers » : aspect esthétique et présence d'essences végétales locales
 - Mise en valeur et lecture de la topographie, identification des lieux et compréhension des paysages
 - Témoignage de l'exploitation traditionnelle du bois des haies
- Intérêts environnementaux :
 - Réservoir de biodiversité animale et végétale.
 - Participation à la Trame Verte.
 - Régulation du cycle de l'eau : augmentation de la « réserve utile » en eau grâce à l'humus produit, maintien de l'eau dans les parcelles (limitation de l'évapotranspiration)
 - Recyclage partiel des effluents d'élevage, filtration des nitrates et autres polluants s'écoulant vers les nappes et les cours d'eau
- Intérêts économiques :
 - source de bois d'œuvre et bois de chauffage (bûches, copeaux pour chaudière, planches, poutres, piquets pour clôtures...)
 - fruits : en élevage (noix, noisettes, châtaignes, prunes...) et pour l'homme
 - fourrage : feuillage vert en cas de sécheresse ou séché pour l'hiver (Frêne, Mûrier, Orme...)
- Intérêts pédagogique et de loisir
 - Redécouverte des anciennes tailles typiques de la haie (têtards, plessage).
 - Observation des éléments faunistiques et floristiques la composant.
 - Loisirs : VTT, randonnée, chasse, équitation.



Groisy



Alby-sur-Chéran



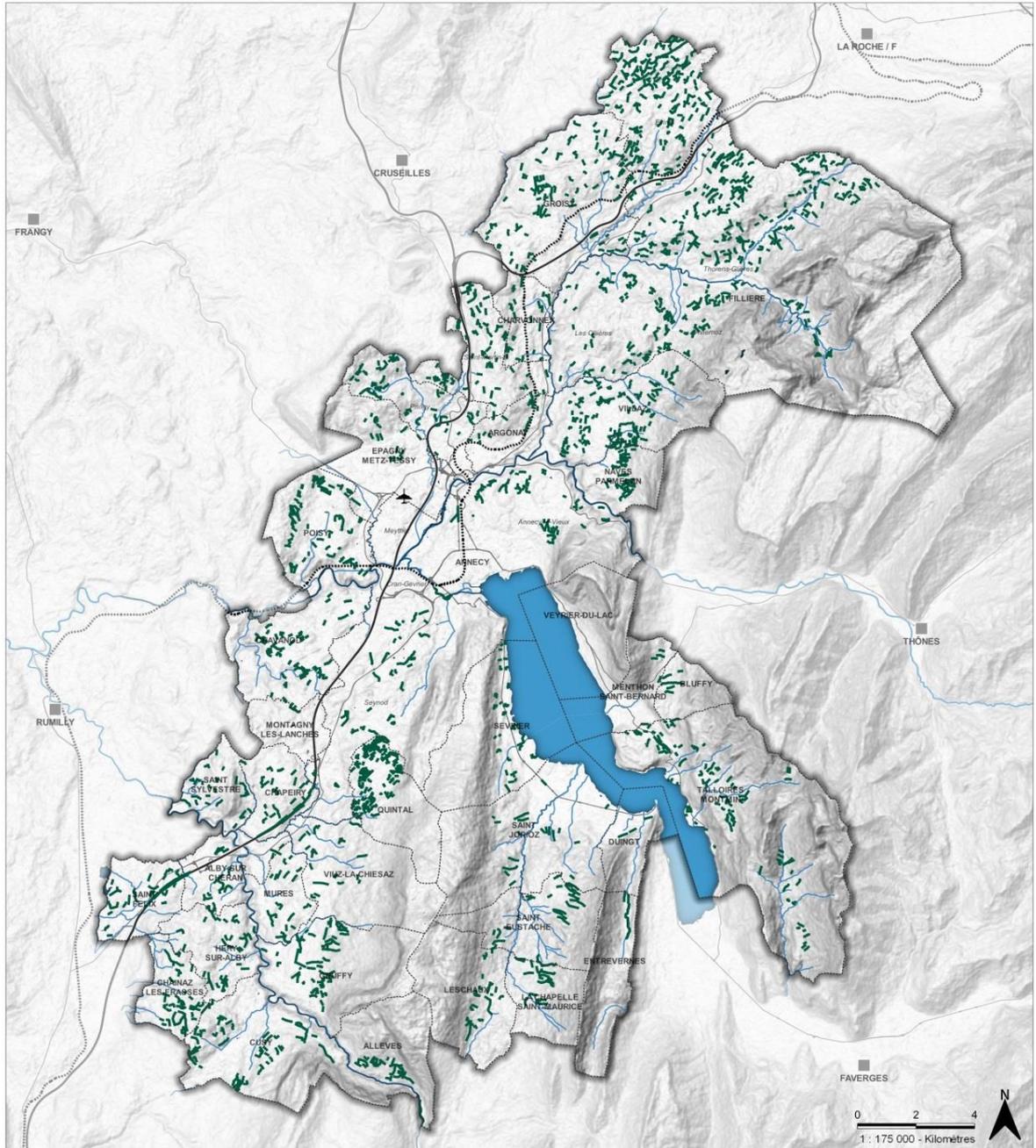
Alignement de d'arbres de Haut-Jet - St-Jorioz

IMAGE 99 – Le patrimoine des haies bocagères

PLUi-HD

Grand Anancy

Le patrimoine des haies bocagères ou champêtres



Auteur : [CG] - N° Version [1] - Validation [] / Réalisation : CapT - Sites & Paysages, 2020

Source(s) : ADMIN EXPRESS, BDTOPO ©IGN, SANDRE, MapSurfer.

| | | | |
|-----------------------------|---------------|------------------|--|
| Éléments de repère : | | Voirie : | Patrimoine des haies bocagères ou champêtres |
| Grand Anancy | Autoroute | Limite communale | |
| Cours d'eau | Axe principal | Voie ferrée | |
| Aéroport Anancy Mont-Blanc | | | |

CARTE 18 – Le patrimoine des haies bocagères ou champêtres

Les ripisylves (forêt riveraine, rivulaire des cours d'eau) sont constituées de l'ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau, d'une rivière. Elles permettent la lecture des cours d'eau, des grandes rivières aux petits ruisseaux, dans le paysage. Au-delà de son rôle écologique primordial (habitats naturels spécifiques, corridor biologique...), la ripisylve joue de nombreux rôles environnementaux (fonctions épuratrices, protection de la qualité de l'eau et de zones humides, maintien des berges...).

1.7.3.c Bois et bosquets

En milieu rural comme en milieu urbain (plus rare), les bois et bosquets créent des éléments singuliers ou éléments repère dans le paysage.

1.7.3.d Enjeux

- Le maintien des structures arborées remarquables : arbres isolés, alignements d'arbres
- La préservation des ensembles de haies bocagères
- Le maintien de la lisibilité et la préservation des ripisylves dans le paysage
- La préservation des bois et bosquets structurant du paysage (élément repère, cœur de nature)

1.8 Les constats et tendances évolutives qui menacent la qualité des paysages

1.8.1 DES ATTEINTES À LA COMPOSITION ET AUX ÉQUILIBRES DU PAYSAGE

La croissance urbaine des dernières décennies a profondément modifié les équilibres paysagers du territoire. Particulièrement forte dans les secteurs de plaines alluviales ou littorales, l'étalement urbain a été conséquent et couvre aujourd'hui une grande partie des terres à la topographie favorable, laissant peu de coupures vertes identifiant les noyaux originels ou de coulées vertes signalant la trame naturelle. Les extensions urbaines récentes se poursuivent sur les espaces agricoles ouverts qui cernent les espaces bâtis, tant autour du cœur de l'agglomération que sur les collines, vallonnements ou en montagne, altérant les équilibres visuels entre espaces fermés et espaces ouverts.

1.8.1.a Une perte du rapport au socle naturel, à la topographie et aux cours d'eau

L'urbanisation nappe, s'étend ou s'étire sur les replats, les pentes, les collines ou les crêtes sans différenciation, sans transition ou adaptation, qui permettraient la lecture des nuances et spécificités topographiques (fond alluvial, rebords de terrasses glaciaires, collines molassiques ou morainiques...) ainsi que la compréhension du socle naturel.

Les extensions urbaines s'effectuent aussi souvent au détriment des continuités éco-paysagères, formées par les cours d'eau et les vallées, qui se retrouvent fragmentées voire effacées dans certains cas. Si les fonds « plats » de vallée ont été rapidement exploités pour l'industrie (ex. vallée du Thiou) puis par les zones d'activités qui s'y sont développées, ce phénomène se poursuit, supprimant des espaces naturels, boisés et/ou humides, du lit du cours d'eau, essentiels à son identification et son intégrité paysagères (tout comme son fonctionnement écologique). Par ailleurs, tandis que la majeure partie des grandes rivières sont encaissées et peu propices à l'urbanisation (Chéran, Fillière, Daudens, Laudon...), sur l'ensemble du territoire, les nombreux cours d'eau et ruisseaux affluents rythment les versants et se voient aujourd'hui effacés (lorsque l'emprise des cours d'eau est réduite à son minimum), voire enfouis, par les extensions urbaines. La lisibilité du paysage s'en trouve affaiblie.

1.8.1.b Une détérioration des espaces de transition entre bâti et espaces naturels, les franges vertes

La topographie marquée du territoire, les versants pentus et boisés des massifs des Bauges et des Bornes, comme des collines de l'Albanais ou du Pays de Fillière, ainsi que le lac, constituent des barrières naturelles à l'urbanisation. Si les implantations bâties originelles se situaient à « mi-pente », à « mi-chemin » entre lisière forestière du versant et vallée en contrebas, ou encore en retrait et en légère surélévation par rapport au lac, l'urbanisation s'approche aujourd'hui au plus près de ces espaces naturels structurant et majeurs, effaçant l'espace de transition, l'espace tampon, entre bâti et espace naturel. Cet espace de transition, agricole ou « ouvert », joue un rôle paysager important en termes d'identification visuelle et de continuités éco-paysagères (échelle des paysages perçus), mais également en termes d'usages et de diversité d'ambiances (échelle des paysages vécus). La perte des franges vertes de transition altère ainsi la lisibilité et la qualité des paysages. Ce phénomène est particulièrement perceptible autour du cœur d'agglomération et autour du lac.

- Les espaces bâtis progressent toujours plus haut dans la pente (situation dominante sur le paysage, privilège de la vue sur le lac ou l'agglomération), jusqu'à jouxter la forêt. Ils génèrent alors des impacts visuels et altèrent l'entretien des espaces agricoles résiduels, qui s'enfrichent alors. Les deux dynamiques paysagères, de progression des espaces bâtis qui « remontent » sur les pentes et de la forêt qui « descend » les pentes sont souvent liées.
- La frange verte autour du lac est en grande partie urbanisée, depuis longtemps, et l'urbanisation s'étend du piémont jusqu'aux rives du lac. Si les extensions urbaines vers le lac sont moins fréquentes aujourd'hui, la densification des espaces déjà bâtis (souvent composé

de villas avec jardins étendus) pose question en termes d'incidences paysagères (altération des perceptions des repères patrimoniaux issus de la villégiature, perte d'ambiances végétales et arborées données par les parcs et jardins associés qui font transition avec le lac).

- Au sein du cœur d'agglomération, l'urbanisation tend aussi à s'étendre au plus proche des ruptures de pente du Fier, gommant la lecture topographique des terrasses...

1.8.1.c Une fragmentation des continuités agricoles, essentielles à la lisibilité des paysages

Les espaces agricoles « plans », ou les plus accessibles, sont soumis à une forte pression foncière et deviennent de moins en moins lisibles, sous l'effet de l'extension de l'urbanisation et de l'étalement de zones d'activités (perte de vues remarquables, perte de lisibilité d'ensemble, altération des continuités ouvertes).

Sur les pentes, rebords et vallons, les continuités agricoles ouvertes sont aussi mises à mal par le développement urbain qui tend à lier les groupements bâtis entre eux (villes, villages, hameaux) et à fermer les vues depuis les routes. Les coupures vertes entre groupements bâtis, qui permettent leur identification visuelle dans le paysage, sont toujours menacées par les extensions urbaines. Elles sont continuellement considérées comme des potentiels espaces à remplir, et sont donc régulièrement grignotées en leurs abords ou même en leur cœur.

1.8.1.d Une fragilisation de la ceinture d'agglomération

Plusieurs espaces « ouverts » (espaces agricoles et naturels précieux, plus ou moins étendus, plus ou moins fragmentés) composent une certaine « ceinture » verte (bande plus ou moins continue, d'épaisseurs variables et de vocations diverses) autour de l'agglomération. Ces espaces se réduisent et disparaissent peu à peu sous l'effet de l'urbanisation, repoussant toujours les limites de la ville. La lecture et l'identification de la ville dans son site géographique est dégradée, la transition entre le cœur urbain et les centres alentours s'efface...

1.8.1.e Une fermeture des paysages par la déprise agricole sur les pentes et l'avancée de la forêt

La tendance au recul des terres agricoles, la fermeture progressive des pentes, liée à la déprise agricole de secteurs contraints, s'ajoute à la fermeture produite par le développement urbain et génère des paysages plus boisés, plus uniformes et plus sombres. Cette avancée de la forêt gomme les transitions et nuances de la topographie, supprime de nombreuses vues remarquables, et limite la lisibilité des paysages en particulier au-dessus des villages de piémonts.

1.8.2 UNE PERTE DE MOTIFS PAYSAGERS, SOURCES DE DIVERSITÉ ET D'IDENTITÉ PAYSAGÈRE

Le développement de l'urbanisation et des voies de communication, l'évolution des modes de vie, comme la mutation des pratiques et des espaces agricoles ont généré une perte de nombreux motifs paysagers (végétaux ou construits), qui participent pourtant à l'identification du territoire, à la diversité des paysages, ainsi qu'à la qualité des ambiances et du cadre de vie.

1.8.2.a Une simplification de la trame arborée des espaces agricoles

Au sein des espaces agricoles, la modification des pratiques (mécanisation, agrandissement du parcellaire, spécialisation...) a souvent généré la perte des structures arborées qui ponctuaient ou soulignaient autrefois les parcelles et chemins (alignements d'arbres et arbres isolés) ou s'inscrivaient en transition entre bâti et cultures), parfois avec une forte densité et ce sur l'ensemble du territoire.

On note par ailleurs sur certains secteurs un épaississement des ripisylves (cordons de végétation le long des ruisseaux), qui augmente la lisibilité des rivières et ruisseaux dans le paysage mais s'associe aussi parfois à l'épaississement des haies et bosquets pour contribuer à la fermeture des paysages suite à la déprise agricoles des secteurs en pente et peu accessibles. Ce confortement des structures arborées est sans doute à lier avec un entretien moins régulier et une pression moins forte sur les feuillages pour fourrage.

1.8.2.b Un effacement des « ceintures vivrières » autour des groupements bâtis, transitions entre espaces bâtis et agricoles

Dans les noyaux bâtis originels (villages et hameaux, parfois de très petite taille), le développement s'est produit en extension sur les vergers, les jardins potagers qui les cernaient, faisant ainsi disparaître, sans renouvellement ou « reproduction », la couronne vivrière qui assurait une transition certaine entre espace bâti et agricole, et qualifiait les entrées de villages.

La perte du savoir-faire, de l'intérêt économique, de la vocation agricole, et le développement de l'urbanisation sont des causes majeures de la perte des vergers. Lorsqu'ils ne sont pas supprimés par les extensions urbaines, ces vergers souffrent très souvent d'abandon, d'absence d'entretien ou de renouvellement. Il ne reste parfois qu'un arbre ou quelques sujets vieillissant sur les parcelles agricoles. Le PNR du Massif des Bauges s'est impliqué dans un programme de préservation, restauration, mise en valeur des vergers.

1.8.2.c Une densification des espaces bâtis au détriment des espaces de respiration et de qualité paysagère

Les espaces bâtis du territoire, du cœur d'agglomération et des rives du lac plus particulièrement, sont fortement minéralisés et artificialisés. Ils ménagent peu d'espaces paysagers de type coulées vertes, parcs arborés étendus, ou espaces productifs conséquents. Parfois conséquents et bien identifiés (site du Taillefer à Cran Gevrier, butte de La Varde à Annecy-le-Vieux), parfois de petite taille, « résiduels » ou peu « reliés », ces espaces, publics comme privés, jouent un rôle important dans leur participation à la composition d'une trame paysagère végétale au sein des tissus bâtis, leur rôle d'espaces de respiration, de repères dans les perceptions visuelles, leur qualité d'ambiances paysagères, leur apport de nature en ville et leur contribution à l'adaptation au dérèglement climatique. Pourtant, le contexte de forte pression urbaine amène une densification de ces espaces à fort potentiel paysager.

Certains grands parcs arborés patrimoniaux ont été et sont encore considérés comme des opportunités foncières. Cette urbanisation des parcs altère le patrimoine dans son ensemble en déstructurant le parcellaire et la composition originelle, en affectant la cohérence d'ensemble, en perdant des structures végétales remarquables, en créant des effets de rupture d'échelles, de gabarits, importants entre nouvelles constructions et patrimoine bâti...

1.8.3 UNE BANALISATION DES PAYSAGES

1.8.3.a Des extensions résidentielles disparates

Quelle que soit l'importance de leur avancée, les formes urbaines pavillonnaires, à partir des années 70 et encore aujourd'hui, se posent en rupture des formes traditionnelles et développent des formes « standardisées ». Elles sont la traduction au sol d'un changement des modes de vie et des mentalités (déplacements en voiture, individualisme, recherche de l'agrément : tranquillité, soleil, vue sur le lac ou les montagnes). Ces développements montrent ainsi une multiplication des voiries, une implantation en retrait de la rue et des voisins (d'où une densité plus faible), une architecture différente du bâti traditionnel par ses volumes plus petits, son aspect..., l'apparition de clôtures disparates, opaques et très visibles qui prennent une grande place dans le paysage urbain comme rural, des jardins d'agrément

(végétation exogène). L'ensemble de ces éléments, identiques d'un lieu à l'autre, tend à banaliser les paysages : la spécificité des lieux (topographie, présence de structures végétales, présence d'eau, proximité d'un espace agricole ou naturel, vues...) est souvent gommée et effacée pour donner place à un projet « standard » (terrain remis « à plat », structure arborée supprimée, eau canalisée et enfouie, vues perdues...)...

La recherche d'intimité des habitants se traduit souvent par la mise en place de clôtures formées de haies monospécifiques taillées, qui constituent un motif récurrent quels que soient les lieux sur le territoire. Ce motif banalise les paysages résidentiels et crée des écrans visuels importants (perte de vues). Les motifs paysagers de clôture spécifiques au territoire (murets, transparence, absence de clôture...) sont peu repris, renouvelés ou réinterprétés à travers les aménagements. Plus récemment, les clôtures sont réalisées en treillis soudés et plaques opaques ou en clôtures « plastiques », générant des impacts dans le paysage.

Ces dernières années ont vu le développement de formes urbaines parfois plus denses, avec des volumétries plus importantes (habitat intermédiaire, habitat en bande, maisons jumelées...) qui sont souvent plus cohérentes avec les formes traditionnelles et qui permettent l'aménagement d'espaces communs ou de bandes végétalisées en transition avec les espaces à proximité. Si certaines opérations proposent des insertions paysagères intéressantes d'autres reproduisent le modèle de développement du pavillonnaire mais avec plus de densité.

1.8.3.b Des limites qui se durcissent

Le territoire offre un certain nombre de façades urbaines ou fronts bâtis intéressants, associés et mis en valeur par un glacis agricole. Des routes, ruisseaux ou haies boisées existantes ont parfois participé à structurer une nouvelle limite de l'urbanisation, mais dans de nombreux cas les extensions urbaines se marquent par un empiètement dans l'espace agricole sans s'accompagner par la structuration d'une frange bâtie ou végétale. Il en résulte des limites dures de haies monospécifiques taillées ou de murs et clôtures « plastiques » qui créent des ruptures fortes et des incidences visuelles.

Malgré tout, mais de façon assez ponctuelle, certaines opérations récentes de logements collectifs intègrent des espaces qualitatifs de franges, largement plantés, avec l'espace qu'ils jouxtent.

1.8.3.c Des entrées d'agglomération et entrées de ville dégradées

Les entrées d'agglomération comme les entrées de ville/village sont composées de plusieurs séquences paysagères et d'ambiances variées. La pression urbaine est forte et se ressent tout au long des axes à l'approche de l'agglomération mais également sur l'ensemble du territoire. Les évolutions (développement de zones d'activités ou commerciales, opération de densification et de logements collectifs, extensions d'habitat pavillonnaire...) sont bien présentes sur l'ensemble des entrées, de façons plus ou moins fortes et différenciées selon les axes. L'ensemble produit souvent des paysages confus et peu qualitatifs : urbanisation standardisée, étirée et sans épaisseur, des aménagements au coup par coup sans cohérence d'ensemble, des impacts visuels liés aux enseignes et pré-enseignes...

Dans le cœur de l'agglomération, certaines entrées de ville ont fait l'objet d'opérations de qualification, améliorant les mobilités douces, développant les structures végétales ou assurant une certaine cohérence au front bâti, mais ces aménagements restent ponctuels pour le moment.

1.8.3.d Des zones d'activités peu intégrées

De nombreuses zones d'activités s'étendent dans les fonds de vallée, étirent les entrées de villes, jalonnent les axes de communication ou s'installent sur les plateaux et terrasses alluviales. Développant des formes et des ambiances diverses selon leurs activités (industrielles, commerciales, services...) et leur période de réalisation, les zones d'activités s'intègrent généralement peu dans leur contexte paysager.

Elles génèrent des impacts en termes de composition paysagère et de perte de continuités ouvertes ou naturelles, ainsi qu'en termes de perceptions internes en déployant des surfaces minéralisées importantes, en effaçant la lecture des motifs paysagers liés à l'eau, au parcellaire, aux structures végétales..., en développant des espaces souvent pensés pour la voiture où la dimension « piétonne » (échelle humaine) est peu prise en compte, en juxtaposant des ensembles clos aux abords peu qualitatifs et hétérogènes, où le végétal est peu présent... Malgré des efforts d'aménagements sur certaines zones, celles-ci restent souvent mono-fonctionnelles et privatisées, peu liées aux autres composantes du paysage.

1.8.4 UNE DÉGRADATION DES PERCEPTIONS VISUELLES

1.8.4.a Une perte de points de vue et d'ouvertures visuelles

Par l'extension de l'urbanisation, la densification ou encore l'avancée de la forêt, le paysage se referme et perd des points de vue et ouvertures visuelles qui permettent la découverte, l'appréciation et la compréhension du territoire. Ces vues, qui participent aussi à la qualité des paysages, sont de moins en moins nombreuses, notamment, le long des axes de déplacements, par des extensions dans des coupures paysagères et le développement linéaire d'activités.

1.8.4.b Une dégradation des silhouettes et points repère bâtis remarquables

Le caractère groupé des noyaux bâtis originels, leur adaptation au socle naturel, leur échelonnement dans la pente, la déclinaison de bâtiments aux volumétries imposantes et proches les uns des autres, en font souvent des silhouettes remarquables et repères dans les paysages. Les extensions urbaines récentes développent souvent des formes urbaines en rupture avec les formes traditionnelles qui tendent à étirer la silhouette bâtie le long des voies ou à la noyer dans un espace résidentiel diffus. Les perceptions visuelles s'en trouvent altérées. Dans certains cas, les extensions ont été réalisées à partir de fermes isolées ou autour de points repères remarquables (châteaux, maisons fortes...), produisant les mêmes types d'incidences paysagères et visuelles.

1.8.4.c Un brouillage des perceptions

Les versants exploités et habités sont nombreux et concernent tout le territoire. Perçus en vues externes, depuis la plaine, la vallée ou le versant opposé, ils constituent un arrière-plan visuel constant et focalisent les regards. Ces versants constituent des « tableaux paysagers », structurés par la trame végétale (forestière, liées aux ruisseaux et/ou bocagère) et par les silhouettes bâties des villages et hameaux. Les différentes formes d'urbanisation (étalement, étirement ou émiettement le long des routes, mitage) et la diversité des orientations (vers le haut et vers le bas de versant, de part et d'autre du noyau ancien le long des courbes de niveau) brouillent les perceptions. La lisibilité et la qualité des paysages s'en trouvent amoindrie.

1.8.4.d Des impacts paysagers ponctuels

Parfois des bâtiments agricoles (unités de production) ou résidentiels viennent altérer les perceptions visuelles en créant des impacts par leur situation (ligne de crête, coupure verte, cœur d'espaces ouverts...), leur implantation et les terrassements générés (impacts des talus, des enrochements...), ainsi que leurs matériaux et couleurs.

1.9 Enjeux

1.9.1 LA LISIBILITÉ DU TERRITOIRE ET LES GRANDS ÉQUILIBRES PAYSAGERS

- Le maintien des grandes composantes paysagères, participant à la lisibilité et à l'identité du paysage :
 - La préservation de versants boisés diversifiés (en essences) et continus, constitutifs de l'écrin paysager du territoire.
 - Le maintien d'espaces agricoles ouverts et continus, sources de diversités et qualités paysagères et visuelles, sur fonds de vallées, collines, balcons, replats, pentes douces et sommets (alpages)
 - La perception et la fonctionnalité écologique des continuités naturelles liées à l'eau, le long des cours d'eau, autour du lac et des zones humides
 - La lisibilité des structures urbaines, villages et hameaux dans le paysage
- La préservation et le confortement des continuités éco-paysagères, des espaces agricoles et naturels jusque dans les cœurs bâtis.
- Le maintien de franges vertes de transition :
 - entre espace bâti et versant forestier,
 - entre espace bâti et lac (bande littorale de préservation des rives du lac).
- La maîtrise de l'étalement urbain (qui génère une fermeture des paysages, une banalisation et une perte de lisibilité) et la définition de limites « intangibles » à l'urbanisation (en lien avec les coupures vertes)
- La maîtrise de l'avancée et de l'épaississement des bois, du rapprochement des lisières forestières en pied de versant vers les espaces bâtis

1.9.2 LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES, ENTRE LAC ET MONTAGNE, ENTRE CENTRES URBAINS PATRIMONIAUX ET « BELLE CAMPAGNE », SUPPORTS D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

- La valorisation des unités paysagères qui structurent et identifient le territoire du Grand Anney : la reconnaissance de leurs spécificités et la mise en exergue de leurs valeurs
 - Les collines de l'Albanais
 - Le balcon des Bauges sur le lac
 - Les rives du lac
 - Le balcon des Bornes sur le lac
 - Le plateau et les contreforts des Bornes
 - Les terrasses annéciennes
- L'adaptation de chaque projet à l'ambiance paysagère dans laquelle il s'inscrit : les ambiances qui composent le territoire : ville historique, plaine et terrasses alluviales urbaines, collines urbaines, rives du lac, vallées, pentes et plateaux ruraux, montagne habitée, versants boisés, espaces d'altitude.
- La reconnaissance, la préservation et la mise en valeur des patrimoines : structures paysagères et éléments de paysage, remarquables et ordinaires, qui font la qualité et l'identité de chaque lieu :
 - motifs paysagers végétaux : vergers, alignements, arbres isolés, secteurs bocagers, cordons rivulaires des cours d'eau et lac, jardins potagers, parcs, jardins et cœurs de nature dans les centres urbains...,
 - patrimoine urbain (formes urbaines anciennes)

- • patrimoine architectural : religieux, public, châteaux, grandes demeures, villégiature, rural
- • petit patrimoine : murets de pierres, fossés, canaux, fours, lavoirs...,
- L'accompagnement de l'évolution du patrimoine bâti
- L'adaptation de chaque projet à chaque lieu, à chaque contexte, et le confortement des spécificités locales :
 - • adaptation à la topographie (adaptation des formes urbaines et des architectures à la pente, à la proximité des reliefs)
 - • confortement des structures paysagères naturelles (présence d'eau, trame verte...)
 - • confortement des structures paysagères bâties (forme urbaine traditionnelle, histoire de la ville...)

1.9.3 LA QUALITÉ DES VUES ET LA PRÉSERVATION DE PAYSAGES OUVERTS

- Le maintien et la mise en valeur de points de vue remarquables
- Le maintien de :
 - • paysages agricoles ouverts,
 - • coupures vertes significatives entre espaces bâtis,
 - • d'ouvertures visuelles sur le grand paysage depuis les villes et villages,
 - • fenêtres paysagères le long des axes de déplacement (grandes infrastructures, routes « paysage », circulations douces)
- La préservation de l'ouverture des espaces agricoles à forts enjeux paysagers
- La prise en compte des sensibilités paysagères et visuelles lors du développement de nouveaux projets liées à :
 - • La petite échelle de certains ensembles et la proximité des limites visuelles (ex. val d'Entrevernes, haute vallée de la Fillière...)
 - • La situation de versants et premières pentes en front visuel sensible,
 - • La covisibilité entre versants ou entre villages,
 - • La situation en lignes de crête sensibles, en ruptures de pente...
- La préservation d'espaces de présentation visuelle des patrimoines naturels ou bâtis, de silhouettes bâties et de sites emblématiques.

1.9.4 LA QUALIFICATION DES FRANGES URBAINES

- La définition d'une frange verte ou ceinture verte autour de l'agglomération annécienne, en transition avec les paysages plus ruraux : frange verte qui pourrait être support d'activités de loisirs, de mobilités douces, d'espaces productifs de jardins et vergers, d'espaces collectifs...
- La préservation de l'ensemble des éléments de paysage qui participent à la qualité de certaines franges ou façades urbaines. Leur prise en compte dans les choix d'implantation et la forme des projets de développement
- L'amélioration des limites et transitions entre espaces bâtis et espaces agricoles ou naturels, la définition de leurs vocations et usages. La composition de nouveaux liens entre espaces bâtis et agricoles ou naturels, en appui sur les spécificités de la trame végétale des lieux
- La requalification paysagère des entrées de villes et abords « dégradés » de grandes infrastructures (ex. RD1508, RD1201, RD1203)

1.9.5 LA VALORISATION DES PAYSAGES DU QUOTIDIEN

- La qualité urbaine et paysagère des futurs projets (leur insertion dans un contexte qui dépasse l'échelle de la parcelle concernée) : adaptation au contexte, au quartier, à la rue, au hameau... [rejoint l'enjeu cité plus haut d'adaptation de chaque projet à chaque lieu]
- Le maintien d'espaces de respiration au sein des espaces bâtis.
- La densification qualitative des espaces bâtis : une densification qui respecte les patrimoines (bâtis, paysagers, naturels...) et les perceptions,
 - s'adapte à chaque contexte (typologies bâties, caractères...)
 - s'adapte à chaque situation au sein de l'enveloppe (en cœur dense, quartiers périphériques, franges urbaines...proximité d'une structure paysagère ou d'un site emblématique...)
 - intègre la place du végétal
 - intègre les espaces de respiration et espaces publics ou collectifs.
- Le renforcement et la mise en réseau de la nature en ville : espaces verts, cœurs de nature, sols productifs... (fonctions urbaines, paysagères, écologiques et sociales, en lien avec la réduction des îlots de chaleur, confort hygrométrique, santé, biodiversité)
 - préservation
 - développement (opérations publiques comme privées) et mise en réseau en appui sur l'armature naturelle et paysagère, et leur prolongement jusqu'en lisière de l'espace bâti
 - support de continuités d'espaces de promenade, de respiration et de détente, de proximité au sein du tissu urbain...
- L'intégration de la place du végétal et de la végétalisation des espaces, même restreints, dans le cadre des nouveaux projets (abords, espaces libres, pieds de murs, façades, toitures)
- La qualité des espaces publics (centres urbains et villageois, espaces résidentiels, espaces d'activités) : la place des piétons, la création de lieux de rencontre et de lien social, le développement des mobilités douces, vecteurs d'appréciation et de découverte des paysages urbains et patrimoines
- La requalification de secteurs d'activités : désimperméabilisation, végétalisation, densification, continuités piétonnes et espaces publics...

1.9.6 LA VALORISATION DES SITES ET PAYSAGES VIA UN RESEAU DE CHEMINEMENTS DOUX

- La mise en valeur et la découverte des paysages et sites remarquables
- La poursuite des aménagements qualitatifs de bords de lac, l'amélioration des accès piétons/cycles au lac et l'extension des cheminements le long du lac.
- Le développement des circulations douces, de découverte des différentes ambiances paysagères, de maillage entre les différents villages, entre villes et villages, entre espaces bâtis et espaces naturels ou agricoles, entre sites patrimoniaux ou naturels...